

Études héraultaises

ISSN 1621-4609
N° 46, 2016



Le dossier
**Regards
sur le bâti
languedocien**

Sciences humaines et sociales

Revue éditée avec le concours du Département de l'Hérault

Chers amis lecteurs,

Ce nouveau numéro des *Etudes Héraultaises* met en œuvre une décision de notre dernière Assemblée Générale. En proposant, pour chaque article, un résumé en occitan, il s'agit de mieux inscrire la revue dans son enracinement historique et culturel. C'est aussi une manière d'insérer le département de l'Hérault dans la nouvelle structure politico-administrative régionale, et de rappeler la communauté linguistique qui unissait les deux anciennes capitales régionales Montpellier et Toulouse.

Notre dossier, *Regards sur le bâti languedocien*, pointe quelques réalisations remarquables, depuis l'architecture religieuse du haut Moyen-Age jusqu'aux stations touristiques contemporaines. C'est aussi l'occasion de mesurer le jeu des « aménageurs » entre initiatives locales ou provinciales et décisions étatiques.

D'autres contributions nous offrent de nouveaux champs de recherche et, dans la tradition de la revue, une approche renouvelée de notre patrimoine complète ce numéro.

Bonne lecture.

Le comité de rédaction

Editorial	1
Dossier : Regards sur le bâti languedocien	
Maguelone histoire et architecture <i>André Burgos</i>	5
Le lexique du bâti dans les composites médiévaux et modernes. Etude de linguistique historique et de géographie linguistique. <i>Pierre Casado</i>	15
Henri Pitot (1695-1771), l'ascension du constructeur de l'aqueduc de Montpellier <i>Louis Gabard</i>	29
L'école des Ponts et Chaussées de Montpellier 1787-1790 <i>Catherine Isaac</i>	45
La construction du Lycée Clémenceau de Montpellier, « premier lycée de jeunes filles de France » <i>Didier Porcer</i>	55
Les stations balnéaires du Languedoc-Roussillon <i>Thierry Lochard</i>	65
Histoire contemporaine	
L'âme et la langue des pays d'Oc. Les chantres du Midi <i>Louis Secondy</i>	77
Entre mutualisme et diffusion musicale, la Mutuelle des Musiciens de Montpellier (1910-1914) <i>Sabine Teulon Lardic</i>	87
Divine surprise, iconoclasme et vandalisme symbolique : l'Hérault dans la vague blanche (1940-1942) <i>Richard Vassakos</i>	105
Quand l'économie amène à penser régional : retour aux sources de la région <i>Annie Parmentier</i>	117
Comptes-rendus et notes brèves	127

Dossier :
"Regards sur le bâti
languedocien"

Saint-Aphrodise dans tous ses éclats...



XXV^{ème} Cahier de la Société Archéologique Scientifique & Littéraire de Béziers - 2015
Sous la direction de Jacques Nougaret, Président des « Amis de Saint-Aphrodise »
Préface de Monseigneur Jean-Louis Bruguès

Maguelone : histoire et architecture

André Burgos*

Résumé :

Monographie de la cathédrale de Maguelone, comprenant l'historique de la construction, suivi d'une visite commentée du site. Fait le point (années 1960) sur les données archéologiques et architecturales.

Mots-clés :

Cathédrale de Maguelone, Languedoc méditerranéen, art roman, histoire, architecture, archéologie

of the site. A review of the situation of archeological and architectural data (1960's).

Abstract:

A monograph of the Maguelone cathedral, from the beginning of its construction, followed by a guided tour

Key words:

Maguelone cathedral, Languedoc, Mediterranean, Romanesque, history, architecture, archeology

En 1965, la préparation d'un volume de la collection du Zodiaque, envisagée en collaboration avec André Burgos, Jean Nougaret et Jean-Claude Richard, avait reçu le meilleur accueil de Dom Angelico Surchamp, directeur de la collection éditée par l'abbaye bénédictine de La Pierre-qui-Vire et, pour Maguelone, de Mgr Cyprien Tourel, alors évêque de Montpellier dans un échange de correspondance de décembre 1965 et janvier 1966. Les uns et les autres étaient dans des cycles d'études universitaires qui ne laissaient pas tout le temps désiré pour composer ce volume. Au début de 1968, Dom Angelico Surchamp prenait contact avec eux pour une mission photographique qu'il envisageait de réaliser sur les monuments qui devaient constituer dans l'Hérault et dans l'Aude, les chapitres à rédiger. Le temps passant, il est devenu clair, compte tenu du calendrier fixé par le Zodiaque, que ni André Burgos qui, depuis 1970, était engagé auprès de J. Chaban Delmas d'abord à Paris puis à Bordeaux (où il termina en 1993 sa carrière de directeur du Cabinet du Maire), ni Jean-Claude Richard, alors membre de l'Ecole Française de Madrid-Casa de Velazquez, ne pouvaient répondre à ce projet. Jean Nougaret était devenu conservateur puis secrétaire de la Commission Régionale d'Inventaire du Languedoc-Roussillon : il proposa de s'associer à André Burgos pour les deux monographies de Saint-Pierre-de-Rhèdes et de Saint-Etienne d'Agde et de demander à Jacques Lugand, conservateur du Musée des Beaux-Arts de Béziers, de rédiger celle de Saint-Pons-de-Thomières. Jean-Claude Richard, responsable des fouilles de Maguelone de 1967 à 1973, proposa le jeune Maître-assistant d'Histoire de l'art médiéval Robert Saint-Jean pour la rédaction de la monographie de Maguelone et pour celle de Saint-Guilhem-le-Désert (en 1973 Robert Saint-Jean avait déjà publié un Guide de cette abbaye et, en 1974, une étude sur la crypte de l'abbatiale). C'est donc ainsi que fut préparé le volume du *Languedoc roman*, le *Languedoc méditerranéen*, paru en 1975, dans lequel R. Saint-Jean assura aussi les monographies de Quarante, de Saint-Martin-de-Londres et l'essentiel des chapitres sur la sculpture et sur l'enluminure. André Burgos, initialement chargé de la monographie de Maguelone, avait rédigé, à la fin des années 60, un texte complet dont nous avons gardé une copie que nous publions aujourd'hui en hommage à notre collègue et ami disparu au mois d'août 2015 ; et nous rappellerons ici aussi le souvenir des autres auteurs disparus : R. Saint-Jean, J. Lugand et J. Nougaret.

Bibliographie : *La décoration des églises romanes en Bas-Languedoc*, Montpellier, 1962 (D.E.S. Histoire, inédit) ; *La crise viticole de 1905-1907 à travers les registres de délibérations du Conseil Municipal de Béziers*, Montpellier, 1962 (DES Histoire annexe, inédit) ; *Les édifices romans de la région biterroise, une chapelle rurale, Bayssan*, Béziers, 1965 (15p.) ; avec J. Nougaret, « Préliminaires à l'étude de la décoration figurée des églises romanes du Bas-Languedoc », *Mélanges R. Crozet*, Poitiers, 1966, p.487-497 ; avec J. Nougaret, *Un prieuré, Saint-Pierre-de-Rhèdes (près Lamalou)*, Béziers, 1967 ; *La gendarmerie départementale et l'importance de son rôle en milieu rural*, Paris, 1968 (37 p., Mémoire de l'ENA, 1967) ; avec J. Nougaret, « Saint-Pierre-de-Rhèdes » (p.141-151), « Saint-Etienne d'Agde » (p.245-252), dans *Languedoc roman*, le *Languedoc méditerranéen*, La Pierre-qui-Vire, Zodiaque, 1975 ; « Journal des bords de l'Orb », *Hérault Informations*, 1978 (61p) ; *Les cours d'adulte de Pierre Sacreste, instituteur de la IIIème République (hiver 1898-1899)*, Paris, 2002 ; *Un curé dans la tourmente, Camille Canitrot, 1905-1907*, Montpellier, 2006 (110p) ; « 1907 dans L'Illustration », *Cahiers du Musée du Biterrois*, 2, 2007 ; *L'église Saint-Hippolyte de Fontès*, Montpellier, 2007 ; « Grande presse nationale et presse d'opinion devant le mouvement de 1907 », dans *La révolte du Midi viticole cent ans après 1907*, Perpignan, 2008. [N.D.L.R.].

*(Cruzy 1937– Fontès 2015), D.E.S. d'Histoire et d'Histoire de l'Art (Montpellier, 1962), ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration.

[les illustrations sont couvertes par ©Documentation Jean-Claude Richard]

« Maguelone, beau lieu, austère, paisible, une petite île, et dont les pentes douces descendent vers les flots bleus au-delà desquels se déroulent les montagnes... là on doit contempler, prier, pleurer ! »

Les accents romantiques de cette présentation due à la plume de Monseigneur Dupanloup ne surprennent sûrement pas le visiteur qui, venant de Palavas, aborde l'ancien îlot de trente hectares, circulaire et mamelonné, perdu au milieu des lagunes. « Contempler, prier, pleurer » trois verbes dont la progression, peut-être involontaire, nous permet d'aborder, d'approcher et enfin de découvrir Maguelone. Ce lieu n'a conservé de sa splendeur passée qu'un seul vestige : sa cathédrale. Surprenante vision que celle d'une cathédrale dressée entre la mer et les étangs ! Étrange destin que celui d'une cathédrale dont la masse imposante et lourde ne protège que des pins et des eucalyptus : où sont donc les maisons que l'on s'attendait à voir autour d'elle ? Silence oppressant de cette solitude d'où émerge, depuis des siècles, tel un vaisseau fantôme, une cathédrale abandonnée.

Maguelone... Le nom lui-même résonne comme un glas. Il faut avoir vu ce lieu en hiver pour éprouver cette tristesse, pouvoir avoir envie de pénétrer ce mystère. Et, pas à pas, le cœur serré, on découvre que cette solitude enveloppe un passé chargé de richesses. On voit briller Maguelone qui, tel un phare, a guidé une communauté dangereusement secouée. Les tempêtes n'ont pas épargné l'édifice. Il était fait pour résister. Ombres et lumière, abandons et retrouvailles s'expliquent dès lors que l'on ranime Maguelone. Ces longs moments de silence ont permis à la cathédrale, débarrassée de ce qui l'humanisait trop, de retrouver sa signification profonde. Poste avancé de la foi, Saint-Pierre de Maguelone assume son destin. Rien ne lui fut épargné. Mais le flambeau brille malgré tout, et aujourd'hui s'ouvre pour Maguelone une nouvelle époque. Sur ce littoral longtemps désert la vie semble renaître.

Une période nouvelle, qui voit l'antique nef se remplir de fidèles, témoigne de la pérennité de la flamme. L'histoire nous offre ainsi un monument qui n'est ni un musée ni un lieu que l'habitude nous a rendu familier. Nous découvrons avec étonnement que nous connaissions Maguelone sans jamais l'avoir vue. Pourquoi ? Parce que cette cathédrale longtemps sevrée de l'assemblée des fidèles a su conserver

une présence. Ses pierres ont gardé dans leur sobre décor l'esprit qui animait ce qui les ont dressées. Et aujourd'hui nous retrouvons par-delà les siècles la même prière et le même cœur.

Il y a une vingtaine d'années, Monsieur Oudot de Dainville concluant une étude sur Maguelone écrivait « ...L'œuvre a gardé ce charme indéfinissable des choses mortes »¹. Et voilà qu'à nouveau le vaisseau fait voile, le phare brille. Maguelone se réveille car les hommes longtemps retenus loin des paluds reviennent au rivage. La solitude se repeuple. La vieille nef résonne à nouveau. Une moisson se lève qui s'enrangerà dans la vivante demeure. (Fig. 1).

Historique du site

Maguelone, mentionnée comme citée dans les Itinéraires d'Antonin, fut le siège d'un des plus anciens évêchés de notre région avec Narbonne et Béziers. Le premier évêque dont il soit fait mention est Bœtius qui, en 589, envoya un diacre le représenter au concile de Tolède. Il participe lui-même au concile de Narbonne. La cité, comme toutes celles de Septimanie, connût les invasions des Wisigoths et des Arabes. Sarcophages, agrafes, boucles de ceinturon, monnaies témoignent de son importance sous la domination wisigothique. Une sérieuse campagne de fouilles pourrait apporter plus de lumières sur cette période que nous connaissons mal. Dans la liste des évêques, il y a d'énormes lacunes. Nous n'avons aucun nom entre 683 et 788. Ceci nous donne une idée de l'insécurité et de l'anarchie qui devaient régner à la fin de la période wisigothique, au temps des conquêtes arabes et au début de la domination franque. Maguelone a dû subir le même sort que ses voisines.

Nous pouvons évoquer à grands traits les caractères de l'occupation sarrasine et ceux de la conquête franque. Pour les Arabes, le site constituait un remarquable point d'appui. Sous leur domination, Maguelone devint une place forte, base de départ pour des razzias à l'intérieur des terres, et position de repli ouverte sur la mer. La présence des nouveaux envahisseurs ne semble pas avoir bouleversé la vie de la cité dont les maisons occupaient le versant nord où se trouve l'église. L'attitude des Sarrasins explique en partie que les habitants se soient accommodés d'une domination qui, vu le rôle joué par leur île, ne subissait pas que les inconvénients de la présence des infidèles. Cette présence, hélas, sera néfaste à la cité. Les Arabes reculent devant Charles Martel qui, malgré l'échec de sa tentative pour prendre Narbonne, saccage Béziers, Agde, et pousse vers l'ouest. Déposséder les sarrasins de leurs points d'appui oblige Charles Martel à ruiner de fond en comble les aires infidèles. Mais aussi cette rage de détruire s'explique-t-elle en partie par l'attitude assez équivoque d'une population qui, à franchement parler, semblait faire preuve d'une certaine apathie dans la lutte contre l'occupant. Maguelone fera connaissance avec les Francs. Elle est détruite vers 737 et le siège épiscopal est transféré à Substantion (Castelnau-le-Lez).

Le renouveau carolingien oublie Maguelone en son île, alors que l'arrière-pays voit naître et se développer les abbayes. À quelque distance de la côte, sur les bords



Fig. 1. Maguelone en 1888



de l'antique voie romaine, un lieu de culte s'anime qui va donner naissance à Montpellier. Près de trois siècles de silence préparent pour Maguelone une importante résurrection qui s'opère dans les premières années de l'an Mille. En 1030, l'évêque Arnaud va relever l'église « réduite à rien ». Maguelone va vivre au rythme de la chrétienté occidentale, mais restera marquée de l'empreinte du Languedoc sur la rive duquel elle se dresse. Situation périlleuse car deux dangers menacent l'île : la mer qui la baigne appartient à l'infidèle, et les paluds isolent Maguelone d'une terre chrétienne dont les évêques sont responsables.

L'histoire de l'évêché nous est relativement bien connue à partir de 1030 grâce à la vieille chronique de Maguelone rédigée dans la seconde moitié du XII^e siècle par un chanoine de la cathédrale. Ce texte constitue un document du plus haut intérêt dans la mesure où il contient, dans sa partie ancienne, les notices des évêques Arnaud, Godefroy, Gauthier et Raymond qui se sont succédé de 1030 à 1158, et, dans la relation des événements contemporains, des détails sur l'activité de l'évêque Jean de Montlaur. Or il se trouve qu'après Jean de Montlaur, l'édifice n'a pas été remanié. C'est donc grâce à la chronique que nous pouvons connaître les détails de la construction de l'église.

À partir de 1030, l'évêché va rapidement s'enrichir. Les donations se multiplient. En 1085 Pierre de Melgueil et Almodis de Toulouse font hommage au Saint-Siège du comté de Substantion et de leurs droits dans l'évêché de Maguelone. Hommage et donations présentés à Grégoire VII furent acceptés par Urbain II qui, en juin 1096, honora la cathédrale de sa présence. Le statut de Maguelone et ses fortifications en font une terre d'asile pour plusieurs pontifes qui viendront s'y réfugier. Ils seront chez eux... Mais terre du Saint-Siège, Maguelone ne sent pas le danger qui la guette. Elle oublie peut-être qu'elle est aussi du Languedoc. Alors que s'étend l'hérésie albigeoise, elle est certes bien protégée. Mais le berger doit aussi protéger le troupeau. « Citadelle de l'orthodoxie » Maguelone ne semble pas avoir eu beaucoup de peine à l'être, et n'avait pas à en tirer grande gloire. Elle fut récompensée de son attitude par Innocent III qui inféoda à l'évêque de Maguelone le comté de Melgueil en 1215. Ce somptueux cadeau porta la richesse de l'évêché à son comble. Le chapitre goûta-t-il plus que de raison aux plaisirs d'ici-bas ? Nous nous permettons de le croire puisque en 1331, l'évêque Jean de Vissec promulgua des statuts que les chanoines devraient scrupuleusement respecter. Ces statuts nous permettent d'avoir sur la vie des chanoines et l'état de l'évêché à cette époque, des renseignements très précieux. À cette date le chapitre comprenait une soixantaine de chanoines. Quelques années plus tard, Arnaud de Verdale, évêque de 1339 à 1352, rédigea son *Catalogus episcoporum magalonensium*.

En 1536, l'évêque Guillaume Pellicier demande et obtient le transfert du siège épiscopal de Maguelone à Montpellier. François I^{er} qui visita Maguelone avait appuyé cette demande et devait certainement comprendre combien la solitude pesait aux chanoines. L'insalubrité des lieux, leur isolement farouche et surtout l'existence de cette ville prestigieuse qu'était devenue Montpellier,

ne pouvaient que hâter le transfert qui plaçait le pasteur au milieu de son troupeau. Pour bien marquer la volonté d'abandon, les chanoines vendirent les bâtiments entourant l'église en exigeant leur destruction, afin de qu'on ne puisse se réinstaller en ce lieu austère. Ce qui restait fut utilisé comme forteresse pendant les guerres de religion. Richelieu, inquiet de voir cette place forte en un pays où les religieux étaient nombreux et puissants, demanda le démantèlement des fortifications. En 1633 ne restent debout que le sanctuaire et la construction attenante appelée « évêché ». Triste retour des choses neuf cents ans après Charles Martel ! Les derniers pans de murs que les pirates n'avaient jamais pu prendre furent démolis en 1708 et leurs pierres servirent à la construction du canal de Cette au Rhône. Le danger ne venait pas de la mer mais des étangs. Ce sont eux en définitive qui ont eu raison de Maguelone et qui pendant deux siècles allaient la plonger dans un second oubli.

En 1856, Frédéric Fabrège, après l'acquisition du domaine de Maguelone, entreprit de restaurer l'édifice. Sa fille continua son œuvre. Aujourd'hui, le domaine appartenant au diocèse de Montpellier, l'évêque vient de rouvrir l'église au culte. Le rivage se peuple saisonnièrement d'estivants. Maguelone est là qui les accueille. Après cinq siècles de silence, les cantiques résonnent à nouveau.

Les étapes de la construction

L'impression d'unité qui surprend le visiteur ne doit pas faire oublier que l'édifice que nous avons sous les yeux est le résultat de trois campagnes de construction qui se sont échelonnées de 1030 à la fin du XII^e siècle. Nous devons donc, avant d'aborder la visite de la cathédrale, marquer avec soin ces différentes étapes. Pour ce faire, nous possédons la précieuse chronique du chanoine anonyme.

L'évêque Arnaud construit au XI^e siècle la première cathédrale romane sur l'emplacement de l'édifice pré-roman dont on ne sait presque rien. Nous verrons, à la hauteur de la deuxième travée de la nef actuelle, le tracé, sur le pavement, de l'abside pré-romane retrouvée par Frédéric Fabrège. En 1054 l'église est dédiée. À partir de 1104, devant l'état du bâtiment qui menace ruine, l'évêque Gauthier entreprend la construction du chevet d'une nouvelle cathédrale. Celle-ci sera plus importante et remplacera celle d'Arnaud. C'est à lui que l'on doit l'abside, le transept dont les croisillons comprennent deux absides ménagées dans l'épaisseur du mur droit. Au-dessus des croisillons, deux tours dont la hauteur ne dépassait pas celle de la nef ont été édifiées ; tour du Saint-Sépulcre au nord, tour Sainte-Marie au sud. Il en était ainsi à Agde, Béziers, Quarante, Saint-Pons de Thomières. Leur construction fut accentuée par l'évêque Raymond (1129-1158). Au premier étage de ces tours, on établira une chapelle. C'est aussi sous l'épiscopat de Raymond que furent exécutés l'autel de Saint-Pierre et la chaire épiscopale.

En 1158, nous avons donc le chevet et le transept que nous voyons aujourd'hui. Le tracé de l'abside d'Arnaud, retrouvée elle aussi par Fabrège était marqué sur le pavement de la croisée du transept. Quand Jean de Montlaur (1158-1190) devient évêque, il officie dans



une église dont le chœur vient d'être reconstruit, mais se prolongeant par une nef ancienne « qui menace ruine ». Cette nef, vestige de l'ancienne église (celle d'Arnaud), est démolie et remplacée par la nef actuelle. Ce qui fait dire au chroniqueur que Jean de Montlaur a, en majeure partie, construit l'église « nouvelle ». Elle est couverte d'une voûte de pierre, ce qui entraîne la consolidation des murs. C'est à ce moment que l'on ajoute les éléments de fortification. Cette fortification est semblable à celles des églises d'Agde et de Saint-Pons qui sont d'ailleurs de même époque.

Le bâtiment appelé « évêché » attenant à la façade nord date de la seconde moitié du XIII^e siècle.

Une fois bien marquées les étapes d'une construction qui se poursuit sous trois prélats successifs, nous sommes frappés de l'unité dont fait preuve la conception d'ensemble. La longueur et la hauteur de la nef, son système de voûtement, son décor en font le prolongement direct de la croisée du transept. Seuls, des détails signalés par Monsieur Jean Vallery-Radot nous permettent de bien distinguer ce qui revient à chaque campagne. Nous les indiquerons au cours de la visite et nous y reviendrons dans les notes archéologiques.

Visite de l'édifice

Si vous visitez Maguelone en été, vous aurez hâte de trouver un peu de fraîcheur après avoir quitté le chemin poussiéreux tracé sur le lido. C'est pour cette raison, et aussi parce que le meilleur des guides est encore la vieille chronique, que vous commencerez votre visite par l'intérieur de l'église.

Le plan. Il est celui d'une croix latine sans bas-côtés, régulièrement orientée. La nef ne compte que trois travées. Un important transept sépare la nef du chevet. Le croisillon nord supporte une tour à étage : la tour du Saint-Sépulcre. Entre le sanctuaire en hémicycle et le transept s'insère une étroite travée de chœur. Ce plan fort simple de rectangle terminé par une abside, semi-circulaire intérieurement et polygonale à l'extérieur, témoigne de la fidélité au goût régional. Avancez-vous sous cette sorte de tunnel que constitue la voûte de la tribune et dirigez-vous vers le sanctuaire. Il se redresse d'un seul jet devant vous et paraît d'autant plus élevé que le recul que vous avez en débouchant sur le transept est plus mesuré. Arrêtez-vous au milieu de la croisée du transept et regardez l'abside. Elle est voûtée en cul de four et percée de trois baies en plein cintre dont l'archivolte est supportée par des colonnettes. Ces ouvertures s'inscrivent dans un décor dont la sobriété ne manque pas de grandeur. Le soubassement plein s'élève à une hauteur de six mètres, se dégageant d'une banquette de pierre sur laquelle devaient être posés les sièges des dignitaires. Un feston de petits arcs retombant sur des consoles entre des arcs de même ouverture que supportent de fines colonnettes engagées, se développe entre le haut du soubassement et la naissance de la voûte. Cette arcature est surmontée d'un cordon de dents d'engrenage. Des bandeaux murés enserrant majestueusement le sobre mais remarquable décor. Le bandeau supérieur souligne le départ du cul de four et se prolonge dans le carré du transept et dans la nef. On retrouve le profil du bandeau inférieur dans

les absidioles. Ce décor porte la marque des traditions du « premier art roman ». N'oublions pas que nous sommes dans un pays où les églises, de la plus modeste paroisse rurale à la grande abbaye, ont abondamment utilisé ce répertoire. Ici, le thème est librement interprété, ce qui témoigne d'une évolution bien affirmée.

Dans l'axe de l'abside, dans le soubassement, on aperçoit la trace du dossier de la chaire épiscopale. La présence de la chaire au fond de l'hémicycle absidal peut surprendre le visiteur. Dans l'Antiquité, la règle est de placer la cathèdre épiscopale au fond de l'abside et de célébrer face au peuple, donc de célébrer vers l'ouest. En pays franc, dès 700-850, l'officiant se déplace sur le devant de l'autel face à l'abside. Cela ne veut pas dire qu'il veuille tourner le dos au peuple, mais il célèbre vers l'est, avec le peuple. À ce déplacement de l'officiant est lié celui de la cathèdre et sa localisation sur le côté droit, afin d'éviter les mouvements compliqués consistant à contourner l'autel. Cependant, la tradition de la chaire dans l'axe de l'abside se maintient en certains endroits, au Moyen Âge jusqu'au XIII^e siècle (Lyon, Vienne, Vaison), et jusque dans la première moitié du XIV^e siècle dans les pays catalans (palais de Majorque, Barcelone, Gérone). On abandonne ces trônes à partir du moment où les autels sont surmontés de rétables. L'emplacement des trônes épiscopaux dans les cathédrales du Moyen-Âge a été étudié par M. Durliat. Nous avons donc à Maguelone un exemple de la résistance de la tradition primitive. Et Maguelone, au XX^e siècle, donne à l'officiant la place qui a toujours été la sienne dans la cathédrale. Oui, étrange destin de cette cathédrale qui, après tant de siècles, n'a pas vieilli...

Sur l'autel, simple dalle de pierre, table du sacrifice, vous serez intrigué de voir des plumes de paon. Ce sont des flabella indiquant que l'église appartient au pape. Les flabella dont les plumes sont couvertes d'yeux sont le symbole de la vigilance du Saint-Siège. De chaque côté de l'autel sont figurés les sceaux des facultés de Montpellier : médecine et droit, qui témoignent de leur reconnaissance envers les papes dont les libéralités furent nombreuses.

Le transept. Il va nous fournir la preuve de l'évolution dont nous avons parlé. Une voûte en berceau brisé couvre la croisée. Nous retrouvons à la naissance de cette voûte le bandeau mouluré dont le profil est semblable à celui de l'abside. Au nord et au sud, des arcs brisés à double rouleau ouvrent sur les croisillons. Ces arcs retombent sur des chapiteaux à feuillage supportés par d'épaisses colonnes. Vous notez que les arcs se développent en dessous de la naissance du berceau de la croisée.

Les croisillons profonds d'une seule travée, sont couverts d'une voûte d'ogives. Les nervures sont épaisses, rectangulaires, construites en petit appareil, et ne butent pas contre une clef. Elles sont primitives certes, mais marquent un progrès par rapport au système de voûtement généralement employé dans la région. Elles témoignent en outre du métier des maçons ayant assimilé la technique « lombarde ». En vous approchant, vous remarquerez que l'angle des pilastres supportant la retombée des nervures est échancré.

Les absidioles, situées à l'est, présentent cette particularité d'être noyées dans l'épaisseur du mur droit.

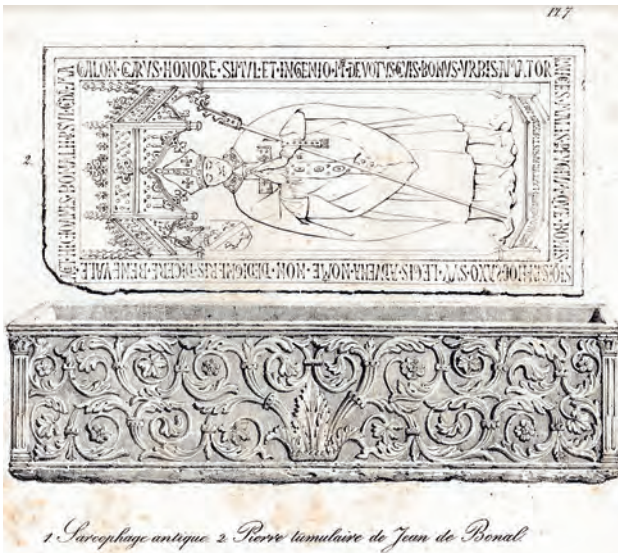


Fig. 2. Dessins de J.-J. Bonaventure Laurens en 1836.

Le même procédé est utilisé à Saint-Guilhem, Montbazin, Villeneuve-lès-Maguelone (**Fig. 2**).

Vous découvrez dans les bras du transept un mobilier funéraire important disposé avec bonheur. Dans le bras nord du transept, la pièce la plus importante est certainement le sarcophage compris dans le mausolée que nous verrons tout à l'heure. La provenance de cette pièce est inconnue. Le sarcophage se trouvait déjà dans l'église au début du XIX^e siècle. Il s'agit d'un sarcophage de l'école d'Aquitaine dont la face principale est ornée de rameaux de vigne et d'acanthe. Sur les petits côtés, un vase d'où sortent des pampres de vigne ; sur le revers du couvercle, des imbrications. La chronologie de ces sarcophages est sujette à controverse : du Ve au VII^e siècle. Il nous est donc impossible de donner pour celui-ci une date précise. Mais pour le visiteur, il est intéressant de savoir que le groupe des sarcophages d'Aquitaine, par opposition aux productions des autres écoles régionales, manifeste la survie de l'inspiration méditerranéenne-orientale plus qu'hellénistique. Il n'est que de se reporter aux passages de l'Ancien Testament pour voir le peuple de Dieu figuré sous l'image d'une vigne plantée et cultivée par Yahvé.

« Il était une vigne : tu l'arraches d'Égypte
Tu chasses des nations pour la planter,
Devant elle tu fais place nette
Elle prend racine et remplit le pays » (psaume 80, 9-12)
« La vigne de Yahvé, c'est la maison d'Israël » (Isaïe 5,7)

Pour les chrétiens, la « plantation de Dieu », c'est l'Eglise ; chaque plant est un chrétien introduit dans la vigne du père par le baptême : « ceux qui croient en sa révélation véridique sont le vignoble élu ». Ce thème baptismal de la vigne plantée par le Seigneur a été étudié par Jean Daniélou dans *Les symboles chrétiens primitifs*. C'est en tenant compte de ce symbolisme profond transmis par le plus ancien enseignement de l'Eglise qu'on doit étudier l'adoption, dans le répertoire occidental des thèmes décoratifs, du motif syrien de la vigne. Heureuse est donc pour nous cette rencontre, en Languedoc, en ce lieu... Le visiteur comprendra que nous ayons insisté.

Le mausolée plaqué contre le mur nord de ce bras du transept est celui de Raymond de Canillac, prieur de Maguelone, mort en 1373. Ce grand monument très mutilé était d'une facture gothique et richement orné. L'archéologue Jules Renouvier écrivait en 1835 qu'on y distinguait « un petit bas-relief en marbre blanc représentant l'apothéose de l'âme du cardinal, sous la forme d'un corps debout, nu, que des anges élèvent dans un drap »². Les autres membres de la famille de Canillac sont ensevelis dans ce croisillon nord.

Avant de quitter le croisillon, notons, sur l'autel de la petite absidiole, un rétable mobile, sculpture sur marbre du XIII^e siècle, acquis et placé là par Frédéric Fabrège.

Traversant le transept pour vous diriger vers le croisillon sud, penchez-vous sur les dalles qui recouvrent les restes pieusement conservés des prélats dont Maguelone est la dernière demeure. Frédéric Fabrège a couvert des tombes anonymes par des pierres sur lesquelles sont parfois gravés ces mots : « Hic ossa duorum episcoporum » (Ici les ossements de deux évêques). D'autres pierres tombales sont richement ornées. Sur celle de Jean Bonald, le prélat est gravé en pied, et l'inscription demande aux visiteurs « qui que tu sois, qui sur cette pierre lis son nom ne dédaigne point de lui dire un bon adieu. Il mourut l'an du seigneur 1487, le 15 du mois d'août ». La pierre qui représente un prélat, la tête posée sur un coussin et coiffé de la mitre, les mains jointes sur un livre, est celle qui recouvre les restes de Guitard de Ratte, évêque de Montpellier mort en 1602.

Dans le croisillon sud, un second mausolée s'adosse au mur ouest. Il est très dégradé et les bas-reliefs sont à peine lisibles. C'est le tombeau de Pierre Adémar (1418). Une vitrine renferme des crânes placés là par F. Fabrège, qui voulut ainsi rendre hommage à ceux qu'il nous dit être des guerriers francs morts en combattant l'infidèle. Le sarcophage représentant une frise de personnages est en trop mauvais état et prêterait à trop de discussions pour que l'on s'y arrêât. Devant l'autel de la chapelle Sainte-Marie, sous une simple dalle repose celui à qui nous devons la restauration de la cathédrale. Frédéric Fabrège (1841-1915) et sa famille dorment ici en paix.

Revenez au milieu du transept, tournez le dos à l'abside, et embrassez la majestueuse ampleur de la nef.

La nef. Elle paraîtrait encore plus grandiose, si la tribune n'avancât pas autant. Des demi-colonnes engagées, montant jusqu'à la naissance de la voûte, soulignent les travées. Leurs chapiteaux ont ce même caractère antiquisant que l'on retrouve dans le bandeau prolongeant celui du transept qui court le long de la nef. Ce bandeau sert de tailloir aux chapiteaux et d'imposte aux dosserets.

La voûte en berceau brisé ne prend pas appui sur le bandeau, mais légèrement en retrait. Un examen attentif nous permettra de relever que ce retrait est plus accentué côté nord. On peut même en faire une vérification plus précise en observant la retombée des arcs doubleaux à triple rouleau et à angles vifs qui soutiennent la voûte. L'intrados de la voûte est percé de vases acoustiques très bien conservés, dont on aperçoit les orifices.

Suivant la mode régionale, de grandes dalles, les lauzes, recouvrent la voûte. L'éclairage de la nef est insignifiant.

Les rares fenêtres, trois au sud et deux à l'ouest sont étroites ; largement ébrasées à l'intérieur, elles prennent l'allure de meurtrières à l'extérieur. L'arc de ces ouvertures repose sur des colonnettes à chapiteaux décorés de motifs végétaux. Si vous pouviez accéder à la tribune, et par là-même mieux observer ces baies, vous seriez surpris par le défaut de symétrie dans le nombre des fenêtres et par la position de l'ouverture de la première travée, tangente à la pile. Le maître d'œuvre a, semble-t-il, sacrifié l'éclairage à la défense. Il n'a pratiqué d'ouvertures qu'une fois le dispositif des mâchicoulis en place.

Avant de vous diriger vers la tribune, vous vous rendrez dans la chapelle Saint-Augustin, comprise entre le croisillon sud et la nef. On y accède par un arc brisé à trois rouleaux qui appartient à la nef. De plan carré et voûtée, peu éclairée, elle semble étrangère à l'édifice. Son petit appareil, l'absence de décor, le plein cintre des arcades n'ont rien de commun avec ce que vous avez vu dans la nef appareillée en gros blocs calcaires coquilliers. Monsieur Valléry-Radot voit dans cette chapelle qui n'est que le rez-de-chaussée de ce que l'on appelle « la tour ruinée », le seul témoin de la première cathédrale romane édifée par l'évêque Arnaud³. Nous y reviendrons dans les notes archéologiques. L'évêque Arnaud aurait été enterré dans cette chapelle. En 1933, Melle Fabrège fit ériger une plaque en l'honneur de ce prélat. À droite en entrant, vous pouvez lire sur un pilier l'inscription rappelant le décès d'un évêque d'Avignon : « Aribertus, un des bienfaiteurs de Maguelone ».

Dans le mur sud de la nef sont encastrés des fragments de reliefs et d'inscriptions que Frédéric Fabrège aurait découverts en 1872 « en relevant le pavage de l'abside ». Vous admirerez un bas-relief de marbre, mutilé, représentant deux femmes au profil très pur dont l'une offre à l'autre une couronne. Cette plaque est entourée d'oves. Sans pouvoir déterminer la provenance de cette œuvre, on pourrait y voir un travail grec comme l'a écrit Augustin Fliche⁴. Mais le morceau le plus important est semble-t-il l'inscription funéraire « *VERA IN PACE* ». L'épithaphe de Vera est accompagnée d'un bélier gravé. Le visiteur épris d'art roman s'arrêtera devant cette pierre. Par elle, il reviendra aux sources... La concision de la formule - qu'on trouve abondamment dans les catacombes romaines (Diehl, *Inscriptiones Latinae Christianae Veteres*) - et la qualité de la gravure du bélier, amènent à dater l'épithaphe du début du III^e siècle. Nous nous garderons cependant de la présenter comme un témoignage de la présence de Chrétiens à Maguelone à cette époque. Elle peut avoir été rapportée de Rome assez récemment (XVI^e-XVII^e siècle) à l'époque où l'on distribuait en Italie et ailleurs des fragments inscrits et des ossements provenant des catacombes. L'origine romaine est suggérée par la nature de la pierre. Une analyse effectuée en 1963 par Monsieur le docteur Salgues, de Montpellier, a montré qu'il s'agissait de marbre de Carrare. Les mots gravés dans la pierre sont une profession de foi dans la résurrection. Pour le défunt, *receptus in pace* signifie *receptus ad Deum in pace* (Diehl), c'est-à-dire admis à cette présence devant Dieu qui unit la prière et le bonheur de la contemplation symbolisée tant de fois par l'orante. Ce thème de la paix dans la mort

est fréquent dans l'épigraphie chrétienne jusqu'au haut Moyen Âge. Et quel riche symbolisme que celui du bélier, figure du Christ dans le sacrifice d'Abraham ! Les ronces emprisonnant le bélier sont aussi la croix et la couronne d'épines du Christ. Le bélier ne guide-t-il pas le troupeau ? Le Christ conduit la communauté des Chrétiens. « Les signes changent, mais la foi reste la même... bélier, agneau, veau, bouc, tout cela c'est le Christ... » (Saint-Augustin, Sermon, 19,3). Quel bonheur pour celui qui visite Maguelone que de découvrir en ce lieu cette humble pierre !

La tribune. Servant de chœur aux chanoines, elle semble avoir été remaniée, surtout dans la partie comprise dans la seconde travée. Le système de voûtement de cette partie-là prouve que sa construction est postérieure à la tribune primitive. Seule serait romane la portion comprise dans la première travée. L'accès à cette tribune se fait par un escalier ménagé dans le mur nord de la nef. À St-Guilhem, St-Martin de Londres, on construisit aussi une tribune tout comme à Serrabonne dans le Roussillon voisin. L'existence de celle de Maguelone ne nous surprend donc pas. Avant de sortir, remarquez l'épaisseur de la muraille (1,84 m), le verrou, énorme pièce de bois qui barre la porte, et la fente par laquelle on abaissait la herse en cas d'attaque. Vous avez un aperçu des éléments de défense dont était dotée l'église. Mais c'est à l'extérieur que le caractère de place forte apparaît pleinement.

L'extérieur

Après en avoir franchi le seuil, et avant de faire le tour de la cathédrale, prenez du recul pour mieux observer la façade dont la hauteur surprend. Vous revient alors à



Fig. 3. Le portail en 1888.

l'esprit l'histoire de Maguelone et son rôle de forteresse. Entre des contreforts, trois arcs brisés étaient bandés. Celui de gauche n'est visible que de l'intérieur de l'évêché, bâtisse ruinée s'appuyant contre le tiers nord de la façade. Celui du milieu a été restitué (**Fig. 3**).

Le portail. Bas et relativement étroit, écrasé entre les deux contreforts intermédiaires, il nous surprend par son décor figuré. À vrai dire, il n'a, semble-t-il, rien à voir avec l'édifice. Il se compose de trois parties qui n'ont rien de commun : les piedroits, le linteau, le tympan. Les piedroits, bizarrement encastres, représentent les apôtres Pierre et Paul, patrons de l'église. Mérimée écrivit en 1834 qu'ils étaient d'un style plus ancien que le tympan. Ces deux bas-reliefs dont il est aisé de comprendre qu'ils ont été rapportés, nous montrent à droite Saint-Pierre avec les clés et un livre, de l'autre côté Saint-Paul brandissant son épée et tenant un livre dans sa main gauche. Saint-Pierre est assis, Saint-Paul plie le genou. Ces deux bas-reliefs faisaient partie d'un ensemble qu'on pourrait dater du milieu du XII^e siècle, et attribuer à l'évêque Gauthier. La forme des plis, le traitement de la chevelure font songer à l'art de Saint-Sernin. Il faut aussi souligner les attitudes des deux apôtres qui sont très différentes. D'un côté, le mouvement fougueux de Paul partant à la conquête des nations, de l'autre le calme serein de Pierre conscient de ses lourdes responsabilités. Quand on songe à ce qu'était Maguelone et aux difficultés qui s'amoncelaient pour la papauté dans cette région languedocienne, on devine que l'artiste a sculpté d'après des directives précises. Il était urgent de rappeler par l'image certains principes menacés.

Les consoles soutenant le linteau figurent les têtes des apôtres. Elles sont inversées : à gauche Pierre, à droite Paul. L'artiste a repris les détails de la chevelure, frisée pour Pierre, lisse pour Paul. Notez avec quel soin il a sculpté la moustache et la barbe de Saint-Paul. Vous pouvez aussi retenir le réalisme dont témoigne cette originale tentative d'avoir voulu représenter en ronde bosse les deux visages que l'on voit de face, sur les bas-reliefs. C'est apparemment du même artiste que proviennent les bas-reliefs et les deux têtes.

Le linteau. C'est un ancien milliaire romain retourné dont une partie de l'inscription se voit à l'intérieur de l'église. Finement ciselé, il représente un rinceau dont les tiges régulièrement courbées s'entrecroisent délicatement, se retournent avec souplesse, enserrant dans leurs mouvements gracieux des feuilles largement étalées. Certains ont vu dans ces enroulements, dans ces feuillages aux lignes simples et pures, un souvenir des rosaces de Moissac, et ont fait de ce linteau le relais emprunté par l'art toulousain pour aboutir en Provence. C'est ainsi que Robert de Lasteyrie a pu dater le rinceau de Saint-Trophime d'Arles. En effet, sur le bandeau qui encadre le feuillage, se développe une inscription en vers leonins. Bernard de Tréviers, chanoine de Maguelone, l'a signée et datée (1178) :

AD PORTU(M) VIT(A)E	SITIENTES QUIQ(UE) VENITE
HAS INTRANDO FORIS	COMPONITE MORES
HINC INTRANS ORA	TUA SE(M)P(ER) CRIMINA PLORA
QUICQ(UI)D PECCATUR	LACRIMAR(UM) FONTE LAVATUR
BD. III VIIS FECIT HOC AN(N)O INC(ARNATIONIS) D(OMINI)	
MCLXXVIII	



Fig. 4. Tympan et linteau (1888).

[Venez au port de vie, O vous les assoiffés
En franchissant ce seuil, purifiez vos mœurs
Priez en cette enceinte et pleurez vos péchés
Toute faute se lave en la source des pleurs.] (**Fig. 4**)

Le diamètre du tympan ne coïncide pas avec la longueur du linteau. Le tympan de marbre orné d'un Christ en majesté dans une gloire multilobée, entouré des symboles des quatre évangélistes, s'inscrit dans un arc brisé dont l'intrados n'est pas concentrique avec l'extrados. Les claveaux de cet arc sont de marbre, alternativement blanc et gris, veiné de noir. Il ne semble pas que cette œuvre soit languedocienne et que la sculpture soit antérieure au XIII^e siècle.

Si vous poursuivez la visite côté nord, vous contournerez ce qui a sûrement frappé vos regards lorsque vous vous êtes dirigé vers l'entrée de la cathédrale : l'énorme tour carrée dite « de la cuisine » faisant partie de ce que l'on appelle l'évêché. Postérieure à l'édifice roman, cette construction dont il ne reste que les murs bâtis en gros blocs de calcaire coquillier date probablement de la fin du XIII^e siècle. Les traces de décoration et le profil des nervures de la voûte d'ogives dont il ne reste que les départs, sont des éléments de datation valables. Le second étage de la tour a dû être remanié au XV^e siècle. Nous en avons pour preuve les supports visibles dans le mur, ainsi que l'ouverture trilobée à l'ouest. Cette construction était fortifiée. On voit en effet le départ des arcs portant mâchicoulis. Mais ici, le système défensif est plus élaboré que celui de l'entrée de l'église, car les pilastres d'angle sont montés en encorbellement, ce qui accentue la saillie sur le mur (**Fig. 5**).

Continuant la visite par le flanc nord, vous vous trouverez sur l'emplacement du cloître et des bâtiments conventuels. De nombreuses ouvertures dont plusieurs ont



Fig. 5. Cathédrale côté nord (1888).

été murées, permettaient de communiquer avec l'église. Les arrachements visibles sur le mur du croisillon, côté ouest, sont les témoins de constructions qui ont été abattues. On devine pourquoi cette partie de l'édifice ne porte pas de trace de fortifications : les bâtiments conventuels étaient compris dans un système défensif. Par contre, si les flancs nord et ouest du croisillon septentrional ne sont pas fortifiés, il n'en est pas de même du côté est. Vous pouvez alors suivre le système de fortifications qui apparaît nettement sur toute la partie orientale de l'église. Une plinthe s'élève au-dessus du sol entourant l'ensemble chevet transept. On ne la retrouve pas le long des murs gouttereaux. Des pilastres supportaient des arcs dont la courbure de départ laisse supposer que ces arcatures étaient en plein cintre. Les deux contreforts du mur sud du croisillon méridional ne présentent pas de départ d'arc. Bien qu'aucun arrachement ne soit visible sur le parement de la croisée du transept, on peut penser qu'un étage s'élevait sur ce croisillon.

Sur le flanc sud de la nef, on compte quatre arcs, dont il ne reste que les départs sur les impostes en quart de rond semblable à ceux de la façade. L'arc restitué à la façade et la courbure des amorces visibles permettent de dire que ces arcs étaient brisés.

Cette étude des éléments défensifs de l'église qui vous conduit à observer la partie méridionale de l'édifice ne vous permet pas d'éviter les vestiges de « la tour ruinée ». Renforcée aux angles par des contreforts, cette tour n'a conservé intact que son rez-de-chaussée. Sauf à l'angle sud-ouest on ne voit au-dessus que les arrachements des murs est et ouest et son mur nord. Le mur sud s'est écroulé. Ces murs très épais sont en blocage entre des parements minces en petit appareil. La face orientale de la tour est masquée par le mur ouest du croisillon sud. Au

rez-de-chaussée sur la face sud, une ouverture en forme de meurtrière éclaire la chapelle Saint-Augustin. Au premier étage, une grande arcade en plein cintre et au second, une petite baie ajouraient le mur nord. Elles ont été aveuglées. S'il vous était possible de monter sur cette tour, vous découvririez que le mur nord s'applique contre le mur de la nef jusqu'au premier étage inclus. Mais au-dessus il en est indépendant - à la hauteur de la petite baie murée - car un couloir voûté le sépare de la nef. L'existence de cette tour n'a pas manqué d'intriguer les archéologues et c'est à partir d'hypothèses émises à son sujet que l'on peut établir la chronologie de la construction de la cathédrale (Fig. 6).



Fig. 6. Cathédrale côté sud (1888).

Notes archéologiques

La visite vient d'être effectuée en suivant la « vieille chronique de Maguelone ». Ce faisant, nous avons passé sous silence certains problèmes qui ne manquent pas de se poser quand le tour de l'édifice a été accompli. Il faut reconnaître que si Maguelone ne suscite pas de longues discussions archéologiques, la chronologie établie par Monsieur Oudot de Dainville, ce parfait connaisseur de l'art roman languedocien, a été retouchée par Monsieur Vallery-Radot dans le volume du Congrès archéologique de Montpellier 1950.

Pour M. Oudot de Dainville, il resterait de l'église d'Arnaud (1030-1066) les deux flancs de la nef. Godefroy aurait construit la tour ruinée (1080-1103). À Gauthier et Raymonde (période 1104-1158) reviendraient le chevet et le transept. Quant à Jean de Montlaur, il aurait voûté la nef, fortifié l'église et établi la tribune (1158-1190). Cette chronologie se fondait sur le texte de la chronique et sur l'étude de l'édifice. Or il semble que Monsieur Oudot de Dainville se soit surtout laissé guider par la pierre plus que par le texte. Il nous dit par exemple que les mots « ecclesis vêtus demolite est » ont impressionné les archéologues. Et quand le chanoine écrit en relatant l'œuvre de Jean de Montlaur « et nova ex majori parte constructa » Monsieur Oudot de Dainville trouve que ces mots ont « une odeur d'encens », autrement dit le texte devraient être interprété très librement. Ceci pourrait passer si l'examen approfondi de l'édifice avait été fait. Or ce n'est que l'aspect de la pierre qui a retenu Monsieur Oudot de Dainville. Les murs latéraux intérieurs sont d'Arnaud car ils sont appareillés en gros blocs de calcaire coquillier, plus frustes que ceux du chevet. La voûte étant des pierres au grain plus fin, est postérieure, de Jean de Montlaur. Le revêtement extérieur en pierre froide serait aussi de ce dernier.



Or les sondages effectués par Monsieur Vallery-Radot et la lecture de la chronique nous donnent une chronologie différente : celle que nous avons indiquée et sur laquelle nous revenons en signalant les détails qui permettent de mieux la saisir. La vieille chronique dit bien qu'Arnaud fit construire une église. Un siècle plus tard, le sanctuaire est repris sur un plus vaste plan et Gauthier commence le chevet que termine Raymond en faisant surélever le croisillon nord « turini sancti sepulcri a muris superius ». Il est fort probable, comme cela se faisait souvent en pareille circonstance, que l'on ait commencé la nouvelle cathédrale par le chœur, en conservant pour les offices l'ancienne nef. Le chœur terminé, vint Jean de Montlaur qui entreprit d'abattre la nef d'Arnaud et de bâtir un nouveau vaisseau raccordé au chevet. Mais alors, de qui est la tour ruinée ? Pour Monsieur Vallery-Radot, c'est un vestige de la cathédrale d'Arnaud. Monsieur Fabège, retrouvant l'abside de cette cathédrale, écrivait « les dimensions de l'appareil et le mortier étaient identiques à ceux de la chapelle Saint-Augustin ». En outre, l'arcade ouverte dans la nef ne pouvait être un portail car la moulure de l'imposte est intacte, donc ne témoigne pas de la présence des éventaux d'une porte. Cette tour antérieure au transept et, comme nous venons de le voir, à la nef, a donc été conservée, vraisemblablement pour constituer un élément défensif pendant la durée de la construction de l'église que nous avons sous les yeux. Quant à la fortification, il ne semble pas qu'elle soit un plaquage extérieur. Un sondage effectué dans le mur de chevet ne montre aucune différence de parement, le chevet a donc été construit et fortifié en même temps. En ce qui concerne le flanc sud de la nef,

le seul fortifié, le parement de pierres froides n'a pas été monté sur le mur en calcaire coquillier plus ancien. En effet Monsieur Vallery-Radot nous montre à la façade les deux parements apparaissant côte à côte, séparés par un pilastre. Les retours du pilastre ont la même profondeur et les deux parements différents sont au même niveau. Pour le chevet comme pour la nef, d'époque différente, la fortification est allée de pair avec la construction. Il faut donc faire confiance à la chronique. L'étude de l'édifice confirme le texte. Il ne fallait pas a priori récuser le témoignage.

Vous quitterez Maguelone, emportant avec vous une impression « d'austère grandeur ». Vous aurez vu un bel exemple de l'art de la construction de la pierre. Dans cet édifice viennent s'éteindre, dans un splendide éclat, les traditions décoratives empruntées au répertoire du « premier art roman ». L'abside avec son arcature, ses dents d'engrenage, conserve dans une libre interprétation un thème déjà ancien. Mais le transept terminé au milieu du XII^e siècle, par l'articulation des supports, les voûtes d'ogives primitives, le décor des chapiteaux, se dégage des traditions. L'évolution dont il témoigne se poursuivra dans la nef.

De Maguelone, vous retiendrez la majestueuse grandeur faite d'équilibre reposant sur un puissant appareil. Vous retrouverez alors un visage que le Midi de la France n'a jamais oublié. L'acanthé souple à la corbeille des chapiteaux, parmi tant d'autres traits, vous rappelle la Provence. Maguelone a conservé « la majestueuse grandeur des monuments antiques » (Vallery-Radot).

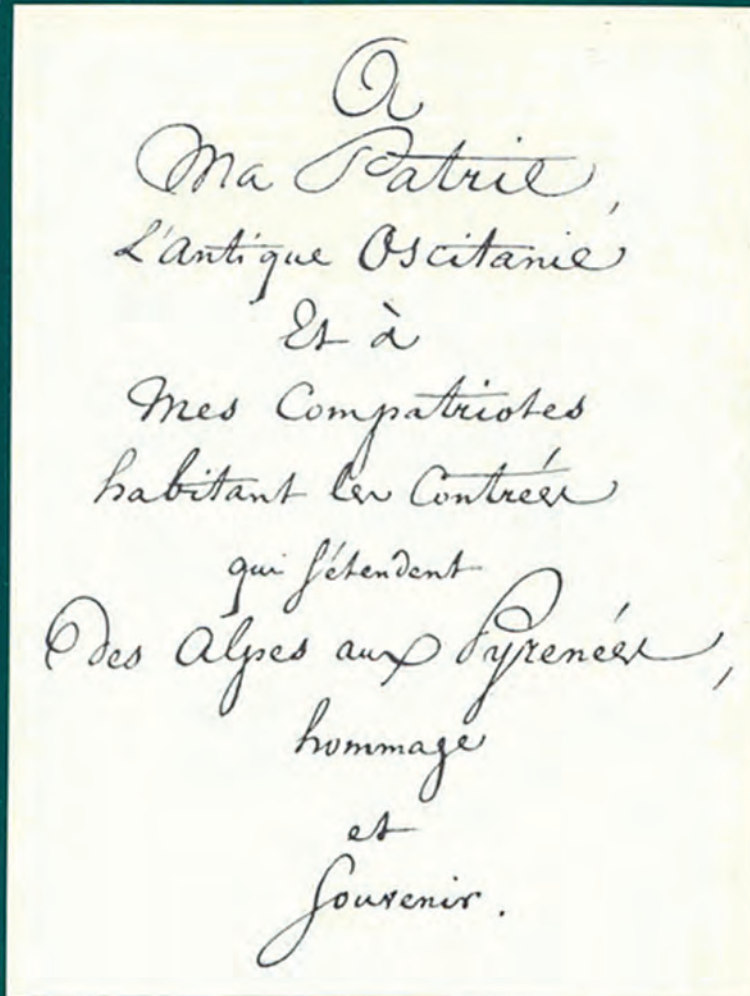
Maguelone n'est pas morte elle n'a même pas vieilli. ■

NOTES

1. Oudot de Dainville, Maurice, « La cathédrale de Maguelone », La France de toujours – Languedoc méditerranéen et Roussillon d'hier et d'aujourd'hui, Nice, 1947, pp 149-150.
2. Renouvier, Jules, Histoire, antiquité et architectonique de l'église de Maguelone, Montpellier, 1836, p. 42.
3. Vallery-Radot, J., « L'ancienne cathédrale de Maguelone », Congrès archéologique de France, 108^{ème} Session, Montpellier 1950, Paris, 1951, pp 60-81.
4. Fliche, Augustin, Montpellier, collection « Les villes d'art célèbres », Paris, 1935, p. 16.

ANTOINE FABRE D'OLIVET

LA LANGUE D'OC RETABLIE



PREMIÈRE EDITION INTEGRALE
D'APRÈS LE MANUSCRIT DE 1820

Reconnu comme précurseur des Félibres, un des premiers à avoir une vision pan-occitanique, Antoine Fabre d'Olivet est resté dans l'ombre. Son ouvrage « La Langue d'Oc rétablie », souvent nommé et cité, n'a jamais été publié. Le manuscrit original définitif, terminé en 1820, après un voyage d'étude en Languedoc, et plus particulièrement en Cévennes et dans sa ville natale Ganges, est de la main même de Fabre d'Olivet. Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque Municipale d'Hyères dans le Var.

Cette énorme contribution, conçue comme un sauvetage de l'Occitan, devrait utilement servir à tous ceux qu'intéresse l'Occitan, et renouveler certaines perspectives de recherche.

L'association « FABRE D'OLIVET RESTITUÉ » consacre toute son énergie à cette première édition.

L'ouvrage se compose d'une Grammaire Occitane (388 pages manuscrites), d'un Vocabulaire (654 pages manuscrites), et d'un choix de poésies occitanes « Le Troubadour » dédié à sa mère (444 pages manuscrites).

Edition de l'Association Fabre d'Olivet, Rouveyrac 30460 Lasalle - Tél 04 66 85 42 61

Le lexique du bâti dans les compoix médiévaux et modernes

Étude de linguistique historique et de géographie linguistique

Pierre Casado*

Résumé :

Les objectifs de cette contribution sont d'une part de montrer l'évolution de la langue écrite occitane face à l'avancée de la langue officielle du royaume de France et d'autre part de révéler la richesse du lexique occitan et sa spécialisation. Nous savons que présenter des listes de mots, de citations peut paraître fastidieux, mais c'est le seul moyen de mettre à jour des évolutions, des aires lexicales et peut-être des aires dialectales spécifiques. Un certain nombre de ces mots disparaurent et d'autres ne sont plus guère en usage dans la langue parlée d'aujourd'hui ; les compoix en portent témoignage.

Mots-clés :

Compoix, Dialecte, Lexème, Géographie linguistique, Linguistique historique, Occitan

Abstract:

The aim of this article is to demonstrate the evolution of the written Occitan language when faced with the progress of the official French language, and secondly to show the wealth of vocabulary and specificity of Occitan. We understand that lists of words and quotations can be tedious, but it is the only way to show the development, the zones of vocabulary and, perhaps, the specific dialect areas. A certain number of these words have disappeared and others are hardly used in the spoken language of today; the compoix (ancient land registers) are still available evidence.

Key words:

Land registers, Dialect, Lexeme, Geographical linguistics, Historic linguistics, Occitan

Resumit :

Los objectius d'aquela contribucion son d'un costat de mostrar l'evolucio de la lenga escricha occitana en fàcia de l'avançada de la lenga oficiala del reiaume de França, d'un autre costat de revelar la riquesa del lexic occitan e la sieuna especializacio. Presentar de tièras de tèrmes e de citacions pòt paréisser fastigós, mas es lo sol biais de revelar l'espandida d'airals lexicals e bènleu d'airals dialectals especifics. Fòrça d'aquels tèrmes desapareguèron e son pas ges en usatge dins la lenga parlada de uòi. Los compeses ne son un testimoniage.

Noms-claus :

Compeses, Dialècte, Lexèm, Geografia lingüística, Lingüistica istorica, Occitan.

Une étude exhaustive de tous les termes afférents au bâti dépasserait amplement le cadre de cette communication¹, et de plus se heurterait aux lacunes de notre base documentaire. En effectuer une stratigraphie historique et une répartition géographique globales est impossible du fait que nous ne possédons pas pour toutes les communautés de notre aire d'étude des séries de compoix s'échelonnant du XIV^e au XVIII^e siècle. Pour certaines de ces communautés ne nous ont été conservés que seulement un ou deux compoix, le plus souvent du XVII^e siècle. Les termes qui se rapportent au bâti ou aux éléments du bâti sont légion et nous n'en prendrons comme exemples que quelques cas en en produisant les attestations les plus parlantes. Le lecteur trouvera sans doute la présentation chronologique des attestations de certains types de mots

(lexèmes) fastidieuses. Cette présentation n'est pourtant pas exhaustive. Nous avons opéré des choix en ne gardant que des séries de cas explicites concernant la chronologie et la répartition géographique des lexèmes. Les attestations produites selon un agencement chronologique permettent d'appréhender la vie et la mort de certains mots ainsi que l'abandon de la graphie occitane sous la pression de la graphie de la langue politiquement dominante, le français. Ce début d'inventaire révèle la richesse lexicale de la langue écrite occitane mais aussi montre les difficultés de définir les valeurs sémantiques de certains lexèmes.

Ainsi au cours de cette étude nous mettrons en regard dans l'usage écrit l'emploi de tel ou tel terme dans l'aire comprise entre Vidourle et Rhône, ce qui correspond à peu près à l'aire gardoise, et dans l'aire comprise entre Vidourle

*Onomasticien, philologue, C.R.I.S.E.S, EA 4424, Université Paul-Valéry, site Saint-Charles, Montpellier III
[Les clichés illustrant l'article sont de © Christian Guiraud]



Fig. 1. Gignac – Aniane (carte de Cassini).

et Aude, ce qui correspond à l'aire héraultaise. Nous avons conscience qu'utiliser les terminologies aire gardoise et aire héraultaise, ce qui correspond à des découpages administratifs contemporains, est anachronique. De même parler d'aire dialectale provençale et d'aire dialectale languedocienne, réalités linguistiques sans doute avérées pour la période contemporaine, est inopérant pour le Moyen-Âge et la période moderne. De toute façon, notre étude porte sur des documents écrits, donc sur une *scripta*, et il est hasardeux de déduire l'état de la langue parlée à partir de la *scripta*. Mais pour la clarté de l'exposé nous désignerons les deux espaces formalisés aujourd'hui par les départements du Gard et de l'Hérault sous les sigles (30) et (34). Pour les références des compoix (cpx.) utilisés pour cette étude, il faudra se reporter à notre *Recueil lexicographique* en ligne sur le site de l'équipe de recherche CRISES, <http://crises.upv.univ-montp3.fr>, à la rubrique *Ressources*. Les références des compoix y sont déclinées *in fine* avec la date, le nom de la communauté et le lieu de dépôt. (Fig. 1)

En premier lieu nous présenterons les termes qui désignent le lieu d'habitation, le lieu de résidence, puis les termes servant à désigner les parties de l'habitation, chambres, pièces et réduits à usage varié ; puis nous décrirons les éléments du lexique du bâti secondaire tels que les cours, les appentis. Les éléments du lexique se rapportant à l'architecture (rez-de-chaussée, plancher, voûte, escalier, etc.) et ceux concernant les constructions réservées aux animaux seront traités dans un prochain article.

Le lieu d'habitation, le lieu de vie

Sur notre aire d'étude, pour désigner l'habitation ou le lieu de vie, la langue occitane a eu recours à deux lexèmes. Le premier a pour étymon le latin *mansionem*² et a eu au Moyen-Âge comme premier aboutissement *maion*, s. f. [mayv] puis aussi la forme *maison*, s. f. ; le second lexème a pour étymon le latin *hospitale(m)*³ et a eu comme aboutissement *hostal* > *ostal*, s. m. Ces deux termes occitans sont entrés en concurrence avec prééminence généralement du second sur le premier, *ostal* ayant eu tendance à éliminer *maion*. Ce phénomène linguistique fut compliqué au début de la période moderne par l'intrusion, à côté de son homonyme occitan, du lexème français *maison* porteur d'une certaine polysémie allant de la notion de « bâtiment » à celle de « lieu de vie ».

Le lexème occitan *maion* [mayv] = « lieu d'habitation », « domicile » est attesté sous la forme *mayo* dans le premier compoix d'Agde : 1320 « *mayo en la cieutat* » ; « *aqui meteys autra mayo* » (cpx., Agde, CC1, 34).

Puis nous le retrouvons postérieurement au XVI^e siècle et encore au XVII^e siècle sur l'aire gardoise sous les formes *maion*, *maion*, *mayon* :

1538 « *maion* » (cpx., Sommières, 30) ; 1567 « *maion* » (cpx., Buzignargues⁴, 34) ; 1567 « *maison ou je demeure consistant en maiou, jasse et court* » (cpx., Garrigues, 34) ; 1589 « *maion* » (cpx., Saint-Clément, 30) ; 1586 « *mayon découverte* » (cpx., d'Alès, 30) ; 1600 « *au devant de sa maion ou il habite* » (cpx., Bagard, 30) ; 1612 « *une* »



Fig. 2. Villetelle, vue d'ensemble.

maïou et moitie des degres » (cpx., Clarensac, 30°) ; 1657 « *maïou servant de palher* » ; « *maïou servant de clede* » (cpx., Avèze, 30) ; 1659 « *une maion calquiere proche le pont* » (cpx., Saint-Ambroix, 30).

Nous noterons que dans le compoix de Garrigues de 1567 s'est mise en place une distribution sémantique entre le français *maison* qui véhicule le sens de « bâtiment dans son ensemble » et l'occitan *maion*, graphié *maïou* avec le sens de « lieu de vie », « pièce à vivre ».

Par contre nous observons une inversion des rôles dans les compoix d'Avèze de 1657 et celui de Saint-Ambroix de 1659. Le lexème *maion*, graphié *maion* ou *maïou*, n'a plus du tout le sens de « lieu de vie », « pièce à vivre » mais de « bâtiment servant de pailler », « bâtiment servant de séchoir », « bâtiment servant de tannerie ». C'est alors le terme français *maison* qui s'accapare le sens de « lieu de vie » : 1657 « *maisons, cours, bassecourts, estables, ayres et passages* » ; « *maisons d'habitation* » (cpx., Avèze, 30) ; 1659 « *au fort vieux une maison ou habite* » (cpx., Saint-Ambroix, 30).

Nous constatons une distribution diachronique et géographique du lexème *maion* attesté d'une part dans l'aire héraultaise au XIV^e siècle et dans l'aire gardoise aux XVI^e et XVII^e siècles. (Fig. 2)

Le deuxième élément lexical occitan *ostal* est polysémique. Avec les sens de « bâtiment » et aussi de « lieu d'habitation », « domicile », il a eu une très grande vitalité sur nos deux aires d'étude. Il est attesté sous les formes *hostal*, *hostel*, *hostau*, *houstal*, *ostal*, *oustal* depuis le XIV^e siècle jusqu'au XVII^e siècle :

1320 « *ostal en la crota* » ; « *III ostals ... en la cieutat* » (cpx., Agde, 34) ; 1360 « *hostal en cieutat* » (cpx., Agde, 34) ; 1370 « *hostal a la Peyra Milhassa* » ; « *I ostal en la paroquia de Moss Sant Sévè* » (cpx., Agde, 34) ; 1390 « *hostal fort derut* » ; var. « *ostal* » (cpx., Beaucaire, 30) ;

1393 « *autre hostal al Plan del Pon* » ; « *I ostal en las Fabrarias es perilh de tombar* » (cpx., Alès, 30) ; 1401 « *I hostal en la carrieyra de Lergua* » ; « *I hostal am cort* » (cpx., Lodève, 34) ; 1403 « *un hostal dins lo fort* » ; « *un hostal e casal e parra* » ; « *l'ostal payroal e cortiel tenen* » (cpx., Soumont, 34) ; 1405 « *hostal davant la Cros de la Peyre* » (cpx., Alès, 30) ; 1408 « *I hostal en la carrieyra de Lergua* » ; « *I ostal que fouc de Acgnes Palharda a Bon Cosselh* » (cpx., Lodève, 34) ; 1411 « *un hostal an lo maset* » (cpx., Saint-Thibéry, 34) ; 1440 « *ung hostal pausat en la gacha de la Fustarié* » ; var. « *ostal* » (cpx., Beaucaire, CC2, 30) ; 1440 « *ung hostal appellat a las Cauquieras* » ; var. « *ostal* » (cpx., Beaucaire, CC3, 30) ; 1448 « *hostal en que estay* » ; « *hostal en que demora* » (cpx., Alès, 30) ; 1453 « *hostal en Cieutat* » ; « *ostal en Borc* » (cpx., Agde, 34) ; 1457 « *I verdié devant son hostal* » ; « *ostal cubert de palha* » (cpx., Agde, CC5, 34) ; 1457 « *ostal an sa cort en la paroquia de Sant Sévè* » (cpx., Agde, CC6, 34) ; 1460 « *hun hostal he patu* » (cpx., Saint-Thibéry, 34) ; 1462 « *hostal al Portal de la Roqua* » (cpx., Alès, 30) ; 1479 « *parran davant l'ostal* » (cpx., Lédénon, 30) ; 1479 « *la carrieyre detras l'oustau* » (cpx., Saint-Jean-du-Gard, 30) ; 1480 « *ung hostal en que es lo molin de las olivas, hont a una fenieyra et una grant cort* » (cpx., Beaucaire, 30) ; 1482 « *hostal a la Roquo* » (cpx., Alès, 30) ; 1490 « *ung hostal en son patu en Borc* » (cpx., Agde, 34) ; 1490 « *I ostal al Portal de Mòpeyllier qfr. an l'Ort de l'Espital* » (cpx., Aniane, 34) ; XV^e siècle, « *ostal et casal al Portal de Sant Johan* » (cpx., Aniane, 34) ; 1500 « *ung hostal et oliveda als Molis* » (cpx., Aniane, 34) ; 1500 « *ung hostal et calzal* » ; « *dos estals, moly et estable* » (cpx., Montpeyroux, 34) ; 1501 « *hostal en Carrieyra Vialatella* » ; « *ostal en Carrieyra Drecha* » (cpx., Alès, 30) ; 1510 « *hostal en Cieutat* » (cpx., Agde, 34) ; 1514 « *per l'houstal, fouguie, court, paillhé, cambre, nouc al cap de l'hostal de Mathieu Pastre* » ; var. « *hostal* » ;

« oustal » (brevette, Dourbies, 30) ; 1515 « *hostal... et n'ya de cubert de lauza et de cubert de pailha* » ; « *hostal cubert de posses* » ; « *hostal cubert de teules* » (cpx., Génolhac, 30) ; 1515 « *hostal cubert de palha* » (cpx., Saint-Julien-de-Vergalgues, 30) ; 1518 « *hostal em Bertholo ont fay botiguo et estable* » (cpx., Alès, 30) ; 1502 « *ung hostal la ont demora* » (cpx., Bessan, 30) ; 1520 « *ung hostal en Cieutat* » ; « *ostal et patu* » (cpx., Agde, CC9, 34) ; XVI^e siècle, « *ung hostal an sas cours* » ; « *hostal en son patu* » (cpx., Agde, CC11, 34) ; 1520 « *ung hostal en la guache de Mercat confronta de levant en l'oustal de Mathieu Olivier* » ; « *l'ostal de Colombe Rossete* » (cpx., Beaucaire, CC5, 30) ; 1520 « *hostau cubert* » (cpx., Lédénon, 30) ; 1522 « *un houstal, estable, jasse et court* » ; « *un oustal, jasse, jardin et court* » (cpx., Saturargues, 34) ; 1529 « *un ostal que demore* » (cpx., Potelières, 30) ; 1531 « *ung hostal al Fort en solio* » (cpx., Argelliers, 34) ; 1534 « *hostal et ort foras lo portal de la plassa* » (cpx., Gignac, 34) ; 1538 « *hostau dinfra los murs* » (cpx., Lédénon, 30) ; 1538 « *hostalz* » (cpx., Cassagnoles, 30) ; 1543 « *ung hostau et court et gras de fores les muralhes de la ville la hont habito* » (cpx., Brignon, 30) ; 1544 « *hostau* » ; « *hostal* » (cpx., Aimargues, 30) ; 1545 « *hostau* » ; « *hostal* » (cpx., Aubord, 30) ; 1547 « *au pres de son hostal, femorie sive court* » ; var. « *estal* » (cpx., Sainte-Anastasie, 30) ; 1550 « *hostal al Mas de Puech Ferrié* » (cpx., Saint-Clément-de-Rivière, 34) ; 1550 « *ung hostal et mas appellat lou Mas de la Peyrade a Saint Mathieu* » ; « *la mitat d'ung celestre al intradou del hostal* » ; var. « *houstal* » ; « *oustal* » (cpx., Trévières, 34) ; 1550 « *ung cros jouignant loudict hostal* » (cpx., Le-Triadou, 34) ; 1581 « *ung hostal* » ; « *ung oustal, cisterne, four et courtial* » (cpx., Blandas, 30) ; 1591 « *ung oustal avec son four* » (cpx., Agde, CC14, 34) ; 1596 « *ung lenier davan son ostau* » (cpx., Parignargues, 30) ; XVI^e siècle, « *hostal en Cieutat* » ; « *ostal an son estable en Cieutat* » (cpx., Agde, CC12, 34) ; XVI^e siècle, « *ung houstal al Pourtal de las Yeros* » ; « *ung houstal et casal a Val Vert* » (cpx., La-Livinière, 34) ; XVI^e siècle, « *ung houstau dict la Fouquieyre* » (cpx., Cazeveille, 34) ; XVI^e siècle, « *I hostal que se confronta an la cort et l'abadia* » (cpx., Saint-Thibéry, 34) ; XVI^e siècle, « *ostau dict la Cosme* » (cpx., Cazeveille, 34) ; XVI^e siècle, « *ung hostal* » ; « *ung hostalh confront. an las carrieyras* » (cpx., Ceilhes-et-Rocozels, 34) ; XVI^e siècle, « *ung autre hostel en la dita carta ou fay stable* » ; « *l'ostal de Guilhem* » (cpx., Pont-Saint-Esprit, 30) ; 1608 « *ostal et estable* » (cpx., Aniane, 34) ; 1644 « *houstal al mas del Cortal la fouganie a une estaige* » (cpx., Avène, 34) ; 1644 « *per son houstal, estable, galiniere et patu tout tenen* » (cpx., Minerve, 34) ; 1660 « *un houstal partie en crotte, partie en soulié, partie en sottou* » ; var. « *oustal* » (cpx., Viols-le-Fort, 34) ; 1696 « *oustal, casal, pigeonié et soude ald. Loc* » (cpx., Adissan, 34) ; 1696 « *par canne d'houstal en soulié ou crotte six deniers, par canne d'houstal sans soulié ny crotte quatre deniers* » (cpx., de Viols-le-Fort, 34).

La répartition géographique du lexème occitan *ostal* montre une extension générale dans l'aire gardoise aussi bien que dans l'aire héraultaise et ce de façon également répartie entre les zones de plaine et les zones de piémont. Selon nos relevés, il ne semble pas y avoir eu d'aire de

vitalité ponctuelle de ce terme. Dans le compoix d'Agde de 1320 *ostal* est en concurrence avec *mayo*, puis dans les compoix d'Agde de 1360, 1370, 1453, 1457, etc. il a complètement éliminé ce terme.

Le troisième lexème que nous allons prendre en compte est le lexème occitan⁵ ou français *maison*, s. f. [mayzu]. Cet élément lexical est aussi attesté à date ancienne avec les sens de « bâtiment », « lieu d'habitation », « domicile », sous les formes *maison*, *maizon*, *mayson*, *meyson*.

Les attestations les plus anciennes selon nos relevés ont été produites principalement par les compoix de la ville royale Beaucaire : 1390 « *una maison al Filador* » (cpx., Beaucaire, 30) ; 1440 « *una maison en la gacha del Mercat* » ; « *l'aule de la dicta maison et lo bas de la dicta mayson* » (cpx., Beaucaire, 30) ; 1480 « *li servis Colin Escudier sus sa mayson en la gacha de Curatarié* » (cpx., Beaucaire, 30).

Dans ces attestations le terme *maison* véhicule le sens global de « bâtiment » et non pas celui de « lieu de vie », « domicile ». L'attestation de 1390 « *maison al filador* » fait état d'une construction située à l'endroit où se fabriquaient les cordages, et cette construction plus tard sera désignée dans le compoix de Beaucaire de 1665 (CC28) par le terme « *bastiment* ».

À partir du XVI^e siècle l'emploi du terme *maison* / *maizon* semble se généraliser probablement sous l'influence du lexème français *maison* :

1520 « *Premierement une maison et court* » ; « *Premierement la quarte part d'une maison* » ; (cpx., Agde, CC10, 34) ; 1520 « *Messire Jehan Barrat, moyne de Mont Majour, deux maisons jointes ensemble* » ; « *dous hostalz et courtz tout jointz ensemble en une maison* » (cpx., Beaucaire, CC6, 30) ; 1567 « *maison ou je demeure concistant en maïou, jasse et court* » (cpx., Garrigues, 34) ; 1571 « *maison a deux estaiges, estable, jasse, salestre, porcils* » ; « *maison en terre contenant foganhe* » (cpx., Canaules, 30) ; 1577 « *maison, estable, court et parran* » (cpx., Boissières, 30) ; 1580 « *maison et court* » (cpx., Brignon, 30) ; 1581 « *maison au Mas del Barral* » (cpx., Blandas, 30) ; 1586 « *maison decouverte crottée* » (cpx., Alès, 30) ; 1591 « *maison, salubert, estable, patus et pigeonier scittué en Citty* » ; « *maison et four en Citty* » (cpx., Agde, CC14, 34) ; 1594 « *maison, jasse, court et jardin* » (cpx., Congénies, 30) ; 1597 « *maison, curtil* » ; « *maison, palhier, courtil, treilhe, hierie* » ; « *maison courtial, chasal* » (cpx., Pontails, 30) ; 1599 « *les maisons, moulins d'huilles, pigeoniers, cazals et patus seront estimés et compeziés...* » (cpx., Jonquières, 34) ; XVI^e siècle, « *une maison en Cieutat* » (cpx., Agde, CC12, 34) ; XVI^e siècle, « *maison* » ; « *maïon* » (cpx., Belvet, 30) ; XVI^e siècle, « *maison, palliere, court* » (cpx., Beauvoisin, 30) ; XVI^e siècle, « *maïson d'abitation consistant en foganhe, chambre, palier, estable, cortiel* » ; var. « *maison* » (cpx., Chamborigaud, 30) ; 1602 « *une maison en laquelle faict son habitation* » (cpx., Lansargues, 34) ; 1604 « *une maison dans les mœurs de Puisserguier* » ; « *la maison de son habitation* » ; var. « *mayson* » (cpx., Puisserguier, 34) ; 1604 « *maison a deux soliers dans les meurs* » (cpx., Vendres, 34) ; 1608 « *une meson a la Carriere de la Plasse* » (cpx., Aniane, 34) ; 1611 « *maison, palliere,*

...
jasse, fourt, terre et court le tout joignant » ; « *maison, court, palliere, cazal* » (cpx., Saint-Théodorit, 30) ; 1615 « *maison, palliere et court* » ; « *maison, court, cazal* » (cpx., Domessargues, 30) ; 1616 « *ung chazal de maison* » (cpx., Aujaguet, 30) ; 1623 « *maison, court et jardin* » ; « *maison, court, vanade, poussieu et jardin et parran* » (cpx., Aubord, 30) ; 1623 « *une maison dans les meurs* » (cpx., Nézignan-L'Evêque, 34) ; 1624 « *maison et patteu syve porche en Citté* » ; var. « *mezon* » (cpx., Agde, CC18, 34) ; 1624 « *maison en Bourg, paroisse St Cever a laquelle y a deux corps de logis avec ung salubert et ung estable y joignant, clauzeugue au milhieu* » ; « *maison appelé le Magasin* » ; var. « *meson* » (cpx., Agde, CC20, 34) ; 1624 « *maison, porches, fours, bassescours, aubizes* » ; « *comprins le four qu'est dedans la maison fougagne* » (cpx., Saint-Julien-de-la-Nef, 30) ; 1626 « *une maison, estable et patu* » (cpx., Lignan-sur-Orb, 34) ; 1632 « *maison, pigeonnier, pattu et jardin a la Fargue* » (cpx., Liausson, 34) ; 1633 « *maisons et autres couverts* » (cpx., Lauroux, 34) ; 1635 « *maison d'habitation* » (cpx., Arre, 30) ; 1635 « *une maison concistant tan en fouganhe, chambre, rierechambre, palhé, galinier* » (cpx., Berlou, 34) ; 1636 « *maison et court* » ; « *maison et passage audit lieu* » (cpx., Bellegarde, 30) ; 1636 « *maison consistant en fougaiere, chambres, cisterne, four, jasse, palliers, estables, poursieux, courtiels et autres aizimens* » (cpx., Conqueirac, 30) ; 1637 « *maison, jasse, court et palliere* » (cpx., Corconne, 30) ; 1637 « *maison habitable a plusieurs membres, clede, bouval, courtiel, cazal ou basse court* » (cpx., Cros, 30) ; 1638 « *maison seitze cannes, palier, jasse et estable huit cannes, court treize cannes, four une canne, hiere auprés du puis* » (cpx., Vabres, 30) ; 1639 « *maison estant a deux estages, la basse voultée* » (cpx., Sumène, 30) ; 1640 « *maison les degrés estant hors d'icelle ; maison habitable* » (cpx., La-Cadière, 30) ; 1642 « *maison d'habitation a deux estages, le porge et entree du portal passant a l'un desd. membres* » (cpx., La-Salle, 30) ; 1643 « *maison servant de jasse et palhé a deux estaiges* » ; « *maison avec son patu* » (cpx., Avène, 34) ; 1643 « *maison habitable a quatre membres, bassecourt, cazal de maison, pailler, estable* » (cpx., Aumessas, 30) ; 1643 « *maison concistans en plusieurs membres, palliers, jasses, fourt, poussieux, courts, aisimans* » ; « *maison a deux estaiges, poustat, estable, pallier, fourt, court* » (cpx., Bragassargues, 30) ; 1644 « *maison ou il fait sa demeure* » (cpx., Minerve, 34) ; 1646 « *maison d'habitation a deux estages* » ; « *maison et court* » ; « *maison dans laquelle y a un moulin a huile* » (cpx., Bréau-et-Salagosse, 30) ; 1648 « *maison servant a faire pailher* » (cpx., Avène, 34) ; 1649 « *maison, pigeonnier, estable, cazal, court, jardin, hermas* » (cpx., Blauzac, 30) ; 1651 « *maison et fourt de pastisserie* » ; « *maison a presant moulin d'ollives* » (brevet de Beaucaire, 30) ; 1653 « *maison d'habitation* » (cpx., Sant-Roman-de-Codières, 30) ; 1657 « *maison d'habitation a deux membres et a trois estages, la basse voultée* » (cpx., Avèze, 30) ; 1658 « *maison ou il fait sa demeure* » ; « *autre maison servant d'estable* » (cpx., Roquebrun, 34) ; 1664 « *une maison dans le lieu en crote et soulié* » (cpx., Argelliers, 34) ; 1665 « *chasteau et maison d'habitation ou y a tours, chambres, salle, pigeonnier* » (cpx., Soustelle, 30) ; 1667 « *maison, pigeonier, basse*

court, estable » ; « *maison servant de tanarie* » (cpx., Saint-Chinian, 34) ; 1668 « *maison, pigeonnier, court et jardin* » (cpx., Cannes-et-Clairan, 30) ; 1673 « *une maison et cour* » ; « *maison, palleire et cour et puis* » (cpx., Crespian, 30) ; 1677 « *maison appelée lou Mas de Roubiac* » (cpx., Cazevieille, 34) ; 1689 « *maison, pallier, court, jardin et canabiere* » (cpx., Molières, 30) ; 1689 « *leur maison d'habitation, la maison fougagne partie crottée et l'autre partie terrenc, petit membre de maison a une estage au chef de la fougagne* » (cpx., Saint-Bresson, 30) ; 1690 « *maison, clede, four comun, escallier* » ; « *maison habitable, basse cour* » (cpx., Cézas, 30) ; 1694 « *une maison dans les meurs* » (cpx., Portiragnes, 34) ; 1696 « *meterie...consistant en maison, palié, jasse, four, poulalié, poursil, escalier, selestre, sisterne decouvert* » (cpx., Viols-le-Fort, 34) ; 1702 « *un debas de maison* » ; « *un dehaut de maison* » (cpx., Beaufort, 34) ; 1704 « *maison, casal et jardin* » (censier, Pompignan, 30) ; 1716 « *une maison aux faux bourgs* » (cpx., Aigne, 34) ; 1754 « *maison avec sa cour, deus selliers et écurie dans l'enclos* » (cpx., Marseillan, 34) ; 1762 « *maison avec un patu au devant d'icelle* » ; « *une maison, ciel ouvert et écurie* » (cpx., Abeilhan, 34) ; 1768 « *maison d'habitation contenant pallier, clé, bassecourt et terre labourive* » (cpx., Courry, 30) ; 1770 « *maison, pailhé, vergé et pactus* » (cpx., Lunas, 34) ; 1773 « *maison decouverte* » ; « *maison habitable* » (cpx., Brouzet-les-Quissac, 30) ; 1782 « *une maison avec un degré indivis avec Barthelemy Barthe* » ; « *maison, basse cour, écurie, bergerie* » (cpx., Gigean, 34) ; XVIII^e siècle, « *maison, celestre, poursil, jardin* » ; « *maison, pallier, escalier, court et fumeras* » (cpx., Pompignan, 30). (Fig. 3)



Fig. 3. Valos le Vieux en 1901. (Coll. famille Bérard).

À partir du XVI^e siècle, l'aire de vitalité de *maison* recouvre de façon générale l'aire gardoise et l'aire héraultaise. Le sens global véhiculé par *maison* semble être généralement celui de « bâtiment », « construction » et moins souvent celui de « lieu de vie », « domicile », bien qu'il soit souvent difficile de faire le départ entre les deux sens. Excepté dans le compoix de Vabres de 1638 où *maison* est décliné comme un espace mesuré en tant que segment à part d'un ensemble du bâti et de ce fait compris comme « lieu de vie », dans les autres compoix pour

signifier qu'il s'agit du lieu de vie, le terme de /maison/ est déterminé par /d'habitation/, /habitable/ (cpx., Arre, 30 ; cpx., Aumessas, 30 ; cpx., Avèze, 30 ; cpx., Bréau-et-Salagosse, 30 ; cpx., Puisserguier, 34 ; cpx., Saint-Roman-de-Codières, 30, etc.) ou même mis en apposition avec /fougagne/ (cpx., Saint-Bresson, 30 ; Saint-Julien-de-la-Nef, 30).

Dans un certain nombre de compoix *ostal* et *maison* sont en concurrence, mais selon des fonctionnements variant selon les périodes. Dans le compoix d'Agde (34) de 1520 le lexème français *maison* ne s'y trouve qu'à quelques occurrences alors que c'est *ostal* qui est généralement employé. Mais l'emploi du lexème *maison* est réservé lorsqu'il s'agit de biens de notables sans pour cela que les constructions aient eu une valeur foncière supérieure à celle des constructions désignées par le lexème *ostal*. Les lexèmes *maison* et *ostal* y ont la même valeur sémantique, mais l'emploi de *maison* plutôt que d'*ostal* révèle des pratiques scripturales socialement connotées. Dans le compoix d'Aniane (34) de 1608 *ostal* et *meson* sont en concurrence mais interchangeables. Dans le compoix de Minerve (34) de 1644 on voit apparaître une distribution sémantique : *maison* signifie « bâtiment » et *ostal* signifie « lieu de vie ». Dans le compoix d'Argelliers (34) de 1551 seul *hostal* est en usage, puis dans le compoix de 1664 c'est uniquement *maison* qui est employé.

L'analyse comparative entre les emplois du lexème *ostal* et du lexème *maison* montre que *ostal* a eu une période de vitalité maximum du XIV^e siècle au XVI^e siècle, alors que *maison* va avoir un maximum de vitalité du XVI^e siècle au XVIII^e siècle.

Les pièces de la maison, de l'habitation

Les noms des pièces de l'habitation offrent toute une variété de lexèmes correspondant à des fonctions bien spécifiques.

Ainsi pour les pièces destinées à garder la nourriture et les liquides, on trouve le lexème occitan *despensa*⁶ = « pièce où l'on garde les provisions de table », francisé en *despence* : 1550 « une petite despence » (cpx., Viols-en-Laval, 34) ; puis l'occitan *manjador*⁷ = « salle à manger », « garde-manger », sous les graphies *mangado* ou *manjadou* : 1531 « lo mangado sans solio jonhen en une cambro » (cpx., Argelliers, 34) ; 1609 « la fouganne, lou manjadou, la chambre » (cpx., Berlou, 34).

Dans de nombreux autres compoix se retrouve le lexème occitan *celièr*⁸ signifiant d'abord « petite pièce ou construction attenante à la maison où se conservaient la nourriture et les liquides » puis ensuite avec spécialisation de sens à la période moderne « lieu de stockage du vin », avec les graphies *celhier*, *celié*, *celier*, *cellié*, *cellier*, *celyé*, *selhier*, *selier*, *sellé*, *sellier* :

1320 « *ostal en la cieutat en lo cal fan selier* » (cpx., Agde, 34) ; 1390 « *hun hostal aqui davant en que fa celhié* » (cpx., Beaucaire, 30) ; 1393 « *selier en Carrieyra Sobeyrana* » (cpx., Alès, 30) ; 1405 « *hostal a la Roqua ont fay selhier* » ; var. « *celhier* » (cpx., Alès, 30) ; 1515 « *ung cellié* » (cpx., Génolhac, 30) ; 1520 « *une crote, cellier et granier en lad^{re} guache* » (cpx., Beaucaire, 30) ; 1571 « *une chambre et celié tout aupres* » (cpx., Canaules, 30) ; 1591 « *une maison, deux salubert et celher* » (cpx., Agde,

CC14, 34) ; 1600 « *un tinaud et cellier* » (cpx., Saturargues, 34) ; 1609 « *per sa fouganne et celié* » (cpx., Berlou, 34) ; 1613 « *sellier pres sa maison* » ; « *maison et sellier* » (cpx., Codognan, 30) ; 1624 « *une partie de maison en Citty concistant en une salle basse et autre celier et chambre* » ; « *maison et cellier au desoubz* » (cpx., Agde, CC18, 34) ; 1643 « *le cellier a une estage estant voutté* » (cpx., Aumessas, 34) ; 1643 « *jasses, palliers, celliers* » (cpx., Bragassargues, 30) ; 1653 « *membre servant de sellier* » (cpx., Saint-Roman-de-Codières, 30) ; 1754 « *une maison, cellier et cour dans l'enclos* » ; « *un sellier et patu dans l'enclos* » (cpx., Marseillan, 34).

Selon nos relevés, ce lexème n'a pas eu une très grande vitalité mais il est implanté sur les deux aires de notre étude, l'aire gardoise et l'aire héraultaise.

Le lexique occitan possède deux autres éléments presque synonymes de *celièr*, s. m. avec *tinairal*⁹, s. m. et *tinal*¹⁰, s. m. qui ont le sens de « cave », « cellier ».

Le premier est attesté sous les graphies *tinairal*, *tineiral*, *tineral*, *tineyral* :

XVI^e siècle, « *ung tineral aqui metis* » (cpx., Agde, CC12, 34) ; 1591 « *ung tineyral, estable et patu en Bourc* » (cpx., Agde, CC15, 34) ; 1604 « *une maison et tineyral* » (cpx., Puisserguier, 34) ; 1624 « *maison, salubert, jardin, poulhailher et tineiral en Bourc* » ; « *partie de maison appellé tineiral* » (cpx., Agde, CC20, 34) ; 1696 « *un tineyral tout ce tenen* » (cpx., Adissan, 34) ; 1767 « *une écurie et tineral* » (cpx., Abeilhan, 34).

Le second est attesté sous les graphies *tinal*, *tinaud* :

1440 « *ung hostal en que fa tinal* » (cpx., Beaucaire, CC2, 30) ; 1480 « *ung bas de ung tinal* » (cpx., Beaucaire, CC4, 30) ; 1550 « *ung tinal pres lod. hostal* » (cpx., Trévières, 34) ; 1586 « *tinal et court* » (cpx., Alès, 30) ; XVI^e siècle, « *maison avec tinal et cort* » (cpx., Pont-Saint-Esprit, 30) ; 1600 « *un tinaud et cellier* » (cpx., Saturargues, 34) ; 1644 « *four, fourniet et tinal* » (cpx., Agonès, 34).

Selon nos relevés le premier élément *tinairal* semble plutôt implanté dans l'Ouest de l'aire héraultaise, alors que le second *tinal* est attesté conjointement sur l'aire gardoise et l'aire héraultaise.

Dans le registre des pièces destinées à garder la nourriture, nous avons répertorié à une seule occurrence le lexème du français moderne *charnier*¹¹, s. m. avec le sens de « pièce de la maison où se conserve la viande » : 1646 « *petite chambre servant de charnier* » (cpx., Bréau-et-Salagosse, 30).

Pour la pièce disposant d'un foyer, c'est-à-dire du chauffage, d'une cheminée, c'est le terme occitan *foganha*¹², s. f. = « pièce d'une maison possédant un foyer » que nous trouvons d'abord sous graphie occitane puis francisée :

1408 « *I foganha en Vilanova* » (cpx., Lodève, 34) ; XVI^e siècle, « *maizon d'abitation consistant en fougane, chambre, palier, estable, cortiel* » (cpx., Chamborigaud, 30) ; 1550 « *la fouganie dins lad. maison contenen dix cannes* » (cpx., Trévières, 34) ; 1571 « *maison en terre contenant foganhe* » (cpx., Canaules, 30) ; 1609 « *per leur fouganne, l'hostal tenen la fouganne, lou manjadou, la chambre* » (cpx., Berlou, 34) ; 1624 « *compris le four*

qui est dedans la maison fougagne » (cpx., Saint-Julien-de-la-Nef, 30) ; 1634 « maison concistant en fougainie, chambres, estables, palliers, poussieux, courtz » (cpx., Brouzet-les-Quissac, 30) ; 1635 « une maison concistant tan en fouganhie, chambre... » (cpx., Berlou, 34) ; 1643 « maison concistant en fougaigne, chambres, jasses, palliers, celliers » (cpx., Bragassargues, 30) ; 1644 « houstal al mas del Coural la fouganie a une estaige » (cpx., Avène, 34) ; 1646 « maison fougagne a deux estages » (cpx., Bréau-et-Salagosse, 30) ; 1657 « maison d'habitation, fougagne » (cpx., Avèze, 30) ; 1665 « maison concistant en fougagne, chambre, jasses, cour » (cpx., Soustelle, 30) ; 1689 « la maison fougagne partie crottée et l'autre partie terrenc, petit membre de maison a une estage au chef de la fougagne » (cpx., Saint-Bresson 30) .

Plus rarement se trouve le terme occitan *foguier*¹³, s. m. ou *foguiera*, s. f., de sens identique à celui de *foganha*, sous des graphies francisées : 1514 « oustal, fouguié, calzal nou et ort » (brevette Dourbies, 30) ; 1550 « dins loudict mas la fougiere sans solier » (cpx., Cazevieille, 34) ; 1653 « maison fouguiere avec les passages pour l'entree et issue d'icelle » (cpx., Saint-Roman-de-Codières, 30).

Nous pouvons ajouter à cette série le lexème *fogal*¹⁴, s. m. synonyme des deux précédents : XVI^e siècle, « hostal, fogual, jasse et four » (cpx., Ceilhes-et-Rocozels, 34), ainsi que le lexème *fumèl*¹⁵ = « habitation avec cheminée » :



Fig. 4. Four à Valos le Vieux.

1592 « mayson cive fumel » (cpx., Monoblet 30).

De tous ces termes il semble que c'est *foganha* qui semble avoir eu le plus de vitalité bien répartie sur l'aire gardoise et l'aire héraultaise. (Fig. 4)

Le continuateur du latin vulgaire *camera* est également bien représenté avec l'occitan *cambra*, s. f. et ses diminutifs *cambreta*, s. f. et *cambrilh*, s. m. sous graphie occitane, phonétique ou francisée, ainsi que par le nord-occitan *chambra* :

+ 1440 « una cambra tenent en lod. hosta » l (cpx., Beaucaire, CC2, 30) ; 1440 « una cambra tenent l'ostal desus » (cpx., Beaucaire, CC3, 30) ; 1515 « una cambra » (cpx., Génolhac, 30) ; 1518 « botiguo... et uno cambro que respont a la traverso » (cpx., Alès, 30) ; 1536 « cambre basse » (cpx., Pompignan 30) ; 1550 « une cambre aqui meteys en solie jouignant lad. jasse; une cambre jouignant lod. hostal » (cpx., Trévières, 34) ; 1644 « une cambre de la maison » (cpx., Avène, 34).

+ 1390 « una cambreta anb un petit becort » (cpx., Beaucaire, 30) ; 1480 « tres cambretas en la gacha de Fustarié » (cpx., Beaucaire, CC4, 30) ; 1520 « deux canbretes jointes enssemble en la guache de Mercat » (cpx., Beaucaire, CC6, 30).

+ 1635 « une maison d'hault en bas avec, ung petit cambril, a quatre estaiges » (cpx., Berlou, 34).

Le sens de ce terme est difficile à cerner dans les compoix. En ancien occitan comme en ancien français il avait d'abord le sens de « pièce à vivre », pour prendre ensuite à l'époque moderne le sens de « pièce où l'on couche »¹⁶.

La forme française *chambre* est également bien attestée. En voici quelques occurrences :

1550 « arnant couvert jouignant lad. chambre » ; « une chambre en solye contenant quatre canes dos quartons » (cpx., Le-Triadou, 34) ; 1591 « chambre dans la maison de Foulcrand Cristol » ; « maison et chambre dessus la rue scittués en Citty » (cpx., Agde, CC14, 34) ; XVI^e siècle, « maizon d'abitation consistant en fougagne, chambre, palier, estable, cortiel » (cpx., Chamborigaud, 30) ; 1621 « chambre ou fougaigne » (cpx., Saint-Marcel-de-Fontfouillouse, 30) ; 1624 « une partie de maison en Citty concistant en une salle basse et autre celier et chambre » (cpx., Agde, CC18, 34) ; 1624 « une crotte et une chambre dessus lad^{te} crotte, ditte la Panattarié et ung petit granier sur lad. chambre » (cpx., Agde, CC20, 34) ; 1634 « ung debas d'une chambre » ; « maison concistant en fougainie chambres estables palliers » (cpx., Brouzet-les-Quissac, 30) ; 1636 « maison consistant en fouguieire, chambre, cisterne, four, jasse » (cpx., Conqueirac, 30) ; 1644 « houstal al mas del Coural, la fouganie a une estaige et la chambre a troys estaiges » ; « chambre avec son entrée a laquelle y a une vizette pour monter au dessus » (cpx., Avène, 34) ; 1646 « petite chambre servant de charnier » (cpx., Bréau-et-Salagosse, 30) ; 1665 « chasteau et maison d'habitation ou y a tours, chambres, salle, pigeonnier » (cpx., Soustelle, 30) ; 1689 « chambre joignant la fougagne » ; « autre chambre au costé du couchant » (cpx., Saint-Bresson, 30) ; 1773 « cuisine, salles, chambres, four, cellier » (cpx., Brouzet-les-Quissac, 30) ; 1786 « une chambre attenante a la maison » (cpx., Aubais, 30).

Certains de ces exemples font montre d'une certaine polysémie car fonctionnant en équivalence avec *fougaïne* ou même *charnier*. Quelle que soit l'origine linguistique du terme, rien ne nous permet d'affirmer absolument que la pièce de la maison ainsi dénommée fût une pièce où l'on couche. Quoiqu'il en soit ces deux éléments lexicaux sont bien attestés à la fois sur l'aire gardoise et l'aire héraultaise.

La cuisine, pièce où se préparent et se prennent les repas, est représentée par le lexème occitan *cosina*¹⁷, s. f., et par le lexème français *cuisine*, sous les graphies *cozina*, *cozine*, *couzine*, *cuisine*, *cuizine* :

1515 « *cozina* » (cpx., Génolhac, 30); XVI^e siècle, « *ung patu et cozine antique* » (cpx., Agde, CC12, 34) ; 1643 « *couzine* » (cpx., Bragassargues, 30) ; 1624 « *maison, estable et patteu et debas de pigeonier servant de cuizine avec son privé en Citté* » (cpx. Agde, CC18, 34) ; 1646 « *la cuizine a une estage terrenc* » (cpx., Bréau-et-Salagosse, 30) ; 1773 « *cuisine* » (cpx., Brouzet-les-Quissac, 30).

Du XVI^e au XVII^e siècles c'est la forme occitane *cozina*, dans un second temps francisée *cozine* / *couzine*, qui est en usage, puis du XVII^e au XVIII^e siècles c'est la forme française *cuisine* / *cuizine* qui s'impose. Cet élément lexical, peu répandu dans les compoix, est présent à la fois sur l'aire gardoise et sur l'aire héraultaise.

La pièce à vivre ou sans affectation particulière est représentée par l'occitan *sala*¹⁸, s. f., sous graphie francisée ou phonétique, et par le français moderne *salle*. Mais il est difficile vu que la forme occitane et la forme française sont phonétiquement très proche, et a fortiori puisque les attestations ne sont pas antérieures au XVI^e siècle, de dater l'origine linguistique du mot dans les compoix :

1518 « *I sallo dariez et lou dessoubz de l'Ostal de Carrieyro Drecho* » (cpx., Alès, 30) ; 1592 « *une crote dans ledict mas soubz la sale de Jacques Rigal* » (cpx., Monoblet, 30) ; 1624 « *une partie de maison en Citté concistant en une salle basse et autre celier et chambre* » (cpx., Agde, CC18, 34) ; 1643 « *maison concistant en plusieurs membres, salles, chambres, cusine, greniers le tout vouté* » (cpx., Bragassargues, 30) ; 1665 « *chasteau et maison d'habitation ou y a tours, chambres, salles* » (cpx., Soustelle, 30) ; 1773 « *cuisine, salles, chambres, four, cellier* » (cpx., Brouzet-les-Quissac, 30).

Cet élément lexical est peu répandu et il est difficile de préciser à quelle réalité référentielle il correspond. De fait la *salle de Jacques Rigal* dans une ferme de Monoblet ne devait sans doute pas avoir la même configuration que les *salles* du château de Soustelle.

Les parties bâties disposant d'une toiture attenantes au bâti principal

Les compoix sont riches de termes pour désigner des éléments de construction accolés à la bâtisse principale, que ce soit des appentis ou des hangars.

La notion d'appenti ou de hangar forme un champ lexical bien représenté par les lexèmes occitans *alapens*, *envant*, *obisa* et *soslàupi*.

Le lexème *alapens*¹⁹, s. m. = « appenti » est attesté dans les compoix sous la forme *alapen*, plus rarement sous la forme *alepen* : 1624 « *alapen, courredou joignant ledict palier partie decouvert* » (cpx., Saint-Julien-de-la-Nef,

30) ; 1639 « *maison, alapen, anglade* » (cpx., Sumène, 30) ; 1642 « *maison d'habitation, court, clede, alapen* » (cpx., Lasalle, 30) ; 1646 « *autre membre en alepen* » (cpx., Bréau-et-Salagosse, 30) ; 1653 « *petit membre alapen* » (cpx., Saint-Roman-de-Codières, 30). Nos relevés qui sont loin d'être exhaustifs semblent indiquer que ce terme a eu une vitalité centrée dans les Cévennes gardoises.

Le lexème *envant*²⁰, s. m. = « auvent », graphié *envam*, est rarement présent dans nos relevés : XVI^e siècle, « *ung envam deforos le fort* » ; « *uno jasso sive envam au Puech de la Croux* » (cpx., Cabrières, 30).

Le lexème *obisa*²¹, s. f. = « appenti » est quantitativement plus attesté ; il apparaît sous les formes francisées *hobise*, *hubise*, *obese*, *obise*, *obize*, *ubise*, *ubize*, et même sous une forme dérivée *obizemans* : 1527 « *terro, hobises et hostel aqui tot contengut* » ; « *grango et obise* » (cpx., La-Roque-sur-Cèze, 30) ; 1554 « *maison avec son hubise* » (cpx., Saint-Quentin, 30) ; 1563 « *deux canes obize al devant* » ; « *cort et obize per sortir* » (cpx., Saint-Laurent-la-Vernède, 30) ; 1600 « *pré et obese et jardin sec* » (cpx., Bagard, 30) ; 1601 « *obize, ayre, jardin une quarte deux boisselz* » (cpx., Méjanès-lez-Alès, 30) ; 1643 « *au devant sa maison un fumier et hubise* » (cpx., Ners, 30)^o ; 1651 « *cazalz ed obizes ensemble les molins a huile* » (cpx. Sernac, 30).

Quant au lexème *obisement*, s. m., il est attesté au pluriel sous la forme *obizemans* : 1665 « *maison concistant en fougagne, chambre, jasses, cour et autres obizemans* » (cpx., Soustelle, 30) ; ce terme semble être issu du croisement entre le terme occitan *obisa* et soit le terme français moderne *bastimen* soit le terme occitan *bastiment*. Nous lui conférerons le sens de « construction légère accolée au bâti principal ». (Fig. 5)



Fig. 5. Toits à Pradelles.

Le dernier terme se rattachant au champ lexical des parties attenantes au bâti principal est *soslàupi*²², s. m. ; il est attesté sous la forme *soulaupi* et en l'état de nos relevés nous n'en avons inventorié qu'une seule occurrence : 1625 « *maison a plusieurs membres..., court, soulaupi entre les maisons* » (cpx., Valleraugue, 30).

Nous noterons que tous ces exemples concernant les parties attenantes au bâti principal se rapportent à l'aire gardoise ; s'agit-il de caractéristique de construction spécifique à cette région ou à un déficit d'information dans notre corpus ? Le bâti est peut-être décrit de façon moins détaillée dans les compoix de l'aire héraultaise pour des raisons de micro-histoire régionale qui nous échappent (volonté de la part des communautés ou des arpenteurs d'aller au plus simple concernant le bâti ?).

Les cours intérieures ou proches du bâti principal

Dans ce champ lexical nous intégrerons les termes qui ont pour réalité référentielle des lieux clos par la construction de murs en pierres de hauteur variable ou mêlant une partie d'enclosure en dur et une partie en bois.

Ce champ lexical est très riche ; nous avons pu dénombrer, pour les plus répandus, sept lexèmes : *cort*, et son dérivé *cortil*²³ / *cortial* / *cortiel* / *cortieu* ; *celèstre* et son synonyme *celubert* ; *clausuga* ; *parran* ; *pâtus*.

Le terme le plus répandu est le lexème occitan *cort*²⁴, s. f. [kurt] attesté sous cette forme ou sous forme francisée *court* et *cour*, ayant le sens général d'« espace ouvert entouré de murs ou de bâtiments et accessible par un véhicule » :

1320 « *I cort en Cabrayrolas en alo* » (cpx., Agde, 34) ; 1401 « *I hostal am cort* » (cpx., Lodève, 34) ; 1440 « *ung hostal et ung vergier et una court* » ; « *ung hostal nou on son d'escaliers an las cours* » (cpx., Beaucaire, CC2, 30) ; 1440 « *una court per tenir las galinas* » (cpx., Beaucaire, CC3, 30) ; 1448 « *I cort et calquieyra* » (cpx., Alès, 30) ; 1453 « *I mast an sa court; court clausa an son gallinier davant le Portal del Pomier* » (cpx., Agde, 34) ; 1457 « *ferrage claus am sa cort* » (cpx., Agde, CC5, 34) ; 1480 « *una cort en la gacha de Mercat* » ; « *una cort al miech del susd. hostal* » (cpx., Beaucaire, 30) ; 1490 « *una cort close* » ; « *una cort davant son hostal* » (cpx., Agde, 34) ; 1500 « *petito court* » (cpx., Langlade, 30) ; 1502 « *ung hostal la ont demora an son mas et sa cort* » (cpx., Bessan, 34) ; 1510 « *ung hostal ambe sa cort* » ; « *mas an sa cort et ferragie* » (cpx., Agde, 34) ; 1514 « *court, pailhers* » (brevette Dourbies, 30) ; 1520 « *una court clausa ambe son gélinié davant lo Portau* » ; « *una court en Bourc* » ; « *mas et court deroquat* » (cpx., Agde, CC9, 34) ; 1520 « *una court clausa an son gelinier* » ; « *une court clause an ung tros de court* » (cpx., Agde, CC10, 34) ; 1520 « *une court et gualinier* » (cpx., Beaucaire, CC5, 30) ; 1520 « *une court en lad. guach* » ; « *une feniere, estable et courtz contigues enssembl* » (cpx., Beaucaire, CC6, 30) ; 1522 « *un houstal, estable, jasse et court* » ; « *un oustal, jasse, jardin et court* » (cpx., Saturargues, 30) ; 1543 « *terre et gras et court* » ; « *hostau, court et casau* » ; « *une court entros aqui pres* » (cpx., Brignon, 30) ; 1563 « *cort et obize per sortir* » (cpx., Saint-Laurent-la-Vernède, 30) ; 1577 « *estable, court et parran* » (cpx., Boissières, 30) ; 1580 « *maison et court* » ; « *une estable et court* » (cpx., Brignon, 30) ; 1586 « *maison decouverte et court* » (cpx., Alès, 30) ; 1594 « *court et jardin* » ; « *court et four megie* » (cpx., Congénies, 30) ; 1598 « *court et ubize* » ; « *cazal sive court* » (cpx., Calvisson, 30) ; XVI^e siècle, « *una court clausa* » ; « *court an son galinier* » (cpx., Agde, CC11, 34) ; XVI^e siècle, « *une maison et court en Cieutat* » (cpx., Agde, CC12, 34) ; XVI^e siècle, « *jasse, court* » (cpx., Belvezet, 30) ; XVI^e siècle, « *court, jasse* » ; « *court et parran* » (cpx., Beauvoisin, 30) ; XVI^e siècle, « *maison, estable et court* » ; « *maison court et vanade* » (cpx., Manduel, 30) ; XVI^e siècle, « *court et son reduch* » (cpx., Les-Plans, 30) ; 1600 « *mayson an sa court* » (cpx., Arre, 30) ; 1601 « *maison, court* » (cpx., Méjanès-lez-Alès, 30) ; 1602 « *maison, court cloze, passage* » (cpx., Saint-André-

de-Valborgne, 30) ; 1603 « *maison et court* » ; « *une court ou cazal au devant la maison* » (cpx., Le-Cailar, 30) ; 1602 « *une maison et court aud. lieu* » ; « *une pailliere et court assize aud. lieu* » (cpx., Lansargues, 34) ; 1609 « *ung quasau et court* » (cpx., Maruéjols-lez-Gardon, 30) ; 1611 « *maison, palliere, jasse, fourt, terre et court le tout joignant* » (cpx., Saint-Théodorit, 30) ; 1615 « *ung mas, court* » ; « *maison, palliere et court* » (cpx., Domessargues, 30) ; 1616 « *maison, court, courtiel* » (cpx., Aujaguet, 30) ; 1623 « *maison, court et jardin* » (cpx., Aubord, 30) ; 1624 « *court et degrés cloze avec pourtal* » (cpx., Saint-Julien-de-la-Nef, 30) ; 1630 « *une court au pres de sa maison* » (cpx., Saint-Privat-de-Champclaus, 30) ; 1631 « *un pallier, court, hier* » ; « *maison, court, clede, fourt* » ; « *court decouverte* » (cpx., La-Cadière-et-Cambo, 30) ; 1634 « *maison concistant en fougainie, chambres, estables, palliers, poussieux, courtz* » (cpx., Brouzet-les-Quissac, 30) ; 1635 « *court, jardin et anglade* » (cpx., Arre, 30) ; 1636 « *maison et court* » (cpx., Bellegarde, 30) ; 1637 « *maison, jasse, court et palliere* » (cpx., Corconne, 30) ; 1638 « *maison seitze cannes, palier, jasse et estable huit cannes, court treize cannes* » (cpx., Vabres, 30) ; 1642 « *platfondz, court cloze et degrés* » (cpx., Lasalle, 30) ; 1643 « *maison concistans en plusieurs membres, palliers, jasses, fourt, poussieux, courts, aisimans* » ; « *court cloze* » (cpx., Bragassargues, 30) ; 1646, « *court cloze entre les maisons* » (cpx., Bréau-et-Salagosse, 30) ; 1649 « *maison, pigeonier, estable, cazal, court* » (cpx., Blauzac, 30) ; 1649 « *la cour ou garenne ou porge, onze dextres* » (cpx., Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, 30) ; 1657 « *courtietz, cazaux, ayres, cours, basse-cours* » ; « *deux autres membres de maïou servant de palher, court close* » (cpx., Avèze, 30) ; 1659 « *maison, court et jasse* » (cpx., Aigalières, 30) ; 1664 « *une jasse et court hors les murs* » ; « *jasse, court et pigeonier hors les murs* » (cpx., Vic-la-Gardiole, 34) ; 1665 « *clede, jasses, court ensemble jardins arouzables* » (cpx., Soustelle, 30) ; 1668 « *maison, jasse, court* » (cpx., Cannes-et-Clairan, 30) ; 1689 « *maison, pallier, court, jardin et canabiere* » ; « *court migere avec les hoirs d'Estienne Finiel* » (cpx., Molières, 30) ; 1689 « *court cloze, jardin sec, canabieres* » (cpx., Saint-Bresson, 30) ; XVII^e siècle, « *une court au faubourg* » ; var. « *cours* » (cpx., Saint-Bonnet, 30) ; 1754 « *maison avec sa cour et pattu dans l'enclos* » (cpx., Marseillan, 34) ; 1773 « *cour fermee* » ; « *cour non fermee, court ouverte ou clapas* » (cpx., Brouzet-les-Quissac, 30) ; 1768 « *un chazal et cour* » (cpx., Courry, 30) ; XVIII^e siècle, « *maison, jasse, pallier, court* » (cpx., Pompignan, 30). (**Fig. 6**)

Les lexèmes *cort*, sous forme francisée *cour*, *court* sont bien implantés sur les deux aires de notre étude, mais avec une plus grande intensité sur l'aire gardoise à partir du XVI^e siècle. La grande vitalité de ce terme est probablement due au fait que la forme occitane est proche phonétiquement de la forme française *court*, ce qui a donné un regain de vitalité à ce terme. Nous remarquerons que ce terme sert aussi bien à désigner une espace clos en zone urbaine qu'en zone rurale, et que généralement il est associé à la maison, rarement à un pailler ou une *jasse*.

Le dérivé occitan *cortil*²⁵, s. m., initialement avec une valeur diminutive, et les formes sous-dialectales *cortial* /



Fig. 6. Cour à Villetelle.

cortiel / *cortieu*, francisés en *courtil* / *courtial* / *courtuel* / *courtieu* avec les sens de « cour à usage agraire », « cour de ferme » sont moins représentés dans notre corpus :

1390 « *hun ostal et hun cortil* » (cpx., Beaucaire, 30) ; 1403 « *l'ostal payroal e cortiel* » (cpx., Soumont, 34) ; 1500 « *mas et courtiel* » (cpx., Langlade, 30) ; 1534 « *ung cortial al camí de Sant Peire* » ; var. « *quortial* » (cpx., Gignac, 34) ; 1571 « *mas et courtieu au Molin de Villevielhe* » (cpx., Villevieille, 30) ; 1581 « *four et courtial* » (cpx., Blandas, 30) ; 1597 « *maison, courtial, chasal* » ; « *maison, cortial* » ; var. « *curtil* » (cpx., Ponteil-et-Brésis, 30) ; XVI^e siècle, « *maizon, cazal, cortyl, clede* » ; var. « *cortiel* » (cpx., Chamborigaud, 30) ; XVI^e siècle, « *ung cortial* » ; « *cortial de costé* » (cpx., Les-Plans, 30) ; 1602 « *ledict Bragier ayant liberté passer par le courtiel dudid Pages* » (cpx., Saint-André-de-Valborgne, 30) ; 1616 « *maious, courtielz* » ; « *court, courtiel* » (cpx., Aujaguet, 30) ; 1624 « *petit courtiel au cousté de la ditte maison* » (cpx., Saint-Julien-de-la-Nef, 30) ; 1631 « *ung courtiel* » (cpx., La-Cadière-et-Cambo, 30) ; 1632 « *une jasse, courtial et cazal a la Gleize* » (cpx., Liausson, 34) ; 1636 « *courtiers* » (cpx., Conqueirac, 30) ; 1637 « *courtial et basses court* » ; « *four, cazal et courtiel* » (cpx., Cros, 30) ; 1639 « *ung courtiel ou y a ung puitz et trelhat* » ; « *cazal d'autre maison et courtiel* » ; « *maison assize au Bourg de Chef de Ville et petit courtiel y joignant au derriere lad. maison* » (cpx., Sumène, 30) ; 1642 « *courtial devant le portal* » (cpx., Lasalle, 30) ; 1649 « *maison, pallier, jasse, four, courtiel* » (cpx., Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, 30) ; 1657 « *courtietz, cazaux, ayres, cours, basse-cours* » (cpx., Avèze, 30) ; 1690 « *pallier et courtiel* » ; « *jasse, celestre, cisterne, courtiel* » (cpx., Cézas, 30).

Nous noterons qu'à l'exception des exemples tirés des compoix de Gignac (34), de Liausson (34) et de Soumont (34), toutes les autres occurrences de *cortil* et de ses variantes sous-dialectales sont généralement localisées dans l'aire gardoise et particulièrement en Cévennes, ce qui semble être l'indice d'une aire lexicale spécifique.

L'autre type lexical en usage dans les compoix pour dénommer le lieux clos par des murs en pierres est *celèstre*²⁶, s. m. auquel il faut ajouter son synonyme *cèlubert*²⁷, s. m. Ces espaces ainsi dénommés ont pour réalité référentielle des cours intérieures de plain pied, ceintées de hauts murs pouvant être munies de sorte de mezzanine, et peuvent aussi quelquefois avoir comme réalité référentielle des terrasses surélevées à ciel ouvert, des terrasses en partie couverte dans la partie haute d'une maison. Le premier

est donné dans les compoix avec toute une variété de graphies : *celeste*, *celestre*, *cellestre*, *salestre*, *selestre*. Le second *cèlubert* apparaît aussi sous des graphies variées dans ces mêmes documents : *salibert*, *sallubert*, *salubert*, *solbert*, ainsi que traduit en français par *ciel ouvert*.

+ 1531 « *lo selestre del forn jonhen en lo forn* » ; « *lo selestre del mas de las fedes* » (cpx., Argelliers, 34) ; 1549 « *un pattu et celeste couvert* » (cpx., Lédénon, 30) ; 1550 « *ung celestre jouignant la dicte jasse* » (cpx., Saint-Clément-de-Rivière, 34) ; 1550 « *ung celestre jouignant lad. jasse* » ; « *la mitat d'ung celestre al intradou del hostal* » (cpx., Trévières, 34) ; 1550 « *ung celestre couvert jouignant lod. four* » (cpx., Le-Triadou, 34) ; 1571 « *maison a deux estaiges, estable, jasse, salestre* » (cpx., Canaules, 30) ; XVI^e siècle, « *ung celestre denant lou mas* » (cpx., Cazevieille, 34) ; 1634 « *maison concistant en plusieurs membres cuzines, chambres, greniers, estables, jasses, palliers, salestres, four* » (cpx., Brouzet-les-Quissac, 30) ; 1637 « *une maioun et celestre* » ; « *court ou celestre* » (cpx., Corconne, 30) ; 1643 « *maison, pigeounier, cazal, cellestre* » (cpx., Bragassargues, 30) ; 1660 « *de levant en son celestre* » ; « *houstal...estable, paillié, jasse, four, poussieu, cazalz et salestre* » (cpx., Viols-le-Fort, 34) ; 1664 « *un pailhé, estable, salestre et poussieu* » (cpx., Argelliers, 34) ; 1672 « *safranieres, selestres, cazalz* » (cpx., Mas-de-Londres, 34) ; 1690 « *jasse, celestre* » (cpx., Cézas, 30) ; 1696 « *maison en crotte, palié en poustat, salestre* » ; « *meterie...consistant en maison, palié, ..., escalier, selestre, siterne descouvert, perans* » ; var. « *salibert* » (cpx., Viols-le-Fort, 34) ; 1704 « *maison et selestre* » (censier Pompignan, 34) ; XVIII^e siècle, « *maison, celestre et jardin* » (cpx., Pompignan, 30) .

+ 1591 « *maison, salubert, estable, patu* » (cpx., Agde, CC13, 34) ; 1591 « *maison, salubert* » ; « *maison et troizieme partie de salubert pour son entrée* » (cpx., Agde, CC14, 34) ; 1591 « *maison, salubert, estable* » (cpx., Agde, CC15, 34) ; 1591 « *maison, salubert, estable* » (cpx., Agde, CC16, 34) ; 1624 « *maison et salubert en Citty* » ; « *maison, estable, salubert et patteu avec son puidz* » ; « *tiers du puidz, tiers du ciel ouvert* » [rare, fol^o 48] (cpx., Agde, CC18, 34) ; 1624 « *salubert et grange al Clavelet* » ; « *estable et salubert en Bourg* » ; « *maison, four et salubert* » (cpx., Agde, CC20, 34) ; 1635 « *une maison sive granier confronte de cers le solbert de Jaques Affre* » (cpx., Berlou, 34) ; 1642 « *maison, ciel ouvert, estable et jardin* » (cpx., Aniane, 34) ; 1696 « *maison en crotte, palié en poustat, salibert, parran* » ; var. « *selestre* » ; « *celestre* » (cpx., Viols-le-Fort, 34).

Si le premier type *celèstre* a eu une vitalité sur l'aire gardoise et héraultaise, le second type *cèlubert* semble être cantonné sur l'aire héraultaise. Dans le compoix de Viols-le-Fort de 1696 sont employés conjointement les formes *salibert* et *celestre*, sans que l'on puisse savoir s'il y a des différences de sens entre les deux.

Nous noterons l'attestation *solbert* du compoix de 1635 de Berlou, qui est la forme syncopée de *solibert*, notant la prononciation [o] per [a] de *salibert*.

Un autre type lexical qui apparaît dans les compoix est le lexème occitan *clausuga*²⁸, s. f. auquel on peut conférer



le sens d'« espace clos au milieu du bâti ». Dans les compoix il apparaît sous les formes francisées *clausugue*, *clauzeugue*, *clauzugue* :

1591 « maison et patu avec sa clausugue assize pres la Porte de Fer » (cpx., Agde, CC13, 34) ; 1591 « maison avec son four, confronte de marin avec la clausugue de la boal » (cpx., Agde, CC15, 34) ; 1591 « estable aud. lieu, confronte de marin les Claustres dud. St Cévèr, clausugue au milheu » (cpx., Agde, CC16, 34) ; 1624 « maison en Bourg, paroisse St Cever a laquelle y a deux corps de logis avec ung salubert et ung estable y joignant, clauzeugue au milhieu » (cpx., Agde, CC20, 34).

Dans les attestations ci-dessus, cet espace clos est souvent associé avec *boal* = « étable à bœufs » et *estable* = « étable ». On pourrait peut-être en déduire qu'il avait le sens d'« espace de stabulation ouverte temporaire pour le bétail » ou d'« espace de commodité pour une étable ». Il faut noter avec intérêt que ce terme n'émerge que dans les compoix d'Agde du XVI^e et XVII^e siècles. Des investigations dans les compoix de quelques communautés voisines (Bessan, 1502 ; Marseillan, 1754 ; Portiragnes, 1694-1695 ; Saint-Thibéry, 1411-1451) sont restées sans résultat sur l'emploi de ce terme. Nous pouvons supposer que nous sommes en présence d'une micro-aire de vitalité de ce terme.

Un autre type lexical plus répandu se détache avec *parran*²⁹, s. f. [parrá]. Il a le sens général de « petit terrain clos de murs de pierres, accolé le plus souvent au bâti ». Ce terme était en usage dans la langue parlée dans les communes du Nord de Montpellier jusque dans la seconde partie du XX^e siècle. L'auteur de ces lignes est le dernier à utiliser ce vocable.

Dans les compoix il apparaît avec diverses graphies, révélant soit des prononciations locales, soit des notations fantaisistes : *paran*, *parand*, *parent*, *parra*, *parran*, *parrant*, *parro*, *peran*, *perran*. En voici un aperçu :

1403 « un hostal e casal e parra » (cpx., Soumont, 34) ; 1487 « parran de tras lo mur de la villa » (cpx., Villevieille, 30) ; 1500 « una parra al pe dels ostals de Adessa » (cpx., Montpeyroux, 34) ; 1515 « parran davant son hostal » (cpx., Saint-Julien-de-Vergal, 30) ; 1520 « de levant en la parran » (cpx., Beaucaire, CC6, 30) ; 1522 « une parran a l'Aire Vielle » (cpx., Saturargues, 34) ; 1527 « boria et parra » (cpx., Siran, 34) ; 1545 « ort et parran » (cpx., Aubord, 30) ; 1547 « une cest. parran sive marrel » (cpx., Sainte-Anastasie, 30) ; 1549 « parran clauze » (cpx., Lédénon, 30) ; 1550 « une parran devant lodict mas » (cpx., Saint-Clément-de-Rivière, 34) ; 1550 « une parran complantade d'oliviers » (cpx., Trévières, 34) ; 1550 « une parran dins son deves » (cpx., Le-Triadou, 34) ; 1561 « une parran darries las maisons » (cpx., Uchau, 30) ; 1591 « parran sive fourroal » (cpx., Lédénon, 30) ; 1596 « une paran au deries de sa maison » (cpx., Parignargues, 30) ; 1577 « estable, court et parran » ; « trois parrans clauses le tout ensemble » (cpx., Boissières, 30) ; 1592 « jardin ou parran » (cpx., Monoblet, 30) ; 1596 « une parran au devant de sa maison » (cpx., Parignargues, 30) ; 1597 « une parran soubz le lieu » (cpx., Uchau, 30) ; XVI^e siècle, « parran ou jardin » (cpx., Belvezet, 30) ; XVI^e siècle, « court et parran » ; « parran avec sa faculté de

passage indivis avec... » (cpx., Beauvoisin, 30) ; XVI^e siècle, « uno paran pres le fort » (cpx., Cabrières, 30) ; XVI^e siècle, « uno borie al Estanh, parro et fornial et eiro tout tenen » (cpx., La-Livinière, 34) ; 1604 « une parran dernies l'houstau » (cpx., Aujargues, 30) ; 1611 « jardin, court et paran assize a Sainte Doritte » (cpx., Saint-Théodorit, 30) ; 1623 « maizon, court, vanade, poussieu et jardin et parran » (cpx., Aubord, 30) ; 1637 « parran soubz sa maison » ; « ung jardin ou parran » (cpx., Corconne, 30) ; 1643 « une paran au desoubz la maison » (cpx., Bragassargues, 30) ; 1644 « une metterie ruinée et parro joignant » (cpx., Minerve, 34) ; 1649 « cazal, court, jardin, parran » ; « estable, court, et parant » (cpx., Blauzac, 30) ; 1652 « estable et parran joignant dans l'enclos » (cpx., Saint-Gervasy, 30) ; 1660 « une parra pres son houstal » (cpx., Viols-le-Fort, 34) ; 1671 « jardin ou parran » ; « ancienne parran a present maison au lieu de Bouliargues » (cpx., Nîmes, 30) ; 1672 « une parran contre son mas » (cpx., Mas de Londres, 34) ; 1673 « maison, jasse, cour, aire et parrant » ; « jardin et parrant proche sa maison » (cpx., Crespien, 30) ; 1696 « jardin, paran, aire, fumeras, vigne, terre, olivete » ; var. « peran » ; « parran » (cpx., Viols-le-Fort, 34) ; 1773 « parran attenante a sa maison » (cpx., Brouzet-les-Quissac, 30).

Nous pouvons observer la grande vitalité de ce lexème sur les deux aires gardoise et héraultaise depuis le XV^e siècle jusqu'au XVIII^e siècle.

Quinze exemples dans la série ci-dessus font état de la proximité immédiate de la *parran* et de la maison ou de la ferme (*attenante à sa maison* ; *proche sa maison* ; *contre son mas* ; *pres son houstal* ; *metterie et parro joignant* ; *soubz sa maison* ; *dernies l'houstau* ; *au devant de sa maison* ; *darries las maisons* ; etc.), ce qui confirme l'acception générale de « parcelle close de murs de pierres accolée au bâti ».

Ce terme étant en occitan accentué sur la [a] de la syllabe finale, dans les aires dialectales où le [a] tonique est prononcé [o] (plan = [plo]) il n'est pas étonnant de trouver ce terme graphié de façon phonétique sous la forme *parro* ainsi que nous le trouvons dans le compoix de Minerve.

Le dernier lexème le plus répandu rentrant dans le champ lexical du lieu clos par des murs est *pàtus* ou *pàti*³⁰, s. m. accentué sur la première syllabe, forme donnée le plus souvent par les dictionnaires. Dans les compoix que nous avons traités il apparaît sous des graphies très variées : *patu*, *pactu*, *pateu*, *patteu*, *pattu*, *patu*. Il ne faudra pas confondre avec *pàtus*, *pàti*, même mot, élément du lexique rural avec le sens de « pacage », « terrain de parcours pour les troupeaux » : 1550 « ung patu scituat al Ribeyral qten une cesterade miech quarton » ; « ung patu appellat la Combe contenant dix huit cesterades » ; « ung patu appellat l'Agast contenant trente cesterades » (cpx., Le-Triadou, 34) ; très souvent employé au pluriel il se trouve quelquefois déterminé par *communs* ou *de la communauté* : 1500 « an los pattus comuns » (cpx., Montpeyroux, 34) ; 1527 « en los patus comuns » (cpx., Saint-Bausille-de-la-Sylve, 34) ; 1534 « los patus comuns de la villa » (cpx., Gignac, 34) ; 1610 « couchant les pactus du vilage servant de montadour » (cpx., Boissières, 30) ; 1624 « terres indivises et pactus commungs des habitants

dudit Mas de Thomairoles » (cpx., Saint-Julien-de-la-Nef, 30) ; 1637 « *les pattus comung* » ; var. « *les communaux de Corconne* » (cpx., Corconne, 30) ; 1668 « *les pattus comungs* » (cpx., Cannes-et-Clairan, 30) ; XVI^e siècle, « *ung patu commun desus lou Mas de Cazalis* » (cpx., Cazevieille, 34), etc. Il a comme réalité référentielle des terrains de vaine pâture réservés au menu bétail et indivis entre les membres des communautés villageoises.

Voici un aperçu de quelques occurrences de *pâtus* ou *pâti*, élément lexical du bâti :

1320 « *en Cabrayrolas I patu* » (cpx., Agde, 34) ; 1401 « *I ort ho patu sobre lo pon de Solondre* » (cpx., Lodève, 34) ; 1453 « *I vergier et patu* » ; « *I patu devant led. mast* » ; « *I petit patu als Bares de Sant Johan* » (cpx., Agde, 34) ; 1490 « *hostal en son patu en Borc* » ; « *ung patu aqui devant* » (cpx., Agde, 34) ; 1510 « *ung hostal, patu et moli et verdia* » (cpx., Agde, 34) ; 1520 « *ung verdia et patu per los bens de sa molier* » (cpx., Agde, CC9, 34) ; 1520 « *ostal et patu a St Cévè* » (cpx., Agde, CC10, 34) ; 1527 « *verdiar an patu* » (cpx., Siran, 34) ; 1549 « *un pattu et celeste couvert* » (cpx., Lédénon, 30) ; 1549 « *un pattu ou y a olliviers et fanabregoux* » (cpx., Poulx, 30) ; 1550 « *la mitat d'un patu denant lod. loc del Triador del Portal contenant dos dextres* » (cpx., Le-Triadou, 34) ; 1591 « *maison, salubert, estable, patu* » (cpx., Agde, CC13, 34) ; 1591 « *maison et patu au dernier d'icelle* » ; « *patu assiz en Citté* » (cpx., Agde, CC14, 34) ; 1591 « *maison et patu* » ; « *patu clos aud Bourc* » (cpx., Agde, CC15, 34) ; 1591 « *cazal et patu* » (cpx., Alignan, 34) ; 1599 « *les maisons, moulins d'huilles, pijoniers, cazals et patus seront estimés et compeziés...* » (cpx., Jonquières, 34) ; XVI^e siècle, « *hostal an son patu* » (cpx., Agde, CC11, 34) ; XVI^e siècle, « *la moictié d'un patu* » ; « *ung patu et cozine antique* » (cpx., Agde, CC12, 34) ; XVI^e siècle, « *palhie et patu confront. an la muralha* » ; « *patus* » (cpx., Ceilhes-et-Rocozels, 34) ; XVI^e siècle, « *ung casal sive patu aquy pres* » ; « *houstal a Val Vert, estable, palier et patu tout tenent* » ; var. « *patus* » (cpx., La-Livinière, 34) ; XVI^e siècle, « *I patu davant son hostal* » (cpx., Saint-Thibéry, 34) ; 1600 « *jasse et pactu* » ; « *une perran et pactu pour le service du Mas des Viellas* » ; « *une terre et aire et pactu au devant du Mas du Pouget* » (cpx., Saturargues, 34) ; 1604 « *petit pattu devant la maison* » ; « *pattu decouvert* » (cpx., Puisserguier, 34) ; 1604 « *un patu ouvert au chemin de Bezies* » ; « *la troisesme partie d'un patu fermé aux faubourcz* » (cpx., Vendres, 34) ; 1609 « *per lous patus de devant sa maison* » (cpx., Berlou, 34) ; 1618 « *un patus ou herim au Castelas* » (cpx., Gajan, 30) ; 1624 « *maison, estable, salubert et patteu avec son puidz* » ; « *ung pattu moitié couvert en Citté* » (cpx., Agde, CC18, 34) ; 1624 « *ung pattu clos a lad. paroisse, maison et patu en Bourg, paroisse St Cévèr* » ; « *patu et cazal* » (cpx., Agde, CC20, 34) ; 1626 « *une maison, estable et patu* » (cpx., Lignan-

sur-Orb, 34) ; 1630 « *patu couvert et casal tout joignant* » (cpx., Siran, 34) ; 1632 « *maison, pigeonnier, pattu et jardin a la Fargue* » (cpx., Liausson, 34) ; 1635 « *ung palhé, estable et petite lege... avec ung patu au devant* » ; « *ung petit cazalou et patu basti a pierre seche* » (cpx., Berlou, 34) ; 1644 « *maison avec son patu* » (cpx., Avène, 34) ; 1644 « *patu et verdie* » (cpx., Minerve, 34) ; 1668 « *un patus, aire et pré* » (cpx., Cannes-et-Clairan, 30) ; 1696 « *un patu et passage ald. loc* » (cpx., Adissan, 34) ; 1716 « *un pactu aux faux bourgs* » ; « *un pactu dans l'anclos dud. lieu* » ; « *un pattu non meuré dans les fossés dud. lieu* » (cpx., Aigne, 34) ; 1754 « *maison avec sa cour et pattu dans l'enclos* » (cpx., Marseillan, 34) ; 1767 « *patus et creux a fumier* » (cpx., Abeilhan, 34).

Nous remarquerons que selon les données de notre corpus ce terme en tant qu'élément du lexique du bâti est de façon prépondérante implanté sur l'aire héraultaise (dans 19 communautés) et de façon moindre dans l'aire gardoise (dans 4 communautés). Nous voyons à la lecture de ces attestations que le *pâtus* est un élément indissociable d'un bâtiment. Dans 25 exemples, le *pâtus* est décliné comme un espace joint à une maison, une bergerie, un *casal* ou un pailler. Par rapport au bâti ce petit espace semble jouer le même rôle que la *parran* ; il est difficile de préciser à quelle réalité référentielle ces deux termes correspondent précisément ; on pourrait croire qu'ils sont synonymes et qu'ils ont été en usage sur des aires spécifiques. Mais dans le compoix de Saturargues de 1600 les deux termes sont employés conjointement (*perran et pactu*), ils ont donc des acceptions différentes.

Certains exemples du type *pa(t)teu*, produits par les compoix d'Agde de 1624, sont probablement l'indice d'une prononciation locale et temporaire [œ] pour [u] dans cette cité.

Conclusion

Au cours de ces quelques pages nous avons essayé de montrer la variété lexicale qui émerge de la lecture des compoix, documents incontournables pour les historiens et aussi pour les linguistes qui s'intéressent au passé du Languedoc. Nous avons vu que certains termes sont répandus à la fois sur l'aire gardoise et sur l'aire héraultaise, que d'autres ne semblent avoir été en usage que sur des marges (Cévennes, Ouest de l'Hérault), indice sans doute du rattachement à des aires dialectales voisines. La présentation chronologique que nous en avons faite a révélé la disparition de certains éléments du lexique occitan et l'importance qu'a pris la langue française dans la modélisation de la graphie. À l'exception notable de l'élément lexical français *maison* qui s'impose, les termes occitans demeurent jusqu'au XVIII^e siècle mais sont habillés à la française. ■

1. Pour chaque type lexical étudié et pour ceux que nous avons laissés de côté on se reportera à notre Recueil lexicographique en ligne sur le site de C.R.I.S.E.S. (Université Paul Valéry, Site Saint-Charles) à la rubrique *Ressources*.
2. Wartburg, Walther (von), *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, VI, 1, p. 234, b – 253, b. Basel, Zbinden Druck und Verlag AG, 1969.
3. Wartburg, Walther (von), *op. cit.* IV, p. 493, a, Basel, Helbing & Lichtenhahn, 1952.
4. Sous l'Ancien Régime les communautés de Buzignargues, Garrigues et Saint-Clément faisaient partie de la viguerie de Sommières.
5. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, VI, 1, p. 235, a, Basel, Zbinden Druck und Verlag AG, 1969. Le lexème *maison* semble bien faire aussi partie du lexique occitan si l'on se fie aux données du FEW.
6. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, III, p. 97, b, Leipzig-Berlin, Verlag B. G. Teubner, 1934.
7. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, VI, I, p. 169, a, Basel, Zbinden Druck und Verlag AG, 1969.
8. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, II, 1, p. 575, b, Leipzig-Berlin, Verlag B. G. Teubner, 1940.
9. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, XIII, 1, s. 337, b. Basel, Zbinden Druck und Verlag AG, 1966.
10. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, XIII, 1, p. 335, b, Basel, Zbinden Druck und Verlag AG, 1966.
11. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, II, 1, p. 382, b, Leipzig-Berlin, Verlag B. G. Teubner, 1940.
12. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, III, p. 652, a, Leipzig-Berlin, Verlag B. G. Teubner, 1934. Ce terme est souvent employé en apposition avec *maison*, rentrant presque dans la catégorie grammaticale de l'adjectif.
13. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, III, p. 649, a, b, Leipzig-Berlin, Verlag B. G. Teubner, 1934.
14. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, III, p. 652, a, Leipzig-Berlin, Verlag B. G. Teubner, 1934.
15. Ce terme ne semble pas avoir été répertorié par le FEW.
16. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, II, 1, p. 130, a – 135, a, Leipzig-Berlin, Verlag B. G. Teubner, 1940.
17. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, II, 2, p. 1167, b, Leipzig-Berlin, Verlag B. G. Teubner, 1940.
18. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, XVII, p. 12, b, Basel, R. G. Zbinden & Co, 1955.
19. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, XXIV, p. 286, a, Basel, Zbinden Druck und Verlag AG, 1967.
20. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, XXIV, p. 545, a, Basel, R. G. Zbinden & Co, 1967.
21. Ce terme ne semble pas avoir été relevé par la FEW.
22. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, XVI, p. 450, b, Basel, R. G. Zbinden & Co, 1959.
23. Nous avons mis provisoirement de côté le lexème *cortal* en usage dans l'Ouest de l'aire héraultaise car son signifié allant de « bergerie » à « enclos » mériterait une étude plus approfondie.
24. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, II, 1, p. 849, b, Leipzig – Berlin, B. G. Teubner, 1940.
25. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, II, 1, p. 853, b, Leipzig – Berlin, B. G. Teubner, 1940.
26. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, XVII, p. 13, b, Basel, R. G. Zbinden & Co, 1955.
27. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, II, 1, p. 35, b, Leipzig – Berlin, B. G. Teubner, 1940.
28. Alibert, Louis, *Dictionnaire occitan français*, p. 225, b, Toulouse, Institut d'Études Occitanes, 2002 [1966].
29. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, VII, p. 662, b, Basel, R. G. Zbinden & Co, 1953.
30. Wartburg, Walther (von), *op. cit.*, VIII, p. 28, b, Basel, R. G. Zbinden & Co, 1955.



L'abbé Pialat (1755-1820) a laissé un précieux témoignage de ses tribulations, qui, du plateau vivarois et des Cévennes à la montagne de la Séranne, le conduisirent à exercer son ministère, non sans périls, à l'instar de tant d'autres prêtres réfractaires.

Alimentée par une riche tradition orale et bon nombre de publications de circonstance tout au long du XIXe siècle, cette mémoire gagne aujourd'hui à être confrontée, dans une perspective largement comparatiste, aux acquis de l'historiographie et de la sociologie religieuse.

A travers cet essai d'histoire régionale, et au-delà de la figure même de l'abbé, cette enquête amène à s'interroger plus globalement sur l'existence de ces deux France, qui, au sortir de la période révolutionnaire, marquèrent profondément l'histoire politique et sociale de notre pays.

Henri Pitot (1695 – 1771)

L'ascension du constructeur de l'aqueduc de Montpellier

Louis Gabard*

Résumé :

Henri Pitot n'est pas inconnu à Montpellier. Une rue, un « espace » et une piscine portent son nom. Juste récompense pour ce Languedocien qui a doté la ville d'une alimentation pérenne en eau et a laissé un important témoignage de ses qualités de constructeur à travers l'aqueduc reliant les sources de Saint-Clément au Peyrou. Son nom est aussi rattaché au « tube de Pitot », appareil qu'il avait inventé pour mesurer la vitesse de l'eau et qui, aujourd'hui, équipe tous les avions et est utilisé dans tous les domaines de l'hydraulique.

Rien ne prédisposait Henri Pitot à ce destin. Malgré de médiocres études, il réussira une remarquable ascension tant professionnelle que sociale. Autodidacte, il deviendra pourtant académicien des sciences puis directeur des travaux publics en Languedoc. D'extraction bourgeoise, il obtiendra l'anoblissement et sera décoré de l'ordre de Saint-Michel.

Mots-clés :

Pitot, aqueduc, autodidacte, Académie des sciences, constructeur, anoblissement, Montpellier, Languedoc, dix-huitième siècle.

Abstract:

Henri Pitot is not an unknown in Montpellier. A street, a residential area and a swimming pool are named after him. Just reward for this native of Languedoc who gave Montpellier a sustainable water supply through an aqueduct which he constructed, between the springs of St. Clement to the Peyrou, a fine example of engineering prowess. His name is also associated with the "Pitot tube", a device that he invented to measure the speed of

water and which, now, equips all aircraft and is used in all fields of hydraulics.

Nothing predisposed Henri Pitot to this fate. Despite mediocre studies, he managed a remarkable professional and social rise. Self-taught, he eventually became a member of the Academy of Sciences and director of public works in Languedoc. From middle-class origins, he is eventually ennobled and decorated with the Order of St. Michael.

Key words:

Pitot, aqueduct, self-taught, Academy of sciences, builder, ennoblement, Montpellier, Languedoc, eighteenth century.

Cinquième enfant de la famille Pitot, Henri naît le 31 mai 1695 à Aramon, petite ville languedocienne bordée par le Rhône¹. Six jours après sa naissance, il est baptisé dans l'église paroissiale qui n'est qu'à deux pas de la maison familiale :

L'an ci-dessus [1695] et le cinquième de juin fut baptisé Henri Pitot, âgé de six jours, fils de M. Anthoine Pitot, bourgeois, et de demoiselle Jeanne de Juilhan, mariés. Son parrain M. Henry Juilhan, sa marraine demoiselle Marguerite de Martin, pour demoiselle Catherine de Maillan, femme de M. Jean Fouquet, conseiller du Roy, commissaire des inventaires de la ville et viguerie de Nismes².

Notre connaissance de l'enfance d'Henri Pitot aurait pu se limiter à ces lignes figurant sur le registre paroissial

d'Aramon. Heureusement, un manuscrit autobiographique de vingt pages³, corrigé de la main même de Pitot, mais s'arrêtant hélas en 1722, nous renseigne sur ses premières années à Aramon et ses débuts parisiens. Ce texte écrit sous la forme d'une *Lettre de Mr. P**** à Madame de **** et datant vraisemblablement du milieu du XVIII^e siècle, donne plus particulièrement l'image que Pitot a voulu laisser transparaître de sa jeunesse. Ratte et Grandjean de Fouchy y puiseront pour rédiger leurs éloges funèbres⁴.

Une famille bourgeoise

La famille paternelle d'Henri est originaire de Marguerittes, à proximité de Nîmes. De tradition très catholique, c'est sans doute à la suite des guerres de religion qu'elle a dû quitter ce village pour venir s'installer

* Ingénieur Génie civil.

à Aramon où plusieurs Pitot occuperont la fonction de notaire royal. Le père d'Henri n'a pas suivi cette voie. Militaire, il a terminé sa carrière comme capitaine, avant de se retirer dans sa ville natale pour y mener une vie de bourgeois et d'exploitant agricole.

La mère d'Henri, Jeanne Juilhan, est issue d'un milieu bourgeois de Beaucaire car, dans l'acte de baptême d'Henri, il ne faut pas prendre la particule qui précède son nom comme un signe nobiliaire. Ratte et Grandjean de Fouchy n'hésiteront pourtant pas à indiquer dans leurs éloges que la mère de Pitot était native d'une famille noble de Beaucaire et que son père était écuyer. Ces assertions ne prouvent rien et faisaient partie d'une complaisance courante dans ce genre de circonstance. Pitot, dans sa lettre à Madame de ***, ne s'aventure pas sur ce terrain et se contente d'écrire qu'il est issu « d'une famille qui a prétendu depuis longtemps être noble »⁵, en ajoutant toutefois qu'elle « fut distinguée dans le pays, puisque mon bisaïeul Denis Pitot épousa la sœur du seigneur d'Aramon et Jean Pitot, mon grand-père, épousa la nièce du même seigneur »⁶. Affirmation flatteuse ! Lorsque Denis Pitot, son arrière-grand-père, avait épousé Françoise Sauvan, il n'était pas encore question de la fille du seigneur d'Aramon, mais seulement de celle d'un riche marchand, Jean Sauvan, trésorier de la communauté d'Aramon. L'anoblissement et la seigneurie ne viendront que plus tard, après que celui-ci ait acheté en 1634 une charge de secrétaire du roi pour son fils aîné, Jacques⁷.

Des études désastreuses suivies d'une boulimie de lecture

Après le décès de sa mère, en 1707, Pitot est envoyé à Beaucaire au collège des pères de la Doctrine chrétienne. L'enseignement, comme d'ailleurs celui de la plupart des autres établissements, est essentiellement fondé sur la culture classique à base de grammaire, de latin et de grec. On n'y aborde que rarement la physique ; les mathématiques n'y sont pas particulièrement à l'honneur et les sciences naturelles totalement oubliées. Ce type d'études ne convient absolument pas au jeune Pitot qui se montre le plus mauvais élève qui soit. Rien n'y fait, ni les réprimandes de son père, ni celles de son grand-oncle chanoine. Les corrections et les châtiments corporels n'aboutissent qu'à le « révolter davantage contre l'étude »⁸. Toute sa vie il gardera un mauvais souvenir de cet enseignement exclusivement littéraire et s'élèvera contre cette éducation fondée sur une culture gréco-latine.

Ratte résume en deux phrases la vie scolaire du futur académicien : « Son enfance fut marquée par un dégoût invincible pour l'étude et pour toute application. [...] Il fallut l'abandonner à sa fainéantise »⁹.

En 1712, devant cet échec, son père le fait entrer à l'école du régiment de Royal-Artillerie où son frère aîné, Jean-Denis, servait déjà en tant qu'officier. Installée à Grenoble, cette école formait des officiers d'artillerie et des cadets. Quelles que soient les matières étudiées, Henri ne se montre pas meilleur élève que lorsqu'il était chez les Doctrinaires. Comme il l'avoue lui-même, il mène à Grenoble « une vie de fainéant¹⁰ » et d'après Ratte « une vie assez dissipée¹¹ ». (Fig. 1)



Fig. 1. Henri Pitot (détail Coll. Privée Henri Coquebert de Neuville).

Quand Henri revient à Aramon, après huit mois passés chez les cadets, il se fait sérieusement sermonner par son père. Cette fois, les reproches se révèlent salutaires. Il prend enfin conscience de ses faiblesses et décide de modifier son comportement :

« Un jour, mon père me traita d'ignorant. Il avait bien raison, mais je fus si sensible à ce reproche que je me mis à lire tous les livres qui tombèrent sous ma main. Une histoire romaine d'un français un peu vieux ou gaulois, un vieux testament, un abrégé d'histoire de France¹², l'Histoire poétique du Père Gautruche¹³, les Métamorphoses d'Ovide¹⁴. Voilà, Madame, comment j'ai commencé à prendre goût pour la lecture. J'avais une mémoire très heureuse¹⁵ ».

Il s'en suit une véritable boulimie de lectures plus ou moins disparates dans un premier temps, mais qui s'orientent rapidement vers les sciences et les mathématiques, en délaissant totalement la culture littéraire.

À la fin de 1713, Henri retourne à l'école d'artillerie avec la soif d'apprendre. Moins d'un an plus tard, la paix de Rastatt ayant mis fin à la guerre de Succession d'Espagne, Pitot quitte l'armée et revient dans sa ville natale. Il continue à dévorer tous les ouvrages qu'il peut se procurer. Après une brève escapade dans des traités d'anatomie, il se plonge dans des livres de mathématiques, de physique et de géographie¹⁶. Il rédige également un petit mémoire sur les fortifications en s'inspirant de quelques livres spécialisés¹⁷ qu'il avait trouvés. Un peu plus tard, grâce au recteur des Jésuites de Nîmes, il découvre l'art de la construction dans le *Cours d'architecture* de Blondel.

Disposant d'une excellente mémoire, Pitot tente de tirer le meilleur parti possible de ses lectures. Toujours dévoré par sa passion scientifique et voulant passer de la théorie à la pratique, il se lance dans l'astronomie. Avec des moyens sommaires, il construit du matériel d'observation ainsi que des cadrans solaires. Pour observer les astres, dessiner et calculer en toute sérénité, il s'enferme dans la tour qui

surmonte la maison familiale. Cette tour existe toujours mais elle a été profondément remaniée. Le sol sur lequel il avait dessiné une méridienne a été refait et le mur qui supportait un cadran solaire de sa facture, a disparu.

Henri lit de nombreux livres, mais assimile-t-il correctement leur contenu ? Rien n'est moins sûr ! À l'exception du recteur des Jésuites de Nîmes, il n'a fréquenté personne qui soit en mesure d'apprécier son niveau de connaissance. Travaillant seul, sans aucun contrôle, il ne peut détecter ses vraisemblables lacunes. Un opportun voyage à Uzès lui permet de lever quelques doutes. Au cours de son séjour, il rencontre l'abbé Cabot, « un habile mathématicien »¹⁸, qui entreprend de tester ses connaissances. La conclusion est heureuse, comme le confie Henri à sa correspondante :

« Je vous avoue, Madame, que je ne crois pas avoir jamais eu tant de crainte, l'étude et la solitude m'avaient rendu fort timide, joint au peu de confiance que j'avais en moi, mais je fus bientôt rassuré. Mr. l'abbé Cabot m'ayant fait quelques questions fut si satisfait de mes réponses qu'il avoua que je savais beaucoup plus de mathématiques que lui. Il prôna beaucoup mon petit savoir¹⁹. »

À la suite de cet examen, l'abbé estime qu'Henri doit poursuivre son instruction à Paris, « où les talents qu'on voit éclore avec quelque distinction dans les provinces sont toujours sûrs de se perfectionner »²⁰. Rassuré, Pitot semble avoir trouvé sa voie. Il renonce à embrasser une carrière militaire comme deux de ses frères²¹. Désormais, si l'on s'en rapporte à Ratte, « il regarda les mathématiques comme le fond de sa fortune »²².

L'ascension parisienne sous le patronage de Réaumur et de l'abbé Bignon

En septembre 1718, son père ayant accepté la suggestion de l'abbé Cabot, Henri gagne Paris et devient l'élève de Réaumur à qui il a été vraisemblablement recommandé par la marquise d'Aramon, une lointaine parente. Réaumur commence par interroger son nouvel élève et décèle bien des lacunes. Pitot s'en montre étonné :

« Après avoir exposé à M. de Réaumur tout mon petit savoir, je fus bien surpris de tout ce qu'il me dit qu'il fallait apprendre encore. L'Application de l'Algèbre à la Géométrie de Guinée²³, l'Analyse démontrée du père Renaud²⁴, l'Analyse des infiniment petits de Mr. le Marquis de L'Hopital, et ses sections coniques. Je n'avais jamais entendu parler de tous ces ouvrages, et je vis que j'avais beaucoup à étudier encore²⁵. »

Rien de surprenant dans l'appréciation de Réaumur ! Jusqu'alors, la plupart des manuels dans lesquels Pitot avait étudié dataient d'une cinquantaine d'années. Pour ce qui concernait l'arithmétique et la géométrie élémentaire, cela n'avait que peu d'importance, mais il n'en était pas de même pour ce qui touchait la physique, la chimie, l'optique ou les nouvelles sciences mathématiques telles que le calcul différentiel ou les intégrales. (Fig. 2)

Tout en reprenant ses études sous le patronage de Réaumur, Pitot doit faire appel à diverses recommandations

pour trouver de petits emplois. Au début de 1719, il effectue des levés du château et du parc du maréchal de Villeroy. Deux mois plus tard, il revient dans la capitale où il se voit confier l'inspection d'un bâtiment en construction dans le quartier de Saint-Sulpice. Il donne également des cours de mathématiques aux enfants de Gabriel, Contrôleur des Bâtiments du roi et Premier ingénieur des ponts et chaussées, qui lui fait obtenir une place d'inspecteur des ponts et chaussées et l'envoie surveiller les travaux du pont de L'Isle-Adam.

Cette affectation ne l'empêche pas de continuer à étudier sous la direction de Réaumur qui ne se contente pas de lui donner des cours mais s'occupe également de son avenir. Il le présente à l'abbé Bignon²⁶ qui le fait entrer à l'Observatoire de Paris pour qu'il se forme à l'astronomie sans pour cela abandonner son travail d'inspecteur. Quand le pont de L'Isle-Adam est terminé, Pitot est nommé à la surveillance « du grand chemin de Paris à Rouen, entre Mantes et Vernon ». Il s'installe à Bonnières, mais ne reste pas en permanence sur le chantier. Il se rend souvent à Paris pour rencontrer Réaumur et poursuivre ses travaux d'astronomie.

L'abbé Bignon continue à suivre la carrière de Pitot. Il le fait associer à la rédaction de *La Connaissance des temps*. Ce périodique qui donne les heures du lever et du coucher du soleil et de la lune, contient également de nombreuses

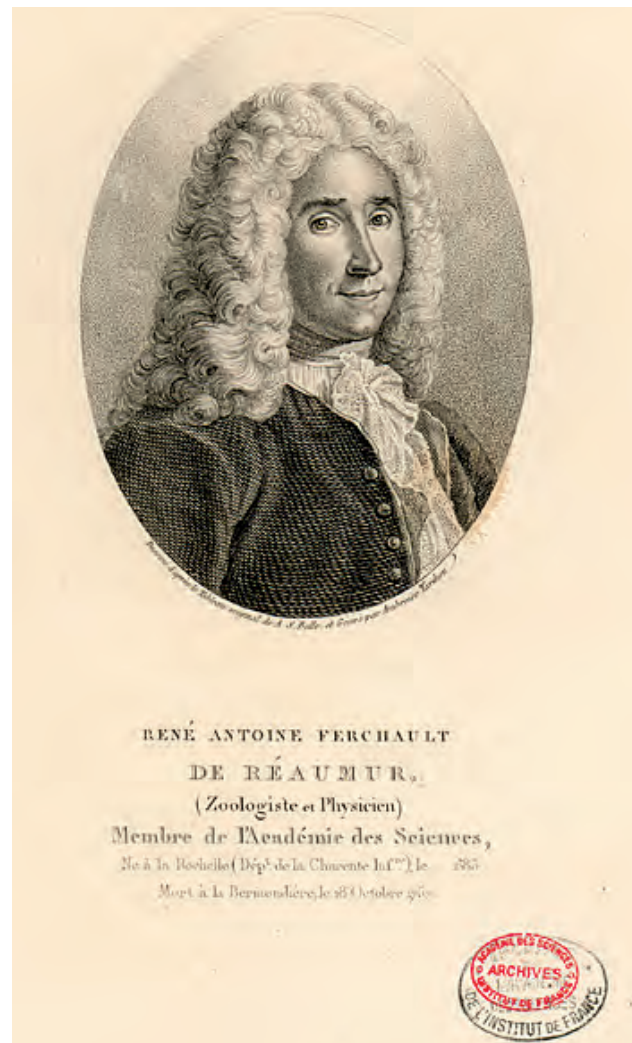


Fig. 2. René Antoine de Réaumur (Source google).

tables permettant de connaître les heures des marées et la position des planètes. Pour les établir, Pitot utilise les *Tables astronomiques* de La Hire²⁷ rédigées en latin, ce qui complique sérieusement leur utilisation pour quelqu'un qui a refusé obstinément d'apprendre cette langue. « Ce fut pour lors, confesse-t-il, que j'eus un extrême regret de n'avoir pas suivi les études du collège et appris assez de latin »²⁸.

Pitot, tout en ayant une activité professionnelle débordante, rédige des petits traités de mathématiques qu'il adresse à l'Académie des sciences et aux revues scientifiques parisiennes. En 1721, il publie dans *Le Journal des savants* une *Méthode pour mesurer des distances inaccessibles par un seul point de vue ou une seule station*²⁹. En parallèle, il calcule la durée de l'éclipse de soleil qui doit se produire le 22 mai 1724. Les Almanachs l'avaient annoncée mais donnaient des résultats divergents. On se demandait si l'éclipse serait complète ou partielle dans le ciel de Paris. Pitot prévoit qu'elle sera totale et en donne les principales caractéristiques dans le *Mercure* de juillet 1723³⁰. L'avenir lui donnera raison.

En route pour l'Académie des sciences de Paris

Pitot travaillant désormais à l'Observatoire et écrivant quelques mémoires, commence à rêver d'une admission à l'Académie des sciences. Mais, pour y être reçu, il ne suffit pas d'être un bon scientifique ; il faut également de solides recommandations car la procédure passe par une élection. Les pensionnaires et associés de la classe concernée par une vacance désignent deux ou trois candidats dont les noms sont soumis au roi, à qui revient la décision ultime.



Fig. 3. Jean Jacques Dortous de Mairan (Source google).

Pour arriver à ses fins, Pitot pense pouvoir compter sur l'appui de Réaumur, de l'abbé Bignon et de Mairan³¹. Cela ne se fera pourtant pas sans mal ! (Fig. 3)

À la fin 1722, deux places d'adjoint astronome viennent à se libérer et Mairan, directeur de l'Académie cette année-là, pense à Pitot pour l'une d'elles, l'autre étant déjà pressentie pour un protégé du chevalier de Louville. Finalement, Mairan se ravise et lui déconseille même de briguer le poste. Pitot écrit alors à Réaumur³² pour lui faire part de l'attitude de Mairan et lui demander son appui. Rien n'y fait. Sa candidature n'est pas retenue.

Pitot est affecté par cet échec, mais, en 1723, par une sorte de compensation et malgré son inexpérience en chimie, il est nommé par Réaumur directeur du laboratoire de l'Académie tout nouvellement créé et bénéficie à ce titre d'une petite pension. Il conservera ce poste jusqu'à sa nomination comme pensionnaire de l'Académie, en 1733.

En décembre 1723, Pitot reprend espoir car une nouvelle place vient à se libérer. Le 14 décembre, nouvelle désillusion ! Le roi a porté son choix sur Maupertuis. En avril 1724, il essuie un nouveau revers, mais un mois plus tard, il est à nouveau sur les rangs pour remplacer M. de Beaufort qui vient de passer du rang d'adjoint à celui d'associé. Réaumur, qui en décembre 1723 avait appuyé Maupertuis, lui apporte cette fois son entier soutien et évite même que Le Monnier, qui pouvait se révéler un dangereux adversaire, fasse acte de candidature³³.

Le 27 mai 1724, le jour de l'élection, trois candidats sont en lice : Meynier, Gauger et Pitot. Le 14 juin, Fontenelle, le secrétaire perpétuel, lit une lettre de M. de Maurepas annonçant que « le Roi a choisi M. Pittot (sic) »³⁴. Trois jours après sa nomination, le nouvel adjoint mécanicien assiste à sa première séance.

Cette admission à l'Académie est une première étape dans l'ascension de ce mauvais élève, pour ne pas dire ce cancre, que son père qualifiait « d'ignorant » quelques années plus tôt.

L'ascension académique

Membre de l'Académie, Pitot n'aspire qu'à en gravir les échelons en passant du rang d'adjoint à celui d'associé puis de pensionnaire. Pour cela, il peut encore compter sur l'appui de Réaumur et de Bignon. En juillet 1727, alors qu'il faut désigner un associé mécanicien, un honoraire et un associé étranger, les deux hommes choisissent respectivement Pitot, Pelletier des Forts, contrôleur des finances et ministre d'État, et Ruysch, un anatomiste hollandais. Le vote de l'Académie ne fera qu'entériner leurs décisions bien que pour le poste d'associé mécanicien, comme l'indique le rapport de séance, deux noms aient été suggérés, l'abbé Camus et Pitot³⁵. De toute façon le choix du roi se porta sur les trois candidats proposés par l'abbé Bignon et Réaumur³⁶.

Étant associé, Pitot vise maintenant le poste de pensionnaire. Il ne lui reste plus qu'à attendre une opportunité. En mars 1733, une place de pensionnaire géomètre se libère par le passage de Lagny à la vétérance. Pour lui succéder, l'Académie propose trois noms : Pitot, Clairaut et Fontaines. Le 18 mars 1733, le comte de Maurepas, ministre d'État et président de l'assemblée, informe que sa majesté a retenu Pitot³⁷.

Entre son admission en 1724, et 1741, date à laquelle il revient en Languedoc prendre la direction du Canal Royal et des travaux publics, Pitot fournit à l'Académie vingt-cinq mémoires³⁸ portant sur les mathématiques, l'astronomie et la mécanique (procédés de construction et hydraulique). Les quatre traités³⁹ qu'il remettra après son installation à Montpellier, seront en rapport avec ses nouvelles fonctions et ne feront que reprendre les mémoires qu'il avait adressés à l'intendant ou aux États, et qu'il avait présentés sous une forme voisine à la Société royale des sciences de Montpellier.

Durant sa carrière académique, Pitot a été désigné 138 fois en tant que commissaire⁴⁰ pour se prononcer sur des communications ou des inventions envoyées de tout le royaume à l'attention de l'Académie. Les sujets examinés par Pitot sont très variés et touchent tous les domaines : mathématiques, moulins, pompes, astronomie, etc. À en croire Grandjean de Fouchy - particulièrement bien placé en tant que secrétaire perpétuel pour donner un avis éclairé - Pitot faisait partie des académiciens les plus sollicités.

L'Académie ne désigne pas des commissaires uniquement pour analyser les inventions et les divers dossiers qui lui sont présentés, mais également pour examiner les mémoires qui concourent annuellement pour le prix de l'Académie et pour en désigner les lauréats. Entre 1731 et 1741, par sept fois⁴¹, Pitot fera partie des membres du jury.

La carrière de Pitot au sein de l'Académie a été « ordinaire » ; il n'en sera jamais directeur ou sous-directeur et ne participera à aucune des grandes aventures scientifiques qu'elle a patronnées (tracé de la Méridienne, mesures du rayon de la terre). Les mémoires qu'il a fournis sur les mathématiques, les procédés de construction et l'astronomie ont marqué son époque mais, pour la plupart, sont tombés dans l'oubli avec le temps. Pierre Humbert⁴², spécialiste de l'histoire des sciences, concluait ainsi son analyse des travaux astronomiques de Pitot : « Dans tout cela, rien d'original : on est en face d'un personnage qui a une bonne connaissance de l'astronomie sphérique et de la gnomonique, et qui manie facilement le calcul : rien de plus »⁴³. Plus généralement, il considérait que le travail de Pitot, exception faite du tube qui porte son nom, était seulement « d'une honnête moyenne »⁴⁴, comme l'avait été celui de nombre de ses collègues académiciens des années 1720 - 1740, Clairaut et Maupertuis faisant exception.

Ce jugement est toutefois sévère. Il faut se replacer dans le contexte de l'époque pour apprécier la valeur et l'utilité de ses publications. De son temps, Pitot était sinon célèbre, tout au moins reconnu et respecté. Ses travaux faisaient autorité. Les rédacteurs de *L'Encyclopédie* les avaient jugés suffisamment importants pour les citer et les reprendre en partie dans certains de leurs articles (trochoïde, cintre, fleuve, confluent, manœuvre des vaisseaux).

Sa *Machine pour mesurer la vitesse des eaux courantes*, qui n'avait pas trouvé de réelles applications de son vivant, a traversé les siècles. Dans tous les domaines où l'on a besoin de connaître les vitesses d'écoulement de fluide liquide ou gazeux, on trouve des tubes de Pitot. Une énumération exhaustive est impossible : aviation, génie climatique, ventilation, exploitation pétrolière, course automobile, etc.

Dans sa lettre à Madame de ***, Pitot estime qu'il doit sa réussite et ses connaissances à son autodidaxie :

« Vous me faites l'honneur de me dire que plusieurs personnes soutiennent qu'il est moralement impossible que je sois parvenu à apprendre cette science au point de me rendre capable d'y faire quelques découvertes et mériter d'être reçu de l'Académie (sic). Rien n'est plus vrai cependant. [...] Il faut vous satisfaire et vous prouver qu'un jeune homme qui a de l'intelligence et une bonne volonté, n'a besoin que de bons livres pour apprendre toutes sortes de sciences même les différentes langues, le latin, le grec, l'anglais, l'italien, si vous en exceptez la prononciation.

On croit communément qu'un jeune homme qui n'a pas fait toutes ses classes, ou comme on dit ses études, est incapable de cultiver et pénétrer dans aucune science ; voilà, j'ose vous le dire, Madame, une de ces erreurs populaires qui tient encore de l'opinion ancienne que tout homme qui ne savait ni grec ni latin était un ignorant. Il y a cependant bien des ignorants qui ont fait toutes leurs classes.

Ceux qui se contentent d'avoir fait leur physique et leur philosophie au collège, ne sont ni physiciens, ni philosophes s'ils n'étudient pas par eux-mêmes, après avoir fait leurs classes et être sortis du collège⁴⁵. »

Les relations d'un académicien et d'un censeur royal

Pitot devenu académicien a élargi le cercle de ses relations et de ses protecteurs. Tous les académiciens honoraires qui siègent sur les bancs de l'Académie sont recrutés parmi les hauts personnages du royaume. Lors des séances, il fréquente ainsi le duc de Richelieu⁴⁶, le cardinal de Polignac, le marquis de Torcy, etc. La plupart n'ont pas de formation scientifique et ne doivent leur nomination qu'à leur situation, à l'exception du comte d'Onsenbray⁴⁷, responsable des postes, avec qui Pitot est particulièrement lié⁴⁸. Ses travaux de commissaire lui permettent également d'être en contact et de devenir un des protégés du futur maréchal de Saxe qui n'était encore que « le comte de Saxe ».

Pitot collabore avec Fréret pour ses travaux sur la *Chronologie des Chinois* et élabore avec Réaumur les premiers articles de la *Description des Arts et Métiers*. Il écrit également un livre intitulé : *Théorie de la manœuvre des vaisseaux réduite en pratique*. (Fig. 4) Il dédie cet ouvrage à Maurepas, ministre et secrétaire d'état à la marine, qui le fait diffuser dans tous les ports de France où il reçoit un accueil assez réservé. Les Anglais se montrent plus enthousiastes. Le livre est rapidement traduit et distribué à tous les officiers de l'amirauté.

Le succès Outre-Manche de son ouvrage sur les théories de la navigation, combiné avec ses travaux scientifiques sur la mécanique des fluides, encourage Pitot à demander son admission à la Société royale de Londres. Il y sera reçu le 13 novembre 1740, ce qui lui donnera encore une meilleure position dans le monde des sciences.

Aux environs de 1730, Pitot est nommé censeur royal pour les livres de mathématiques. Grâce aux *Registres*



Fig. 4. La théorie de la manœuvre des vaisseaux (Coll. Privée Bruno Coquebert de Neuville).

des privilèges et permissions simples de la Librairie⁴⁹ et aux Registres des livres d'impression étrangère présentés pour la permission de débiter⁵⁰ - bien que certains titres ne figurent pas sur ces documents - nous avons connaissance de la plupart des livres qui ont été soumis à Pitot⁵¹.

Pitot semble avoir été un censeur éclairé puisque seulement neuf des livres qu'il a contrôlés seront interdits de publication soit douze pour cent. Pour six autres, aucune décision ne figure sur le registre. Cette absence de mention est assez fréquente et indique simplement que la décision des autorités n'a pas été portée sur le registre. Même en imaginant que ces six livres aient été refusés (hypothèse improbable), on est certain que le pourcentage des ouvrages censurés par Pitot est inférieur à vingt pour cent et se situe en dessous de la moyenne observée⁵².

Grâce à son poste de censeur, Pitot agrandit encore un peu plus le cercle de ses relations. Il est en contact avec les autres censeurs et surtout avec les directeurs successifs de la Librairie (les deux Chauvelin, Rouillé et Argenson). Il rencontre également des imprimeurs et des auteurs. C'est ainsi qu'entre 1736 et 1741, il croise l'univers de Voltaire qui vient de se découvrir une passion pour la physique et veut faire une incursion dans le domaine des sciences. De simple relation de travail au début, Pitot passe au rang d'ami. Pour créer un ton plus familier, Voltaire veut éviter d'achever ses lettres par les traditionnelles formules de politesse : « Sans aucune cérémonie, lui écrit-il, je vous prie de compter sur ma reconnaissance autant que sur mon estime et mon amitié ; il serait indigne de la philosophie d'aller barbouiller nos lettres d'un votre très humble,

etc. »⁵³. Un an après le début de leur relation épistolaire, Voltaire qualifie Pitot de « philosophe » et commence la plupart de ces lettres par « Mon cher philosophe »⁵⁴ ou « Mon très cher et très éclairé philosophe »⁵⁵.

Pitot aide Voltaire à publier les *Éléments de la philosophie de Newton*, prend son parti dans ses querelles avec l'abbé Desfontaines, lui procure du matériel pour son cabinet de physique, lui fournit un laborantin pour l'aider dans ses expériences et lui rend bien d'autres services. Il correspond également avec Madame du Châtelet qu'il aide, entre autre, à résoudre des problèmes d'optique et à faire éditer ses *Institutions Physiques*.

Pitot semble peu payé de retour⁵⁶, mais l'honneur d'être considéré comme un ami de Voltaire et de Madame du Châtelet lui apporte certainement un complément d'aura dont il se satisfait.

Un changement de carrière

En 1740, à la demande des États du Languedoc, Pitot est chargé par l'Académie de participer à une expertise sur les conséquences de l'assèchement des marais du Bas-Languedoc. Cet événement va changer sa destinée et modifier le cours de sa carrière. Satisfaits de la manière dont il a rempli sa mission, les États lui proposent alors de prendre la direction du Canal Royal et des travaux publics de la sénéchaussée de Nîmes-Beaucaire. Quoiqu'intéressé, Pitot hésite quelque temps, regrettant de quitter Paris où il compte de solides relations et ne voulant pas perdre son statut d'académicien. Ayant obtenu l'assurance de pouvoir passer à la vétéranse et encouragé par Aguesseau et le cardinal de Fleury, il accepte les postes proposés en janvier 1741. Pendant un an, il se partage entre Paris et le Languedoc. En juin 1742, il quitte définitivement la capitale et s'installe à Montpellier, siège de l'intendance et où se tient annuellement l'assemblée des États. Il est ainsi au plus près du pouvoir de la province.

Le territoire dont Pitot a la charge est très vaste puisqu'il comprend non seulement l'ancienne sénéchaussée de Beaucaire, mais également les bailliages du Velay, du Gévaudan et du Vivarais. En se référant aux départements actuels, il inclurait l'Ardèche, la Haute-Loire, la Lozère, le Gard et la partie nord-est de l'Hérault correspondant à l'ancien diocèse de Montpellier.

Pitot s'intègre remarquablement dans ses nouveaux postes. Sans transition, de théoricien il devient un excellent praticien. Pendant vingt ans, il sera un des hauts fonctionnaires des États du Languedoc, élaborant sans cesse des projets et en surveillant l'exécution.

Tout comme pour son œuvre académique, il n'est pas de mon propos de m'étendre sur les réalisations de Pitot en Languedoc, je me contenterai d'en faire une brève description⁵⁷ en m'attardant toutefois sur l'aqueduc de Montpellier - sans nul doute son œuvre majeure - qui met particulièrement en évidence ses qualités de constructeur.

Les travaux en Languedoc

Les États du Languedoc ont nommé Pitot, non seulement directeur des travaux publics, mais également directeur du Canal Royal. Ce dernier titre est mal adapté à la fonction. Pitot ne dirige nullement le canal. Son rôle se rapproche



plutôt de celui d'un inspecteur, terme qu'il utilisera parfois pour se qualifier dans ses rapports. Il se limite à visiter annuellement le canal, à examiner les litiges ou conflits qu'il peut générer et à veiller à ce que les successeurs de Riquet le conservent en bon état de navigabilité. Il n'a sous ses ordres aucun subordonné et ne peut agir directement pour réparer ou moderniser le canal. Ces tâches incombent au véritable directeur qui est un salarié des propriétaires.

Pitot occupera son poste de directeur du canal pendant 22 ans. Durant cette période il ne se construit aucun ouvrage important ; l'essentiel des travaux porte sur de la maintenance et de l'entretien. La vérité fait mentir la jolie formule de Ratte : « Le canal, ce monument superbe du siècle de Louis XIV changea de face entre ses mains »⁵⁸. Pitot n'a pas vraiment marqué l'histoire du canal. Elle s'est écrite avant et après sa prise de fonction. Quand il arrive en 1741, les travaux de maintenance ont pris le pas sur les travaux de construction et, lorsqu'il quitte son poste en 1763, les grands aménagements n'ont pas encore débuté.

Si sa fonction de directeur du Canal Royal n'a pas été de premier plan, il n'en est pas de même de celle de directeur des travaux publics. Dans ce poste, il participe activement au développement de la province, la parcourant en tous sens et sachant toujours imposer une vision rationnelle et objective tant dans les tracés routiers que dans la construction des ouvrages d'art, l'assainissement des zones marécageuses et les protections contre les crues.

Pitot construit de nombreux ponts sur les grands chemins de sa sénéchaussée. Peu sont parvenus jusqu'à nous. Celui sur l'Eyrieu (Ardèche) a disparu emporté par des crues au cours du XIX^e siècle. Des cinq arches du pont sur l'Ardèche, il n'en reste qu'une qui résiste tant bien que mal aux caprices de la rivière. Les jours sont peut-être comptés pour le pont de la Peyrade (entre Sète et Frontignan) qui tente de survivre aux campagnes successives d'aménagement de l'échangeur du même nom. Quant au pont sur le Gard, accolé à l'aqueduc romain, il est parfaitement conservé et, bien qu'un temps menacé de démolition, devrait continuer à traverser les siècles, protégé par la renommée de son illustre voisin. (Fig. 5) Un autre témoin subsistant de l'art de Pitot est le pont d'Ornaisons, qui, bien que situé hors de sa sénéchaussée, a été réalisé en grande partie sous son contrôle.

Pitot a sous sa responsabilité la construction et l'entretien des routes de première catégorie qui sont à la charge de la province dans les limites territoriales de sa sénéchaussée. Il a su les maintenir en bon état et ne s'est pas contenté d'être un bon exécutant mais s'est singularisé par une initiative intéressante : la pose des pierres milliaires sur le « grand chemin », entre Pont-Saint-Esprit et la croix de Bouzigues.

En sus de son travail routier pour la province, en 1749, Pitot s'est vu confier par Trudaine⁵⁹, le choix d'une route devant relier Alès au Puy, financée par le roi et le Languedoc. On hésite entre un tracé passant par le Gévaudan et un autre par le Vivarais. Malgré de nombreux groupes de pression qui préfèrent un passage par le Gévaudan, Pitot choisit le Vivarais. Les inspecteurs généraux, appelés par la suite à se prononcer sur cet itinéraire devant relier le Bas-Languedoc à l'Auvergne, valideront la solution envisagée par Pitot.

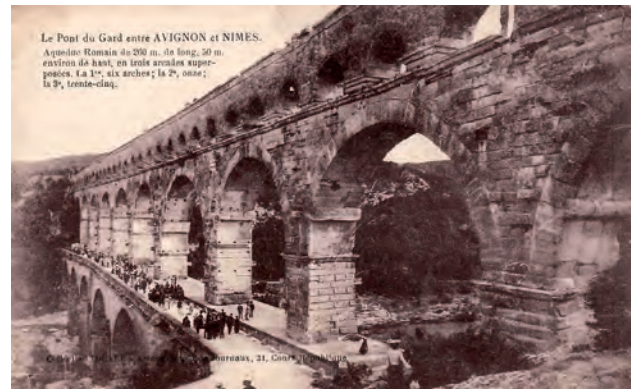


Fig. 5. Le pont du Gard de Pitot (Coll. Privée de l'auteur).

En 1740 et 1741, Pitot participe aux deux expertises pour l'assèchement des marais du Bas-Languedoc. Par la suite, à la demande de la province ou de l'intendance, il remet des rapports pour assécher des zones marécageuses et assainir les étangs littoraux. Faute d'une volonté politique, ses préconisations restent lettre morte. Il faut attendre le siècle suivant pour que soient mises en œuvre des dispositions voisines de celles qu'il avait envisagées.

Pitot, qui comme on le voit a déjà une lourde charge de travail, doit également lutter contre les crues des rivières et des fleuves languedociens. La plupart des villes et villages qui les bordent gardent en mémoire ses interventions. Il fait construire et réparer des digues à Roquemaure, Pont-Saint-Esprit, Aramon, Cardet ; à Alès, il fixe des limites, baptisées « lignes de Pitot », entre lesquelles il est interdit de construire ; il fait dégager des arches du pont Tibère à Sommières ; crée des reversoirs dans la basse plaine du Vidourle, etc.

Pitot n'imaginera jamais pouvoir domestiquer le Rhône, l'Ardèche, le Libron, le Vidourle ou le Gardon, mais il tentera de trouver les protections les plus adéquates et les plus économiques pour limiter les effets dévastateurs de leurs débordements. À la fin de sa carrière, quelque peu désabusé, il se demandera si cette lutte contre les éléments était bien utile et s'il ne valait pas mieux composer avec eux pour en tirer bénéfice.

Bien qu'étant salarié de la province, Pitot effectue de nombreux travaux pour des villes et des villages. Il construit des casernes à Ganges et en répare à Pont-Saint-Esprit ainsi qu'au Puy ; il remet en état l'adduction d'eau de Pont Saint-Esprit ; il réalise un aqueduc et une fontaine à Carcassonne, un amphithéâtre d'anatomie pour l'école de médecine de Montpellier, etc. Ce ne sont pas des chefs-d'œuvre d'architecture mais des ouvrages simples et fonctionnels, réalisés pour des communautés qui n'ont que peu de moyens financiers et renâclent à engager des travaux. Il en sera tout autre pour l'aqueduc de Montpellier !

Genèse de l'aqueduc de Montpellier sur un projet de Pitot

L'aqueduc de Montpellier est le dernier grand ouvrage réalisé par Pitot, c'est aussi le plus important et celui qui a le mieux assis sa réputation. À Carcassonne, il avait déjà eu l'occasion de réaliser un aqueduc, mais l'ouvrage trois



fois moins long et trois fois moins cher, ne supporte pas la comparaison avec celui de Montpellier.

L'idée de doter Montpellier d'un aqueduc remontait au XIII^e siècle, mais rien n'avait été entrepris. En 1751, Saint-Priest qui vient d'arriver à Montpellier pour succéder à La Nain, se montre surpris qu'une telle ville ne dispose pas d'une alimentation pérenne en eau et soit à la merci de fontaines taries en période de sécheresse. Pour y remédier, il demande aux consuls de mettre en place un financement et charge Pitot de lui présenter un projet. Confiants dans les qualités de ce dernier, contrairement à ce qui avait été le cas pour les halles aux poissons et comme ce le sera plus tard pour la place du Peyrou, ni l'intendant ni les consuls n'envisagent de faire appel à un architecte parisien⁶⁰.

Il ne s'agit pas de développer ici l'histoire de l'aqueduc de Montpellier⁶¹, mais juste de l'ébaucher et de mettre en avant les talents de constructeur de Pitot, liés à son sens pratique.

S'inspirant des anciens projets de Pascal⁶² et Clapiès⁶³, Pitot va livrer un ouvrage qui fera sa renommée. Tout comme ses prédécesseurs, il capte les sources de Saint-Clément et du Boulidou, et fait aboutir l'aqueduc à l'extrémité en fer à cheval de la place royale du Peyrou, le point le plus élevé de la ville, ce qui permettra ultérieurement un écoulement gravitaire pour desservir fontaines et branchements particuliers.

À l'automne 1751, Pitot mesure le débit des sources, les nivelle et choisit le tracé qu'il estime le meilleur pour les amener jusqu'au Peyrou. Tout s'enchaîne rapidement. Le 5 janvier 1752, le conseil de ville dirigé par Massilian, maire de Montpellier, charge Pitot de fournir un devis. Le 11 avril, un arrêt royal autorise la construction de l'aqueduc, valide les financements envisagés et fixe les limites de l'utilisation des eaux de Saint-Clément. Suite à des modifications demandées par le conseil de ville, Pitot, en février 1753, établit un nouveau devis réputé intangible. Sur cette base, le 3 avril, les travaux sont adjugés pour un montant de 313 500 livres à Ricard et à ses quatre cautions : Étienne Guidais, Jean-Antoine Giral, Étienne Giral, tous trois architectes et entrepreneurs, et Jacques Chaliès, un ancien procureur au sénéchal et présidial de la ville. En même temps, le conseil de ville nomme Pitot directeur des travaux et Nogaret, architecte de la ville, est chargé de la surveillance quotidienne.

Le 13 juin 1753, accompagné de Reboul, le lieutenant de maire qui remplace Massilian malade, des consuls et de Pitot, l'intendant se rend à la source de Saint-Clément et pose la première pierre. En 1754, Cambacérès qui a succédé à Massilian, demande des modifications au projet. Pitot en propose également. Pour les finaliser, un marché complémentaire de 265 000 livres est passé avec les entrepreneurs.

L'aqueduc, un chantier bien pensé

Pour concevoir l'aqueduc, Pitot a repris les idées qui étaient déjà les siennes lors de sa prise de fonction à la tête des travaux publics.

Le plus court chemin n'est pas le moins onéreux. Que ce soit pour le pont du Gard, celui sur l'Eyrieu ou le pont d'Ornaisons, à chaque fois, Pitot a préféré allonger les

routes d'accès pour réaliser des ponts plus courts et surtout plus faciles à fonder. Il en va de même pour l'aqueduc :

« Dans les ouvrages pour la conduite des eaux, il est rare que le plus court chemin soit le plus avantageux ou le moins dispendieux ; il faut éviter, autant qu'il est possible, les hauteurs et les bas-fonds, il faut soutenir la conduite à-peu-près à la hauteur de la source et chercher à-peu-près son niveau de pente à fleur de terrain, en faisant faire autant de contour à la conduite qu'il est nécessaire. C'est à quoi nous nous sommes principalement attachés ; c'est cette recherche du niveau de pente qui nous a donné le plus de soin et de peine, et qui nous a fait abandonner plusieurs fois des routes ou chemins qu'on nous avait indiqués⁶⁴. »

Alors que Clapiès avait choisi de réaliser deux tunnels de 1 000 toises (1 950 m) chacun pour se cantonner à une conduite de 5 556 toises (10 800 m), Pitot ne prévoit qu'un seul petit tunnel de 370 toises (720 m) mais au prix d'une conduite beaucoup plus longue puisqu'elle mesure 7 134 toises (13 900 m) de longueur. Il craint que les tunnels envisagés par Clapiès soient « presque intretable (sic) et ruineux »⁶⁵. L'avenir lui donnera raison car le seul souterrain qu'il avait prévu sera source de bien des complications et d'un important surcoût.

Pitot veut que les ouvrages soient simples et sans décorations superflues, appliquant ce qu'il avait déjà prôné pour le pont du Gard : « Les ouvrages les plus simples en architecture sont souvent les plus beaux »⁶⁶. Sur ce principe, les Arceaux ne portent qu'un modeste listel pour délimiter les étages, le bâtiment de captage de la grande source n'est qu'un quadrilatère sans ornementation et le château d'eau (**Fig. 6**) est de la même veine : un simple réservoir, entouré de murs en pierre de taille « terminés par un entablement orné de quelques moulures »⁶⁷. En avril 1761, sollicité pour remettre un nouveau plan du château d'eau, il propose un ouvrage (**Fig. 7**) bien différent de celui d'origine. Les dimensions sont plus importantes, les murs latéraux sont ornés de pilastres à bossage, la façade est agrémentée de sculptures d'allégories marines et les bassins de réception sont décorés de rocaille et animés par des jets d'eau. Bien que le plan dessiné par Nogaret et visé par Pitot, porte la mention *ne variatur* apposée par le subdélégué Coulomb, le projet ne verra pas le jour⁶⁸. Il semble que Pitot ait été le premier à souhaiter que son château d'eau ne soit pas construit. Il craignait qu'il s'accordât mal avec les futurs aménagements de la place. Une lettre du syndic Joubert à son collègue Montferrier, datée du 11 mars 1765, confirme cette hypothèse : « Quand on a demandé un ordre à M. Pitot pour que les entrepreneurs achèvent de conduire la fontaine sur la place conformément au plan proposé, il a fait des difficultés d'y comprendre le réservoir et le bassin »⁶⁹. C'est à Giral que reviendra le soin d'établir les plans du château d'eau qui sera réalisé en même temps que la place du Peyrou.

Dans la mesure du possible, Pitot veut que les ouvrages soient faciles à construire afin d'éviter des malfaçons. La dénivelée entre les sources et le Peyrou autorisait une pente de 0,48/1000, mais Pitot préfère la limiter à environ 0,29/1000 (un quart de ligne par toise) pour bénéficier d'une réserve de « 8 pieds 5 pouces de pente (2,7 m), dont on pourra faire un très bon usage lors de la

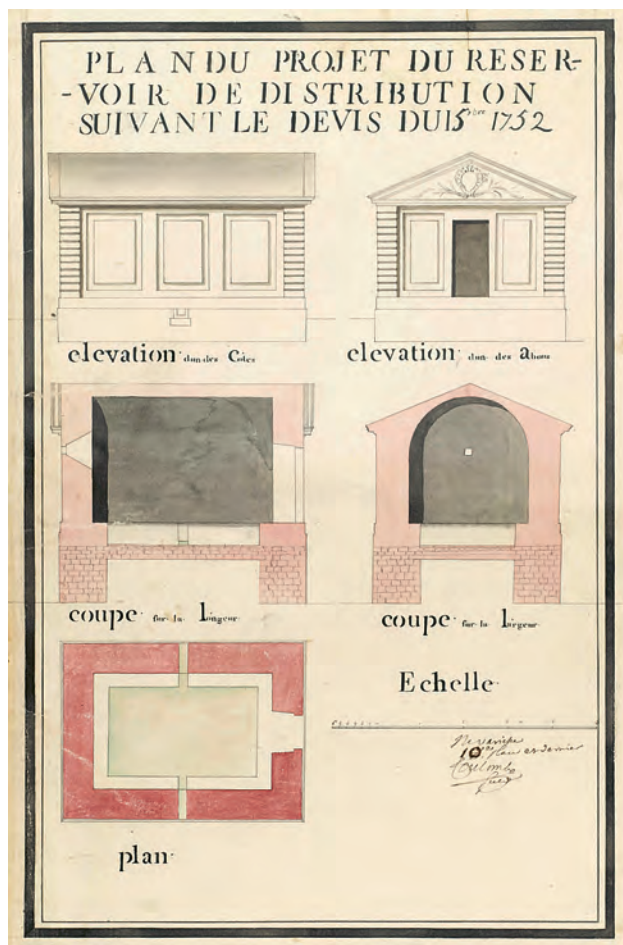


Fig. 6. Premier projet pour le château d'eau du Peyrou. (Archives de la ville de Montpellier, ii772/A planche 11).

construction des ouvrages »⁷⁰. On reconnaît encore une fois son bon sens pratique car cette réserve permettra de corriger des erreurs et de faire face à d'éventuels allongements de la canalisation. La pente choisie facilite également les opérations de nivellement. Pour la tracer, il n'est nul besoin d'être un géomètre confirmé puisque « l'entrepreneur ou celui qui sera chargé de conduire les travaux, tirera et établira des lignes parfaitement de niveaux de 48 toises en 48 toises, en mettant le niveau au milieu des 48 toises ou de chaque station⁷¹, et il baissera d'un pouce à chaque station »⁷². Un demi-siècle plus tard, Poitevin qualifiera « d'ingénieuse »⁷³ cette méthode de nivellement particulièrement simple.

Pour franchir le bas-fond de la Merci, Pitot dessine d'abord un aqueduc à une rangée d'arcades (Fig. 8) avant de se raviser et de préférer passer à deux rangées superposées (Fig. 9), s'inspirant du pont du Gard. Outre une certaine monumentalité, cette nouvelle disposition permet de construire des arcs supérieurs de petite ouverture qui ne se déforment pas lors du décintrement, évitant l'apparition de fissures et des fuites qui en découlent. Giral, qui passera outre ces considérations pour réaliser les trois grands arcs qui joignent les Arceaux de Pitot au Peyrou, l'apprendra à ses dépens. Minée par des infiltrations, il faudra reconstruire l'arche centrale et, plus tard, étancher l'intérieur de la conduite avec des feuilles de plomb.

Pour construire ce que nous appelons les Arceaux, Pitot veut éviter que les entrepreneurs montent des échafaudages

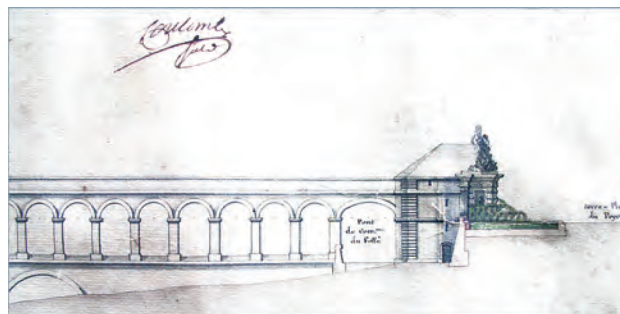


Fig. 7. Deuxième projet pour le château d'eau du Peyrou. (Archives départementales de l'Hérault, Fi 1310).

depuis le sol, procédé onéreux et sujet à tassement. Il préfère concevoir des piles un peu massives pour qu'en partie supérieure on puisse disposer de redans permettant d'appuyer les cintres. Cette disposition est toutefois discutable car pour l'élégance de l'ouvrage, il aurait été préférable de diminuer l'épaisseur des piles et de poser les cintres sur une corniche en encorbellement.

Pitot se montre non seulement un constructeur avisé mais également un bon architecte-urbaniste. Pour créer une agréable perspective, il décide d'aligner les Arceaux sur un axe passant par la statue de Louis XIV et la porte du Peyrou, alors que plusieurs autres tracés étaient envisagés (Fig. 10). Il a refusé une arrivée en biais sur le Peyrou, même si cette solution était moins onéreuse ; toutefois, afin de ne pas trop allonger l'ouvrage sur arcades et en limiter le coût, il a dû se résoudre à créer un angle obtus pour rejoindre au plus vite les collines de Celleneuve.

Une réussite qui fait honneur à son concepteur

En cours de travaux, le chantier rencontre de nombreuses difficultés et donne lieu à de sévères affrontements. Pitot se heurte à Nogaret qui met en cause certaines de ses décisions, à Ricard qui ne veut pas accepter les modifications qu'il lui impose, et au conseil de ville, plus particulièrement à Cambacérès. Ce dernier lui reproche d'avoir sous-évalué son devis, d'avoir apporté des modifications qui enchérissent l'ouvrage et d'avoir trop souvent pris le parti des entrepreneurs lorsque ceux-ci s'opposaient à la ville ou demandaient des prix nouveaux. Chaque fois, Pitot, qui a un fort tempérament, fait face et développe des arguments pour justifier ses positions.

Pendant longtemps on a douté de la réussite de l'opération. Même en 1757, alors que le chantier est commencé depuis quatre ans, la ville compte encore des « incrédules ». C'est tout au moins ce que sous-entend Nogaret qui vient d'effectuer des nivellements commencés par Pitot :

« J'ai profité des premiers temps favorables pour faire cette opération dont le résultat a été parfaitement conforme à ce que nous avons déjà pensé. Ce premier succès m'a engagé à pousser le nivellement jusqu'au Peyrou et j'ai été bien flatté lorsque j'ai trouvé de la manière la plus précise le même point où doit arriver l'eau déterminé par Monsieur Pitot, de manière qu'il ne peut rester ni doute ni équivoque sur l'entière réussite de cette importante entreprise, ce qui a beaucoup encouragé

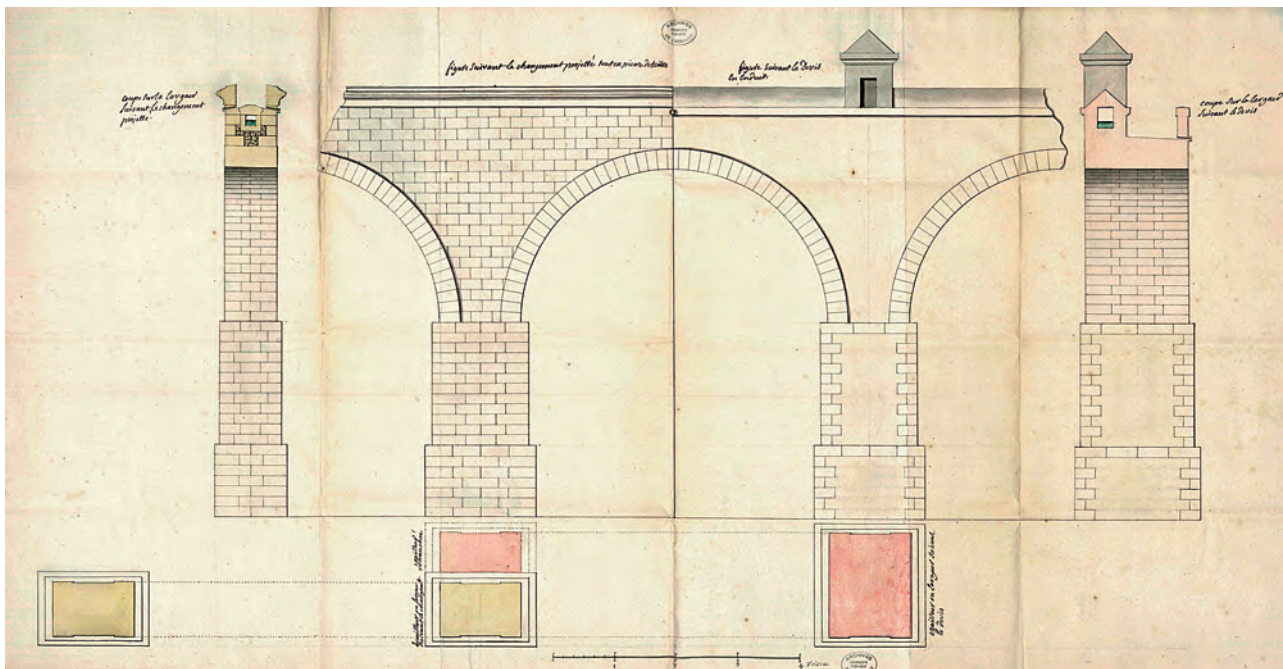
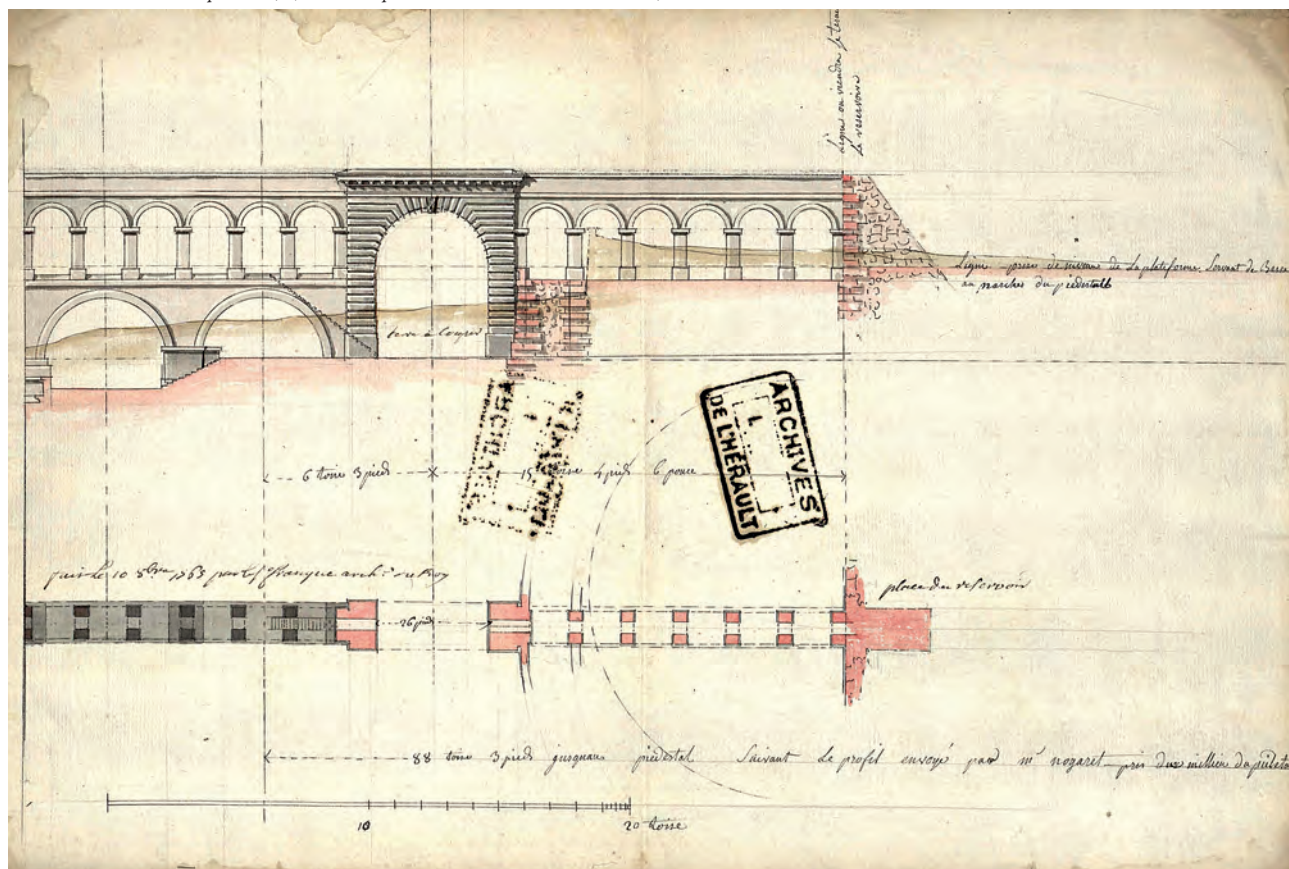


Fig. 8. Premier projet des Arceaux avec une seule rangée d'arcades. (Archives départementales de l'Hérault, C 7953/1).

Fig. 9. Second projet des Arceaux avec deux rangées d'arcades et un raccordement à la place du Peyrou par un arc triomphal (non réalisé et remplacé par les trois arches construites ultérieurement par Giral). (Archives départementales de l'Hérault, C 7953/2).



les entrepreneurs qui étaient présents à cette opération, et édifiera les incrédules de notre ville⁷⁴ ».

Cinq ans plus tard, Monseigneur Dillon⁷⁵ prêtera lui aussi l'oreille à ces rumeurs alarmistes.

Mais en 1763, le succès ne fait plus de doute. La nouvelle est même arrivée jusqu'au roi. Pitot s'en félicite et en informe son neveu⁷⁶ :

« Je dois vous faire part d'une chose qui me fait honneur. C'est que j'ai appris de bonne part que le Roi a parlé depuis peu de temps, deux fois de moi ; la première à l'occasion d'un certificat que j'ai donné en faveur d'un gentilhomme du pays et la seconde à celle des ouvrages des fontaines de Montpellier. C'est Monseigneur le Prince de Beauvau⁷⁷, qui lui en a parlé, ayant visité ces ouvrages avec moi⁷⁸ ».)

L'arrivée de l'eau au Peyrou le 7 décembre 1765 fait taire tous les sceptiques. Les chroniques municipales gardent la trace de l'événement⁷⁹, et Pitot, dans un de ses courriers, se réjouit de l'accueil qui lui a été réservé :

« Nous sommes arrivés à Montpellier, Monsieur et cher neveu, fort heureusement ayant eu le plus beau temps du monde. [...] Tous nos bons voisins et amis ont été ravis de notre arrivée. M. l'Intendant⁸⁰ me dit qu'il était fort aise de mon arrivée parce que tout était prêt pour donner les eaux de la fontaine sur la place du Peyrou. En effet nous y allâmes avant-hier samedi à midi avec quantité d'autres messieurs et des dames et une foule de peuple immense, on tira des boîtes⁸¹, il y avait une symphonie sur un arc de triomphe. D'un coup de marteau, M. l'Intendant ouvrit l'aqueduc, l'eau sortit en abondance et forma une cascade de huit pieds de hauteur.

Tout le monde m'a fait des compliments de félicitations et de remerciements. L'après-midi la symphonie vint devant notre porte et l'on y dansa beaucoup⁸² ».

Pour immortaliser ce jour triomphal où l'eau coula pour la première fois au Peyrou, le 14 février 1766, les consuls demandent la pose d'une plaque de marbre portant leurs noms. Pitot et ses inspecteurs, tout comme les entrepreneurs, n'auront pas la chance de voir leurs noms gravés dans le marbre. L'anonyme qui dresse un portrait de la ville de Montpellier en 1768, compense ces omissions :

« L'entreprise avait de quoi effrayer, non à cause de la distance, mais par les grandes difficultés du trajet, dans un chemin mêlé à tout instant de montagnes, de précipices, de mines de sable, de caillou, d'argile, de terre glaise, en un mot de tout ce qui pouvait empêcher la réussite. Toutes ces difficultés furent levées par M. Pitot, chevalier de Saint-Michel, membre de l'Académie des Sciences, habitant de cette ville, ingénieur célèbre dans l'hydraulique et dont le nom et le mérite ne doivent jamais être oubliés. Il fit le nivellement et dressa le plan, qui fut très bien exécuté par Ricard, maçon très habile en son métier⁸³ ».

Même après l'arrivée de l'eau au Peyrou, Pitot continue à subir des désillusions. Alors qu'il espérait être récompensé pour ses travaux comme cela se pratiquait habituellement, il lui faudra patienter quatre ans. Bien qu'il ait fait intervenir Saint-Priest, le Maréchal de Richelieu⁸⁴ et Saint-Florentin⁸⁵, les consuls et Cambacérès ont longtemps fait la

sourde oreille. Ce n'est que le 1^{er} mars 1769 que le conseil de ville se décide à lui accorder une récompense. Quelques jours plus tard, l'intendant l'avise de cette bonne nouvelle tout en le complimentant :

« La conduite des eaux de la fontaine de Saint-Clément jusqu'au fer à cheval du Peyrou, dont vous avez eu la direction et qui a été exécutée sur vos plans, profils et nivellements, est un de ces ouvrages célèbres faits pour exciter l'admiration des voyageurs, pour mériter à celui qui a eu la plus grande part de justes éloges et lui assurer la reconnaissance de ces concitoyens. Le corps de ville a cru Monsieur devoir manifester publiquement la sienne et sur la proposition que M. de Cambacérès maire en a faite au conseil renforcé, non seulement il a voulu la consigner dans une délibération solennelle, mais encore y joindre comme un témoignage de cette gratitude, une pension viagère de mille livres, à compter du jour qu'on a cessé l'honoraire annuel de pareille somme⁸⁶ dont vous avez joui jusqu'à la réception de cet important ouvrage⁸⁷ ».

Il était temps ! Pitot mourra deux ans et demi plus tard.

La suite de l'ascension : anoblissement et cordon de Saint-Michel

Parallèlement à une carrière professionnelle bien remplie et réussie, comme nous venons de le constater, Pitot n'est pas oublié par les sociétés savantes. Déjà membre de la Royal society of London et de l'Académie des sciences qu'il fréquente toujours lorsqu'il se rend à Paris, aux environs de 1750, il est admis à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon⁸⁸ et, le 17 mai 1753, à la Société royale des sciences de Montpellier comme associé⁸⁹ ; poste qu'il quittera trois semaines plus tard pour passer à la vétéran⁹⁰.

Son appartenance à ces académies, fussent-elles de province comme ces deux dernières, lui donne une assise sociale et une notoriété intellectuelle supplémentaires. Lorsque certaines de ses décisions techniques sont contestées, il ne manque pas de faire référence à ses mémoires scientifiques et de rappeler qu'il appartient à plusieurs académies.

Pitot se flattait d'être issu « d'une famille qui a prétendu depuis longtemps être noble »⁹¹ mais qui avait perdu son statut, ses titres justificatifs ayant disparu lors de l'incendie de leur maison par les protestants en 1570. La chose est plausible mais loin d'être avérée. Il est en revanche certain que si la famille Pitot ne possédait pas des preuves nobiliaires écrites et certifiées, elle n'avait pas pu être confirmée dans sa noblesse lors des enquêtes sur les faux nobles. Pitot appartient donc au troisième ordre, même si lui et ses proches vivent « noblement ». Il aspire à retrouver cette noblesse supposée perdue et entreprend des démarches dans ce sens.

Grâce à ses protecteurs à la cour dont Saint-Florentin⁹², en mars 1748, il voit ses efforts récompensés. En reconnaissance de ses « talents » mis au service du royaume et d'une longue tradition familiale de « vie noble », il reçoit des lettres patentes d'anoblissement. Après une enquête diligentée pour s'assurer qu'il vit bien en bon catholique, les lettres patentes sont enregistrées au

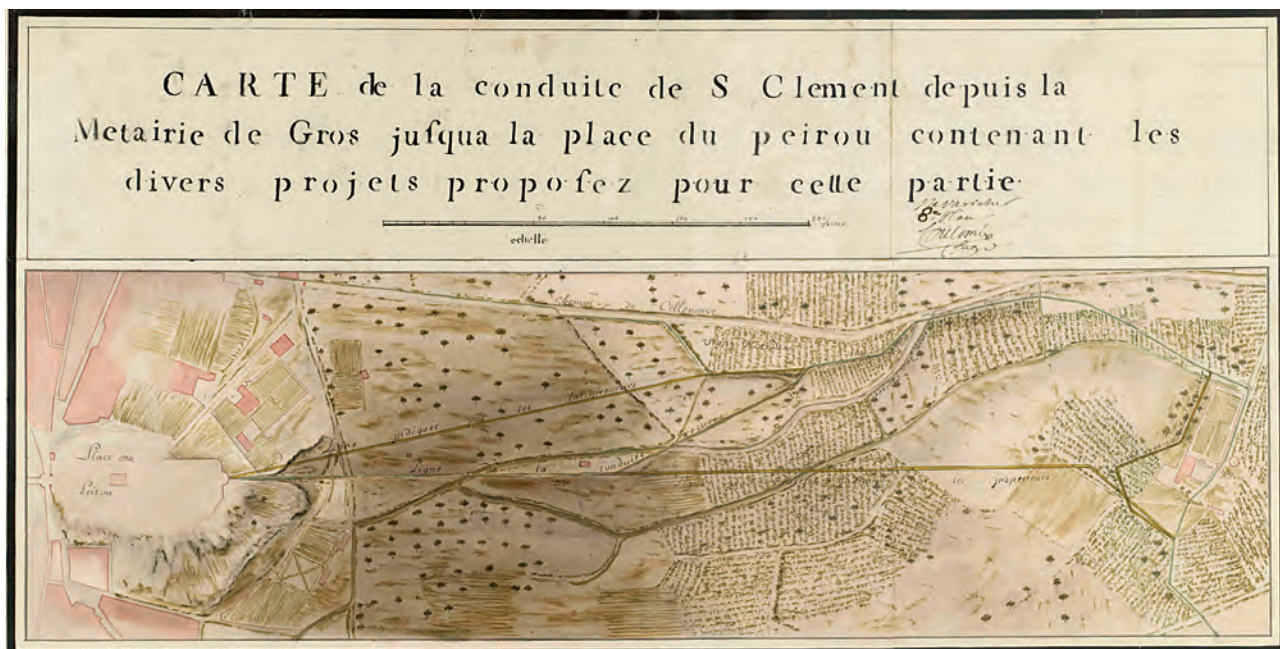


Fig. 10. Les trois tracés envisagés pour la jonction de l'aqueduc à la place du Peyrou. (Archives de la ville de Montpellier, ii772/A planche 09 D).

Parlement de Toulouse le 15 avril 1749, puis à la Cour des aides de Montpellier⁹³ le 28 février 1750.

Dorénavant, Pitot bénéficie de « tous les honneurs et prérogatives de la noblesse, qui, en se perpétuant dans ses descendants, sont aussi durables que doit l'être le souvenir de ses talents, avec faculté de porter pour armes d'azur à palmes d'argent passées en sautoir, accompagnées de quatre étoiles d'or, posées une en haut, une à chaque flanc et la quatrième à la pointe de l'écu, et un chef de gueules chargé d'un lion d'or, naissant en demi-corps »⁹⁴. Il peut, désormais, se présenter comme Henri Pitot, écuyer, seigneur de Launay et du Boulay, du nom de deux propriétés qui lui viennent de son épouse. Il n'utilisera que peu ces titres et n'abusera pas de l'usage de la particule, quoiqu'il aimât bien appeler son épouse, « Madame de Pitot ». Son fils René-Charles, devenu premier avocat général de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, se fera appeler Pitot de Launay et sera toujours désigné comme tel.

En extrapolant quelque peu l'étude de Chaussinand-Nogaret⁹⁵, on peut estimer que Pitot faisait partie du cercle réduit des 600 ou 700 personnes qui, au cours du XVIII^e siècle, devaient leur anoblissement à leur réel « talent ».

À une époque où l'idéal nobiliaire était la norme de la réussite, on peut considérer que Pitot avait atteint son but. Il ne s'en contente pourtant pas et s'emploie à devenir membre d'un ordre royal. Après avoir fourni les « lettres de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin » et un justificatif des divers services qu'il a pu rendre au royaume et à la province, il est reçu chevalier de l'ordre de Saint-Michel, le 30 novembre 1754. À compter de cette date, sur ses armoiries, il fera figurer le grand cordon et la croix de Saint-Michel (Fig. 11).

L'honneur est insigne, puisque durant les cinquante-neuf ans du règne de Louis XV, il ne sera attribué qu'un peu plus de deux cents décorations de l'ordre de Saint-Michel⁹⁶, la plupart pour le mérite civil, les militaires se

retrouvant plutôt dans l'ordre de Saint-Louis.

En 1766, Pitot continue son ascension sociale par l'intermédiaire de son fils. Le 26 mars, il lui achète une charge d'avocat général à la Cour des comptes aides et finances de Montpellier⁹⁷. La somme à déboursier est importante - 78 000 livres⁹⁸ auxquelles viennent s'ajouter 12 000 livres pour les droits d'entrée et de réception - mais l'honneur que le poste confère l'est en conséquence et rejailit sur les parents du nouveau magistrat.

Une réussite qui transparait dans sa vie privée

Le 25 mai 1735, dans un petit village du Perche, Les Ressuintes, Pitot avait épousé Marie-Léonine de Saballoua d'Harambure de Saint Martin. Âgée de 35 ans, elle était la fille de Jean de Saballoua, capitaine, et de Jeanne d'Harambure. On remarque que Pitot, suivant en cela le supposé exemple de ses ascendants, avait épousé une femme issue de la noblesse basque, ancienne qui plus est. Ils auront deux enfants dont l'aîné mourra en bas âge, à Montpellier, le 1^{er} janvier 1744. Le second, René-Charles, fera une carrière à la Cour comme nous venons de le voir.



Fig. 11. Armoiries de Pitot avec le grand cordon et la croix de Saint-Michel. (Coll. Privée de l'auteur).

En arrivant à Montpellier en 1741, la famille Pitot s'installe près de la porte de Lattes, dans un faubourg rattaché au sixain Sainte-Foy et plus précisément dans « l'isle du sieur Perier ».

Pitot réside à Montpellier mais est souvent absent. Il se déplace en permanence d'un bout à l'autre de la province. Lorsque l'on lit ses rapports et ses courriers, on a toujours l'impression qu'il est en voyage, en revient ou s'apprête à repartir. On trouve peu de traces de sa vie montpelliéraine, si ce n'est qu'en septembre 1751, il entre dans la confrérie des pénitents blancs⁹⁹ et qu'en 1759, il fait partie des 198 familles montpelliéraines qui possèdent un domestique d'apparat¹⁰⁰, un laquais en l'occurrence. Signe évident d'une certaine réussite sociale !

À compter de 1755, il est très fatigué par ses longs déplacements et très souvent malade. Il doit fréquemment se faire remplacer dans son travail par ses adjoints. En novembre 1762, ne pouvant plus vraiment assurer son service, il se voit contraint de demander aux États de prendre sa retraite. Elle n'est toutefois que partielle puisqu'il conserve la direction des ponts sur l'Ardèche et l'Eyrieu et, bien sûr, celle de l'aqueduc de Montpellier qui est bien avancé mais loin d'être terminé. Il se partage dorénavant entre Montpellier et Aramon, où il est élu premier consul le 2 février 1770¹⁰¹.

À Aramon, en une génération, la situation financière de la famille Pitot a bien évolué. Par exemple, en 1771, « noble Henri Pitot, chevalier du Roi » est capité pour 33 livres¹⁰² alors que son père ne l'était que de 8 livres et 15 sols en 1742. De même en 1767, Henri Pitot, qui a quintuplé la valeur foncière des terres familiales, paie plus de 110 livres de taille¹⁰³ et est au quinzième rang des « taillables » tandis que son père, pointant aux environs du centième rang, ne payait que 20 livres 5 sols 10 deniers trente ans plus tôt.

Dans les toutes dernières années de sa vie, sa santé se dégradant, Pitot ne quitte plus Aramon. Il y meurt le 27 décembre 1771, à l'âge de 76 ans. Il est enterré le lendemain dans le caveau qu'il s'était fait construire dans l'église des Récollets. Sur le registre paroissial on peut lire :

« L'an 1771 et le 28 décembre, a été enterré dans l'église des R.R. Pères Récollets, messire Henry Pitot, chevalier de l'ordre du Roy, membre vétérane de l'Académie des Sciences de Paris, de la Société Royale de Londres, de celle de Lyon et Montpellier, censeur royal, et ancien directeur général du canal de jonction des mers et du Languedoc, habitant de cette ville, décédé hier à 6 heures du soir environ, âgé de 76 ans environ, après s'être confessé et avoir reçu le St Viatique et l'Extrême-Onction.

Présents, François Fanchon et Simon Granier, illettrés. Vincent, curé.¹⁰⁴

Aucun titre, fonction ou distinction n'est oublié !

Conclusion : Un académicien ordinaire mais un grand bâtisseur

Pitot a été un brillant bâtisseur, tout à la fois concepteur, architecte et ingénieur. La réalisation de l'aqueduc de Montpellier fut le couronnement de sa carrière. Pourtant, véritable autodidacte, rien ne le prédisposait à réussir dans l'art de la construction. Si l'on s'en rapporte à sa petite autobiographie, sa seule approche de l'architecture s'était faite à travers un traité de Blondel prêté par le « père recteur des jésuites » de Nîmes. Réaumur ne lui avait été d'aucun secours dans cette discipline. Son expérience d'inspecteur des travaux publics était mince ; elle n'avait duré que quatre ans et remontait aux années 1720. Il est vrai qu'en 1726 il avait écrit un traité sur les cintres : *De la force qu'il faut donner aux cintres dont on se sert dans la construction des grandes voûtes, des arches des ponts, etc.*¹⁰⁵, mais ce n'était qu'un mémoire théorique.

Lorsqu'en 1741, il est nommé par les États à la tête des travaux publics, il n'y a aucune transition ; il passe brusquement du statut d'académicien à celui de directeur des travaux publics. On ne peut qu'admirer ses facultés d'assimilation et d'adaptation.

Pour qualifier le constructeur, les contemporains n'utilisent que des épithètes flatteuses. Pour Maître Moreau de Vorme, l'avocat de la ville de Montpellier, on reconnaît en Pitot un « homme savant et zélé, qui instruit ses concitoyens des anecdotes relatives à son objet, des recherches qu'il a faites, pour rendre son plan plus simple et moins coûteux »¹⁰⁶. Un homme d'affaire du prince de Soubise considère que pour les travaux de la digue de Roquemaure : « Le prince croit ne devoir pas s'attendre à un rapport contraire à ceux de M. Pitot, de qui la probité et la capacité sont généralement reconnues »¹⁰⁷. L'abbé d'Expilly présente Pitot comme un homme « recommandable par l'étendue de ses connaissances, surtout dans l'hydraulique »¹⁰⁸. De toute façon, au-delà des mots et des compliments, les ouvrages qu'il a construits sont la meilleure preuve de ses talents.

Pour conclure nous pouvons citer Joseph Bertrand (1822-1900), un polytechnicien surdoué, mathématicien et écrivain de l'histoire des sciences. Il considérait que « Pitot s'était instruit seul ; absolument rebelle dans son enfance aux études littéraires ». Il regrettait qu'il n'ait eu qu'une modeste carrière académique « sans donner à la science un notable accroissement »¹⁰⁹, mais il estimait que ses travaux en Languedoc en avaient fait « un ingénieur de premier ordre, dont les œuvres citées encore aujourd'hui sont montrées comme des modèles »¹¹⁰. Plus proche de nous, Pierre Humbert, lui aussi remarquable historien des sciences, n'écrit pas autre chose, comme nous l'avons vu précédemment.

Il est vrai que Pitot, l'autodidacte, fut un académicien « ordinaire », mais le tube qui porte son nom a fait singulièrement progresser la mécanique des fluides et n'est pas près de tomber dans l'oubli, tout comme ses travaux en Languedoc et l'aqueduc de Montpellier en particulier. ■

Bibliographie

- ANONYME, *État et description de la ville de Montpellier, fait en 1768*, Manuscrit de 426 pages in quarto découvert par le chanoine Léon Cassan et édité par Joseph Berthelé, Montpellier, Serre et Roumégous, 1909.
- BERTRAND, Joseph, *L'Académie des Sciences et les académiciens de 1666 à 1793*, Paris, Hetzel, 1869.
- BIRN, Raymond, préface de ROCHE (Daniel), *La censure royale des livres dans la France des Lumières*, Odile Jacob, 2007.
- CHAUSSINAND-NOGARET, *La noblesse au XVIIIe siècle, de la Féodalité aux Lumières*, Présentation d'EMMANUEL LE ROY LADURIE, Complexe, Paris, 2000.
- CLAPIES, *Sur les manières de niveler, et de mesurer les eaux d'une source et en particulier sur la fontaine de S. Clément et les moyens de conduire cette fontaine à Montpellier*, Montpellier, Honoré Pech, 1710.
- DESBORDES, Michel, « Henri Pitot et l'aqueduc de Saint-Clément à Montpellier », conférence du 15 septembre 2007 au site du Pont du Gard.
- DESGENETTES, *Éloges des académiciens de Montpellier*, Paris, Bossange et Masson, 1811.
- ESTIVALS, Robert, *La statistique bibliographique de la France sous la monarchie au XVIIIe siècle*, Paris, Mouton, 1965.
- EXPILLY, Jean-Joseph, abbé, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, 6 volumes, Amsterdam, 1755-1766.
- FAUCONPRET, Benoît de, *Les chevaliers de Saint-Michel, 1665 – 1790, le premier ordre de mérite civil*. Patrice du Puy éditeur, 2007.
- GABARD, Louis, *Henri Pitot, un académicien et constructeur au cœur du siècle des Lumières*, Decoopman, 2015
- GABARD (Louis), *L'aqueduc de Montpellier, 7 décembre 1765 : l'eau coule au Peyrou*, Decoopman, 2015.
- GRANDJEAN DE FOUCHY, Jean-Paul, *Éloge de M. Pitot à l'Académie Royale des Sciences de Paris*, 1771.
- GRANDMAISON (Louis de), *Essai d'armorial des artistes français (XVIe – XVIIe siècles), lettres de noblesse, preuves pour l'ordre de Saint-Michel*, Paris, Honoré Champion, 1904.
- HUMBERT, Pierre, « la vie et l'œuvre d'Henri Pitot », in *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, 1953.
- HUMBERT, Pierre, « L'œuvre mathématique d'Henri Pitot », in *Revue d'histoire des sciences*, n° 6, 1953.
- LESCURE, Michel et DESBORDES, Michel, « Henri Pitot, l'homme, l'ingénieur et ses inventions », conférence du 15 septembre 2007 au site du Pont du Gard.
- PITOT, Henri, *Devis des ouvrages nécessaires pour conduire les eaux de la fontaine de St Clément dans la ville de Montpellier*, Montpellier, Rochard, 1752.
- PITOT, Henri, *La théorie de la manœuvre des vaisseaux réduite en pratique ou les principes et les règles pour naviguer le plus avantageusement qu'il est possible*, Paris, Jombert, 1731.
- POITEVIN, Jacques, *Essai sur le climat de Montpellier*, Paris, Marchant, an XI (1803).
- TORLAIS, Jean, *Un esprit encyclopédique en dehors de l'Encyclopédie, Réaumur d'après des documents inédits*, Paris, Desclée de Brouwer et Cie, 1936.

NOTES

1. Située aujourd'hui dans le département du Gard, elle faisait alors partie du diocèse d'Uzès et dépendait de la sénéchaussée de Nîmes-Beaucaire.
2. Arch. dép. Gard, 5 Mi 3 R4.
3. Le manuscrit en ma possession a vraisemblablement été mis dans le commerce par une branche issue d'un frère d'Henri Pitot. Ce dernier n'a pas eu de descendance directe. Son fils aîné mourra en bas-âge et son second fils mourra sans enfant.
4. Grandjean de Fouchy, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Paris, lira l'éloge funèbre de Pitot lors de la séance du 14 novembre 1772 et Ratte, secrétaire perpétuel de la Société royale des sciences de Montpellier, en fera de même à Montpellier le 12 décembre 1772. L'éloge de Ratte bien que prononcé après celui de Fouchy, a été rédigé antérieurement et servira de base à celui de son collègue parisien. Les archives départementales de l'Hérault conservent le brouillon de l'éloge écrit par Ratte (Arch. dép. Hérault, D 201, f° 147). Ce texte est plus intéressant que celui qui sera imprimé, ne serait-ce que pour ses ratures et la spontanéité de l'écriture. On y trouve également bon nombre de détails qui n'ont pas été repris dans la version définitive.
5. Pitot, Henri, *Lettre de Mr P**** à Madame de ****. Ms., Source personnelle.
6. *Ibid.*
7. Son fils, Jacques-Antoine, sera maintenu dans sa noblesse sur le fondement des « lettres d'honneur accordées à son père »,
8. Pitot, Henri, *op. cit.*
9. Ratte, Etienne-Hyacinthe, Brouillon de l'éloge de Pitot. Arch. dép. Hérault, D 201, f° 147, p. 2.
10. Pitot, Henri, *op. cit.*
11. Ratte, Etienne-Hyacinthe, *op. cit.*, p. 2.
12. Mézerai, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, avait écrit *Extrait de l'histoire de France* en 1673.
13. Gautruche (père), jésuite, auteur d'une *Histoire poétique pour l'intelligence des poètes*, parue en 1671.
14. Ovide, *Métamorphoses*, traduites par Ryer, 1702.
15. Pitot, Henri, *op. cit.*
16. Traduction des *Éléments d'Euclide* par Henrion puis Deschalles, *Traité d'arithmétique* de Le Gendre, *Traité de physique* de Rouhaut, *Atlas* de Delisle, etc.
17. *Les Fortifications* du chevalier Antoine de Ville, *Les Travaux de Mars ou la fortification nouvelle tant régulière qu'irrégulière* de Manesson, *L'Ingénieur français* et *Les Méthodes* de Vauban.
18. Pitot, Henri, *op. cit.*
19. *Ibid.*
20. Ratte, Etienne-Hyacinthe, *op. cit.*, p. 10.
21. Jean-Denis sert en France dans l'armée régulière puis dans la milice comme capitaine. François entre au service de l'Espagne dans le régiment de Hainaut et meurt devant Oran.
22. Ratte, Etienne-Hyacinthe, *op. cit.*, p. 9.
23. *Application de l'algèbre à la géométrie* par Guinée, (? - 1718), académicien des sciences, imprimé aux frais de Monsieur de Montmort, 1719.
24. *Analyse démontrée, ou la méthode de résoudre les problèmes de*

- mathématiques* par Reynaud, (1656-1728), publié en 1708. Reynaud était professeur de philosophie à Toulon et Pézenas puis de mathématiques à Angers.
25. Pitot, Henri, *op. cit.*
 26. L'abbé Jean-Paul Bignon (1662-1743) fut prédicateur de Louis XIV et bibliothécaire du roi. Membre de l'Académie française, de l'Académie des Inscriptions et Médailles, et de l'Académie des Sciences. Il dirigea le *Journal des Savants* à partir de 1724. Cf notice Wikipedia.
 27. La Hire (Philippe de), 1640 – 1718, académicien des sciences, membre de l'Académie d'architecture, mathématicien et physicien à qui l'on doit des traités de mécanique et diverses tables astronomiques.
 28. Pitot, Henri, *op. cit.*, page 20. C'est la dernière phrase du manuscrit : *Lettre de Mr. P**** à Madame de ****.
 29. Pitot, Henri, « Méthodes pour mesurer des distances inaccessibles par un seul point de vue, ou une seule station [...] », *Journal des savants*, Paris, Pierre Witte, 1721, p 411-413.
 30. Pitot, Henri, « Calcul de l'éclipse du 22 may 1724 », *Mercure*, juillet 1723, p 26-29. Ratte dans son Éloge funèbre date, à tort, cette publication de décembre 1722.
 31. Jean-Jacques Dortous de Mairan, né à Béziers en 1678, entra à l'Académie des Sciences en 1719. Il fut l'un des fondateurs de l'Académie de sa ville natale en 1723.
 32. Dossier Pitot, lettre de Pitot à Réaumur, 30 août 1722. Archives de l'Académie des sciences.
 33. Billet de Réaumur à Le Monnier du 21 mai 1724, avec contreseing de Le Monnier. Archives de l'Académie des sciences, Fonds Réaumur 68/4.
 34. Procès-verbal des séances des 27 mai et 14 juin 1724. Archives de l'Académie des sciences.
 35. Procès-verbal des séances des 19 juillet et 23 juillet 1727. Archives de l'Académie des sciences.
 36. Pelletier des Forts, contrôleur des finances et ministre d'État, succédera à Mallezieu comme honoraire et Ruysch, un médecin-anatomiste hollandais, prendra la place d'associé étranger laissée vacante par Newton.
 37. Procès-verbal des séances des 11 mars et 18 mars 1733. Archives de l'Académie des sciences.
 38. Cf. annexe 1, « Communications présentées par Pitot à l'Académie royale des sciences de Paris », établie par L. Gabard et hébergée sur le site des éditions Decoopman : <http://www.decoopman.com/index.php/catalogue/cevennes/henri-pitot-detail.html>
 39. *Extrait des observations qui ont été faites dans le Bas-Languedoc, pendant les mois de mai et juin de l'année 1740, Mémoire sur les coupes ou les profils, les pentes du Canal Royal de Languedoc, Observations sur les causes des maladies mortelles qui règnent sur les côtes de la mer du Bas-Languedoc, Passage ou la navigation des barques du Rhône sous le pont Saint Esprit avec quelques remarques sur ce pont.*
 40. Cf. annexe 2, « Missions confiées à Pitot en tant que commissaire de l'Académie royale des sciences de Paris », établie par L. Gabard et hébergée sur le site des éditions Decoopman : <http://www.decoopman.com/index.php/catalogue/cevennes/henri-pitot-detail.html>
 41. En 1731, 1733, 1735, 1739, 1740, et comme les prix de 1735 et 1739 ne seront pas été attribués, les mêmes sujets seront à nouveau proposés, en 1737 et 1741 en conservant les mêmes membres du jury.
 42. Pierre Humbert fut titulaire de la chaire d'astronomie à la Faculté des sciences de Montpellier entre 1921 et 1953.
 43. Humbert, Pierre, « L'œuvre mathématique d'Henri Pitot », *Revue de l'histoire des sciences et de leurs applications*, tome VI, octobre-décembre 1953, p 322-328.
 44. *Ibid.*
 45. Pitot, Henri, *op. cit.*
 46. Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu, gouverneur militaire du Languedoc entre 1738 et 1755.
 47. Louis Léon Pajot d'Ons-en-Bray, ou Comte d'Onsenbray, avait développé, depuis l'hôtel de Villeroy, un service régulier de calèches postales reliant Paris à plusieurs pays étrangers.
 48. Pour tenter de faire adopter par les capitaines la machine à mesurer la vitesse des eaux, qui servirait ainsi à mesurer la vitesse des bateaux, Pitot et d'Onsenbray avaient mis au point un inédit compteur de vitesse pour bateaux à base de flotteurs, de câbles, de poulies de rappel et de cadrans, qui se révélera trop fragile pour être embarqué. En 1739, d'Onsenbray écrira à l'intendant du Languedoc, Bernage, pour recommander Pitot et sa famille. (Arch. dép. Hérault, C 4857)
 49. BnF, Ms 21996 : MF 9383, Ms 21997 : MF 9250.
 50. BnF, Ms 21990 : MF 8306.
 51. Cf. annexe 3, « Livres soumis à l'examen de Pitot », établie par L. Gabard et hébergée sur le site des éditions Decoopman : <http://www.decoopman.com/index.php/catalogue/cevennes/henri-pitot-detail.html>
 52. Cf. Estivals, Robert, *La statistique bibliographique de la France sous la monarchie au XVIIIe siècle*, Paris, Mouton, 1965, p 302-312.
 53. Lettre de Voltaire à Pitot, 20 juin 1737.
 54. Lettres de Voltaire à Pitot, 18 mai 1738 et 2 janvier 1740.
 55. Lettre de Voltaire à Pitot, juillet 1738.
 56. À notre connaissance, il ne bénéficiera que d'un prêt de 800 livres de Voltaire et d'une indemnité de 700 livres de Madame du Châtelet.
 57. Cf. Gabard, Louis, *Henri Pitot, un académicien et constructeur au cœur du siècle des Lumières*, Decoopman, 2015.
 58. Ratte, Etienne-Hyacinthe, *op. cit.*, p. 29.
 59. Directeur du service des Ponts et Chaussées.
 60. En 1744, la ville avait fait appel à Gabriel pour les plans des halles avant de les confier à Jean et Etienne Giral. De même en 1765, les États se sont tournés vers Soufflot et Franque pour les plans de la place du Peyrou avant de choisir Antoine Giral et Jacques Donnat.
 61. Cf. Gabard, Louis, *L'Aqueduc de Montpellier, 7 décembre 1765, l'eau coule au Peyrou*, Decoopman, 2015.
 62. Devis de Pascal, 30 avril 1676. Arch. mun. Montpellier, DD 5 bis.
 63. Clapiès, *Sur les manières de niveler et de mesurer les eaux d'une source, et en particulier sur la fontaine de St Clément, et les moyens de conduire cette fontaine à Montpellier*, Montpellier, Honoré Pech, 1710.
 64. Pitot, Henri, *Devis des ouvrages nécessaires pour conduire les eaux de la fontaine de Saint-Clément dans la ville de Montpellier*, Montpellier, Rochard, 1752, p. 3.
 65. Pitot, Henri, *op. cit.*, 1752, p 4.
 66. Rapport d'adjudication rédigé par Guilleminet, 1743, Arch. dép. Gard, C 12277.
 67. Pitot, Henri, *op. cit.*, 1752, p. 13.
 68. Profil général du terrain du bas-fond depuis la vigne d'André jusqu'au fer à cheval du Peyrou, avec l'élévation des arches qui doivent porter l'aqueduc de la fontaine de St-Clément pour traverser le dit bas-fond. Ensemble le réservoir de dépôt et celui de distribution, le plan et profil en grand du dit réservoir de dépôt et des arches qui doivent porter l'aqueduc. Arch. dép. Hérault, Plan 1 FI 1310
 69. Lettre de Joubert à Montferrier, 11 mars 1765. Arch. dép. Hérault, C 7963.
 70. Pitot, Henri, *op. cit.*, 1752, p. 5.
 71. Un pouce étant égal à 12 lignes, la pente est de 12 lignes pour 48 toises soit un quart de ligne pour une toise, comme Pitot l'avait indiqué plus haut dans son devis.
 72. Pitot, Henri, *op. cit.*, 1752, p. 5.
 73. Poitevin, Jacques, *Essai sur le climat de Montpellier*, Paris, Marchant, an XI (1803), p. 23.
 74. Lettre de Nogaret sans désignation du destinataire, 24 juin 1757. Arch. dép. Hérault, C 1109.
 75. Archevêque de Narbonne et président des Etats.
 76. Il s'agit d'Antoine Pitot, le fils de Jacques-Antoine, le frère d'Henri Pitot. Ayant terminé sa carrière militaire, il s'est retiré à Aramon où il s'occupe, entre autre, des propriétés que possède Henri Pitot dans cette ville.
 77. Le prince de Beauvau, vient d'être nommé commandant en Languedoc.
 78. Lettre de Pitot à son neveu, 28 avril 1763. Source privée.
 79. Arch. mun. Montpellier, DD 3
 80. Il s'agit de Marie-Joseph Emmanuel Guignard de Saint-Priest qui depuis 1764 est associé comme intendant à son père, Jean-Emmanuel.
 81. Boète : « en terme d'artillerie, est un petit mortier de fer, haut de sept à huit pouces, qu'on charge de poudre jusqu'en haut, et qu'on bouche avec un fort tampon de bois pour le tirer dans les feux de réjouissances publiques, afin que le bruit s'en fasse ouïr plus loin ». *Dictionnaire de Furetière*, 1701.
 82. Source privée, lettre de Pitot à son neveu Antoine du 9 déc. 1765.
 83. *Montpellier en 1768, d'après le manuscrit anonyme, intitulé : État et description de la ville de Montpellier, fait en 1768*, Jos. Berthelot, Montpellier, Serre Roumégous, 1909, p. 127.
 84. Lettre de Richelieu à Montferrier, 13 juillet [1765]. Arch. dép. Hérault, C 1107.

85. Louis Phélypeaux de Saint-Florentin, ministre d'Etat. Lettre de Pitot à Saint-Florentin, 17 juin 1767 et lettre de Saint-Florentin à Saint Priest, 27 juin 1767. Arch. dép. Hérault, C 1107.
86. En 1766, la ville avait cessé de lui payer ses honoraires annuels de 1 000 livres.
87. Lettre de Jean-Emmanuel Guignard de Saint-Priest à Pitot du 16 mars 1769. Arch. mun. Montpellier, DD 365, f° 50.
88. Dumas, *Histoire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, tome 1, Lyon, Giberton et Brun, 1839, p. 354. On ne connaît pas la date exacte de la réception de Pitot car les registres annuels d'admission antérieurs à 1758 ont disparu. On trouve uniquement trace de son nom dans la liste récapitulative, comprenant 70 membres, établie lors de l'union des deux académies lyonnaises. Il y figure en tant qu'« associé ».
89. Dès le 31 mai 1741, Pitot avait assisté à des séances de la Société royale de Montpellier car cette académie ne faisant « qu'un seul et même corps » avec celle de Paris, ses statuts indiquaient : « Quand quelqu'un de l'Académie des Sciences se trouvera à Montpellier ou quelqu'un de la Société de Montpellier se trouvera à Paris, ils auront réciproquement entrée et séance dans leurs assemblées » (Articles I et XLII des Statuts de la Société Royale des Sciences de Montpellier). Pitot n'y sera toutefois admis officiellement que douze ans plus tard.
90. Rapports des 17 mai et 7 juin 1753. Arch. dép. Hérault, D 121.
91. Pitot, Henri, *Lettre de Mr. P**** à Madame de ****. Source personnelle.
92. Lettre de Pitot à Saint-Florentin, 14 juin 1767. Arch. dép. Hérault, C 1107.
93. Arch. dép. Hérault, 1 B 23036
94. Grandmaison, *Essai d'armorial des artistes français (XVIe – XVIIe siècles), lettres de noblesse, preuves pour l'ordre de Saint-Michel*, tome 1, Paris, Honoré Champion, 1904, p. 35.
95. Cf. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIIIe siècle, de la Féodalité aux Lumières*, présentation d'E. Le Roy Ladurie, Complexe, Paris, 2000, p. 55-56.
96. Chiffre tiré de la « liste des membres de l'ordre » in Fauconpret, Benoit de, *Les chevaliers de Saint-Michel, 1665 – 1790, le premier ordre de mérite civil*. Patrice du Puy éditeur, 2007, p. 162-181.
97. René-Charles Pitot prête serment devant la Cour le 27 mai 1766. Arch. dép. Hérault, 1 B 350, f° 62.
98. Arch. dép. Hérault, 2 E 59/79 f° 29
99. Registre d'admission à la date du 15 septembre 1751. Arch. pénitents blancs de Montpellier.
100. État des domestiques, carrosses et chevaux. Arch. dép. Hérault, C 13241.
101. Délibérations consulaires, 1769-1774. Arch. mun. Aramon, BB 27.
102. Arch. dép. Gard, C 1591 et C 1508.
103. Rôles de la taille 1736-1767. Arch. mun. Aramon, CC 116.
104. Arch. dép. Gard, 5 E 12/2 et 5 Mi 3/6.
105. *Histoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1726*, Paris, Durand, 1753, p. 216-236.
106. Moreau de Vorme, *Mémoire pour les maire, consuls et viguiers de la ville de Montpellier; intimés contre Hilaire Ricard [...]*, D'Houry, 1766, p. 23.
107. Arch. dép. Hérault, C 4616.
108. Expilly, Jean-Joseph, *Le Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, tome 4, Amsterdam, 1766, p. 886.
109. Bertrand, Joseph, *L'Académie des Sciences et les académiciens de 1666 à 1793*, Paris, Hetzel, 1869, p. 322.
110. *Ibid.*

L'école des ponts et chaussées de Montpellier 1787-1790

Catherine Isaac*

Résumé

Au cours du XVIII^e siècle, les États de Languedoc lancent de grands projets pour le développement du réseau de communication. Pays d'états, le Languedoc possède sa propre administration des travaux publics, indépendante du corps des Ponts et chaussées. Pour disposer d'un personnel formé et compétent, les États décident au milieu de la décennie 1780 de mettre en place des écoles des ponts et chaussées, à Toulouse et à Montpellier. Celles-ci se développent à partir des écoles de dessin adossées aux Académies des arts des deux villes. La fusion de l'administration provinciale avec le corps des Ponts et chaussées en 1791 sonne le glas des ambitions de la province. L'école de Toulouse a été étudiée dans plusieurs publications, ce qui n'est pas le cas de celle de Montpellier. L'objet de cet article est de présenter ce que les sources disponibles révèlent de l'organisation et de l'enseignement de cette école, et de la replacer en perspective avec les institutions de Toulouse et Paris.

Mots-clés :

18^e siècle, Languedoc, ponts et chaussées, écoles, Montpellier.

Abstract:

During the eighteenth century, ambitious projects were launched, to improve the communication network in Languedoc, a region that retained its administrative autonomy and independence from the Ponts et Chaussées (national civil engineering body).

In mid 1780s, the local authorities of Montpellier and Toulouse decided to establish civil engineering schools to provide qualified employees. Stemming from the Academy of Arts, the schools implemented in Toulouse

and Montpellier developed their own programme. Eventually in 1791, the provincial public service was merged into the Corps des Ponts et chaussées, and both Languedoc institutions were closed.

The Toulouse school has been reviewed in several publications, but not the one in Montpellier. Based on available archives, the present article aims at describing the organisation and teaching of the school in Montpellier and to put it in perspective with Paris and Toulouse.

Key words:

Eighteenth century - South-west France - civil engineering - education - Montpellier.

Au cours du XVIII^e siècle, les États de Languedoc ont lancé des projets de grande envergure pour le développement du réseau de communication de la province. Pays d'états, le Languedoc possède sa propre administration des travaux publics qui s'est organisée et mise en place tout au long du Siècle des Lumières, et qui a gardé son indépendance vis-à-vis du corps des Ponts et chaussées qui intervient dans les pays d'élection.

Soucieux de disposer d'un personnel formé et compétent, les États décident au milieu de la décennie 1780 de mettre en place des écoles des ponts et chaussées, à Toulouse et à Montpellier. L'école implantée à Toulouse a été étudiée dans plusieurs publications¹, mais hormis une mention

dans un texte de Jean Claparède sur la société des Beaux-Arts, paru en 1993², l'établissement de Montpellier semble être resté dans l'ombre de l'historiographie.

Le présent article se consacre à l'école des ponts et chaussées de Montpellier. Après un rappel sur l'organisation de l'administration des travaux publics de la province dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, nous précisons en nous appuyant sur les sources disponibles, les conditions de la fondation de cet établissement, son développement à partir de l'école de dessin, son fonctionnement et son programme pédagogique, que nous pourrions ensuite mettre en perspective avec ceux des institutions homologues de Toulouse et Paris.

* Doctorante, Université Toulouse II - Jean-Jaurès

L'administration des travaux publics en Languedoc au XVIII^e siècle

La constitution d'un corps d'ingénieurs provinciaux

À partir du milieu du XVII^e siècle, en particulier par l'arrêt du conseil du 4 septembre 1651, le roi autorise la province à imposer chaque année 30000 livres pour les réparations des ponts, routes et chemins. La situation des travaux faits et à faire doit être établie par les députés des assemblées de chaque sénéchaussée et présentée aux commissaires du roi qui doivent procéder aux répartitions des impositions et des dépenses dans les différents diocèses³.

Après quoi, au fil du temps, le pouvoir central incite les États à accroître leur contribution au financement des ouvrages, quitte à augmenter l'imposition, ce qu'ils firent, sans pour autant avoir la conduite des travaux.

Au début du XVIII^e siècle, par une délibération prise lors de leur assemblée de 1709, les États s'accordent le droit de juger eux-mêmes des projets à entreprendre. Puis, en corrélation avec leur responsabilité financière, ils décident la mise en place d'un personnel technique propre à la province, ce qui se fait de manière très progressive. Jusqu'à la décennie 1710, les États font appel à des ingénieurs du roi comme Gautier (1660-1737), à qui il est demandé de faire des devis et toisés pour les travaux de contention du Rhône ou encore de faire les mesures annuelles de la profondeur du port de Sète⁴.

À partir de 1712, on voit apparaître dans les délibérations des États le nom de Jean de Clapiès (1670-1740). Astronome, membre de la Société royale des sciences de Montpellier, il est avec le titre d'ingénieur, mandaté pour faire le devis pour les ouvrages de protection contre les crues du Rhône⁵. Au fil du temps, ses responsabilités s'étendent à un nombre de plus en plus important de travaux : réparations du pont de Toulouse, projet du pont de Cazères, inspection des chemins⁶. C'est à la fin de l'année 1732 que Clapiès est désigné pour la première fois dans les délibérations des États avec le titre de « directeur des ouvrages de la province »⁷. Il assume seul cette charge pour tout le territoire languedocien jusqu'à son décès en 1740. (Fig. 1)

Conscients de l'expansion que connaissent les travaux publics, et de la charge de travail que cela induit, les



Fig. 1. L'aqueduc de Carpentras illustre la renommée de Clapiès au-delà du Languedoc. (© Philip Bourret 2005, licence Structurae)

États scindent alors le territoire en trois départements, correspondant aux trois sénéchaussées et affectent à chacun un directeur des travaux publics agissant pour le compte de la province⁸. Pour Toulouse et Carcassonne, le directeur sera également nommé par l'assemblée de la sénéchaussée et cumule donc deux charges.

À quoi s'ajoute l'inspection des travaux du Canal de communication des Deux-Mers, confiée en premier lieu au directeur des travaux dans la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, la charge passe ensuite au directeur des travaux dans la sénéchaussée de Carcassonne⁹.

Un mémoire publié en 1790 par Jean-Antoine Ducros (1748-1814), directeur des travaux publics dans la sénéchaussée de Carcassonne depuis 1782, décrit en détail l'organigramme, le rôle et les responsabilités de chacun¹⁰. Les directeurs reçoivent le concours de personnes présentes sur le terrain. Les sous-inspecteurs sont principalement affectés à la surveillance de l'exécution des travaux, ils lèvent les cartes et procèdent aux nivellements nécessaires. D'une manière générale, ils assistent dans toutes leurs tâches les inspecteurs pour lesquels ils travaillent.

Les inspecteurs doivent contrôler le travail des sous-inspecteurs, ils vérifient l'exactitude des cartes levées et des nivellements, et contrôlent l'avancement des ouvrages en établissant au fur et à mesure les toisés des travaux réalisés¹¹.

Les directeurs ont la responsabilité globale des travaux dans le territoire de leur ressort, tant pour la proposition des projets, que pour la supervision des chantiers et leur réception. Ils entretiennent une correspondance avec les inspecteurs et les sous-inspecteurs pour le suivi au jour le jour¹². Ducros précise que le nombre des inspecteurs et sous-inspecteurs est « illimité, parce qu'il doit être relatif à ce qu'exigent le nombre et l'espèce des ateliers en activité »¹³. Le besoin de recruter du personnel technique qualifié va donc croissant avec la quantité de chantiers lancés par la province.

Le besoin de personnel qualifié

Comme l'indique Jean-Antoine Ducros, le recrutement s'est au départ fait par cooptation « parmi tous les jeunes gens qui avaient acquis dans quelque école que ce fût, des connaissances suffisantes des différentes parties des mathématiques et de la levée et dessin des plans et qui avaient travaillé ensuite auprès d'un directeur ou d'un inspecteur expérimenté »¹⁴.

L'auteur ne manque pas de relever les inconvénients de ce système dans lequel l'absence de critère précis concernant les prérequis nécessaires « fournissait d'occasions aux sollicitations pour des sujets dont les talents n'étaient pas connus »¹⁵.

Au début de la décennie 1780, la province est, de plus, confrontée à une pénurie de personnel qualifié. L'épidémie de suette qui frappe Toulouse en 1782 cause la mort de trois des principaux ingénieurs : Joseph-Marie de Saget (1725-1782), directeur des travaux pour la sénéchaussée de Toulouse, Philippe-Antoine Garipuy (1711-1782), l'un des premiers directeurs, ainsi que son fils Bertrand (1748-1782), directeur pour la sénéchaussée de Carcassonne. En outre, de nombreux inspecteurs en service depuis les années 1740 demandent leur mise en retraite¹⁶.



La première création dans la province d'une structure d'enseignement dédiée aux ponts et chaussées est l'aboutissement d'une initiative privée. En effet, en 1782, Louis de Mondran (1699-1792), urbaniste et auteur d'un projet d'embellissement de la ville de Toulouse, membre de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de cette ville, parent par alliance des Garipuy, propose « d'établir dans l'Académie une école des ponts et chaussées, par le moyen de laquelle [il pourrait] parvenir à former de bons inspecteurs qui pourraient par la suite devenir ingénieurs en chef »¹⁷.

Mondran sélectionne la première promotion de quinze élèves parmi les meilleurs de l'école de dessin de l'Académie, et engage deux professeurs, l'un pour les mathématiques, l'autre pour les ponts et chaussées, qu'il persuade d'enseigner gratuitement¹⁸. Il pourvoit sur ses fonds propres aux frais de fonctionnement de la nouvelle école, avec en 1785 le secours de la ville de Toulouse qui accorde une gratification de 1200 livres, partagées entre les deux professeurs¹⁹.

En parallèle, à Montpellier, la Société des Beaux-Arts fondée en 1779 se dote d'une école de dessin, publique et gratuite²⁰. Cette école comporte quatre classes, dans lesquelles les élèves aborderont successivement « les parties séparées », « la figure entière d'après l'estampe », « d'après la bosse », « d'après le modèle vivant »²¹. Le nombre d'élèves n'est pas précisé.

« Monseigneur l'archevêque de Narbonne, président, a dit : Que les Etats ayant déterminé précédemment d'accorder aux Sociétés Royales de Toulouse et de Montpellier, et à la Société des Arts de cette dernière ville une somme de mille livres à chacune, il ne doute pas que l'assemblée ne veuille bien continuer le même secours pour les aider dans les dépenses qu'elles sont obligées de faire à raison de leurs travaux.

Sur quoi l'assemblée a unanimement délibéré d'accorder aux Sociétés Royales des Sciences de Toulouse et de Montpellier, et à la nouvelle Société des Arts établie dans cette dernière ville, une somme de trois mille livres à raison de mille livres pour chacune, lesquelles trois sommes seront imposées dans le département des dettes et affaires. »

[Délibération en séance plénière des Etats du Languedoc, 23 décembre 1780]

La Société des Beaux-Arts de Montpellier reçoit, comme l'Académie royale de Toulouse une gratification annuelle de la part des États de Languedoc. Pour Montpellier, cette prime se monte à 1000 livres chaque année depuis la création de la Société en 1779. Dans une délibération du 16 décembre 1784, les États décident de porter cet avantage à 2000 livres, considérant que « ce nouvel établissement a parfaitement répondu à leur attente, et qu'il mérite de plus en plus les encouragements d'une assemblée toujours occupée à favoriser les talents utiles »²².

Le projet des États de Languedoc

Au cours de la même session annuelle, les États esquissent un projet de création d'écoles des ponts et chaussées. Dans leur délibération du 30 décembre 1784, ils proposent de « donner une nouvelle marque de confiance

[à l'Académie royale de Toulouse et à la Société des Beaux-Arts de Montpellier] en réunissant à l'instruction qui y est déjà établie, celle qui sera nécessaire d'y ajouter pour la rendre propre aux études qu'exigent les ponts et chaussées »²³. Les commissaires des travaux publics respectivement du Haut et Bas-Languedoc sont chargés de présenter un rapport aux États lors de leur prochaine session, sur les enseignements dispensés dans les deux écoles, le nombre des professeurs, ainsi que sur les « moyens et [les] secours qu'il serait nécessaire d'ajouter pour que les jeunes gens qui se destinent aux ponts et chaussées puissent recevoir une première éducation qui développe leurs talents et les dispose à prendre dans des établissements plus considérables tout l'essor dont ils pourront être susceptibles »²⁴.

Dans leur assemblée suivante, les États prennent acte du rapport du syndic général Rome aux commissaires des travaux publics du Bas-Languedoc concernant la Société des Arts de Montpellier. Les éléments de ce texte, cités dans le procès-verbal de l'assemblée des États, méritent d'être exposés ici dans leur intégralité, en ce qu'ils éclairent le fonctionnement présent et futur de l'école de dessin :

« Il en résulte,

1° que cette Société entretient quatre classes de dessein, qui sont enseignées par un directeur et un professeur; le directeur jouissant de deux mille livres d'appointments, au moyen desquels il est chargé du paiement du professeur.

2° Qu'elle renferme aussi une classe d'architecture, mais que les professeurs ne reçoivent aucun honoraire.

3° Que les dépenses actuelles de cette Société s'élèvent chaque année à la somme d'environ quatre mille deux cents livres, sur laquelle ne recevant que deux mille livres de la munificence des États, il reste à fournir par les associés une somme de deux mille deux cents livres; et que dans ces dépenses ne sont point comprises celle du loyer des salles que le Collège prête gratuitement, ni celle des prix que l'on distribue chaque année aux Élèves, et qui sont dus à la générosité de M. le Maréchal de Biron, Gouverneur de la Province.

Que tel est l'état actuel de l'instruction publique dans les écoles de ladite Société; et qu'à l'égard des moyens et des secours qu'il serait nécessaire d'y ajouter, pour appliquer l'utilité de cet établissement aux ponts et chaussées, il a paru à MM. les Commissaires qu'il suffirait, en y établissant une classe de Mathématiques, dont le professeur serait chargé de démontrer la mécanique et l'hydrodynamique, de mettre en activité la classe d'architecture, et d'y joindre un maître d'écriture; mais qu'en pourvoyant par les États aux frais de ces deux dernières classes, ils se porteraient aussi sans doute à se charger de la totalité de la dépense occasionnée par les écoles réunies de dessein et des ponts et chaussées, comme étant nécessaire l'un à l'autre, et ne devant former qu'un même corps.

[...] La Commission a pensé qu'il pourrait être du bon plaisir des États de charger MM. les Commissaires des travaux publics pendant l'année [...] de rédiger de concert avec le Modérateur de ladite Société, un projet de règlement qui tendît à remplir leurs intentions à cet égard, en donnant à cet établissement une forme constante et conforme à leurs vues [...] »²⁵.



Cette déclaration démontre que le financement de l'école de dessin reposait jusqu'alors sur la contribution des associés. Le projet des États d'étendre la compétence à d'autres disciplines en échange d'une contrepartie pécuniaire est une occasion pour ses mécènes de pérenniser leur institution.

L'école des ponts et chaussées de Montpellier

De l'école de dessin à celle des ponts et chaussées

Les commissaires de travaux publics présentent l'avancement de leur mission lors de l'assemblée des États l'année suivante. Ils considèrent, compte tenu du nombre de sujets à traiter, et de « la facilité plus ou moins grande de se procurer dans l'une ou l'autre de ces deux villes, Montpellier et Toulouse, les différents maîtres que des établissements doivent réunir », que leur projet de règlement n'est pas encore abouti, mais qu'ils pourront « remettre à l'assemblée prochaine un règlement fini et déterminé »²⁶.

Cependant, ils font part de l'enthousiasme suscité dans les deux villes par le projet de création de ces écoles, tant de la part des enseignants que des élèves :

« Les amateurs de ces deux villes, les professeurs et les associés artistes de l'Académie de Toulouse et ceux de la Société de Montpellier, s'étant livrés à l'envi les uns à des dépenses réelles pour soutenir l'émulation par des prix, les autres à des soins généreux et des leçons gratuites pour instruire les jeunes gens qui étaient accourus en grand nombre dans les écoles de ces deux villes sur la foi de l'établissement annoncé comme prochain »²⁷. (Fig. 2)

Pour soutenir cette ardeur et ne pas abuser de la magnanimité des contributeurs, les États décident d'allouer à chacune des écoles une somme de 3000 livres, en complément des 2000 livres annuelles qu'elles recevaient déjà, charge à elles de faire aboutir leur projet de règlement, puis de déployer les moyens et ressources nécessaires à l'enseignement²⁸.

Le 19 janvier 1787, les associés fondateurs de la Société des Arts de Montpellier convoquent une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle ils prennent acte de la délibération des États. Considérant qu'ils « n'ont eu en vue en formant à leurs frais une école de dessin que de faire pressentir par le développement des talents [...] que la ville de Montpellier était traitée à cet égard par la nature aussi favorablement que toute autre » et que le projet de « former en étendant l'instruction aux objets liés à l'administration des sujets propres à diriger les grands ouvrages et les travaux utiles qui en dépendent [...] se trouve rempli par la réunion de l'école de dessin à l'école des ponts et chaussées que les États se proposent d'établir, il ne leur reste qu'à [...] remettre à la province l'établissement utile qu'ils ont eu le bonheur de former »²⁹.

En conséquence, ils décident la dissolution de la Société des Arts et la cession aux commissaires des travaux publics du Bas-Languedoc, représentant les États, de tous les biens et dettes de cette Société. Ils chargent leur trésorier de faire un inventaire, qui doit être validé par le modérateur, et remis au Marquis de Montferrier, syndic général agissant par délégation des commissaires³⁰. Quelques semaines

plus tard, Montferrier rapporte que « la valeur des effets cédés excède de beaucoup le montant des dettes; qu'il en est même dans le nombre qui sont aussi utiles que précieux et qu'il eut été impossible de se procurer sans une très grande dépense »³¹.

En parallèle, un règlement intérieur est élaboré, qui précise les objectifs et le fonctionnement de l'école.

« Monseigneur l'évêque de Montpellier a dit encore : Que le sieur Rome, Syndic-Général, a rappelé à MM. les Commissaires que les Etats, par leur délibération du 11 janvier 1787, accordèrent à l'Ecole des Ponts & Chaussées de Montpellier, réunie à l'École de Dessin de la même ville, une somme de trois mille livres, pour, avec celle de deux mille précédemment accordée audit établissement, être divisée, employée, destinée & appliquée par MM. les Commissaires des Travaux-Publics aux moyens & secours les plus propres à soutenir l'enseignement commencé, l'étendre, le développer, & lui donner tout le degré d'utilité dont il seroit susceptible, pour, sur le rapport qui seroit fait aux Etats actuels de l'effet qu'auroit produit ce nouvel encouragement, être statué définitivement par l'assemblée ce qu'il apartiendrait, ainsi qu'à l'égard du projet de règlement qui seroit présenté par lesdits sieurs Commissaires.

La Commission a appris avec satisfaction que les progrès de cette Ecole pendant l'année avoient justifié les soins des Etats, & que le règlement provisoirement formé à cet égard par MM. les Commissaires avoit été communiqué, tant aux Directeurs des Travaux-Publics qu'à l'académie royale des Arts établie à Toulouse, qui ont fourni à ce sujet diverses observations dont on pourra profiter.

Ce projet de règlement, qui contient tous les objets relatifs à la formation de l'Ecole, à l'instruction qui doit y être donnée, & aux encouragements dont les élèves peuvent être susceptibles, ayant été mis sous les yeux de la Commission, elle a reconnu qu'il étoit établi sur les meilleures bases ; & cependant, comme des établissements de ce genre ne peuvent acquérir leur perfection que par l'expérience, elle a été d'avis de proposer aux Etats de charger de plus fort MM. les Commissaires des Travaux-Publics pendant l'année de s'occuper des observations & modifications dont ce projet de règlement pourra leur paroître susceptible, & de déterminer pour ladite Ecole le même fonds de trois mille livres, pour, avec celui de deux mille livres accordé, faire la somme de cinq mille livres, qui continuera d'être employée conformément à la délibération du 11 janvier 1787.

Ce qui a été ainsi délibéré, & qu'il en sera usé de même à l'égard de l'École des Ponts & Chaussées de Toulouse. »

[Délibération en séance plénière des Etats du Languedoc, 18 janvier 1788]

Un fonctionnement réglé dans les moindres détails

Le projet de règlement³² qui est soumis pour commentaires aux directeurs des travaux publics, en vue de sa présentation aux commissaires³³ se trouve dans



Fig. 2. L'hôtel de Massilian, rue Montpelliérêt, très probable siège de l'école des ponts et chaussées. (Cliché EH).

le dossier des archives départementales de l'Hérault, il comporte huit articles.

Le propos liminaire stipule que les quatre classes de l'école de dessin seront conservées, et qu'on y joint « un cinquième et important objet pour l'établissement d'une école dans laquelle on professera les différentes parties des ponts et chaussées, soit pour la théorie, soit pour la pratique; ainsi que la coupe des pierres et les mathématiques »³⁴.

Les cinq premiers articles mêlent des considérations d'emploi du temps, les jours, heure et durée des cours, et de pédagogie en précisant le contenu des enseignements.

Le régime des examens et des prix est décrit dans les trois derniers articles. Les élèves les plus brillants, destinés à poursuivre leur cursus dans l'école des ponts et chaussées de Paris, « subiront un examen général sur tout ce qu'on leur aura montré et s'ils sont reconnus bien instruits par la commission assemblée qui aura assisté à leur examen, le secrétaire de l'académie leur délivrera un certificat signé de lui et de Messieurs les fondateurs »³⁵. Il est prévu que des prix d'encouragement soient attribués aux élèves chaque année, pour l'école de dessin, d'architecture, mathématiques et ponts et chaussées.

L'enseignement du dessin et celui des disciplines relatives aux ponts et chaussées sont complémentaires, les horaires sont aménagés de telle sorte que les élèves puissent suivre tous les cours.

Pour le dessin, le fonctionnement de l'ancienne école n'est pas modifié, les apprentissages qui étaient en place sont conservés et se composent d'« une première salle des principes du dessein [sic], d'une seconde salle de la ronde-bosse, d'une troisième salle du modèle vivant et d'une

quatrième salle pour l'architecture civile et hydraulique ». De même l'horaire des cours, « chaque jour depuis cinq heures du soir jusques à sept » pour les classes de dessin, « deux heures de l'après-midi jusques à quatre heures le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi », les élèves étant censés suivre les deux cours.

Les cours de « ponts et chaussées » se tiennent les lundi, mardi, jeudi et samedi, « depuis deux heures de l'après-midi jusques à quatre heures soit pour la théorie soit pour la pratique ». Les matinées sont consacrées aux mathématiques, « le lundi, le mercredi et le vendredi depuis neuf heures du matin jusqu'à midi ». De plus, il est prévu qu'à la « belle saison de chaque année le professeur des mathématiques condui[se] ses élèves sur le terrain pour leur apprendre la pratique de lever les cartes et le nivellement ».

On remarque que ce projet de règlement prévoit un cursus de deux ans. Or, les projets de cours soumis par les enseignants (cf. infra) prévoient un cycle de trois ans au moins. Ils suivent en cela les recommandations de Charles-François de Saget (1734-1790), qui après avoir été inspecteur, avait été promu directeur pour la sénéchaussée de Toulouse en remplacement de son frère aîné décédé lors de l'épidémie du printemps 1782. Dans une lettre adressée en 1785 au syndic général Jean-Baptiste Rome, il précise qu'« une expérience de deux années [de l'école des ponts et chaussées de Toulouse] nous a fait reconnaître que le cours des études devrait être fixé à trois années au lieu de deux »³⁶.

Le budget annuel de l'école est fixé à 5500 livres, soit les 5000 livres accordées par les États, et 500 livres abondées par la ville de Montpellier. Sur ces fonds, 2850 livres sont consacrées aux appointements des professeurs et du directeur de l'école, 200 livres au garde-dessin, 300 au modèle vivant et 150 au portier. Les frais d'éclairage représentent 1350 livres, 300 livres sont consacrées à l'entretien, à la distribution des prix et des expositions, le solde étant conservé pour faire face à des dépenses imprévues³⁷.

Le corps enseignant est constitué de six personnes. Le directeur, « qui demeure chargé de surveiller les autres professeurs et de maintenir le bon ordre dans les classes », est chargé du cours de ronde-bosse et de modèle vivant. Les autres professeurs enseignent respectivement les principes (cours élémentaire de dessin), l'académie, l'anatomie, l'architecture et les mathématiques. Au moment de la création de l'école au début de l'année 1787, certains postes sont attribués : Bestieu directeur, Claude professeur d'académie, Valadier professeur d'anatomie, Durand professeur d'architecture, Danizy professeur de mathématiques. Le poste de professeur des principes non encore pourvu est mis au concours, par voie d'affichage. Les candidats doivent être jugés « en prenant l'avis des gens de l'art en présence de la commission sur l'académie faite d'après le modèle qui aura le plus de suffrages »³⁸.

Des professeurs et des ressources pédagogiques de qualité

Dans les disciplines plus spécialement liées aux ponts et chaussées, les mathématiques et l'architecture, l'école s'est attaché les services de personnalités qualifiées.

Le professeur de mathématiques, Jean-Hippolyte Danizy³⁹ (1748 – 1827 à Privas)⁴⁰ est le fils d'Augustin Danizy (1698-1777)⁴¹. Celui-ci, élève de Jean de Clapiès, l'astronome et premier directeur des travaux publics de la province, est adjoint de la Société royale des Sciences de Montpellier en 1729, puis membre associé à partir de 1733. Il s'est rendu célèbre par un mémoire sur la poussée des voûtes, qui lui vaut une reconnaissance nationale⁴². Son fils puîné Jean-Hippolyte se forme à ses côtés et l'accompagne lorsque celui-ci effectue en 1772 une mission d'étude en Espagne sur l'irrigation des plaines d'Aragon. En 1783, Jean-Hippolyte Danizy prend la chaire de mathématiques et d'hydrographie de la Société Royale des sciences que son père avait occupée auparavant⁴³.

Le professeur d'architecture, Charles Durand (1762-1840), déjà titulaire du poste à l'école de dessin, assurait également l'inspection du canal des étangs au service de la province avant sa nomination à l'école des ponts et chaussées⁴⁴. Moins célèbre que la famille Danizy, il a néanmoins la reconnaissance de ses pairs et dans ses nouvelles fonctions, il tire profit de son expérience pour enseigner à ses élèves la manière de dresser des devis⁴⁵, ou encore pour leur montrer les méthodes qu'il a lui-même mises en œuvre pour la construction d'un pont⁴⁶. Durand est le premier à se préoccuper des supports nécessaires à l'apprentissage et intervient auprès des États pour obtenir que l'école se dote d'une collection de modèles pour l'enseignement, qu'il n'hésite pas dans un premier temps à financer sur ses fonds personnels⁴⁷. Une liste des modèles recherchés a été établie :

- « 1° Des desseins des palais publics et particuliers
- 2° des hôpitaux
- 3° des arcs de triomphe
- 4° des portes de ville
- 5° des fontaines
- 6° des marchés ou halles
- 7° des prisons
- 8° des places
- 9° des théâtres
- 10° des phares
- 11° des aqueducs
- 12° des ponts de toute espèce
- 13° des maisons
- 14° des desseins d'écoles publiques, etc.

On observe qu'il faut que tous ces desseins soient accompagnés de leurs plans et coupes »⁴⁸.

Malgré la présence de dessins de constructions privées (palais particuliers, maisons), cette liste se concentre sur l'architecture publique ou édilitaire, sans doute le domaine de prédilection de Durand⁴⁹.

Le syndic général Rome apporte son soutien à cette démarche, tout en la recadrant. En effet, dans une lettre à Montferrier en septembre 1787, reprenant les arguments de Durand, il justifie que « l'objet essentiel de l'école devant être l'étude de la construction des ponts et chaussées, il serait à désirer que la Province procurât en dessins bien faits et bien détaillés tous les objets d'instruction dans la construction et la coupe des pierres, tous les modèles y relatifs, comme aussi des modèles de charpente pour connaître la force des bois par la manière

dont ils sont employés et des modèles des machines pour le levage des fardeaux »⁵⁰. Il va même jusqu'à préciser le besoin, en ajoutant qu'« il serait nécessaire d'avoir les objets d'étude qui tiennent à l'hydraulique, et tout ce qui appartient à la construction et à l'entretien des ports, écluses, canaux, chutes et prises d'eaux aqueducs de dérivation, etc. au lieu que les différents articles de la note du professeur ne présentent des moyens d'instruction que pour l'architecture civile qui n'est qu'accessoire à l'étude des ponts et chaussées »⁵¹.

On voit qu'il s'agit de se procurer non seulement des dessins ou estampes, mais aussi tous types de modèles ou maquettes en rapport avec le cursus des élèves. Conscient que la dépense peut excéder le budget alloué par la province, Rome envisage un plan pluriannuel pour la constitution de ce fonds et propose « que les sommes d'argent que la province pourra destiner à ce genre d'acquisition soient employées annuellement à établir une bibliothèque qui consisterait en livres de mathématiques, mécaniques, architecture civile, et hydraulique, construction de toute espèce tant en maçonnerie qu'en charpente ; à quoi l'on joindrait quelques dessins pour exercer les élèves dans le lavis et les effets des plans »⁵².

Dépassant le besoin immédiat, les commanditaires de l'école développent une stratégie à long terme pour doter cet établissement d'un fonds documentaire de référence et asseoir sa compétence.

La préoccupation de centrer les études sur les sujets relatifs aux ponts et chaussées se retrouve dans les propositions de contenu des cours.

Un plan de cours coordonné

La vision d'ensemble et la volonté de coordonner harmonieusement les cours des deux disciplines principales est établie dans un document qui précise que « Le travail du Professeur de mathématique d[oit] être relatif et correspondant à celui du Professeur des Ponts et Chaussées »⁵³. Il est indiqué que les « parties à traiter par le Professeur de mathématiques ne peuvent être enseignées sans la connaissance préliminaire et complète de la géométrie, du calcul littéral et numérique, ces deux parties essentielles, la clef de toutes les autres seront premièrement enseignées par lui pendant le temps où le professeur des Ponts et Chaussées aussi chargé de l'architecture exercera les élèves au dessein et au lavis des différents membres d'architecture et aux proportions des choses de pure décoration et de goût »⁵⁴.

Le programme de mathématiques comprend la géométrie, le calcul littéral et numérique, puis l'étude des coniques, la mécanique, la statique, l'hydraulique, la trigonométrie et le nivellement. On remarque que seul l'intitulé des matières est indiqué, sans précisions sur le contenu ni mention d'ouvrages de référence ; c'est plus une liste d'objectifs qu'un programme détaillé.

Le cours de ponts et chaussées est un peu plus détaillé et doit se consacrer :

- « 1° aux dimensions qu'il faut donner aux murs de revêtement pour être en équilibre avec la poussée des terres
- 2° à la poussée des voûtes, et à la coupe des pierres
- 3° à la force et à la résistance du bois pour la

construction des cintres, échafaudages et autres œuvres de charpente, soit dans l'eau ou hors de l'eau

- 4° à la construction des machines pour l'épuisement des eaux et l'enlèvement des fardeaux et autres
- 5° au mouvement ou choc des eaux dans la distribution et la conduite des eaux, l'emplacement des Piles des Ponts, Digue et autres ouvrages hydrauliques
- 6° aux différents toisés des terres, maçonneries et charpenterie
- 7° à la levée des plans et à l'arpentage
- 8° enfin à la construction des profils de chaussées, voyes et canaux pour en déterminer les pentes et les dispositions convenables la situation des lieux »⁵⁵.

Axé sur les techniques de construction, et conformément aux objectifs annoncés, cet enseignement vise à former de bons inspecteurs et pas des concepteurs d'ouvrages. L'importance donnée à tous les types de travaux hydrauliques ne doit pas étonner, car comme le note Antoine Picon, « à l'âge classique, la lutte contre l'eau sous toutes ses formes constitue [...] l'un des principaux problèmes posés aux techniciens »⁵⁶. C'est particulièrement vrai en Languedoc, où la construction de ponts, l'entretien du Canal royal et du port de Sète, les quais de Toulouse et le canal Saint-Pierre (actuel canal de Brienne), les projets de canaux vers le Rhône et ceux d'assèchement des marais constituent une part essentielle de l'activité des ingénieurs des travaux publics.

À ce stade, une comparaison avec les objectifs et l'instruction donnée dans les écoles de Toulouse et Paris s'impose.

Montpellier, Toulouse, Paris

Des écoles sœurs, mais pas jumelles

Les conditions de la fondation de l'école des Ponts et chaussées de Paris, son fonctionnement et le contenu de ses enseignements sont étudiés dans l'article de Fernand de Dartein⁵⁷, et surtout dans l'ouvrage de référence tiré de la thèse d'Antoine Picon⁵⁸. On n'en reprendra ici que les points utiles à la mise en perspective des initiatives languedociennes.

Le fonctionnement de l'école de Toulouse est décrit dans le règlement dont elle s'est dotée⁵⁹. D'emblée, quelques différences apparaissent avec l'établissement montpelliérain. Le nombre d'élèves est fixé à quinze⁶⁰, alors que rien n'est précisé à ce sujet à Montpellier, et que les sources ne donnent aucune information. Le cours d'architecture est confié à François Cammas (1743-1804) et celui de ponts et chaussées à Delaistre, un inspecteur des travaux publics de la province, alors qu'à Montpellier Durand s'occupe seul des deux cours⁶¹.

Les conditions d'accès à l'école sont différentes dans les deux villes. À Montpellier, mis à part une mention dans les règlements des différents cours, qui indique que seuls y seront admis ceux qui s'y seront présentés « avec l'agrément de MM. les modérateurs »⁶², les sources disponibles ne spécifient aucune condition particulière pour l'admission des élèves. Il en va autrement à Toulouse, où l'article V du règlement stipule que seuls les élèves de l'Académie qui auront suivi avec assiduité les cours de dessin, géométrie et architecture seront autorisés à se

présenter à un examen au cours duquel ils seront évalués par les trois professeurs de l'école, sur leurs connaissances et la réalisation d'un dessin. Au vu des résultats, c'est la commission qui préside l'école qui proclamera les admissions⁶³. Cette procédure formalisée se démarque tout autant des pratiques parisiennes, où l'admission à l'école repose sur la seule décision du directeur Jean-Rodolphe Perronet, après un entretien avec les candidats⁶⁴.

Les différences les plus marquantes concernent la durée du cursus et le contenu des cours. En effet, à Toulouse il est prévu une scolarité de quatre ans⁶⁵, contre trois à Montpellier. À Paris, au contraire, la durée des études n'est pas fixe, la sortie des élèves étant conditionnée par les besoins de l'administration, certains peuvent demeurer dans l'école pendant plus de huit années⁶⁶. Quant aux enseignements, le descriptif du cours de mathématiques toulousain ne se limite pas à la liste des sujets à aborder, mais indique que le professeur doit suivre « le cours de M. l'abbé Bossut, examinateur des élèves du Corps royal du Génie »⁶⁷. Hormis cette référence, le programme est assez semblable dans les deux écoles, à ceci près que celle de Toulouse annonce en deuxième année l'étude des « premiers principes du calcul infinitésimal »⁶⁸, objectif plus ambitieux que ceux affichés à Montpellier. L'institution parisienne dirigée par Perronet repose sur un enseignement mutuel entre les élèves d'une même classe. Ainsi, les meilleurs devaient lire et commenter pour leurs camarades des manuels imprimés, dont celui de Bossut pour la mécanique, mais aussi Mauduit pour la géométrie, Clairaut pour l'algèbre ou encore Bézout pour le calcul intégral⁶⁹. Cette méthode suppose que ces étudiants aient la maturité et la connaissance préalable suffisante pour accéder par eux-mêmes au contenu de ces ouvrages, ce qui n'était peut-être pas à la portée des élèves des écoles languedociennes. Ce qui conduit à s'interroger sur le niveau des classes et les relations qu'entretiennent ces institutions.

Le projet des États, énoncé lors de leur session de 1784, consiste non seulement à former du personnel pour l'administration provinciale, mais aussi à permettre à ceux qui se destinent à cette carrière d'être préparés à poursuivre leur apprentissage dans « des établissements plus considérables »⁷⁰. Comme on l'a vu ci-dessus, l'article 8 du règlement de l'école de Montpellier s'adresse aux meilleurs élèves, appelés à continuer leur scolarité à Paris⁷¹. C'est aussi le projet de Louis de Mondran lorsqu'il jette les bases de ce qui deviendra l'école des ponts et chaussées de Toulouse⁷². Dans les deux cas, le cursus donne le niveau de connaissances attendu d'un élève aspirant (le premier grade) à l'école des ponts et chaussées de Paris. Au-delà des besoins de formation locaux, l'ambition des États n'est pas de concurrencer le corps des Ponts et chaussées, mais de faciliter l'accès des jeunes provinciaux à cette carrière. Les établissements languedociens se conçoivent comme des classes préparatoires à la grande école parisienne. Il n'y a donc pas de rivalité, mais plutôt une hiérarchie entre ces différentes institutions.

Les écoles provinciales, un élan interrompu

En 1791, le 19 janvier, est décrétée la nouvelle organisation du corps des Ponts et Chaussées. Ce décret

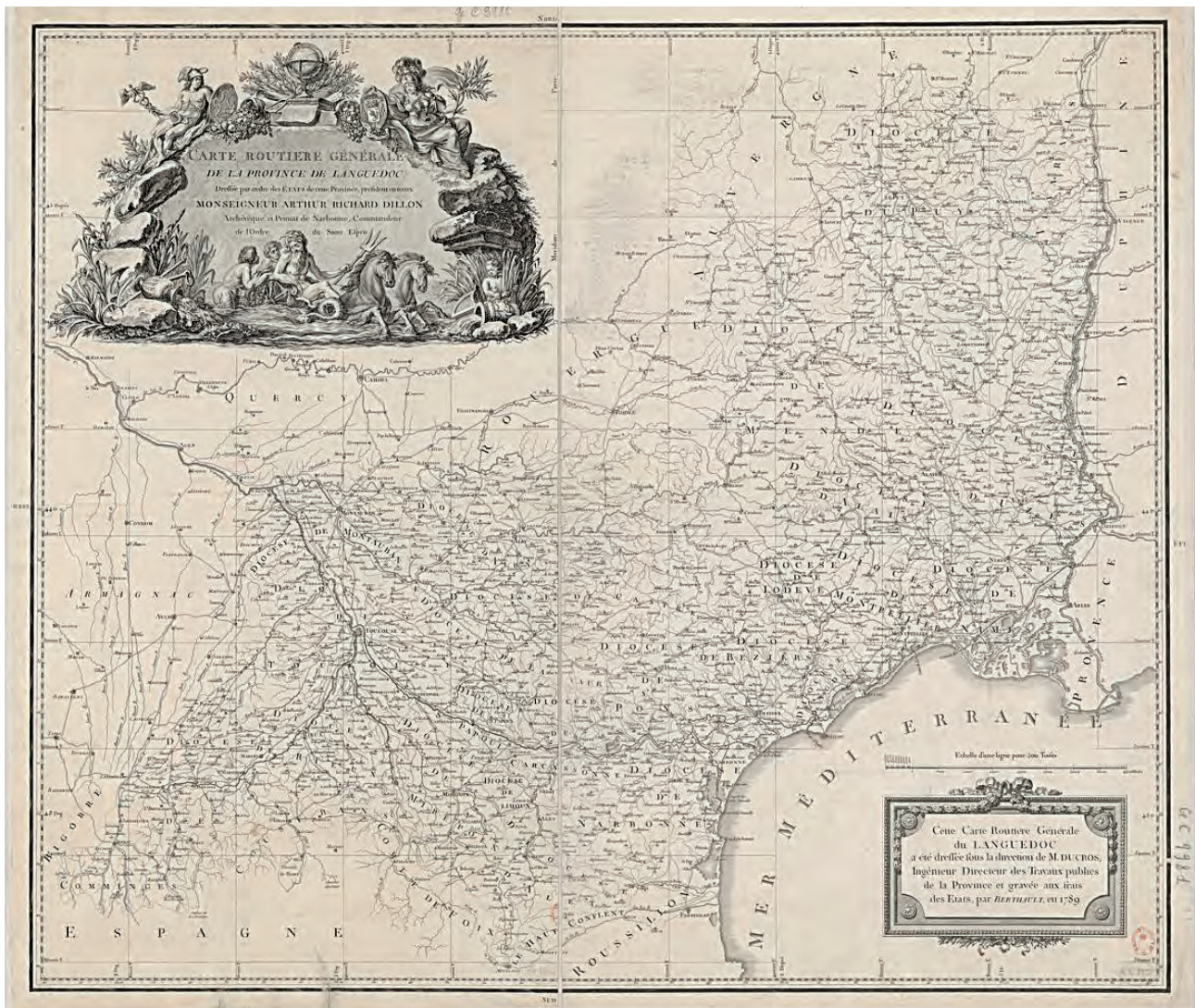


Fig. 3. Cette Carte Routière Générale du Languedoc a été dressée sous la direction de M. Ducros, Ingénieur Directeur des Travaux publics de la Province et gravée aux frais des États, par Berthault, en 1789 - Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

acte l'absorption par le Corps des Ponts et Chaussées des administrations des pays d'états, jusqu'alors autonomes. L'existence des écoles de Toulouse et Montpellier a été trop brève pour qu'une promotion d'élèves ait pu en sortir, même si certains anciens de l'école de Toulouse ont poursuivi leurs études à Paris⁷³.

La question du maintien des écoles provinciales s'est posée, et a fait l'objet d'un débat argumenté entre Chaumont de la Millière, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et Jean-Antoine Ducros. Outre sa charge de directeur des travaux publics dans la sénéchaussée de Carcassonne, à laquelle il avait succédé à Bertrand de Garipuy, celui-ci avait joué un rôle éminent auprès des États qui lui avaient confié diverses missions d'expertise d'études⁷⁴ ; il est intégré dans la nouvelle administration au plus haut grade, celui d'inspecteur général⁷⁵.

Chaumont de la Millière émet des critiques virulentes contre les ingénieurs des pays d'états, leurs travaux et leur compétence, et s'oppose au maintien des écoles provinciales. Ducros publie en septembre 1790 un mémoire dans lequel il répond point par point⁷⁶.

Les deux premiers arguments qu'emploie Chaumont de la Millière à l'appui de la centralisation des écoles sont proches et expriment la crainte que ne se développent des

« corporations » locales, si les élèves et futurs ingénieurs voient leur instruction puis leur carrière soumise à l'autorité des seuls mêmes responsables provinciaux. À quoi Ducros objecte que la présence de plusieurs écoles n'implique pas « nécessairement autant de corps séparés » et n'est pas incompatible avec la gestion des carrières au niveau national. Selon lui, rien n'empêcherait un examinateur d'un établissement d'évaluer les élèves d'un autre ni un ingénieur formé en Languedoc d'exercer ailleurs et réciproquement. Cette mobilité permettrait de plus que l'appréciation des talents et des compétences soit faite sur un plan national, évitant ainsi tous les risques et biais qui résulteraient d'un jugement local.

Une autre objection concerne le contenu des enseignements, qui selon l'ingénieur en chef des ponts et chaussées serait nécessairement de moindre qualité en province qu'à Paris, où se rassemblent les talents et « où les élèves trouvent les meilleurs maîtres ». Ducros réplique que pour l'ensemble des connaissances de base attendues des futurs ingénieurs, il existe « dans plusieurs grandes villes non seulement des écoles publiques [...], mais encore des Académies des arts qui offrent des ressources gratuites en tout genre pour tout ce qui est relatif au dessin et à l'architecture ». Et de citer, dans le cas de Toulouse, les

principaux collèges de la ville, ainsi que l'école des ponts et chaussées « qui réunissent déjà de bons professeurs [...] excepté pour la théorie et la coupe des pierres, objet essentiel, mais qui peut aussi bien être enseigné dans cette ville et partout ailleurs que dans la capitale ». Il considère en outre que « plus ou moins de perfection dans les moyens d'instruction » n'a que peu d'importance puisque les connaissances élémentaires qu'on y acquiert doivent « être fortifiées par une seconde éducation, qui décide véritablement des talents, [...] celle que l'on reçoit par la pratique ». (Fig. 3)

Dernier argument, le coût du maintien de plusieurs établissements, auquel Ducros répond que les frais sont « proportionnés, ou à peu près au nombre d'élèves, et par conséquent [...] les mêmes » qu'il y ait plusieurs écoles ou une seule. En marge de cette question du budget global, Ducros évoque l'aspect individuel. Même si un passage à Paris est rendu obligatoire pour tous les futurs ingénieurs, il plaide pour le maintien d'établissements en province « pour préparer des sujets qui seraient ensuite envoyés à Paris lorsqu'on se serait assuré [...] de leur talent et de

leur application » afin d'éviter à « un père de famille peu fortuné (et presque tous ceux qui désirent faire élever leurs enfants dans les écoles des ponts et chaussées sont de cette classe » les frais de voyage et d'installation à Paris pour un étudiant qui ne serait pas à même de réussir.

Un ressort caché de cette discussion est l'esprit de compétition qui a existé entre les ingénieurs des ponts et chaussées et leurs confrères languedociens, et plus généralement la supériorité dont ceux-là se prévalent sur les administrations des pays d'états en général. On note que Ducros ne revendique pas la reconnaissance de particularismes locaux, et qu'il accepte la fusion des corps d'ingénieurs. Il ne s'agit pas d'un plaidoyer *pro domo*, mais d'un appel au maintien des établissements de formation décentralisés, avec des arguments qui résument tous les enjeux : reconnaissance de la présence en dehors de Paris, de savants et d'enseignants compétents, accessibilité des études à des personnes issues de milieux moins ou peu fortunés. Ducros n'aura pas gain de cause, et les écoles disparaîtront avec toutes les institutions provinciales, remplacées à Montpellier par l'école centrale⁷⁷. ■

NOTES

1. En particulier, par Edmond Saint-Raymond « Les travaux d'utilité publique de l'Académie Royale des Beaux-Arts, l'école du Génie », *Mémoires de l'Académie des Sciences Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse*, 1918, 11^{ème} série, tome 6, et plus récemment, du point de vue du droit public, dans la thèse de Jérôme Slonina « Des chemins superbes jusqu'à la folie », la politique routière des États de Languedoc de 1753 à 1789, Thèse de doctorat en droit sous la direction de Jacques Poumarède, Université Toulouse-I, 1999, et du point de vue de l'histoire des institutions académiques dans celle de Marjorie Guillin « L'anéantissement des arts en province ? » L'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse au XVIII^e siècle (1751-1793), Thèse dactylographiée de doctorat sous la direction de Pascal Julien et Fabienne Sartre, Université de Toulouse, 2013.
2. Claparède, Jean, « Houdon et la Société des Beaux-Arts de Montpellier (1779-1784) », *Études Héraultaises* nouvelle série n°9, 1993, p.39-48.
3. Albisson, Jean, *Loix municipales et économiques du Languedoc ou recueil des ordonnances, édits, lettres patentes, arrêts du conseil du Parlement de Toulouse et de la cour des aides de Montpellier*, Montpellier, Rigaud et Pons, 1780-1787, Tome II p. 313. Par ailleurs, on trouve une synthèse sur l'histoire de l'administration des travaux publics dans la province de Languedoc dans Slonina, Jérôme, *op. cit.*
4. Procès-Verbal de l'assemblée des États du Languedoc, Arch. dép. Haute-Garonne 1C 2357, Novembre 1712-Janvier 1713, *passim*.
5. Arch. dép. Haute-Garonne 1C 2358, *Procès-Verbal de l'assemblée des États du Languedoc*, f° 31, délibération du 4 janvier 1714.
6. Arch. dép. Haute-Garonne, 1C 2356 à 2376, *Procès-Verbaux des assemblées des États du Languedoc*, , années 1712 à 1732, *passim*.
7. Arch. dép. Haute-Garonne 1C 2377, *Procès-Verbal de l'assemblée des États du Languedoc*, f° 79 et 80, délibération du 31 décembre 1732.
8. Arch. dép. Haute-Garonne 1C 2385, *Procès-Verbal de l'assemblée des États du Languedoc*, f° 73 et 74, délibération du 18 janvier 1741.
9. *Ibid.* et Ducros, Jean-Antoine, *Mémoire sur les travaux publics du Languedoc*, Carcassonne, Imprimerie Heirisson, 1790, p. 21.
10. Ducros, Jean-Antoine, *op. cit.*
11. *Ibid.* p. 24.
12. *Ibid.*
13. *Ibid.* p. 21.
14. *Ibid.* p. 22.
15. *Idem*.
16. Slonina, Jérôme, *op. cit.* p. 245.
17. Cité dans Saint-Raymond, Edmond, *op. cit.*, p. 342.
18. *Ibid.* p. 343.
19. Ducros, Jean-Antoine, *op. cit.* p. 23.
20. Articles XVII et XXVIII des statuts de la Société des Beaux-Arts de Montpellier, cités dans Stein, Henri, « La société des Beaux-Arts de Montpellier (1779-1787) » in *Archives de l'art français, Mélanges Lemonnier*, nouvelle période tome VII, Paris, 1913.
21. *Idem*, article XVII des statuts.
22. Arch. dép. Haute-Garonne 1C 2427, *Procès-Verbal de l'assemblée des États du Languedoc*, p. 306, délibération du 16 décembre 1784.
23. *Ibid.* p. 466-467, délibération du 30 décembre 1784.
24. *Ibid.*
25. Arch. dép. Haute-Garonne 1C 2428, *Procès-Verbal de l'assemblée des États du Languedoc*, p. 522-523, délibération du 16 février 1786.
26. Arch. dép. Haute-Garonne 1C 2429, *Procès-Verbal de l'assemblée des États du Languedoc*, p. 536, délibération du 11 janvier 1787.
27. *Ibid.* p. 536-537.
28. *Ibid.* p. 537.
29. Arch. dép. Hérault, C7903. Les pièces de ce volumineux dossier de l'école des ponts et chaussées ne sont (malheureusement) pas numérotées.
30. *Ibid.*, même compte-rendu.
31. *Ibid.* Lettre du 27 mars 1787, non signée.
32. *Ibid.* *Arrangements faits par Messieurs les fondateurs de l'académie de peinture, sculpture et architecture de la ville de Montpellier*.
33. *Ibid.* Lettre du 2 août 1787, non signée.
34. *Ibid.* *Arrangements faits par Messieurs les fondateurs de l'académie de peinture, sculpture et architecture de la ville de Montpellier*.
35. *Ibid.*
36. *Ibid.* *Copie de la lettre écrite à M. de Rome syndic général par M. de Saget de Toulouse le 13^e Mars 1785*.
37. *Ibid.* Lettre du 27 mars 1787, *op.cit.*
38. *Ibid.*
39. On trouve aussi l'orthographe Danyzy
40. Les informations biographiques sur Jean-Hippolyte Danizy sont tirées de Castelnau, Junius, *Mémoire historique et biographique de l'ancienne Société royale des sciences de Montpellier*, Montpellier, Boehm imprimeur, 1858, p.178-179.
41. Les informations biographiques sur Augustin Danizy sont tirées de Desgenettes, René-Nicolas Dufliche baron, *Éloges des académiciens de Montpellier*. Pour servir à l'histoire des sciences dans le XVIII^e siècle, Paris, Bossange et Masson, 1811, p. 214-222.
42. Danizy, Augustin « Méthode générale pour déterminer la résistance qu'il faut opposer à la poussée des voûtes », *Histoire de la Société royale des Sciences établie à Montpellier*, Volume 2, Montpellier, Martel aîné, 1778, p. 40-56. Les commentaires faits par Frézier sont

annexés au texte lu le 27 mars 1732.

43. Jean-Hippolyte Danizy conserve un poste d'enseignant dans l'École centrale qui remplace l'école des ponts et chaussées après 1791. Malgré des publications variées dans le *Bulletin de la société des sciences et lettres*, il ne laisse pas dans l'histoire du milieu scientifique montpellierain une trace aussi marquante que son père.
44. Les informations biographiques sur Charles Durand sont tirées de Eyssette, Philippe, « Notice biographique sur M. Charles Durand », *Mémoires de l'Académie royale du Gard 1840-1841*, Nîmes, Durand-Belle, 1842, p. 283-289.
45. Arch. dép. Hérault C7903, *Projet de cours d'architecture pour l'école des ponts et chaussées*.
46. *Ibid.*
47. Arch. dép. Hérault C7903, *Lettre à Nosseigneurs des États de Languedoc*.
48. Arch. dép. Hérault C7903, *Notte des desseins faits à la main qu'il convient de faire venir pour la classe d'architecture de l'école des ponts et chaussées établie par la province à Montpellier*.
49. Charles Durand devient ingénieur des ponts et chaussées après 1790, à ce titre, il réalise entre autres la digue du Rhône entre Beaucaire et Tarascon, ainsi que le prolongement du môle du Grau-du-Roi. Il mène par ailleurs une activité d'architecte, avec la construction du Palais de Justice et la restauration de la Maison-Carrée et de l'Amphithéâtre de Nîmes.
50. Arch. dép. Hérault C7903, *Lettre à M. de Montferrier du 3 septembre 1787*.
51. *Ibid.*
52. *Ibid.*
53. *Ibid.* *Plan de tout ce qui doit être enseigné par le Professeur de Mathématiques et celui d'architecture Ponts et Chaussées de l'Ecole établie par Nosseigneurs des Etats de la Province*.
54. *Ibid.*
55. *Ibid.*
56. Picon, Antoine, *L'invention de l'ingénieur moderne : l'Ecole des Ponts et Chaussées 1747-1851*, Paris, Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 1992, p. 56.
57. Dartain, Fernand de, « Notice sur le régime de l'ancienne école des Ponts et Chaussées », *Annales des Ponts et Chaussées*, 1906/22 article n° 19, p. 5-143.
58. Picon, Antoine, *op. cit.*
59. Arch. mun. Toulouse GG929, *Arrangements faits par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture pour l'école du Génie relative aux ponts et chaussées, nouvellement établie pour l'utilité des travaux de la province*.
60. *Ibid.* article V
61. *Ibid.* article XXI
62. Arch. dép. Hérault C7903, *Règlement pour la salle des mathématiques, règlement pour la salle des modèles, règlement pour la salle d'architecture*.
63. Arch. Mun. Toulouse GG929 *op. cit.*, article V.
64. Picon, Antoine, *op. cit.*, p. 94.
65. *Ibid.* article V, VI, VII et VIII.
66. Picon, Antoine, *op. cit.* p. 104.
67. Arch. mun. Toulouse, GG 929, *op. cit.* article VI.
68. *Ibid.*
69. Picon, Antoine, *op. cit.* p. 107.
70. *Ibid.*
71. Arch. dép. Hérault C7903 *Arrangements faits par Messieurs les fondateurs de l'académie de peinture, sculpture et architecture de la ville de Montpellier*
72. Guillin, Marjorie, *op. cit.*, p. 277.
73. Voir l'exemple de Pierre-Dominique Martin dans Laissus, Yves, (présentation et annotations) *Pierre Dominique Martin, ingénieur des Ponts et Chaussées compagnon de Bonaparte en Égypte, Autobiographie 1771-1839*, Paris, Guénégaud, 2007.
74. Isaac, Catherine, « Voyager, observer, publier : une mission des ingénieurs languedociens du XVIII^e siècle », *Actes du deuxième congrès francophone d'histoire de la construction Lyon janvier 2014*, à paraître.
75. Arch. nat. F14/2217/1, Dossier Ducros.
76. Ducros, Jean-Antoine, *op. cit.*, p. 29-40.
77. Claparède, Jean, *op. cit.*, p.40.



Vers 1825 - 1835, le plan d'alignement dit Atlas des jardins (planche 23, détail) permet de situer approximativement l'École des ponts et chaussées, entre le Collège royal et le nouveau Musée Fabre.
(Archives municipales, 1Fi10 n° 29)

La construction du Lycée Clemenceau de Montpellier, « premier lycée de jeunes filles de France »

Didier Porcer*

Résumé

Le Lycée Georges Clemenceau à Montpellier a ouvert ses portes en 1881 après le vote de la loi Camille Sée. La municipalité Alexandre Laissac a fait preuve, avec l'appui de la bourgeoisie protestante, d'un grand volontarisme afin que Montpellier soit la première ville de France à se doter d'un Lycée de jeunes filles. Sis au faubourg Saint-Denis, il s'est installé d'abord dans d'anciens bâtiments : la villa Nougier, devenue clinique du docteur Delpech, puis immeuble Castelnau. Mais cette première installation s'est révélée très vite insuffisante. De nouveaux bâtiments (internat puis externat) ont été édifiés, et inaugurés en 1890 par le président de la République Sadi-Carnot. Ces bâtiments ont été récemment rénovés par le Conseil Régional. Les bâtiments du Lycée Clemenceau témoignent de l'essor de l'enseignement féminin, ils sont une des meilleures réussites de l'architecture scolaire.

Mots-clés :

Lycée, Enseignement féminin, Montpellier, Années 1880, Bâtiments anciens / nouveaux, Architecture scolaire.

Abstract:

The Georges Clemenceau grammar school in Montpellier opened in 1881 after the passing of Camille Sée's bill. With the Protestant upper middle class's support, Alexandre Laissac's local council was highly resolute to have Montpellier be the first town in France endowed with a young ladies' secondary school. Located in the St Denis suburb, it was first set up in old buildings : the Nougier's villa that became Doctor Delpech's clinic then the Castelnau build-ing. But that first location

rapidly proved to be insufficient. New buildings (a boarding and day school) were built, and inaugurated in 1890 by the President of the Republic Sadi Carnot. Those buildings were recently renovated by the Regional council. The Clemenceau secondary school buildings show the expansion of young ladies' teaching. They are one of the best achievements of school architecture.

Key words:

Grammar school, secondary school, Young ladies' teaching, Montpellier, The 1880 years, Old - new buildings, School architecture.

Pour les Montpelliérains (et les Héraultais), l'actuel Lycée Georges Clemenceau, sis au n° 31 de l'avenue ainsi nommée en l'honneur du Père la victoire, a longtemps été connu sous le nom de Lycée de jeunes filles (qui figure d'ailleurs encore sur le portail de la belle grille d'entrée), le premier en France à avoir ouvert ses portes, à la rentrée 1881, soit soixante-dix-sept ans après l'ouverture du Lycée de garçons. Celui-ci était alors installé depuis 1804, face à l'Esplanade, dans les splendides bâtiments de l'ancien collège des Jésuites, édifié à la fin du XVII^e siècle par Antoine Giral, fondateur d'une dynastie de grands architectes montpelliérains¹.

Au XIX^e siècle, en effet, l'enseignement féminin - reflet, en cela de la place accordée à la femme dans la société (dont on attend avant tout qu'elle soit une bonne maîtresse de maison et fasse honneur à son mari par sa culture) - accuse un important retard, ou du moins son contenu et l'éducation donnée diffèrent profondément de l'enseignement masculin². Par la loi du premier mai 1802, Bonaparte, alors Premier consul, crée les Lycées (qui remplacent les Ecoles Centrales), mais uniquement, cela va de soi à l'époque, pour les garçons. La loi du 17 mai 1808 les intègre à l'Université impériale qui reçoit le monopole de l'enseignement³. Si l'on excepte la tentative

*Docteur en Histoire.

- au succès limité - de créer un véritable enseignement secondaire féminin par Victor Duruy en 1867, cet enseignement ne peut guère s'effectuer que dans le cadre de ce que l'on appelle les pensionnats dispensant un cours primaire complet mais avec un progressif élargissement vers les études secondaires. Ils sont à l'origine des grands établissements congréganistes qui s'épanouissent à la suite de la loi Falloux qui, en 1850, supprime pour l'enseignement secondaire le monopole universitaire. Même s'il existe quelques institutions laïques, la plupart de ces pensionnats sont religieux, tels le pensionnat des Ursulines (1817), la Providence-Cours St Charles (1822), l'institution Notre-Dame des Anges (futur Lycée Nevers, 1837), le pensionnat du Sacré Cœur - Sainte Odile (1841), l'institution Notre Dame de la Merci (1844, fondée par les Dames de Saint-Maur), l'Assomption-Cours Saint-Jean (1876)... Certains, en tout premier lieu la Merci, mais aussi le Sacré-Cœur, l'Assomption, parmi d'autres, sont installés dans de très beaux bâtiments édifiés pour la plupart sous les évêchés de Mgr Thibault et de Mgr de Cabrières, qui prétendent ne le céder en rien au Lycée public de garçons. Guerre scolaire oblige !⁴

Le Lycée de jeunes filles, fondé au début des années 1880 dans un contexte local et national favorable⁵ (les Républicains sont enfin au pouvoir et Jules Ferry est ministre de l'instruction publique), va vouloir lui aussi être à la hauteur en matière de bâtiments. Va-t-il réussir « sans être un palais, sans rien donner au luxe », comme le dira Ferdinand Castets, à être une réussite architecturale dans laquelle rien ne manquera « de ce qui est nécessaire à l'instruction et au bien-être des élèves » ?⁶

La récente (2008) et seconde grande rénovation (la première ayant eu lieu dans les années 1980 à l'occasion du centenaire), dont ont fait l'objet des bâtiments du lycée Clemenceau, a renouvelé l'intérêt pour les origines et l'histoire de cet ancien et prestigieux établissement, et a plus particulièrement suscité chez beaucoup dans la communauté scolaire (membres de l'administration, enseignants et peut-être même élèves), le désir d'en savoir plus sur l'édification de ce qui était alors le premier Lycée de jeunes filles de France, créé en 1881, à la suite du vote de la loi Camille Sée. Beaucoup conviennent qu'il s'agit d'un lieu magnifique dont on peut facilement tomber amoureux. « Nous y avons aimé, nous y avons souffert », pouvons-nous dire avec Danielle Delclos (1976-1983), son premier proviseur qui m'a accueilli au lycée lors de la rentrée de septembre 1977 (celles qui l'ont précédée, de Mme Despoumet-Ruello à Mme Baladié, ne portaient que le titre de directrices).

Premier Lycée de jeunes filles de France, en effet ! Fondé immédiatement après la promulgation de la loi, le 21 décembre 1880, autorisant l'ouverture d'externats de jeunes filles, et laissant aux municipalités la possibilité de leur annexer des internats.

Le propos étant relatif aux bâtiments, il n'entre point dans mon intention de retracer dans le détail l'histoire de cette fondation. D'autres l'ont fait avec brio ; je pense en particulier aux travaux de Gérard Cholvy, de Louis Secondy et de Colette Vitse⁷, lors du centenaire, venant après les témoignages de Berthe et Julie Rochas, et de

Louise Bérard⁸.

Il suffira de rappeler que la municipalité d'Alexandre Laissac (maire de Montpellier de 1878 à 1892), avec pour premier adjoint Jean Gustave Martin⁹, a fait preuve d'un grand volontarisme, a fait en quelque sorte le *forcing*, et ce dès avant la promulgation de la loi, afin que Montpellier soit la première ville de France à être dotée d'un Lycée de jeunes filles. Les raisons en sont multiples : faire preuve de républicanisme et de sens de la modernité : « Sous peu, on regardera dans la société comme un titre pour une jeune femme d'avoir fait son éducation dans une maison où tout s'inspire des idées modernes et des principes démocratiques » ; l'emporter sur les congrégations qui tiennent alors en main l'essentiel de l'enseignement, celui des jeunes filles en particulier (il faut choisir, vient de déclarer Jules Ferry, il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'église) ; s'inscrire enfin dans la longue tradition de Montpellier, ville savante depuis le Moyen Âge et faire que cette fois-ci encore, elle ait « l'honneur de marcher au premier rang »¹⁰. La pression de la bourgeoisie protestante a de toute façon été déterminante ; les jeunes filles de la bourgeoisie catholique fréquentant la Merci, tenue par les dames de Saint-Maur et les nombreux autres établissements congréganistes, n'est-il pas légitime que celles issues d'une bourgeoisie protestante, alors en pleine ascension, puissent étudier dans un établissement au prestige au moins égal ? Cette empreinte protestante se fera sentir, comme nous le verrons, dans le choix des bâtiments qui vont abriter le futur Lycée, mais surtout dans sa fréquentation, du moins à ses débuts. (Fig. 1)

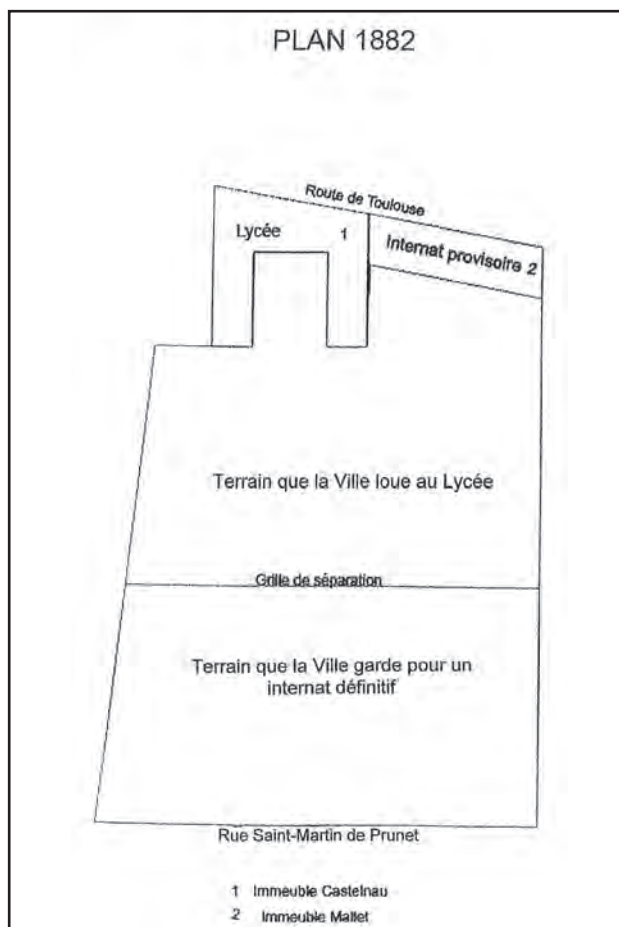


Fig. 1. Plan de 1882.

Tout va donc aller très vite.

Dès le 1^{er} novembre 1880, un collège libre de jeunes filles ouvre ses portes dans l'immeuble Castelnau au 27, avenue de Toulouse. Le 3 mai 1881, il est transformé en collège d'établissement public, et la ville achète le bâtiment dont elle n'était que locataire. Un peu avant, dès le début 1881, l'administration Laissac entreprend des démarches auprès du ministre de l'Instruction publique pour obtenir la transformation en lycée de ce collège d'enseignement secondaire de jeunes filles. Dès la fin du mois de juillet, la ville reçoit une première réponse favorable et Alexandre Laissac fait préparer le projet d'internat. Le 4 octobre 1881, il donne lecture au conseil municipal de la réponse de Jules Ferry, en charge du ministère : « Je consens à l'ouverture provisoire du Lycée à dater de la prochaine rentrée des classes et à prendre à charge de l'État, la moitié des frais de toute nature effectués et à effectuer pour l'installation de l'établissement : achat et agrandissement de l'externat, construction de l'internat, acquisition du mobilier scolaire et du matériel d'enseignement »¹¹.

Un projet de traité entre la municipalité et l'État est mis au point, ce même 4 octobre, en voici les clauses essentielles¹².

1. La ville de Montpellier cède à l'État la jouissance de l'immeuble lui appartenant avenue de Toulouse, affecté actuellement au collège d'enseignement secondaire de jeunes filles, pour y faire un Lycée d'externes pour le même enseignement, le mobilier, des bancs et les collections étant compris dans cette cession, et la ville s'engagera à assurer l'entretien et la gestion des bâtiments. Elle se réserve toutefois dans cet immeuble la partie réservée à l'internat.
2. L'État, de son côté, entre pour moitié dans les dépenses de travaux et d'acquisitions diverses déjà effectuées pour le compte de la ville de Montpellier.
3. L'État s'engage à autoriser la ville à annexer un internat au Lycée de jeunes filles.

Ce traité est aussitôt signé par le ministre (Paul Bert, successeur de Ferry) et sa mise en œuvre quasi immédiate. Il est fondamental pour comprendre ce qui va suivre.

Le 8 octobre 1881 a lieu, toujours dans l'immeuble Castelnau, la première rentrée du futur Lycée, avec seulement 76 élèves. Et le 18 janvier 1882 paraît enfin le décret, tant attendu, portant création du Lycée de jeunes filles de Montpellier. Il reprend les clauses du traité signé avec la municipalité¹³.

« Considérant que la ville de Montpellier s'est engagée :

1. À fournir les bâtiments destinés à l'internat et à fournir ceux du pensionnat.
2. À garnir tous les locaux du mobilier usuel et du matériel scientifique nécessaire.
3. À assurer l'entretien et la réparation des bâtiments.
4. À fournir, pour dix ans au moins, un certain nombre de bourses.

Le président de la République (alors Jules Grévy, le premier président républicain, 1879-1887) décrète :

1. Un Lycée national de jeunes filles est créé à Montpellier.
2. La ville de Montpellier est autorisée à annexer un internat à l'établissement.

« Au début on manque de tout et d'abord du confortable,

déclare Berthe Rochas, directrice de 1882 à 1901. L'ancienne clinique du docteur Delpech, devenue ensuite une pension de jeunes gens, puis une maison bourgeoise n'était guère faite pour être un Lycée. Mais quel agrément dans le lieu ! »¹⁴.

C'est en effet dans les murs de l'ancienne clinique du docteur Delpech, une des plus hautes figures de la médecine montpelliéraine dans la première moitié du XIX^e siècle, que le nouveau lycée vient d'ouvrir ses portes.

Jacques Mathieu Delpech naît à Toulouse en 1777, dans les dernières années de l'Ancien Régime. Il étudie la chirurgie dans sa ville natale et sert d'abord aux armées, en un temps où, les armées du Directoire puis de Bonaparte doivent faire face à l'Europe coalisée. En 1801, il obtient à Montpellier, suite à sa soutenance de thèse, le titre de docteur en Médecine. Il part aussitôt pour Paris où il perfectionne ses connaissances auprès d'Alexis Boyer. En 1812, il est nommé professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine de Montpellier qui vient d'être restaurée par Napoléon en 1808. Il y enseigne jusqu'à sa mort prématurée en 1832. Il y fait grandement prospérer la chirurgie, et se spécialise dans l'orthopédie. C'est pour soigner ses malades qu'il fonde en 1826, route de Toulouse, une clinique d'orthopédie destinée à combattre les déformations par les exercices appropriés¹⁵.

« Il avait aménagé, écrit Louis Dulieu, le grand spécialiste d'histoire de la médecine à Montpellier, dans une belle demeure de l'avenue de Toulouse (une grande villa avec jardin), au milieu d'un parc, une clinique privée qui était un véritable centre de rééducation fonctionnelle. Les malades y trouvaient tous les soins nécessaires à leur état, mais aussi une foule d'appareils ingénieux qu'il perfectionnait sans cesse pour réduire les malformations et les maintenir en bonne position ». Il ajoute : « Il établit lui-même les plans du gymnase, conçoit les appareils orthopédiques et les techniques de redressement »¹⁶.

Cette belle demeure ou grande villa a déjà, au moment où Delpech y installe sa clinique, en 1826, toute une histoire derrière elle.

Elle a été construite à la fin du XVIII^e siècle ou au début du XIX^e par le banquier montpelliérain Michel Nougier (maire de la ville en 1800), sur des terrains dont il a fait l'acquisition en 1785 et 1789, au faubourg Saint-Denis, face au couvent des Carmes Déchaussés (ici installés depuis le XVII^e, il s'agit de l'actuelle Providence). L'emplacement est bon, le faubourg étant depuis la construction de l'église en 1707 et la création de la paroisse, en plein développement. « Les ménagers, mais aussi peu à peu les marchands et les procureurs s'installent avec leurs familles au milieu des champs et des jardins »¹⁷. Mais Michel Nougier n'a que peu profité du domaine. Le 20 juin 1808, il a vendu maison et jardin aux frères et sœurs De Laforest, qualifiés de « propriétaires espagnols » (domiciliés à Marseille, puis à l'île de la Trinité), par maître Alicot, le notaire devant lequel l'acte a été passé¹⁸. Ces derniers n'ont gardé le domaine qu'une dizaine d'années, puisque le 1^{er} avril 1819, ils l'ont à leur tour vendu à Claire Alexandrine Gibert de Jansac, épouse de Jacques Joseph Régis de Blanc de Molines, ancien chef de bataillon d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, laquelle,

devenue veuve, l'a cédé au docteur Delpech, moyennant 30 000 F, par acte du 19 janvier 1826¹⁹.

Des propriétaires, quelque peu illustres, en tout cas d'une condition sociale élevée, sont donc à l'origine de « l'antique demeure » que célébrera plus tard Mlle Rochas qui, comme nous le verrons, évoquera avec nostalgie « ses orangeries seigneuriales et ses arbres séculaires ». Peut-être y a-t-il une pointe d'exagération, mais sans doute savait-elle que les bâtiments et les jardins de son lycée n'étaient pas ceux d'une simple clinique, fut-elle celle du docteur Delpech. L'histoire l'autorisait à s'exprimer ainsi²⁰.

Mais laissons le notaire Alicot nous faire visiter le domaine, en 1826, au moment où le docteur Delpech en fait l'acquisition : « Il s'agit – écrit-il – d'un vaste enclos muré, situé au territoire de Montpellier, section I, dite Saint-Denis, dont la principale entrée est sur le chemin de Toulouse, vis-à-vis de l'ancienne église des Carmes Déchaussés, se composant de bâtiments formant deux ailes avec cour qui les sépare, à laquelle on parvient par une grande grille en fer qui donne sur ledit chemin, lesdites ailes joignant un corps de bâtiments pour logement de maître à côté duquel est le logement du jardinier. Suit une grande et belle terrasse à gauche de laquelle est construite une orangerie. Suit encore un jardin d'agrément et un jardin potager (afferchés au jardinier Pagès). Le tout contenant environ cent sept ares (sept stérées et demi, ancienne mesure locale). Confrontant au Nord le grand chemin de Toulouse, au Midi le chemin tenant du faubourg de la Saunerie à Montels, au couchant la terre champ appartenant aux sieurs Fermaud (jardiniers qui donneront leur nom à la future rue Enclos Fermaud), au Levant l'enclos de M. Mallet (qui sera acquis en 1881 pour agrandir le lycée)²¹.

Le docteur Delpech meurt, comme il a été dit, en 1832, assassiné devant sa clinique par un ancien malade, pourtant opéré avec succès l'année précédente. « Après sa mort, poursuit Louis Dulieu, le professeur agrégé Victor Trinquier (qu'il s'était adjoint car il s'intéressait aussi à l'orthopédie), devait devenir le directeur de cette clinique jusqu'à une date imprécise, mais qui doit être voisine de 1847 (il s'est retiré à Millau en 1849 et est revenu mourir à Montpellier en 1851). « La clinique cessa alors son activité mais fut très vite reprise en main par Eugène Bertin qui y traita les affections pulmonaires. La clinique prit alors le nom d'établissement médico-pneumonique. Il le conserva jusqu'à sa mort » (survenue en 1878)²².

L'établissement est alors acquis par un membre de la famille Castelnau et devient, comme le dira Mlle Rochas, une maison bourgeoise. Les Castelnau, en effet, appartenaient à la grande bourgeoisie protestante montpelliéraine (ils ont fourni bon nombre de négociants et de banquiers), bourgeoisie qui est pour une bonne part à l'origine de la création du Lycée. Il n'est donc pas étonnant que ce dernier s'installe dans un immeuble lui appartenant.

L'on sait que cet immeuble Castelnau est aussitôt loué, puis acquis par la ville qui y installe un collège (rentrée 1880), puis un Lycée (rentrée 1881). L'on y trouve alors l'externat et au deuxième étage l'internat. Mais afin de permettre une meilleure installation de ce dernier, la municipalité décide (délibération du 4 octobre 1881)²³

de faire très vite l'acquisition de l'immeuble contigu au Lycée appartenant à M. Edmond Mallet (il avait déjà, l'on s'en souvient, été question des Mallet dans l'acte rédigé par maître Alicot), d'une superficie de 2142 m², avec, lui aussi, façade sur l'avenue de Toulouse. L'internat ne comporte alors que trente deux lits. Mais il s'agit encore d'un internat provisoire, la municipalité ayant, comme nous allons le voir, des projets plus ambitieux.

Tel est ce que je serais tenté de nommer le premier Lycée, celui dans lequel se sont faites les premières rentrées (jusqu'en 1887), celui qui a accompagné et précédé les grandes transformations. Cette installation devait, en effet, se révéler très vite inconfortable. Les témoins de cette période (Berthe et Julie Rochas et Louise Bérard) le soulignent à l'envie, mais leurs témoignages laissent deviner aussi une grande nostalgie : « Au début l'on manque de tout et tout d'abord de confortable » (Mlle Rochas, déjà citée). « Une maison bourgeoise, modeste, à un étage - écrit Louise Bérard - dans laquelle on pénétrait par une porte cochère qui donnait accès sous un porche obscur, à des classes froides et grises qui manquaient de confortable ». « Le bâtiment était vieux - ajoute Mlle Rochas - le portail à voûte surbaissée, l'étroite et sombre cour d'entrée, les longs corridors, les petits escaliers tournants, témoignent de la respectable antiquité de cette maison ». Voilà pour l'inconfort, mais « quel agrément en ce lieu... ». Le très beau jardin et parc, surtout, suscite la nostalgie : « Par les longues fenêtres de nos classes trop étroites, poursuit Mlle Rochas, nous percevions un parc magnifique. En descendant l'escalier d'honneur, nous arrivions sous une délicieuse tonnelle de pampre et de rosiers, d'où l'on accédait à une terrasse fleurie et ensoleillée. De chaque côté se prolongeaient les ailes de l'antique demeure, orangeries seigneuriales transformées, l'une en salle de gymnastique (peut-être s'agit-il de l'ancien gymnase du docteur Delpech), l'autre en salle de classe, couvertes de branches noueuses de glycines, de bégonias, qui allaient rejoindre les ombrages du parc... un véritable enchantement... les vieux cèdres, les arbres séculaires aux essences variées, aux troncs noirs et penchés étendaient leurs branches sur les massifs des pelouses en un lacs pittoresques ». (Fig. 2)

« Un vrai jardin pour jeunes filles, complète Louise Bérard, où des pensées sereines devaient éclore rapidement,



Fig. 2. Cour de l'internat.

bercées par des chants d'oiseau, sous les tonnelles de roses ». « La voûte d'arbres splendides devient lieu de confidences... et les premières lycéennes aiment à arpenter silencieuses et enlacées la mystérieuse allée des soupirs » (sans doute l'allée d'arbres à laquelle fait allusion dans certains actes, le notaire Alicot)²⁴.

Tout cela a disparu « la hache des bûcherons et les constructions nouvelles ont modifié sensiblement les choses », mais le nouveau Lycée de jeunes filles a au moins conservé deux choses de l'ancien : la disposition des bâtiments (un corps central avec deux ailes), même si c'est à une plus grande échelle, et la présence d'un beau jardin, plus vaste que l'ancien, mais lui aussi avec allées et grands arbres, aux essences variées (certains sont, dit-on, classés), jardin que l'on a toujours cherché à conserver et à embellir, les photographies anciennes en témoignent, et plus encore la récente rénovation.

Le nombre d'élèves et surtout de pensionnaires, augmentant rapidement, cette première installation se révèle très vite, insuffisante. « Il va falloir bâtir et sans tarder »²⁵. Les délibérations du conseil municipal et la série T des archives départementales (enseignement, Académie, Universités, Lycées, collèges), récemment classée, permettent de suivre de très près l'évolution des travaux d'aménagement, d'agrandissement, qui vont se poursuivre pendant une bonne décennie (en fait jusqu'en 1892). S'y trouve en particulier un échange de lettres, très nombreuses et très suivies, entre les différents acteurs de cet aménagement : le ministre (qui suit l'affaire de très près, donne l'impulsion ou son accord), le recteur, l'inspecteur d'Académie, le maire (toujours Alexandre Laissac, grand maire bâtisseur comme Jules Pagézy ou Georges Frêche, on lui doit entre autres les halles, l'Hôpital suburbain, le Théâtre et la rue Nationale). Toute avancée nouvelle s'accompagne d'une délibération du Conseil municipal (dont la série T a conservé tous les extraits concernant le Lycée de jeunes filles). Comme convenu, l'Etat contribue pour moitié au financement des travaux, en envoyant régulièrement des acomptes.

Dès le 18 février 1882, soit très exactement un mois après la parution du décret créant le Lycée de jeunes filles, le Conseil municipal donne en quelque sorte l'élan en approuvant, ce que l'on appellera par la suite, le projet primitif d'agrandissement du lycée²⁶. Ernest Jourdan, au nom de la Commission de l'instruction publique, y lit un long rapport, dont voici de larges extraits :

« Le local actuel est absolument insuffisant pour l'internat qui n'a que trente-deux lits, pour l'externat, dont les classes sont peu nombreuses et petites, et enfin pour l'administration qui, sauf la directrice (mais Mme Ruello se plaint pourtant de l'inconfort de son logement), ne dispose d'aucun logement convenable.

Le bâtiment ancien (l'immeuble Castelnau, 27 av. de Toulouse) sera conservé. Il contiendra au rez-de-chaussée, le bureau de l'économe, le cabinet de la directrice, celui de la sous intendante et trois salles de classe pour les leçons de piano » (savoir jouer du piano est en effet nécessaire pour les jeunes filles de la bonne bourgeoisie, il est le principal ornement du salon).

Le premier étage servira à loger la directrice et l'éco-

nome, le deuxième étage sera attribué à la lingerie, au passage, à d'autres services et au logement des servantes.

« Perpendiculairement à la façade intérieur du bâtiment sera construit le nouvel établissement qui occupera à peu près la surface de l'ancien immeuble Mallet (destiné dans un premier temps à abriter, on se le rappelle, l'internat provisoire). Construit à deux étages, il aura une façade de trente-sept mètres sur l'avenue de Toulouse et une façade intérieure sur le parc. Là, sera le vrai lycée » (c'est à dire l'externat, dépendant de l'Etat).

L'internat définitif sera construit à neuf par la municipalité sur les terrains acquis en bordure du chemin de Saint-Martin de Prunet (l'actuelle rue Ernest Michel). Une grille (l'actuel petit muret) séparera l'internat de l'externat (elle est posée dès août 1882)²⁷.

Le tout s'étendant sur 16495 m², 5858 m² pour le Lycée d'Etat, 10637 m² pour l'internat municipal²⁸. (Fig. 3)



Fig. 3. Cour de l'internat.

Mais la pose de la grille de séparation et la portion de terrain que la ville donne à son internat et celle qu'elle laisse au Lycée (jugée insuffisante), donnent lieu à des contestations dont la documentation fait état, et que l'on a bien du mal à imaginer aujourd'hui, alors que l'établissement a retrouvé son unité et que tout internat a disparu (en 1973, et avec lui, tout problème de séparation et d'appropriation).

Quoi qu'il en soit, le ministre, dans sa lettre au recteur du 21 septembre 1882, s'empresse d'approuver le projet d'agrandissement du Lycée.

« J'ai examiné votre rapport du 12 septembre concernant les travaux à exécuter au Lycée de jeunes filles de Montpellier pour la séparation de l'internat et de l'externat et pour l'installation provisoire de l'internat. Je pense qu'il y a lieu d'adopter le projet dressé par M. l'architecte de la ville et approuvé par le Conseil municipal. J'autorise, en conséquence, l'exécution immédiate des travaux et les acquisitions dont la dépense s'élève à 22888 F : démolitions, reconstructions et constructions provisoires (achat de mobilier et de literie) ; conformément à l'article 2 du traité passé entre la ville et le ministre de l'instruction publique, la moitié des dépenses sera supportée par l'Etat »²⁹.

Goutès, architecte de la ville, se met immédiatement au travail. Les travaux se déroulent à la fois à l'externat (aménagement de 4 classes supplémentaires, de l'appartement

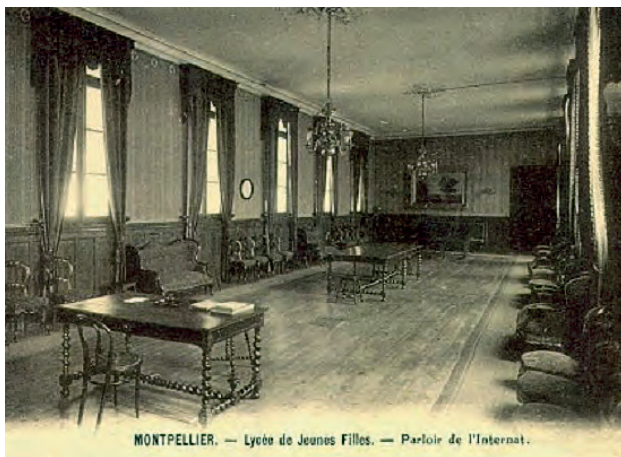


Fig. 4. Parloir de l'internat.

de l'économe et surtout d'un gymnase et d'un préau couvert en prolongement des ailes qui encadrent la cour), et à l'internat, avec dès 1883, la construction d'assez importants bâtiments (pavillon central avec ailes), du côté de la rue Saint-Martin de Prunet (lettre du maire de la ville au recteur, du 18 mai 1883). L'internat terminé en 1887 est occupé immédiatement par les pensionnaires heureuses de quitter le vieil immeuble Mallet.

L'emplacement précis de la chapelle est encore en discussion, et se pose le délicat problème des élèves protestantes (majoritaires) et catholiques. En avril 1883, le ministre croit devoir, à cet égard, faire des recommandations au recteur, afin d'éviter une nouvelle guerre de religion. « Les chapelles des protestants et des catholiques sont mitoyennes, il est préférable qu'elles fussent plus éloignées l'une de l'autre »³⁰.

Au mois de juillet 1886, M. Ferdinand Castets, professeur de littérature, doyen de la Faculté des Lettres et membre de la Municipalité, vient présider la traditionnelle distribution des prix. Son discours nous donne une sorte d'état des lieux pour ce qui est des locaux et de l'avancement des travaux³¹.

« Il y eut aussi beaucoup à faire pour aménager les locaux d'une manière satisfaisante. Ni leur étendue ni leur distribution ne répondaient aux besoins du Lycée et de l'internat. La bonne volonté de l'administration municipale qui ne refusait aucune des améliorations nécessaires, un emploi très bien calculé des locaux dont on disposait et surtout la bonne discipline de la maison ont permis la fin d'un provisoire qui a duré cinq ans. A travers ces arbres, ne distinguez-vous pas les longues lignes des constructions neuves ? C'est le nouveau Lycée qui s'achève et dont une bonne partie sera livrée à la rentrée d'octobre prochain. Ce n'est point un palais, non. C'est une maison d'éducation vaste, saine, aérée. Rien n'y est donné au luxe, mais rien n'y manque de ce qui est nécessaire pour le bien-être et l'instruction de nombreuses élèves. Nous savons par expérience combien les Lycées de garçons ont souffert naguère de l'insuffisance de l'installation matérielle (tel est le cas à Montpellier où il est déjà bien à l'étroit dans l'ancien collège des Jésuites) ».

« Votre Lycée, jeunes élèves, est le premier de France par la date de l'ouverture, par le nombre des élèves, un des premiers par l'excellence des études : il ne lui manquait que des locaux convenables. Il les a désormais, et nous pouvons

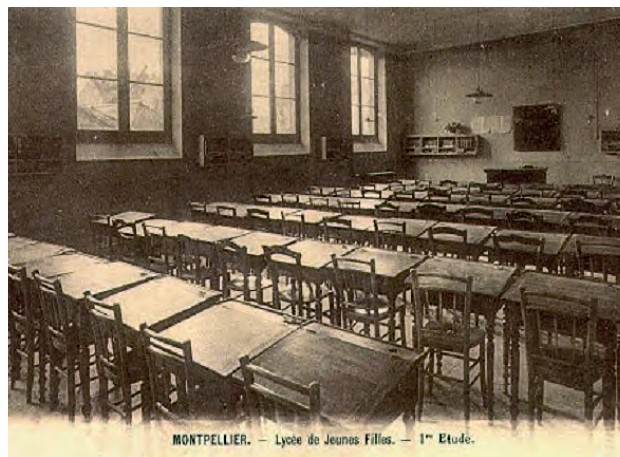


Fig. 5. Salle d'étude.

prévoir le jour où, grâce à cette véritable transformation, il aura doublé sa population scolaire ». (Fig. 4)

Le doyen Castets anticipe quelque peu : ce qui est vrai de l'internat (presque achevé en 1886) ne l'est pas encore de l'externat, du vrai Lycée. Il ne se doute pas encore que la construction de l'internat définitif va être le moteur de changements plus importants que ceux prévus à l'origine, et va induire une profonde modification du projet primitif d'agrandissement de l'externat du Lycée de jeunes filles.

Dans le projet primitif, l'on s'en souvient, les vieux locaux affectés à l'externat (l'immeuble Castelnau) étaient conservés. Il s'agissait simplement de les relier aux constructions nouvelles. Mais l'on prend progressivement conscience qu'il est impossible, malgré leur respectable antiquité et leur charme indiscutable, de conserver ces anciens bâtiments. Ils sont en fait impropres à l'usage auquel on les destine, leur solidité est douteuse, leurs conditions hygiéniques sont mauvaises, et il est décidément bien difficile de les relier aux constructions nouvelles !... Sur réclamations formulées par Mlle Berthe Rochas (pourtant très sensible au charme du lieu) et par l'autorité académique, la municipalité, puis le ministre, donc l'ensemble des acteurs de la construction de l'établissement en viennent à reconnaître l'impossibilité de conserver les antiques bâtiments affectés à l'externat.

L'architecte de la ville, désormais M. Krüger (depuis 1885) est donc invité à réviser ses plans. Un nouveau projet est adopté par le Conseil municipal lors de la séance du 17 janvier 1887³². Ce nouveau projet, que l'on veut croire définitif, consiste dans le remplacement de tous les vieux bâtiments par des constructions neuves faisant la suite naturelle et en quelque sorte complémentaire des bâtiments de l'internat flambants neufs, et présentant une façade unie, régulière et complète sur l'avenue de Toulouse.

« Le Lycée de jeunes filles, peut-on lire dans le registre de délibérations municipales de ce jour (17 janvier 1887), se compose de deux bâtiments parallèles, de l'avenue de Toulouse à la rue Saint-Martin de Prunet.

L'espace compris entre ces deux bâtiments est occupé par le jardin ; il est fermé du côté de l'internat par un pavillon transversal, séparé de la rue Saint-Martin de Prunet par une cour d'honneur clôturée par un mur et une grille (c'est l'actuelle cour des Palmiers).



Le nouveau projet a reproduit cette disposition en ce qui concerne l'externat. Les deux bâtiments longitudinaux prolongés jusqu'à l'avenue de Toulouse sont reliés par un pavillon central affecté aux services généraux du Lycée. Une cour d'honneur fermée par une grille précède ce pavillon et le sépare de l'avenue de Toulouse. On obtient ainsi un ensemble régulier qui permet une distribution intérieure simple et facile, et qui, à la place du bizarre assemblage de constructions neuves et de vieilles bâtisses du projet primitif, présente sur l'avenue de Toulouse une façade complète.

On entre dans le Lycée par un grand vestibule ouvert d'une part sur l'avenue de Toulouse et d'autre part sur un promenoir couvert qui règne sur le tour du jardin et qui permet aux élèves de se rendre dans leurs classes respectives sans être exposées au soleil ou à la pluie ». **(Fig. 5)**

L'architecte de la ville est-il enfin parvenu au bout de ses peines ? Ce serait compter sans le ministre, qui ne va pas accepter le projet tel quel et qui va demander de nouvelles modifications.

Le projet, en effet, est soumis par le ministre, pour examen, à la Commission des bâtiments qui approuve les dispositions générales du plan, mais émet certaines réserves au sujet de la façade sur l'avenue de Toulouse (mal orientée) et des promenoirs qui entourent le nouveau jardin (elle propose la création des galeries telles que nous les connaissons).

Le 4 avril, le ministre adresse au recteur la lettre suivante³³.

« J'ai soumis à la Commission des bâtiments des Lycées et collèges le projet que vous m'avez transmis le 5 mars dernier, relatif aux modifications que la municipalité de Montpellier propose d'apporter aux plans primitifs d'agrandissement du Lycée de jeunes filles en ce qui concerne l'installation de l'externat.

Le projet n'est pas satisfaisant dans ces dispositions générales et il est peu étudié dans ses détails. La cour triangulaire ménagée en avant n'est pas heureuse et le bâtiment en flèche serait d'un fâcheux effet. Il serait préférable d'agrandir cette cour en reportant en arrière le grand bâtiment aux dépens de la cour de l'externat qui est inutilement vaste.

Si les classes sont disposées au premier étage, il est indispensable d'établir à ce niveau une galerie reliant entre eux ces locaux scolaires. De cette façon, indépendamment des avantages divers que présentera cette galerie, on évitera les escaliers trop nombreux.

Les services à établir dans les bâtiments neufs de l'externat se composent des locaux scolaires prévus dans le projet primitif et du logement du personnel, à savoir : une directrice, une économe, une surveillante générale, quatre maîtresses répétitrices et deux femmes de service, outre le concierge.

L'appartement de la directrice comprendra cinq ou six pièces, celui de l'économe quatre ou cinq, celui de la surveillante générale, trois.

Les nouvelles façades doivent être mises sous le rapport de l'architecte en harmonie avec celles des bâtiments déjà existants ».

Il s'agit, on l'a compris, d'orienter la façade de l'avenue Clemenceau de telle sorte que la cour intérieure du Lycée soit rectangulaire.

Le projet rectifié n'est approuvé par le ministre qu'au mois d'avril 1888.

M. Krüger se met aussitôt au travail. Dès 1887, afin de pouvoir démolir l'ancien bâtiment et de donner au Lycée la nouvelle façade, on transfère provisoirement l'externat dans les nouveaux locaux de l'internat. Les travaux progressent rapidement. Les nouveaux bâtiments sont bien près d'être terminés, le 24 mai 1890, lors de l'inauguration par le président de la République Sadi Carnot (1887-1894), venu à Montpellier à l'occasion des fêtes du VI^e centenaire de l'Université, en présence de M. Chancel, recteur, de M. Laissac, maire, de Mlle Rochas, directrice, et de M. Krüger, architecte. Une plaque commémorative est apposée dans le hall d'entrée. Elle y est encore.

Mais les travaux ne sont vraiment terminés qu'en avril 1892. Le montant de l'ensemble des dépenses est fixé, il s'élève à la somme, considérable pour l'époque, de 1 039 806 F 17 centimes, frais à partager entre le ministre et la ville. En mai 1893, sont réglés les honoraires alloués à l'architecte de la ville pour la direction des travaux de construction du Lycée. Il a bien travaillé, a édifié des bâtiments harmonieux et a su faire preuve du sens de la nouveauté en ayant recours pour les galeries à l'architecture métallique qui triomphe alors (la Tour Eiffel date de 1889). En février 1885 avaient été réglés les honoraires du président architecte, M. Goutès, qui lui aussi avait fort bien travaillé, notamment à l'internat³⁴. **(Fig. 6)**



Fig. 6. Le lycée transformé en hôpital militaire pendant la première guerre mondiale.

Mais, même si les travaux ne sont pas tout à fait terminés, dès octobre 1890, deux cent vingt élèves franchissent les portes du nouveau Lycée, parmi lesquelles une bonne cinquantaine de pensionnaires. Elles font bon accueil, ainsi que le personnel de l'administration et les enseignants, aux nouveaux locaux. Ils sont « spacieux et bien éclairés, avec des classes agréables »... le jardin, planté de beaux arbres, est un véritable enchantement, il a peu à envier à l'ancien... « L'internat est un vaste local qui pourrait accueillir deux cent quarante enfants, dans des conditions d'hygiène et de salubrité vantées par les prospectus comme étant un atout majeur : on insiste sur son emplacement et les normes de construction. La santé n'a qu'à y gagner : locaux salubres, vie au grand air, doublée d'une bonne alimentation, infirmerie soignée et bien isolée ». Internes et externes sont séparées de façon quasi absolue, plus encore, qu'aux origines, alors qu'externat et internat voisinaient dans les vieilles constructions de l'avenue de Toulouse. Les





Fig. 7. Le lycée en 2015 (cliché Christophe Robin).

premières entrent par la rue Saint-Martin de Prunet, les autres par l'avenue de Toulouse. Le petit muret surmonté d'une grille, aujourd'hui disparue, les séparait. Il en sera ainsi jusqu'aux années 1970 qui voient la disparition de l'internat³⁵.

Telle est dans ses grandes lignes l'histoire, plus complexe qu'on ne l'imagine généralement, de l'édification des établissements du Lycée Clemenceau.

Ils ne subissent que fort peu de modifications pendant près d'un siècle. Mais au début des années 1980, leur vétusté rend nécessaire, à l'occasion du centenaire, célébré en juin 1982, une grande rénovation. Elle s'effectue sous la direction de Mme Delclos, proviseur de 1976 à 1983, puis de M. Jean Capelle (1983-1993). Un grand escalier permettant d'accéder aux galeries par la cour est alors construit. A la fin des années 1990, M. Agostini, étant proviseur, un grand bâtiment, de style moderne, prend place au milieu des cours afin d'abriter amphithéâtre, salles de classe et cafétéria.

Suite à la dernière grande rénovation qui a lieu en 2007-2008, Mme Barbé étant proviseur (celle plus ambitieuse envisagée auparavant ayant été abandonnée), financée cette fois-ci, décentralisation oblige, par le Conseil régional, le Lycée a pris aujourd'hui un nouveau visage, mais les modifications (notamment les nouvelles galeries qui habillent les bâtiments de l'ancien internat), se sont faites dans l'esprit des bâtiments anciens qui n'ont pas été dénaturés. Les architectes ont su marier assez harmonieusement le nouveau et l'ancien. (Fig. 7)

Les bâtiments de l'ancien Lycée de jeunes filles devenu Lycée Clemenceau s'adaptent ainsi aux temps nouveaux et à l'afflux de nouvelles populations scolaires. Ils sont en quelque sorte un organisme vivant et il ne saurait comme a pu l'écrire Danielle Delclos « y avoir de conclusion. L'histoire n'est pas terminée. Elle se construit et se construira chaque jour »³⁶.



Fig. 8. Les grilles du lycée.

C'est, comme il a été dit, en commençant, ce grand mouvement de rénovation qui a incité tous les membres de la communauté scolaire à s'intéresser à nouveau aux origines et au passé de cet établissement, afin peut-être, de mieux en saisir l'âme. Ces quelques pages se proposent d'y contribuer. Mieux connaître c'est aussi mieux aimer³⁷.

Le pari de Ferdinand Castets a été tenu, la mise en place de l'enseignement secondaire féminin au début des années 1880, a permis la construction d'un très beau Lycée qui « sans rien donner au luxe » a su répondre aux besoins des élèves, même si la progression de leur nombre, du fait du grand essor de l'enseignement féminin tout au long du XXe siècle, puis de l'instauration de la mixité (1972), a rendu nécessaire des adaptations, des rénovations dans les années 1980, au moment de la célébration du centenaire, et bien davantage encore au cours de la première décennie des années 2000.

Cette progression de l'enseignement féminin a rendu nécessaire la construction d'un deuxième Lycée de jeunes filles à Montpellier, mais d'une allure bien différente, celui du Mas de Tesse (aujourd'hui Jules Guesde), dans les années 1960, à l'âge d'or des trente glorieuses et de l'explosion scolaire, mais qui a rapidement évolué vers la mixité.

L'histoire des lycées de jeunes filles appartient désormais au passé, le triomphe de la mixité dans les années 1970 a mis fin à l'ancienne séparation ; mais se pose et se posera toujours, pour les lycées, les anciens comme les nouveaux (et nombreux ont été construits en Languedoc-Roussillon ces dernières années, du fait de l'action du Conseil Régional), la question d'une architecture adaptée aux temps nouveaux, mais où, comme à la fin du XIXe siècle, lorsque le Lycée Clemenceau a été construit, « rien ne doit manquer de ce qui est nécessaire au bien-être et à l'instruction de nombreux élèves »³⁸. (Fig. 8) ■

1. Voir Blanchard, Anne : *Les Giral, architectes montpelliérains, de la terre à la pierre, mémoires de la société archéologique de Montpellier*, t. XVIII, Montpellier, 1986.
2. Sur l'histoire de l'éducation en France, la bibliographie est abondante. Deux grands classiques sont toujours utiles :
 Prost, Antoine : *Histoire de l'éducation en France, 1800-1967*, Paris, Armand-Colin, 1968.
 Léon, Antoine : *Histoire de l'enseignement en France*, Paris, PUF, QSJ, 1977.
 Parmi les ouvrages plus récents, citons :
 Parias, Louis-Henri : (dir) *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Perrin, coll. Tempus, 4 vols, 2006.
 Tome III : Mayeur, Françoise : *De la Révolution à l'école républicaine, 1789-1930*, Paris, Perrin, 2003.
 Tome IV : Prost, Antoine : *Depuis 1930*, id., 2004
3. Le Lycée de garçons de Montpellier a été étudié par Secondy, Louis (avec la collaboration de Coubès, Jean et de Verley, Etienne) : *Histoire du Lycée de Montpellier*, les Presses du Languedoc, Montpellier, 1988.
4. Voir Secondy, Louis, Nougaret, Jean, Vella, Christian : *Montpellier, ville de savoirs*, éditions du Mistral, 2006 ;
 Secondy, Louis, « L'enseignement secondaire féminin public dans l'Académie de Montpellier (1867-1939) », *Etudes sur l'Hérault*, Nouvelle série, N° 1, 1985, N°2, p. 43-47
5. Voir Lelievre, Claude : *Histoire de la scolarisation des filles*, Paris, Nathan, 1991.
 Prost, Antoine, op. cit., pp. 261-265.
6. Citation extraite du discours de distribution des prix de Ferdinand Castets (1886). Voir Lainé, Michel : *Les constructions scolaires en France*, Paris, PUF, 1996.
7. Cholvy, Gérard, Secondy, Louis, Vitse, Colette : *Cent ans de vie dans le premier Lycée de jeunes filles de France*, CRDP, 1981. Voir aussi Secondy, Louis, Nougaret, Jean, Vella, Christian : *Montpellier, ville de savoirs*, op. cit., - Le Lycée de jeunes filles, pp. 181-188.
8. Rochas, Berthe : « Le Lycée de jeunes filles de 1881 à 1890 », allocution prononcée en 1890.
 Rochas, Julie : « Le Lycée de jeunes filles de 1881 à 1906 », in distribution solennelle des prix du 21 juillet 1906, p. 9-24 (à l'occasion du 25e anniversaire).
 Bérard, Louise : *Les premières Lycéennes*, monographie du Lycée de jeunes filles de Montpellier, Ed. de la Ferme nouvelle, Biblicoop, 1906.
 Berthe Rochas a été directrice de 1882 à 1901. Sa sœur, Julie Rochas, née à Metz en 1856, agrégée de Lettres modernes et d'italien, a été professeur au Lycée dès 1881.
9. Voir Groeninger, Fabien : *Les conseillers municipaux de Montpellier au temps d'Alexandre Laissac*, mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry, juin 1994.
10. Voir Secondy, Louis, Nougaret, Jean, Vella, Christian : *Montpellier, ville de savoirs*, op. cit., p. 181.
11. Voir Bulletin municipal de la ville de Montpellier, séance du 4 octobre 1881.
12. Archives départementales de l'Hérault (ADH) série 1 T (enseignement, conseil académique, Universités, Lycées et collèges), 1 T 6447 à 1 T 6462 (Le Lycée de jeunes filles de Montpellier, 1881-1956), 1 T 6459 (Les travaux de construction du Lycée).
13. Arch Dep Hérault, 1 T 6459.
14. Allocution de Mlle Rochas, Berthe : « Le Lycée de jeunes filles de 1881 à 1890 » (1890).
15. Sur Jacques Mathieu Delpech, voir Dulieu, Louis : *Histoire de la médecine à Montpellier*, tome IV, Les Presses Universelles, 1988, ainsi que *La Médecine à Montpellier, XII^e-XX^e*, dir. DULIEU, Louis, Ed. Hervas, 1990, pp. 196-198.
16. Dulieu, Louis, op. cit., tome IV, p. 282, 737.
17. Voir Michel, Henri : « Des Réformes aux Lumières », in *Histoire de Montpellier*, sous la direction de CHOLVY, Gérard, Ed. Privat, 1984, p. 205.
18. Arch Dep Hérault II E 62 – 298 (Alicot) / ADH II E 62 – 332 (Alicot).
19. Arch Dep Hérault II E 62 – 339 (Alicot). Voir aussi 30 10 160 (succession de Jean Claude Jacques Mathieu Delpech).
20. Rochas, Berthe, op. cit.
21. Arch Dep Hérault II E 62 – 339.
22. Dulieu, Louis, op. cit., p. 282, 737.
23. Arch Mun Montpellier, Bulletin municipal, 4 octobre 1881.
24. Pour ce développement, voir Rochas, Berthe et Julie, et Bérard, Louise, citée dans *Cent ans de vie du premier Lycée de jeunes filles de France*, op. cit., pp.35-36.
25. Arch Mun Montpellier, « Bulletin municipal, 8 février 1882 ».
26. Idem.
27. Voir aussi Groeninger, Fabien, op. cit., p. 151-156.
28. Arch Dep, 1 T 6459 (avec plans d'août 1882).
29. Arch Dep Hérault I T 6459.
30. Arch Dep Hérault I T 6459.
31. *Lycées de jeunes filles, 25 ans de discours*, par Librairie Léopold Cerf, 1907, p. 47-48. Sur Ferdinand Castets, voir Andréani, Roland : « Ferdinand Castets (1838-1921), doyen de la Faculté des Lettres et maire de Montpellier », in Université de Montpellier (1289-1929), Actes du 61^{ème} congrès de la Fédération historique du Languedoc-Roussillon, 1989.
32. Arch Mun Montpellier, « Bulletin municipal, 17 janvier 1887 ».
33. Arch Dep Hérault I T 6459.
34. Arch Dep Hérault I T 6459.
35. Pour ce développement, voir : Delclos, Danielle : « Regards sur l'avenir » (in *Cent ans de vie dans le premier Lycée de jeunes filles de France*, op. cit., p. 93).
36. Idem.
37. Arnaud, Raymond : *Ma ville a un passé : Histoire de Mèze*, Déhan Montpellier, 1966, p.2.
38. Castets, Ferdinand, op. cit. Pour les constructions scolaires, voir Lainé, Michel, op. cit.

[Sauf indication contraire, les illustrations appartiennent à la collection privée de l'auteur].



Monuments en mémoire

Regards sur le patrimoine bâti protégé au titre des Monuments historiques en Languedoc-Roussillon

monuments historiques et objets d'art du Languedoc-Roussillon
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Les stations balnéaires du Languedoc-Roussillon

Thierry Lochard*

Résumé

Initié par l'Etat français et piloté par la Mission Racine mise en place à cette occasion, l'aménagement touristique qui couvre l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon, des Pyrénées à la Camargue, se met en place à partir de 1962. Le contexte politique, économique et culturel (création de la DATAR, développement du tourisme de masse et du tourisme populaire en particulier...) éclaire les choix urbanistiques et architecturaux. Six stations balnéaires, ou « unités touristiques », sont créées. L'analyse succincte de trois d'entre-elles, Port-Leucate et Port-Barcarès par Georges Candilis, la Grande Motte par Jean Balladur et Le Cap d'Agde par Jean Le Couteur, pose la question du devenir d'un héritage : celui des vastes ensembles d'habitation et d'activité dont les partis pris urbains et architecturaux audacieux ont été souvent remis en question et altérés. Elle illustre surtout les difficultés mais aussi les grandes ambitions d'un projet remarquable, caractéristique des « Trente Glorieuses ».

Mots-clés :

Architecture de loisir, Station balnéaire, Languedoc-Roussillon, Port-Leucate, Port-Barcarès, La Grande Motte, Le Cap d'Agde, Mission Racine, Georges Candilis, Jean Balladur, Jean Le Couteur.

Abstract:

Initiated by the French state and led by the "Mission Racine" set up at the same time, the tourism development project covering the whole of the Languedoc-Roussillon, from the Pyrénées to the Camargue, began in 1962. The political, economic and cultural context (creation of the DATAR and development of mass tourism...) informs the urban and architectural choices. Six seaside resorts (or "tourist units") were created. The succinct analysis of three of them, Georges Candilis's Port-Leucate and

Port-Barcarès, Jean Balladur's La Grande Motte and Jean Le Couteur's Le Cap d'Agde raises the question of the future of this heritage: that of large holiday housing and activity areas, whose urban and architectural daring has often been degraded and almost always put into question. It illustrates especially the difficulties and also the great ambitions of a particularly outstanding project, characteristic of the « Trente Glorieuses ».

Key words:

Leisure architecture, Seaside resort, Languedoc-Roussillon, Port-Leucate, Port-Barcarès, La Grande Motte, Le Cap d'Agde, Mission Racine, Georges Candilis, Jean Balladur, Jean Le Couteur.

L'aménagement des stations balnéaires du Languedoc-Roussillon, qui débute en 1962, couvre l'ensemble de la côte méditerranéenne de la région sur 180 km environ, depuis la Camargue et le delta du Rhône à l'est, jusqu'à la Côte Rocheuse à la frontière espagnole, et concerne quatre départements : le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

C'est donc une entreprise d'une ampleur géographique considérable. Elle ne l'est pas moins par les questionnements qu'elle soulève. Pour tenter d'y répondre, une documentation importante est aujourd'hui

disponible : un ouvrage et deux articles qui retiennent plus particulièrement l'attention, les témoignages des acteurs, des documents originaux conservés dans plusieurs fonds, de nombreux articles et dossiers publiés à partir de 1964 dans les revues spécialisées, et des études spécifiques à chaque station balnéaire (cf. *infra*).

Cet ensemble documentaire particulièrement riche fait apparaître la complexité d'un sujet qui ne peut être que sommairement analysé ici¹. Avec l'évolution du regard et de la critique, il autorise aujourd'hui sans aucun doute une meilleure compréhension du projet et des réalisations.

*Architecte, historien de l'architecture. DRAC-LR – STAP de l'Hérault.



Fig. 1. Palavas-les-Flots à l'embouchure du Lez, vers 1950. A l'arrière plan, les étangs et, au-delà, la plaine littorale et les montagnes des Cévennes. Carte postale ancienne, détail (coll. part.) DR.

Au début des années 1960, le Languedoc et le Roussillon accueillent un tourisme essentiellement régional dans quelques lieux de villégiature peu aménagés (Le Grau du Roi, Palavas-les-Flots, Le Grau d'Agde, Valras-Plage, Gruissan, Saint-Cyprien...), dans des campings sauvages et des regroupements de cabanes, en roseaux comme au Bourdigou dans les Pyrénées-Orientales², ou en bois comme à Gruissan par exemple³. Les villes importantes, antiques et médiévales (Nîmes, Montpellier, Béziers, Narbonne, Perpignan) sont en retrait de la cote où s'ouvrent quelques ports de commerce (Sète, Port-Vendres, Port-la-Nouvelle) et de pêche (Le Grau du Roi, Palavas-les-Flots...). (Fig. 1)

La plaine languedocienne, les Cévennes, la Montagne Noire et les Corbières bordent un paysage d'une nature sauvage formé de lidos infestés de moustiques et balayés par des vents parfois violents. C'est là, précisément, qu'en une vingtaine d'année, sont créées *ex-nihilo* des stations balnéaires nouvelles.

Le projet, très ambitieux, est mis en chantier par le gouvernement français : l'Etat décide, réalise en partie et contrôle l'aménagement et la création des stations nouvelles. Il poursuit deux objectifs principaux : d'une part équilibrer la balance des comptes touristiques de la France, en canalisant le tourisme de masse en plein développement et en stoppant le flot des touristes français et d'Europe du Nord vers l'Espagne ; d'autre part diversifier l'économie régionale alors exclusivement orientée vers la viticulture, par une mise en valeur des ressources encore inexploitées de la côte⁴.

Pour piloter l'opération, le gouvernement met en place le 18 juin 1963 un instrument administratif nouveau, la mission interministérielle « Racine », du nom de son président, Pierre Racine, conseiller d'Etat et ancien chef de cabinet du premier ministre Michel Debré⁵. Sous son autorité, l'Agence pour l'Aménagement du Littoral du Languedoc-Roussillon (AALLR) réalise les études indispensables et met au point un Plan d'Urbanisme d'Intérêt Régional présenté dès le mois de décembre 1963 au gouvernement⁶, prenant d'ailleurs appui sur les prospections qu'Abel Thomas effectue dès 1959 en tant que commissaire régional à l'aménagement du territoire⁷. Animée par Georges Candilis, l'agence réunit les architectes Jean, Balladur, Jean Le Couteur, Raymond Gleize, Edouard Hartané, Pierre Lafitte, Henri Castella, Elie Mauret, Marcel Lods et Francisco Lopez⁸.

La Mission Racine décide ainsi la création de six « unités touristiques » dans lesquelles les stations nouvelles prennent place au côté des stations existantes (le nombre de lits étant calculé d'après les capacités d'accueil des plages)⁹: (Fig. 2)

- l'unité touristique du Grau-du-Roi - Palavas-les-Flots, près de Montpellier, qui comprend la marina de Port-Camargue et la station de la Grande Motte avec Jean Balladur comme architecte en chef, prévues à l'origine pour 12 000 et 43 000 lits ;
- l'unité touristique du Bassin de Thau, avec le Cap d'Agde, par Jean-Le Couteur (52 000 lits) ;
- l'unité touristique de l'Embouchure de l'Aude et de Valras, par Henri Castella et Pierre Lafitte (50 000 lits), non réalisée ;
- l'unité touristique de Gruissan, par Raymond Gleize et Edouard Hartané (42 000 lits) ;
- l'unité touristique de Port-Leucate et de Port-Barcarès, par Georges Candilis (40 000 et 42 000 lits) ;
- et le développement du secteur de Canet, Saint-Cyprien et Argelès, par Eugène Beaudouin et Joachim Génard (24 000 lits).

Enfin, dans le département de l'Hérault, la création plus modeste de Carnon-Plage (par René Gagès, 7000 lits) et l'aménagement de la station thermale de Balaruc-les-Bains (par André Gomis) complètent le dispositif.

La Mission prend également en charge les grands travaux d'équipement à l'échelle de la Région :

- avec les services des Ponts-et-Chaussées, la création

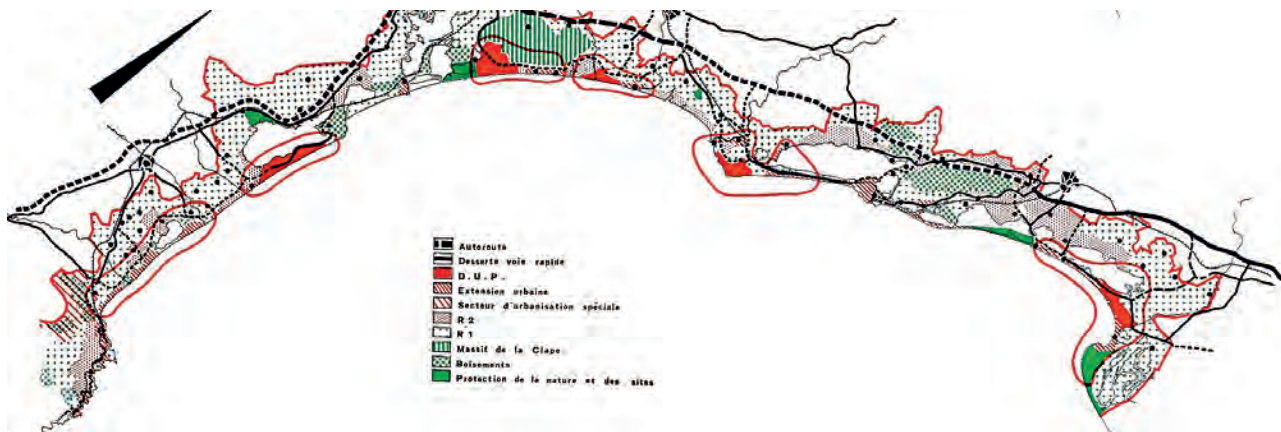


Fig. 2. Plan d'Urbanisme d'Intérêt Régional (PUIR) de 1969. Localisation des unités touristiques. Grau-du-Roi - Palavas-les-Flots (stations de Port-Camargue et de la Grande Motte) ; Bassin de Thau (Cap d'Agde) ; Embouchure de l'Aude et Valras ; Gruissan ; Port-Leucate et Port-Barcarès ; secteur de Canet, Saint-Cyprien et Argelès. Revue TA, 2, 31^{ème} série, 1969, p. 39.



- d'une autoroute, des voies express d'accès au littoral situées à l'arrière des stations, et des voies de dessertes en peigne ;
- la création ou l'aménagement de douze ports de plaisance dans les stations nouvelles et dans les stations préexistantes ;
- la démoustication, par le biais d'une Entente Interdépartementale (EID) créée en 1956 ;
- le reboisement du littoral, par les Eaux-et-Forêts, sur plus de 6000 ha ;
- enfin, l'aménagement des étangs intérieurs pour l'activité nautique¹⁰.

Par ailleurs, les espaces naturels situés entre les unités touristiques doivent être protégés. La décision, originale pour l'époque, préfigure la création du Conservatoire du Littoral en 1975 et annonce la Loi Littoral de 1986¹¹.

Ainsi le programme, d'une ambition considérable, prévoit-il la réalisation de travaux gigantesques pour l'accueil de plusieurs millions de touristes¹², et va profondément transformer toute la région.

A défaut d'une analyse approfondie qui dépasse le cadre de cette évocation, le contexte du projet gouvernemental, les choix stratégiques et les moyens mis en œuvre méritent d'être relevés :

- le contexte de l'aménagement du territoire au début des années 1960, et en particulier la création de la DATAR le 14 février 1963 ;
- le choix d'un tourisme de masse alors en expansion, et en particulier d'un tourisme populaire pour lequel sont prévus, dans chaque station, des villages de vacances et des campings, ainsi que de nouveaux équipements de loisirs adaptés¹³ ;
- la politique d'acquisition foncière, très volontaire, mise en œuvre avant même l'annonce officielle du projet pour éviter la spéculation, et suivie de la mise en place de ZAD ;
- les moyens financiers dégagés, estimés à 626 millions de francs en 1963, à répartir sur 12 ans, et portés en 1970 à plus de 870 millions¹⁴ ;
- l'organisation administrative mise en place pour la réalisation de l'opération, avec la création d'une mission interministérielle en 1963 et sa dissolution en 1983, son remplacement par un syndicat mixte auquel participent la Région et les départements, et la mise en place en 2000 d'une nouvelle Mission du Littoral pour coordonner les actions locales ;
- la création d'une agence d'urbanisme et d'architecture autour de Georges Candilis ;
- les choix urbanistiques faits à partir d'études comparatives des exemples étrangers, espagnols en particulier, et concrétisés dans le PUIR approuvé en 1964¹⁵, avant le début des travaux en 1965, et remplacé par un Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral en juillet 1972 ;
- la nomination d'un architecte en chef pour chaque station, un statut hérité de la période de la Reconstruction et qui permet une maîtrise globale de l'opération¹⁶.

La répartition des rôles entre les différents acteurs, publics et privés, s'inscrit également dans le contexte politico-économique de la période¹⁷ : l'Etat décide,

contrôle et prend en charge les grandes infrastructures ; les collectivités locales et les départements viabilisent et équipent les sites par le biais de Sociétés d'Economie Mixte, sous le contrôle des architectes en chef ; le secteur privé réalise les constructions, toujours sous le contrôle des architectes en chef, sur les terrains revendus au prix coutant¹⁸ et parfois au détriment de l'habitat temporaire traditionnel.

D'où les critiques parfois virulentes qui ont accompagné l'intervention de l'Etat et ses choix stratégiques¹⁹. Ainsi, les militants occitans dénoncent-ils une « colonisation » du Languedoc par des capitaux et des personnes étrangères à la région. L'architecte Claude Parent reprend d'ailleurs le terme de colonisation dans une critique parue en 1979 sous le titre « Languedoc-Roussillon : l'impérialisme architectural était-il la solution ? », parlant de « l'alliance de la technocratie et de l'argent, pour la plus grande dissipation de l'esprit... » ; ce qui ne l'empêche pas d'apprécier la méthode « autoritaire » qui « a au moins évité le n'importe quoi »²⁰. C'est également contre des avis divergents au sein même de l'appareil d'Etat qu'il convient parfois de défendre le projet, au regard de critères sociaux, économiques et politiques²¹.

Mais, naturellement, les critiques portent aussi sur les partis urbanistiques et architecturaux retenus par les architectes en chef, en particulier par Georges Candilis et Jean Balladur pour les deux premières stations mises en œuvre dès 1965, Port-Leucate et Port-Barcarès d'une part et la Grande Motte d'autre part ; deux stations dont l'évocation en parallèle illustre l'ambition et les difficultés du projet.

Port-Leucate et Port-Barcarès, par Georges Candilis

Dans un article paru en 1972, Pierre Joly commente le plan d'ensemble proposé par Georges Candilis pour Port-Leucate et Port-Barcarès : « La solution choisie tend à laisser la parole au site et à donner à l'architecture un air de familiarité et d'effacement. Les immeubles du bord de mer s'intégreront eux-mêmes, à la longue, dans un tissu de constructions basses. La difficulté d'une telle entreprise est de garder une vue d'ensemble, un plan, et de le faire passer dans la réalité [...] Georges Candilis espère, non sans raison, que la dispersion même et le désordre des implantations, en évitant une occupation trop spéculative du terrain, laisse la place la plus large à un habitat temporaire et permette la continuation de l'usage populaire du site, sous les formes modernes du camping et du caravanning »²².

La complexité du plan (qui mérite une analyse détaillée²³) et les implications socio-économiques ressortent du commentaire avisé, et particulièrement modéré en comparaison du constat fait sept ans plus tard, en 1979, à propos des « implantations qui sont tellement éparses qu'on est saisi par un sentiment de désolation », ou de la critique plus radicale encore au milieu des années 90 : « la pire est sans doute à Port-Barcarès : une figure de nouveau quartier en difficulté »²⁴. (Fig. 3)





Fig. 3. Port-Barcarès. Vue aérienne, vers 1975 ? Carte postale ancienne, détail (coll. part.) DR.

L'opération est effectivement perçue très vite comme un échec. Les grands immeubles « malencontreusement élevés sur la plage, isolés des quartiers d'habitations légères » perturbent sans doute aussi la cohérence de l'ensemble urbain projeté en masquant la vue²⁵. A cet échec fait écho celui, retentissant, d'un projet de « Musée des Sables » dont les sculptures inaugurées en 1969 demeurent aujourd'hui disséminées en front de mer²⁶.

Pourtant, Candilis construit plusieurs immeubles, des ensembles de villas remarquables et des villages de vacances qui concrétisent la réussite du projet social²⁷. L'inspiration méditerranéenne puise à l'évidence dans les recherches antérieures, celles poursuivies au Maroc en particulier, et le programme des villages de vacances apparaît particulièrement favorable à la réinterprétation du modèle idéalisé de la casbah dans le contexte européen des loisirs²⁸. (Fig. 4)

Candilis s'appuie d'ailleurs précisément sur son expérience et ses réalisations languedociennes pour la publication de ses *Recherches sur l'architecture des loisirs*, parues en 1972-73.

Pourtant, cinq ans plus tard, en 1977, il est remplacé dans des conditions qui restent mal connues par l'architecte Michel Duplay²⁹. Un nouveau cahier des charges architectural est alors défini : apparaissent des loggias, des pergolas, des portiques, des encorbellements, des oriels. Mais il s'agit aussi de « restructurer le site », de « donner de l'épaisseur à la ville et de valoriser les zones arrières situées vers l'étang », d'aménager des pistes cyclables et des cheminements piétonniers³⁰...

Les causes de cet échec et de cette rupture demeurent énigmatiques. Faut-il incriminer le site ingrat et distendu, pourtant choisi par Candilis peut-être en raison de son adaptation particulièrement favorable aux recherches urbanistiques de formes métaboliques, loin des réponses « pittoresques » mises en œuvre au Cap d'Agde par exemple ?

Les difficultés de la société d'économie mixte, la SEMETA, dont la Cour des Comptes condamne les gaspillages en 1974³¹ sont-elles en cause ? La lenteur des ventes de terrains et de logements ne provient-elle pas des programmes trop fortement marqués par des références modernistes néo-corbuséennes, bientôt remplacés par des constructions « plus fidèles à l'architecture traditionnelle »³² ?



Fig. 4. Port-Barcarès. Immeuble Estany, 2009.

Mais n'est-il pas aussi question ici du refus du monumentalisme de la part de Candilis, et d'une mise en pratique difficile de ses recherches « quasi obsessionnelles »³³ sur les trames et sur les structures libres ? Des structures que Candilis réalise à Berlin et projette à Francfort à la même époque, et dont témoigne la rue commerciale de Port-Leucate créée en 1969 et publiée la même année. (Fig. 5) Un assemblage et une superposition de carrés composent une trame complexe dont Candilis donne la clé : « l'utilisation des trames directrices nous assure la discipline et l'unité et nous permet d'atteindre des réalisations plus libres, plus ouvertes, plus spontanées, plus mobiles »³⁴. L'œuvre, d'un intérêt architectural et historique indéniable, en mauvais état et très fortement dénaturée, est aujourd'hui difficilement perceptible.

La Grande Motte de Jean Balladur

A la Grande Motte, Jean Balladur prend et défend également des partis urbanistiques et architecturaux forts. Il intervient cependant avec une continuité remarquable

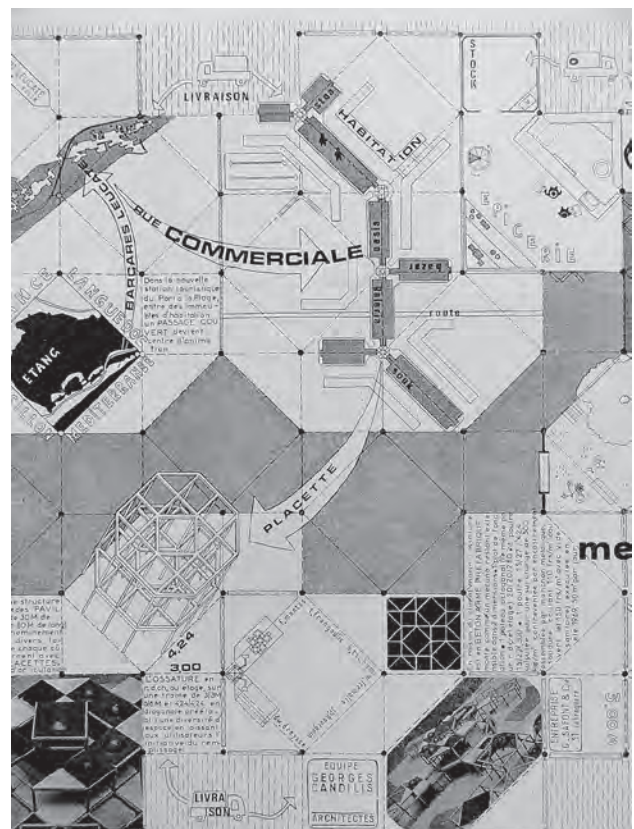


Fig. 5. « Rue commerciale, Barcarès Leucate ». Revue AA, 144, 1969. Détail.

pendant plus de 30 ans, une durée exceptionnellement longue. Son pouvoir de conviction et l'autorité que lui vaut, dès le départ de l'entreprise, l'appui décisif de Pierre Racine³⁵ sont probablement à l'origine d'une homogénéité réelle de l'ensemble urbain. (Fig. 6)

Après les premières études et les esquisses sur lesquelles les immeubles n'affectent pas encore la forme de pyramide, après les recherches sur la circulation, les densités et la végétation, après la remise d'un plan et d'une maquette « officiels », les premiers travaux de terrassement débutent en 1965 avec l'exhaussement du sol de 2m et le creusement du port, inauguré en juillet 1966 ; les premières pyramides sont habitées en 1968³⁶.

La composition urbaine des différents quartiers spatialement articulés et aux fonctionnalités complémentaires est bien lisible (quartier dense du centre près du port, quartiers plus résidentiels à l'est et à l'ouest, villas au nord, camping, village de vacances près de l'étang du Ponant, à l'est), et les modèles qui ont inspiré Balladur sont bien connus : la ville haussmannienne et ses avenues, ses boulevards plantés, ses parcs et ses jardins publics, la cité-jardin du début du XXe siècle (pour le quartier des villas) et le *parkway* (pour l'axe routier principal)³⁷.

Les rues, les places, les cheminements piétons, leurs passerelles et les sols font l'objet de compositions très soignées, à la fois rigoureuses et fluides : pour Jean Balladur, le « vide », plus que le plein, fait l'architecture et la ville. La même attention particulière est d'ailleurs apportée à la création *ex-nihilo* des nombreux parcs, squares, bosquets et alignements d'arbres³⁸. Plusieurs interventions des sculpteurs Albert Marchais et Michelle Goillard participent également fortement à la définition esthétique du projet³⁹. (Fig. 7)

Concernant le choix de la forme pyramidale donnée aux immeubles, le « sigle » de la station, Jean Balladur donne plusieurs explications : les nécessités fonctionnelles et en particulier la création des terrasses individuelles, l'intégration au site et le refus des « hautes verticales » et des « angles droits » qui « poignent avec arrogance aussi bien la terre que le ciel », ou encore l'inspiration mexicaine et la symbolique des montagnes (en l'occurrence, les Cévennes qui sont à l'arrière plan du paysage)⁴⁰. Il est vrai que Balladur s'inscrit également, à cette époque, dans un large courant d'expérimentation de la forme oblique.

Le recours au béton armé répond quant à lui à la nécessité de créer une architecture du loisir et du dépaysement⁴¹ ; nécessité qui expliquerait le choix des formes sculpturales caractéristiques du début des années 60 : pour « imaginer le décor d'une fête du soleil et de la mer », il fallait « lâcher la bride à la fantaisie »⁴². Les plans, les élévations et les beaux croquis conservés dans les fonds Balladur⁴³ rendent compte de l'esthétique et du lyrisme balladurien.

Pierre Joly souligne d'ailleurs avec modération et une certaine ironie que « l'architecture joue ici sans fausse honte le jeu du loisir moderne, c'est-à-dire du loisir de masse [...], la Grande Motte est ce qui se rapproche le plus, dans la réalisation, de l'objectif proposé autrefois

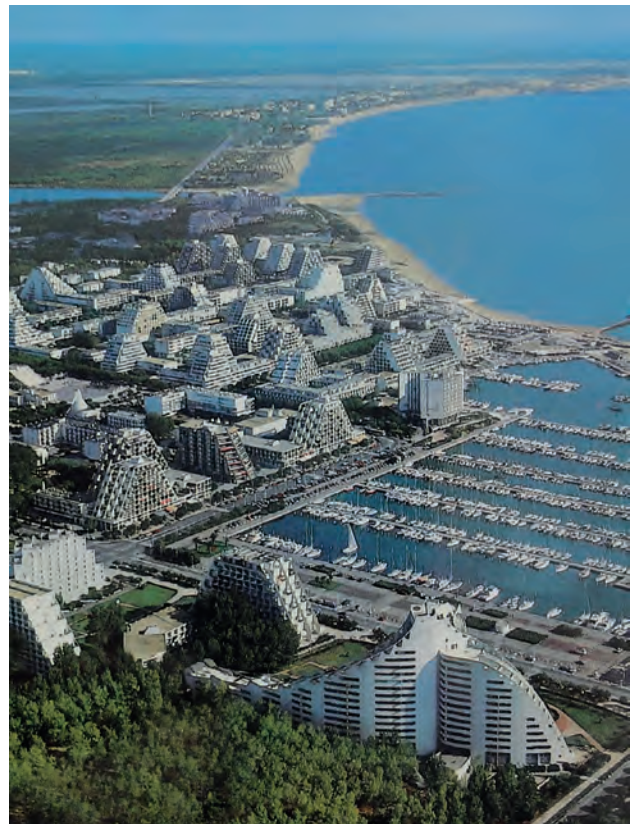


Fig. 6. La Grande Motte. Vue aérienne. Au premier plan, la Grande Pyramide. Carte postale ancienne, détail (coll. part.) DR.

à l'aménagement de la côte languedocienne par la presse avide de sensationnel : une Floride française »⁴⁴.

Avec Véra Cardot, il exalte dans les nombreux clichés qu'ils réalisent ce lyrisme et cette fantaisie que critiquent vigoureusement les architectes modernistes, comme Claude Parent par exemple : « La Grande Motte, c'est la rigolade, la fête des vacances rendues obligatoires, imposées dans les dentelles de béton par un architecte parisien « en vacances » qui ne voit qu'à travers les vacances »⁴⁵ ; ou Jean-Claude Croizé quelques années plus tard : « Bien loin des charmes des Saintes-Maries de la Mer [*sic*], la Grande Motte arbore un profil qui n'est pas sans évoquer les plus belles réalisations de la côte roumaine »⁴⁶.

Cependant, alors que la polémique reste vive, le regard porté sur la ville balnéaire prend déjà à cette même période la mesure d'une certaine réussite, comme en témoignent les quelques pages que lui consacre la revue *D'Architecture* en 1993⁴⁷.

Car le fait est là : la ville « nouvelle » de la Grande Motte devient municipalité en 1974, avec mairie, école et collège, palais des congrès, église et cimetière... ; une ville « nouvelle » balnéaire qui « résiste » ; l'œuvre urbaine et architecturale fait encore débat, mais sa force et sa très grande cohérence s'imposent aujourd'hui sans conteste, et ce malgré les risques de la répétition et de la monotonie sensibles notamment dans la seconde phase de l'opération, à la Motte du Couchant.

Il n'est pas interdit d'y voir l'effet d'un désir puissant de création de la part d'un architecte volontaire, artiste et esthète, et philosophe à ses heures.



Fig. 7. La Grande Motte. Sculptures d'A. Marchais, avenue Robert-Fages, 2009.

Le Cap d'Agde, par Jean Le Couteur

Pour l'unité touristique du Bassin de Thau, Jean Le Couteur avait projeté un bâtiment de plusieurs étages et d'une très grande longueur sur une partie du cordon littoral, entre Sète et Agde : « j'ai pensé qu'une sorte de grand viaduc pourrait s'accorder avec ce paysage horizontal en lui conservant son échelle et sa grandeur en toute saison »⁴⁸. Mais le projet, d'une belle audace, ne voit pas le jour et d'autres principes vont orienter l'aménagement de la station voisine du Cap d'Agde : l'intégration au site par un travail sur la silhouette urbaine, le respect de l'échelle humaine, le choix d'une architecture sans prétention qui s'inspire des villages du Languedoc tout en évitant le pastiche, et un soin apporté à la qualité des sols, du mobilier urbain, et des espaces plantés⁴⁹.

Les esquisses, les plans et les maquettes, d'une grande virtuosité et d'une qualité graphique étonnante, témoignent de l'évolution du plan d'ensemble⁵⁰, des recherches pour un aménagement maîtrisé et des compromis⁵¹ que Le Couteur met en œuvre en particulier pour le quartier du Port Saint-Martin, la première opération qui donne le ton. (Fig. 8)

Pierre Joly évoque en 1972 un « décor habilement dessiné » : « la réussite évidente pour qui peut faire la comparaison avec les médiocres et pompeux pastiches de Port-Grimaud par exemple, est dans la modestie du propos. Elle est surtout dans le refus de toute appropriation des espaces publics »⁵².

Il est vrai qu'à cette date, la station vient de sortir de terre et n'a pas encore subi les effets dévastateurs du loisir de masse : « le programme initial prévoyait 60 000

résidents sans compter les villages de vacances et la Cité naturiste. Mais, en 30 ans [...] la surface des logements et en conséquence le nombre de résidents et le nombre de voitures s'est considérablement accru, jusqu'à saturation. On peut le regretter, on n'a pas pu l'éviter »⁵³.

La station se développe en effet à tel point qu'en 1990, Jean-Michel Wilmotte est sollicité afin de « retrouver une identité dans une ville aussi éclatée »⁵⁴. Mais le projet qui se limite en réalité à la création de « ramblas » dans le secteur périphérique de Rochelongue ne sera réalisé qu'en partie.

Le parti architectural et urbain initial, d'une grande tenue, perd donc de sa force. Il semble d'ailleurs soumis à des intérêts privés peut-être plus puissants ici qu'ailleurs. Le Couteur s'en plaint amèrement dès 1974 à propos du premier aménagement naturiste, Port-Ambonne,



Fig. 8. Le Cap d'Agde. Port Saint-Martin. A l'arrière plan, la station en cours de construction, vers 1973-1974. Carte postale ancienne, détail (coll. part.) DR.



Fig. 9. Le Cap d'Agde. Camp naturiste de Port-Ambonne. Carte postale ancienne, détail (coll. part.) DR.

construit en 1972 et publié aussitôt dans plusieurs revues d'architecture⁵⁵ : « Le projet de M. Lopez présente l'aspect d'un vaste cimetière et contredit tous les principes que la Mission s'est efforcé d'appliquer ailleurs, mais il est encore plus scandaleux que la réalisation ait précédé la demande d'autorisation [...]. Par son aspect concentrationnaire, accusé encore par la nudité de ses occupants, il compromettrait gravement l'image de marque de la station toute entière »⁵⁶. (Fig. 9)

Ces transgressions juridique et architecturale dénoncées par Le Couteur font d'ailleurs écho à celles d'une toute autre nature auxquelles le Cap d'Agde doit sa célébrité et que décrit, non sans quelque brutalité, Michel Houellebecq dans les « Particules élémentaires ».

Le « Point Zéro » de la Grande Motte

L'évocation des réalisations de Port-Camargue⁵⁷, Gruissan⁵⁸, Canet-Plage et Saint-Cyprien⁵⁹ requiert des recherches nouvelles, comme aussi l'échec inexplicable de l'unité touristique de l'embouchure de l'Aude⁶⁰. (Fig. 10)

Mais il apparaît d'ores et déjà que le devenir des stations languedociennes et roussillonnaises et des idéaux qui ont prévalu à leur réalisation se pose aujourd'hui avec acuité dans le contexte d'une

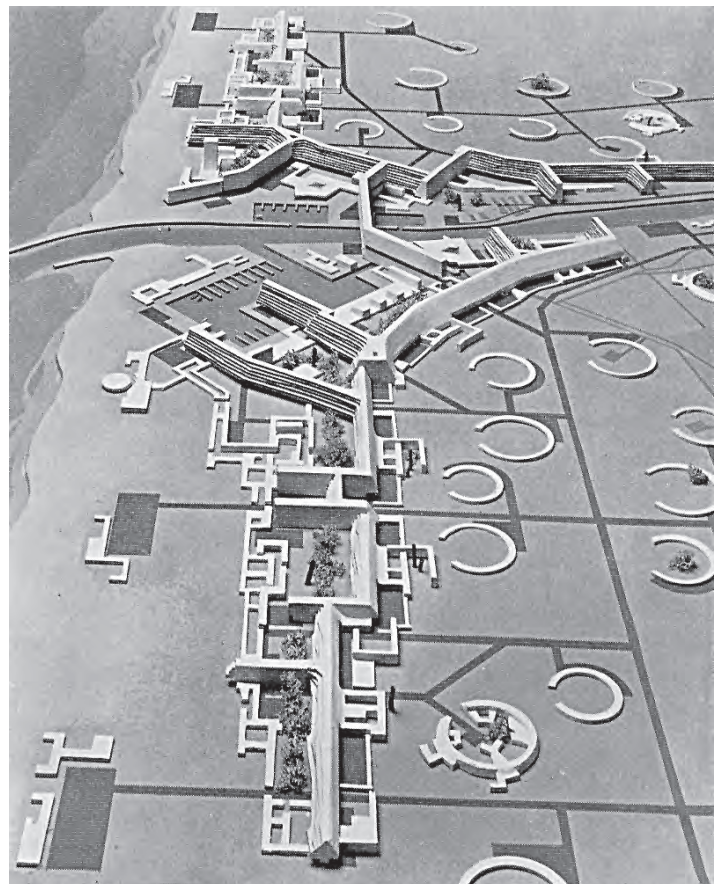


Fig. 10. Unité touristique de l'Embouchure de l'Aude. Projet, par Lafitte et Castella. Revue AA, 118, déc. 1964-avril 1965.



Fig. 11. La Grande Motte. Le Point Zéro. Vue aérienne, vers 1970 ? Carte postale ancienne, détail (coll. part.) DR.

« réduction du capital environnemental du Littoral ». Se trouvent ainsi mises en cause, notamment, une politique foncière peu prévoyante et une dégradation des paysages⁶¹.

Témoin emblématique de ce devenir en question, le « Point Zéro » de la Grande Motte est construit en 1967-68 par Jean Balladur. Le premier équipement public de la station regroupait des services administratifs, des cabines de plage, des WC et des commerces autour d'un jardin et d'une fontaine.

Le dessin, très inspiré, s'appuie sur « les rapports intimes de la parabole et de l'infini pour dialoguer avec l'horizon »⁶². Jean Balladur fait intervenir Michelle Goaldard qui réalise un beau mur de sculpture et Joséphine Chevry qui remodèle la plage.

L'œuvre de la première est aujourd'hui invisible, inaccessible ; celle de la seconde a été en partie détruite par une tempête, en 1982, et n'a jamais été restaurée. Comme

le bâtiment lui-même, le jardin et la fontaine qui animaient de manière sensible le parterre devant le Point Zéro sont en déshérence : les aménagements récents les ignorent et en perturbent le dessin d'origine. Jean Balladur se plaignait en 1994 déjà de cet abandon : « Peut-être un jour prochain [le Point Zéro] deviendra-t-il le lieu de mémoire que j'invite la municipalité à organiser dans ce qui fut le point de départ de la station »⁶³. Mais il faudrait, pour cela, que le Point Zéro soit perçu pour ce qu'il est : un élément remarquable du patrimoine languedocien. (Fig. 11)

La remarque vaut sans aucun doute aussi pour les stations languedociennes et roussillonnaises dans leur ensemble : une identification systématique et une analyse rigoureuse des œuvres architecturales et urbaines léguées par les acteurs de cette opération d'aménagement exceptionnelle ouvriront peut-être aujourd'hui la voie à la sauvegarde des plus remarquables d'entre elles.

Épilogue

Signe d'une prise de conscience de l'intérêt des ensembles architecturaux et urbains des stations balnéaires languedociennes, plusieurs protections ont été effectuées depuis 2009 à l'initiative de la DRAC (CRMH – Michèle François, Josette Clier et Yvon Comte) : inscription au titre des Monuments historiques du village de vacances Les Carrats à Port-Leucate (Leucate, 11) en 2014 et du Point Zéro à La Grande-Motte (34) en 2015 ; labellisation au titre du Patrimoine du XXe siècle en 2010 de la station balnéaire de La Grande-Motte, des immeubles du bassin principal et de la capitainerie du port de Gruissan (11), des VVF Les Carrats et Les Rives des Corbières et du Village Grec à Port-Leucate (Leucate, 11), du VVF Les Portes du Roussillon, du Lydia, du musée des sables dit Allée des Arts et des immeubles Estany et Miramars à Port-Barcarès (Le Barcarès, 66), et du port Saint-Martin au Cap d'Agde (Agde, 34) ; labellisation au titre du Patrimoine du XXe siècle en 2015 de la capitainerie, de l'ensemble urbain du quai d'honneur et de la marina Les Camarguaises Sud à Port-Camargue (Le Grau-du-Roi, 30). ■

Documentation partielle

Ouvrage et articles principaux :

François, Michèle, *Jean Balladur et la Grande-Motte : l'architecte d'une ville*, DUO-Patrimoine du XXe siècle, DRAC-LR – CRMH, 2010
 Pinchon, Jean-François, « Les stations nouvelles du Languedoc-Roussillon : un patrimoine balnéaire, image exemplaire des Trente Glorieuses », *La Revue de l'Art*, n° 165/2009-3, p. 39-47.
 Prelorenzo, Claude, Picon, Antoine, *L'aventure du balnéaire. La Grande Motte de Jean Balladur*, Marseille : Editions Parenthèses, 1999.
 Sagnes, Jean, « L'aménagement touristique de la côte du Golfe du Lion », *Deux siècles de tourisme en France*, Perpignan : Presses universitaires, 2001.

Témoignages des acteurs :

Balladur, Jean, *La Grande-Motte : l'architecture en fête ou la naissance d'une ville*, Montpellier, Edisud, 1994. Egalement une interview dans *Le Magazine*, n° 7, automne 1994, p. 35-37.
 Candilis, Georges, *Recherches sur l'architecture des loisirs*, Stuttgart, Karl Krämer, 1972 et Paris, Editions Eyrolles, 1973.
 Racine, Pierre, *Mission impossible ? L'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon*, Montpellier, Midi Libre, 1980 ; également des articles dans plusieurs revues : *Urbanisme* 86, 1965, p. 12-15, *TA*, 2, 31^{ème} série, 1969, p. 33 et *Architecture*, 7, août-sept. 1979, p. 33.
 Raynaud, Pierre : « Les principes d'aménagement touristique sur le littoral Languedoc-Roussillon », *Options méditerranéennes*, 17, février 1973, p. 84-90 ; également des articles dans plusieurs revues : *Urbanisme* 86, 1965, p. 20-23, *TA*, 2, 31^{ème} série, 1969, p. 34-35.

Documents originaux conservés dans les fonds d'archives :

Archives départementales de l'Hérault, Montpellier, fonds de la Mission Racine.
 Centre Georges Pompidou, Paris, Bibliothèque Kandinsky : fonds Balladur, Candilis et Pierre Joly et Véra Cardot⁶⁴.
 Archives d'architecture du XXe siècle, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris : fonds Balladur, Candilis et Le Couteur.

Articles et dossiers :

AA, 112, fév.-mars 1964 ; *Urbanisme*, 86, 1965 ; *AA*, 118, déc. 1964-avril 1965 ; *TA*, 2, 31^{ème} série, 1969 ; *L'architecture française*, 325-326, sept.-oct. 1969 ; *AA*, 144, 1969 ; *L'œil*, févr.-mars 1972, p. 40-52 ; *Architecture*, 7, août-sept. 1979 ; *Urbanisme*, 283, juillet-août 1995.
 Lauriol, Christophe, *Littoral du Languedoc-Roussillon : vers un développement touristique intégré*, Table ronde, Montpellier, Agropolis Museum, 3 février 2006.

Références spécifiques aux différentes stations balnéaires :

A propos de la Grande Motte, voir également :

Prelorenzo, Claude, Picon, Antoine, Borruy, René, « Territoire, ville et architecture balnéaire : l'exemple de la Grande Motte », *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3^{ème} trimestre 1993, p. 59-72 ;
 Robichon, François, « La Grande Motte : les pyramides de Balladur », *D'Architecture*, 37, juillet-août 1993, p. 38-40 ;
 l'étude inédite de René Borruy : *La Grande Motte : une ville d'architecte*, Laboratoire INAMA, ENSA Marseille, 2008.

A propos du Cap d'Agde, voir :

Cendrine Souyris : *La mise en place d'un avant projet d'aménagement : la création de la station balnéaire du Cap d'Agde par la mission interministérielle (1963-1970)*, Mém. d'Histoire contemporaine, Université Paul Valéry - Montpellier III : juin 2001 ;
 l'ouvrage publié à l'occasion des trente ans de la station : *Cap d'Agde 1970-2000, l'histoire de la plus grande station touristique française*, Le Cap d'Agde, Ed. Georges Renault, 2001.

A propos de Port-Leucate et Port-Barcarès, voir

Pinchon, Jean-François, « Utopie et réalité, l'épineuse question de l'art urbain. L'exemplarité des stations nouvelles de la Mission Racine », *Liame*, bulletin du Centre d'Histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, Montpellier, 2002, 9. Signalons également deux mémoires de maîtrise mentionnés par Jean Sagnes, *op. cit.*, non consultés : Petit, C., *L'unité touristique Leucate-Barcarès*, Mém. de Géographie, Université Paul Valéry - Montpellier III : 1986 ; et Soucas, B., *Le littoral audois entre Leucate et le Grau de Vendres*, *idem*, 1995.
 Voir enfin « *L'écoute* », journal municipal de Port-Barcarès, numéro spécial pour les 80 ans du Barcarès, 2009.

NOTES

1. L'article reprend les termes d'une intervention faite lors de la journée thématique « Architectures du tourisme sur le littoral méditerranéen (1950-1970) » organisée les 20 novembre 2009 à Athènes (Grèce) par le GDRI « Architectures modernes en Méditerranée ». La bibliographie arrêtée à cette date a néanmoins été complétée par les publications importantes de Jean-François Pinchon (*La Revue de l'Art*, n° 165/2009-3) et de Michèle François (collection DUO-Patrimoine du XXe siècle, DRAC-LR – CRMH, 2010).
2. Voir à ce sujet la revue *Alternances urbaines*, CCI - Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou, 1979, et l'ouvrage militant *Bourdiguou : Massacre d'un village populaire*, Vinça : Chiendent, 1979.
3. Les chalets en bois sur pilotis de Gruissan ont été rendus célèbres par le film « 37,2 le matin » réalisé en 1986 par Jean-Jacques Beineix.
4. Voir à ce sujet le témoignage de Pierre Racine, *Mission impossible ? L'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon*, Montpellier : Midi Libre, 1980, p. 226-228. Pierre Racine évoque le précédent de la Compagnie du Bas-Rhône Languedoc créée en 1955 et présidée par Philippe Lamour (p. 21 sq.).
5. A propos de la genèse de l'opération et du rôle de Pierre Sudreau, ministre de la Construction, voir Pierre Racine, 1980, *op. cit.*, p. 24 sq., et, à propos de la mission interministérielle, voir le chapitre III, p. 35-63 : « Un commando dans l'administration française » ; la composition de la mission est évoquée p. 40, note 6.
6. Racine, 1980, *op. cit.*, p. 87.
7. La mission d'Abel Thomas, nommé par le ministre de la Construction, ses explorations en 1959 et ses propositions sont évoqués par Pierre Racine, 1980, *op. cit.*, p. 25. Voir aussi Pinchon, Jean-François, « Les stations nouvelles du Languedoc-Roussillon : un patrimoine balnéaire, image exemplaire des Trente Glorieuses », *La Revue de l'Art*, n° 165/2009-3, p. 40.
8. Le choix des architectes nommés par le ministre de la Construction reste inexpliqué (Pierre Racine, 1980, *op. cit.*, p. 86). Sur la répartition des études, voir la revue *Urbanisme*, 86, 1965, p. 30-31, et Pinchon, 2009, *op. cit.*, p. 46, note 28.
9. A propos des unités touristiques, voir les revues *Urbanisme*, 86, 1965, et *TA*, 2, 31^{ème} série, 1969, ainsi que la plaquette de présentation réalisée en 1971 par la Mission Racine à l'attention des aménageurs (fonds Balladur, 373 Ifa 111/7).
10. Les aménagements sont analysés en détail dans les revues *Urbanisme*, 86, 1965, et *TA*, 2, 31^{ème} série, 1969.
11. Sagnes, 2001, *op. cit.*
12. En 1980, plus de 3 millions de touristes séjournent en Languedoc-Roussillon, dont 2,5 sur le littoral (Racine, 1980, *op. cit.*, p. 226).
13. A propos du tourisme en Languedoc, et du tourisme social en particulier, voir Racine, 1980, *op. cit.*, p. 156 sq.
14. Racine, 1980, *op. cit.*, p. 57-58. Voir également la *Note sur le programme d'investissement*, 2 avril 1970 (fonds Candilis, 236

- Ifa 424/01), et Prélorenzo, Claude, Picon, Antoine, *L'aventure du balnéaire. La Grande Motte de Jean Ballardur*, Marseille : Editions Parenthèses, 1999, p. 42.
15. A ce sujet, voir Pinchon, 2009, *op. cit.*, p. 42. Le plan de 1964 et celui de 1969 sont commentés dans TA, 2, 31^{ème} série, 1969, p. 36 sq.
 16. Racine, 1980, *op. cit.*, p. 109-110 ; Pinchon, 2009, *op. cit.*, p. 43, et note 24.
 17. Racine, 1980, *op. cit.*, p. 52-53.
 18. *Urbanisme*, 86, 1965, p. 13-14 et 30-31.
 19. Sagnes, 2001, *op. cit.* Prélorenzo, Picon, 1999, *op. cit.*, p. 105.
 20. Parent, Claude, *Architecture*, 7, 1979, p. 24.
 21. *Note sur le programme d'investissement*, 2 avril 1970 (fonds Candilis, 236 Ifa 424/01).
 22. Joly, Pierre, « Inventer un paysage ? L'aménagement du Littoral Languedoc-Roussillon », *L'œil*, févr.-mars 1972, p. 49-50.
 23. La consultation des deux mémoires de maîtrise mentionnés *infra* (Petit, C., *L'unité touristique Leucate-Barcarès*, et Soucas, B., *Le littoral audois entre Leucate et le Grau de Vendres*) apportera sans doute des indications précieuses.
 24. Parent, Claude, *op. cit.*, p. 30. Croizé, Jean-Pierre, *Urbanisme*, 283, juillet-août 1995, p. 25.
 25. Racine, 1980, *op. cit.*, p. 115. Voir également la revue *Architecture*, 7, août-sept. 1979, p. 30 : « Malheureusement, victime de son caractère trop libéral, il [Georges Candilis] ne s'est pas imposé auprès des promoteurs... ».
 26. Pinchon, Jean-François, « Utopie et réalité, l'épineuse question de l'art urbain. L'exemplarité des stations nouvelles de la Mission Racine », *Liame*, bulletin du Centre d'Histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, Montpellier, 2002, 9, p. 98 sq.
 27. TA, 2, 31^{ème} série, 1969, p. 110 sq. : immeubles collectifs, village de vacances (zone H), motels groupés (zone N), maisons patio et « Les Marines » (zone K), etc. Voir en particulier les photographies du fonds Pierre Joly et Véra Cardot (Centre Georges Pompidou, Bibliothèque Kandinsky).
 28. Voir à ce sujet Bonillo, Jean-Lucien, « Les architectes modernes et les enseignements de la casbah », *La pensée du Midi*, n° 18, Vivre l'architecture, avril 2006, p. 31-38.
 29. Pierre Racine ne donne aucune indication sur les raisons du remplacement de Georges Candilis par Michel Duplay, qu'il faut sans doute mettre en relation avec les difficultés de la station, notamment financières (cf. *infra*).
 30. *Architecture*, 7, août-sept. 1979, p. 30. Pierre Racine parle de « corriger » la situation (Racine, 1980, *op. cit.*, p. 116).
 31. « L'écoute », journal municipal de Port-Barcarès, numéro spécial pour les 80 ans du Barcarès, 2009, p. 14. *Bourdigou : Massacre d'un village populaire*, *op. cit.*, p. 47. Pierre Racine souligne que le département des Pyrénées-Orientales a été le seul à refuser le soutien de la Société Centrale d'Équipement du Territoire, émanation de la Caisse des Dépôts (Racine, 1980, *op. cit.*, p. 53).
 32. Selon la formule de Pierre Racine, 1980, *op. cit.*, p. 115-116. L'hypothèse est proposée par Jean-François Pinchon, 2009, *op. cit.*, p. 45.
 33. L'expression est de Jacques Lucan, *Architecture en France (1940-2000) : histoire et théories*, Paris : Editions du Moniteur, 2001, p. 147. Sur cette question, voir également Bruno Vayssière, « Georges Candilis, Alexis Josic, Shadrach Woods », *La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993* : Centre Georges Pompidou, 10 février - 9 mai 1994, Paris : Editions du Centre Pompidou, 1994, p. 417 : « Avec le recul, la rigidité du métabolisme artificiel de Candilis semble une énième tentative désespérée pour cimenter, selon ses dires, la démesure d'un éclatement artificiel entre les hommes ».
 34. AA, 144, 1969.
 35. Racine, 1980, *op. cit.*, p. 111-112.
 36. A propos de l'opération de la Grande Motte et de la chronologie des travaux, voir la bibliographie citée *supra*. Nos remerciements vont à René Borruey (laboratoire INAMA, ENSA Marseille) qui a mis à notre disposition une documentation inédite.
 37. Prélorenzo, Picon, 1999, *op. cit.*
 38. Ballardur évoque à ce sujet le mythe du paradis terrestre qui est, selon lui, toujours un jardin, et non un bâtiment (Prélorenzo, Picon, 1999, *op. cit.*, p. 71).
 39. Voir à ce sujet Pinchon, Jean-François, « Utopie et réalité, l'épineuse question de l'art urbain... », *op. cit.*
 40. Ballardur, Jean, *La Grande-Motte : l'architecture en fête ou la naissance d'une ville*, Montpellier : Edisud, 1994, p. 31 ; également p. 29 sq. et 89 sq. Voir aussi Prélorenzo, Picon, 1999, *op. cit.*, p. 108 sq.
 41. Prélorenzo, Picon, 1999, *op. cit.*, p. 107.
 42. Prélorenzo, Picon, 1999, *op. cit.*, p. 62, également cité par Jacques Lucan, *op. cit.*, p. 116. Cela n'empêche pas Ballardur d'établir des cahiers des charges très stricts, avec des « fiches de lot » qui déterminent le degré d'exigence quant à l'aspect, à l'implantation et à l'organisation des constructions (Prélorenzo, Picon, 1999, *op. cit.*, p. 87).
 43. Centre Pompidou, Paris, Bibliothèque Kandinsky. Archives d'architecture du XXe siècle, Cité de l'Architecture et du Patrimoine.
 44. Joly, Pierre, « Inventer un paysage ?... », *op. cit.*, p. 47. Parlant de « Floride française », Pierre Joly mentionne la formule que le ministre de la Construction Jacques Maziol emploie « malencontreusement » selon Pierre Racine (Racine, 1980, *op. cit.*, p. 29).
 45. Parent, Claude, *op. cit.*, p. 24.
 46. *Urbanisme*, 283, juillet-août 1995, p. 25.
 47. Robichon, François, « La Grande Motte : les pyramides de Ballardur », *D'Architecture*, 37, juillet-août 1993, p. 38-40.
 48. Le projet est conservé dans le fonds Le Couteur, Archives d'architecture du XXe siècle, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris, 187-Ifa-41/15 : « Isthme des Onglous. Proposition d'aménagement », n.d. Jean Le Couteur le commente dans AA, 118, déc. 1964-avril 1965, p. 24.
 49. Introduction de Jean Le Couteur dans *Cap d'Agde 1970-2000, l'histoire de la plus grande station touristique française*, Le Cap d'Agde : Ed. Georges Renault, 2001, p. 7. Voir également le document cité par Cendrine Souyris, *La mise en place d'un avant projet d'aménagement : la création de la station balnéaire du Cap d'Agde par la mission interministérielle (1963-1970)*, Mém. : Histoire contemporaine : Université Paul Valéry - Montpellier III : juin 2001, p. 59-60.
 50. Archives d'architecture du XXe siècle, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris, 187-Ifa (fonds Le Couteur). L'étude détaillée de ces documents remarquables reste à faire. Les premières analyses font apparaître un changement de parti significatif dans l'implantation de la station, également évoqué par Cendrine Souyris, *La mise en place d'un avant projet d'aménagement...*, *op. cit.*, p. 61-84.
 51. Le sénateur-maire de Béziers s'oppose par exemple aux toitures terrasses projetées par Le Couteur et impose l'emploi des tuiles romaines (Racine, 1980, *op. cit.*, p. 112-113).
 52. Joly, Pierre, « Inventer un paysage ?... », *op. cit.*, p. 47-48.
 53. Introduction de Jean Le Couteur dans *Cap d'Agde 1970-2000*, *op. cit.*, p. 7.
 54. *Cap d'Agde : 1970-2000*, *op. cit.*, p. 51.
 55. Voir en particulier Joly, Pierre, « Inventer un paysage ?... », *op. cit.*, p. 46 sq., et AA, 162, juin 1972.
 56. Lettre à Pierre Racine, 25 mars 1974, citée par Cendrine Souyris, *La mise en place d'un avant projet d'aménagement...*, *op. cit.*, p. 120 sq.
 57. Le projet de Port-Camargue est lancé avant 1963 par la Chambre de Commerce de Nîmes (Racine, 1980, *op. cit.*, p. 45 et 54).
 58. Les travaux de la station de Gruissan débutent en 1975. La Mission Racine rejette un premier projet, jugé trop « monumental », et entérine une deuxième proposition « à l'échelle du paysage » (Racine, 1980, *op. cit.*, p. 113).
 59. La station de Saint-Cyprien est mise en chantier avant 1963 par la Caisse des Dépôts. L'aménagement de Canet-Plage est soutenu par la ville de Perpignan, au détriment de Port-Barcarès (Racine, 1980, *op. cit.*, p. 54 et 89).
 60. Pour des raisons qui restent inconnues, l'opération n'a pas été lancée. Un projet d'aménagement « en profondeur réservant la frange littorale à des équipements d'hébergement et d'accueil non privatisés » est mis à l'étude dans les années 1970 (Racine, 1980, *op. cit.*, p. 235).
 61. Voir à ce sujet Lauriol, Christophe, *Littoral du Languedoc-Roussillon : vers un développement touristique intégré*, Table ronde, Montpellier, Agropolis Museum, 3 février 2006. L'auteur évoque également l'érosion des plages, le mitage et des urbanisations médiocres.
 62. Ballardur, Jean, *La Grande-Motte...*, *op. cit.*, p. 123.
 63. Ballardur, Jean, *La Grande-Motte...*, *op. cit.*, p. 125.
 64. Olivier Cinqualbre, que nous remercions vivement, a attiré notre attention sur la richesse des fonds conservés au Centre Pompidou (Paris, Bibliothèque Kandinsky).

Histoire contemporaine



Le mémorial du félibrige. Rocher des Vierges à Saint Saturnin de Lucian (cliché EH)

L'âme et la langue des pays d'Oc, les chantres du Midi

Louis Secondy*

Résumé

Au cours du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e, un fort courant parcourt le Midi qui remet en honneur la littérature occitane et la culture populaire, au moment même où l'école combat le parler local. A l'occasion des discours des prix des lycées et collèges, nombre d'orateurs exposent la beauté des paysages, les grands traits de l'histoire de cette région occitane, sa richesse culturelle et artistique. Or cette histoire n'est pas enseignée : ces chantres du Midi demandent donc « l'aumône d'une place » pour cet enseignement. Plusieurs prônent également l'apprentissage de la langue d'Oc. Bernard Sarrieu propose à une Université hostile, un plan d'études dans les classes du secondaire.

Mots-clés :

Discours, orateurs, histoire locale, Civilisation occitane, l'âme méditerranéenne, patois, langue d'oc, occitan, dialectes locaux, troubadours, Mistral, félibrige.

Abstract:

During the 19th and first half of the 20th Century there was a strong trend in the Midi towards highlighting the importance of Occitan literature and folk culture, at the same time that education in schools was fighting the use of local dialect. On the occasion of the prize-giving speeches made in colleges and grammar schools, a majority of the speakers tell about the beauty of the Occitan landscape, the major historical events of this Occitan region, its cultural and artistic wealth. Yet this history was not taught in schools: these defenders of the Midi therefore begged for this subject to be taught. Several people advocated the study of Occitan language. Bernard Sarrieu suggested a study plan for secondary schools to a hostile educational environment.

Key words:

Speeches, speakers, local history, Occitan society, Mediterranean spirit, dialect, Oc language, Occitan, local patois, minstrels, Mistral, Félibrige.

Resumit :

Cap a long del sègle XIX e dins la primièra mitat del sègle XX, un flòt poderós cor per lo Miègjorn que torna onorar la literatura occitana e la cultura populara, demontre que l'escòla defug lo parlar local. Per l'escasença dels discorses pels prèses dins los licèus e collègis, fòrças orators espausan la belesa dels paisatges, los grands traches de l'istòria d'aquela region, sa riquesa culturala e artistica. Pasmens aquela istòria es pas ensenhada : aqueles cantors del Mièjorn adonc demandan « l'almòina d'una plaça » par aquel ensenhament. Mai d'un presica atanben per l'aprendissatge de la lenga d'oc. Bernat Sarrieu prepausa a una Universitat ostila d'estudis dins las classes del segondari.

Noms-claus :

Discorses ; orators ; istòria locala ; civilizacion occitana ; l'arma mediterranèa ; patés ; lenga d'oc ; occitan ; dialèctes locals ; trobadors ; Mistral ; Felibritge.

Le thème de cet article provient de plusieurs de nos ouvrages portant sur les villages du Midi et du livre écrit en collaboration avec Jean Sagnes intitulé « Ils ont parlé à la jeunesse »¹ qui analyse un certain nombre de discours des prix prononcés dans les lycées de notre région dans les années 1880 à 1950. L'idée clé est que le Languedoc a une âme originale, toute imprégnée de l'héritage des Grecs

et des Romains. La présentation de toutes ces richesses a constitué un des thèmes majeurs que se sont plu à mettre en valeur nombre de professeurs² appelés à faire le discours des prix, tout particulièrement aux lycées de Montpellier ou de Béziers. Pierre Brun en 1902, Bernard Sarrieu en 1909, Henri Gautier, Paul Marres en 1925, M. Sauvage en 1932, M. Gaston Galtier en 1936, M. Berne en 1937,

* Docteur en Histoire

Charles Camproux (1939) s'y attelèrent, chacun à leur tour, avec passion et enthousiasme. Ils demandent que soit faite sa place à l'histoire locale.

Une place pour l'histoire locale

Ces enseignants expriment avant tout, à partir d'un manque, une exigence : que l'on fasse à l'histoire du pays l'aumône d'une place. Leurs discours expriment en effet un regret cuisant : l'histoire « locale » n'a pas dans l'enseignement du second degré la place qu'elle mériterait. Cette remarque formulée par M. Berne en 1937 rejoint les critiques faites par Paul Marres douze ans plus tôt, dans la belle fresque dont voici un extrait :

« Cette histoire locale si riche en souvenirs, je n'ai presque rien vu qui parle d'elle dans nos programmes. C'est à peine si de récentes instructions ont bien voulu lui faire, parmi nos disciplines, l'aumône d'une place effacée. Cendrillon dédaignée, elle contribuerait pourtant à faire mieux comprendre l'histoire générale, sa sœur aînée, la seule connue et honorée. Humble servante du passé, elle nous attacherait davantage à ce foyer spirituel que composent pour nous les pierres dorées de nos arènes, les portails ciselés de nos églises romanes, les murailles altièrres de nos cités fortes, dont la couronne de créneaux découpe le bleu de notre ciel incomparable. Le premier but de l'histoire locale doit être de vivifier et d'illustrer l'histoire générale, mais cette histoire locale ne saurait limiter sa tâche à celle d'une discipline auxiliaire de l'histoire générale. »

Et de montrer à travers un large panorama historique « la personnalité vigoureuse que notre province développe à travers les âges », ce qui justifie à ses yeux, le mot de Lavis : « L'histoire, c'est un ciel, un climat, qui se traduisent en pensée et en actes. » Il conclut qu'ainsi comprise, l'histoire locale est « susceptible de donner plus qu'aucune autre forme d'histoire le sens historique, la curiosité du passé, l'intérêt pour le présent, la confiance dans l'avenir [...]. L'esprit acquiert ainsi le sens de la continuité, de la solidarité des générations. La connaissance de notre passé local nous attache davantage à nos horizons aimés. L'amour de notre province, mieux connue, est de nature à atténuer les progrès fâcheux d'une centralisation parfois excessive. Il peut épargner à bien des jeunes les amères déceptions des déracinés. »³

Qui sont ces orateurs et quels arguments développent-ils dans leurs discours ?

Pierre Brun⁴ part à la recherche de l'âme du Languedoc que s'efforcent de cerner ces enseignants. Ce Montpelliérain de souche, né en 1858 et mort dans sa ville en 1915, fit de brillantes études au lycée de Montpellier et à la faculté des lettres, avant de devenir professeur dans les lycées de Bayonne, de Saint-Brieuc, de Rodez et de Foix. Il devint docteur ès lettres en 1894 avec une thèse portant sur *Savinien de Cyrano de Bergerac : sa vie et ses œuvres*. Il sera censeur dans les lycées d'Oran, de Rochefort et de Grenoble, avant d'obtenir un poste à Montpellier où il fut conseiller municipal, conférencier éminent et gazetier (il signait d'un pseudonyme, *Marphurius*, dans les feuilles quotidiennes).

Rien d'étonnant avec un tel parcours qu'il peigne d'un mot, en 1902, la physionomie des régions, où sa carrière l'a amené à vivre, avant qu'il puisse revenir dans son propre pays : « Le Pays basque, tragédie, langueur, pittoresque ; la morne Bretagne, la Charente crayeuse, l'Algérie, dont il garde le souvenir à travers le panorama d'Oran, taché de lumières tremblotantes ; la capitale du Roussillon ; les Pyrénées ariégeoises et le vieux comté de Foix ; Rodez au climat rude ; Grenoble et les Alpes Cottiniennes. » Pour lui, « tous ces spectacles sont beaux, ils renouvellent et agrandissent l'esprit ». Mais « a lui le jour du retour » au pays et « la garrigue natale eut tôt fait de reprendre le déraciné ». C'est sans doute, juge-t-il, « parce que nous avons une âme un peu spéciale ». Il s'efforce de la saisir en mettant en valeur l'apport des Hellènes et des Romains au peuple languedocien. L'âme du Languedoc est, selon lui, faite d'amour et de force : « Elle a sans doute emprunté l'amour à la beauté hellénique et la force à l'italique fierté. »⁵

Multiples sont les influences, selon le géographe Paul Marres⁶, né à Toulouse en 1893, mort à Montpellier en 1974. Fils d'un instituteur, il fit ses études au lycée et à la faculté des lettres de Montpellier. À partir de 1916, il est engagé dans la guerre et, en 1918, il sera fait prisonnier. Sa carrière d'enseignant se déroule d'abord aux collèges de Carpentras, puis de Pézenas. En 1922, il est reçu à l'agrégation d'histoire et géographie. Il va successivement se retrouver aux lycées de Foix, puis de Montpellier entre 1923 et 1932. Il devient ensuite assistant en géographie à la faculté des lettres, entre 1932 et 1939. On le retrouve par la suite à la faculté de Bordeaux comme professeur de géographie, de 1939 à 1941. Il est enfin nommé à la faculté des lettres de Montpellier où il exercera de 1941 à 1965. Pendant la guerre, il prend part à la Résistance, et participe à la création d'une école supérieure de guerre clandestine.

Auteur de nombreux articles et ouvrages, sa thèse très appréciée sur les Grands Causses lui a valu le doctorat ès lettres en 1936. Retenons aussi de lui qu'il participa aux études sur l'aménagement de la Camargue et du Languedoc méditerranéen. Professeur, il se plaisait à amener le dimanche ses étudiants sur le terrain, où il leur traçait sur un tableau portable les coupes géologiques des régions visitées et leur faisait découvrir les plantes de la garrigue. Un modèle de professeur humaniste !

Auteur en 1924 d'un ouvrage écrit avec Léon Blanquet⁷, *L'Hérault géographique et historique*, rien d'étonnant à ce qu'il mette en avant dans le discours des prix de 1925 dont il est chargé alors qu'il est professeur au lycée de Montpellier, l'importance de la contribution apportée par la contrée aux grandes œuvres nationales en évoquant les Languedociens ayant joué un rôle de tout premier plan dans les destinées du pays. Et de rappeler l'œuvre de Paul Riquet dans la construction du canal du Midi, l'apport des Cambon, Chaptal, Cambacérès. Il évoque aussi ces liens commerciaux avec le Levant, du Moyen-âge au XVIIIe siècle, ce qu'il appelle ses destinées méditerranéennes. Paul Marres rappelle encore les morts de 1914. Et de conclure : « Le Languedoc, moins qu'une autre province n'a subi passivement les grands faits de l'histoire générale. Avant d'entrer dans l'unité française et depuis, en dépit des



règlements uniformes, de la marqueterie administrative, l'âme languedocienne vit et s'épanouit en œuvres brillantes et fortes. L'histoire du Languedoc se suffit à elle-même. Paul Marres n'oublie pas l'éclat de la vie intellectuelle et artistique avec la médecine, Molière, les hôtels languedociens. Bref, « une longue et riche histoire qui n'est pas extérieure aux Languedociens car elle a façonné leur âme et continue à la façonner aujourd'hui encore ».

De la même veine que les autres discours sur ce thème, est le texte de Gaston Galtier⁸ (1908-1967). Ce Montpelliérain, agrégé d'histoire et géographie, détenteur de nombreux diplômes d'économie, de droit, de législation – il fut lauréat de la faculté de droit – enseigna dans nombre de lycées : Rodez, Béziers, Montpellier, Claude-Bernard à Paris. Chargé d'enseignement, puis assistant de géographie à la faculté des lettres de Montpellier, il y enseigna de 1942 à sa mort prématurée, en 1967. Il fut membre de l'Académie des sciences et des lettres locale, et président de la Société languedocienne de géographie. Il passa sa thèse d'État principale sur le vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. Il consacra nombre de travaux à la vigne, tels *Le vignoble et le vin dans le Languedoc oriental de la fin du XIe siècle à la Guerre de Cent Ans*, *La viticulture du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, *La reconversion du vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*.

Son discours, prononcé le 11 juillet 1936 au lycée Henri-IV à Béziers⁹, est un hymne à la Méditerranée et à la « civilisation méditerranéenne » présentée comme un de ces lieux où « souffle l'esprit ». Défile alors, devant les yeux des élèves et des autorités présentes, le tableau physique de la mer et des rivages qui la bordent. Tout est contraste : le relief, le climat, la végétation. Ici, déclare le conférencier avec audace : « les rivages méditerranéens sont la terre de la concurrence pacifique ». Certes, de temps à autre déferlent des invasions mais les guerres principales qui émaillent l'histoire des rives de la Méditerranée sont passées sous silence pour la commodité du propos. De grandes civilisations naissent sur les bords de la Méditerranée en Grèce, à Rome, plus tard en France, en Espagne, ces dernières se répandant ensuite vers l'Amérique et l'Afrique.

Il est intéressant de savoir ce que les orateurs disent aux jeunes à propos de la civilisation médiévale dans notre région. Pierre Brun développe cette question : « Ils sont pareils aux aèdes et rapsodes que les pasteurs des peuples traitaient en serviteurs des muses, nos troubadours du Languedoc qui allaient de ville en ville et de château en château chanter sur le rebec ou sur la viole le *sirventès* satirique, la gracieuse *alba*, l'ingénieux *tenson*, et même l'encyclopédique *ensenhamen*. Toutes ces œuvres portaient la marque de cette heureuse vie de plaisir intellectuelle et élégante dans l'éternelle fête d'un incessant printemps [...] Ermengarde de Narbonne tenait des Cours d'amour ; et ce nom seul évoque toute l'âme languedocienne du Moyen Âge, avec ce qu'elle avait de charmant et de frêle aussi, doux ramage d'oiseau délicat dont un rude hiver, venu du Nord, devait trop vite éteindre la voix ».

La croisade des Albigeois et ses violences ont marqué

les esprits. M. Sauvage l'évoque en une phrase en 1932, tandis que M. Berne en 1937 s'écrit : « Hélas ! La croisade des Albigeois devait détruire en partie, cette brillante et éphémère civilisation. Pierre II, le beau roi... meurt à Muret sans pouvoir sauver le Languedoc. »¹⁰

La civilisation occitane, un monde original

Toute l'histoire du Languedoc est présentée à l'auditoire rassemblé comme une richesse fondamentale. Aucune page n'est oubliée. L'originalité de la civilisation occitane est ainsi campée. Il n'est pas jusqu'à la disposition géographique de cette province qui ne contribue à la créer. Le Languedoc, selon M. Sauvage, est « un des types les plus accusés de région naturelle ». Toutefois, c'est la disposition du sol, non le climat, qui fait son unité, car « la Provence ou la Catalogne ont, à des variantes près, un ciel semblable, et le climat n'est pas ici le trait qui distingue, mais celui qui rapproche et apparente, l'air de famille auquel se reconnaissent les membres de la grande communauté latine [...]. Le Languedoc méditerranéen est équilibré ; région de passage ouverte aux impulsions venues de tous les points de l'horizon, il conserve la stabilité et l'originalité d'un pays de cantonnement qui, en marge de la grande route, a servi de refuge un temps de guerre ou d'invasion, et de réserve d'énergie humaine pendant les périodes pacifiques de mise en valeur ». (Fig. 1)

Un autre orateur, Henri Gautier, met en valeur l'âme et la langue méditerranéennes. Parlant en 1921 du « rythme éducateur » à travers la gymnastique, la musique et la poésie, il termine sur un vœu : « Vienne le jour où la langue d'oc secondera sa sœur aînée ! Où trouver poème plus exaltant que l'hymne grec, l'*Inne gregau* de Mistral, qu'on ferait apprendre par cœur – en ménageant toutefois les opportunités diplomatiques ?

*Se fau mouri per la patrio greco,
Rempau de Diou, se mor jamais qu'un cop.*

S'il faut mourir pour la patrie hellène,
Palme de Dieu, on ne meurt qu'une fois. »¹¹

Et prolongeant cette méditation à travers les poètes et les prosateurs les plus prestigieux, H. Gautier se veut le chantre de ces lumineux paysages languedociens, vus du Peyrou :

« Quelquefois, à la tombée de la nuit, je le vois, sur la terrasse qui couronne sa cité lumineuse. Le soleil descend entre les colonnes du château d'eau. La ligne des collines s'est affermie. Les plans sont nets, l'horizon strict. Chaque chose est ici à sa place comme les mots dans un beau vers. Alors le jeune homme se réjouit ; il comprend que l'ordre vibrant qui règne en lui, autant que dans les architectures qui l'entourent, fut suggéré à ceux de sa race par cette terre et par ce ciel. Il reconnaît dans le sens du rythme un privilège reçu et légué par les siens. Et il se promet de le transmettre à son tour, comme l'essence de l'âme méditerranéenne. »

Rêve poétique auquel répondent, familiers, les propos de M. Rozière, qui en 1938, fait surgir les bruits qui assaillent le vieux lycée : « Vrombissement des camions, roulement de tramways sur l'Esplanade, sonnerie des cloches de





Fig. 1. Dialectes occitans selon Frédéric Mistral (wikimedia commons).

Notre-Dame, cris des baladeuses ou des *estamaïres*¹², harmonies de la foire ou d'une fanfare militaire, rire joyeux d'une jeune classe en récréation » - les élèves du lycée utilisaient cet espace comme terrain de jeux. Tel autre orateur évoque les joueurs de boules des Arceaux, là, hier comme aujourd'hui. Visions fugitives dans des discours souvent idéalisés, d'un pays réel, d'une ville à propos de laquelle M. Dupuy rappelle, en 1909, ce curieux jugement d'Henry James : « Montpellier n'a pas l'animation d'une cité moderne, ni la solennité d'une ville antique ; elle est agréable comme le sont certaines femmes, qui se passent de beauté et même d'esprit. Un Italien dirait que c'est une ville sympathique ; un Allemand admettrait qu'elle est *gemütlich* »¹³.

Le côté pittoresque et original des autres villes n'est pas oublié des orateurs. Paul Valéry dresse un émouvant portrait de Sète, sa patrie, et Léon Blum, député de Narbonne, une évocation de cette cité qu'il connaît mal. Certains orateurs ne se contentent pas de décrire et d'évoquer un riche passé. Ils invitent leurs auditeurs à vivre de cette âme languedocienne et à la répandre : « Où que vous alliez, vous porterez la flamme languedocienne et vous essayerez d'en mettre en valeur la force et l'amour », écrit Pierre Brun en 1902. On rappelle aux jeunes gens qu'ils sont « fils d'une race antique et d'une terre vaillante » et que les racines de cette civilisation sont très profondes : « Nulle part, elles ne vont aussi loin dans le passé qu'en Languedoc, nulle part elles donnent à la vie régionale d'assises plus solides. »

Dans ce monde qui, selon M. Sauvage, « s'américanise, (nous sommes en 1932) créant une désolante uniformité, il faut préserver un patrimoine et le cultiver jalousement ». Et il parle aux élèves « des forces salutaires d'un régionalisme éclairé qui les aidera à mieux se connaître et à *rester eux-mêmes*. [...] Vous, jeunes gens, vous

saurez conserver l'héritage spirituel et moral qu'est notre magnifique civilisation occitane, doux fruit mûri au soleil des siècles ».

Ainsi certains enseignants, tout en insistant sur la profonde unité française, se font-ils dans ces discours officiels les propagandistes d'une culture originale qu'il faut sauvegarder, non comme une pièce de musée, mais en la faisant vivre. L'histoire locale enseignée en serait un des véhicules indispensables et privilégiés. Les discours des prix, on le voit, ne sont pas toujours de vagues rêveries ou des propos creux. Ils s'incarnent parfois au plus profond de la chair d'un pays réel, quoiqu'en perte de vitesse, grâce aux convictions profondes et à l'attachement à la culture languedocienne de certains professeurs, occitans jusqu'au bout des ongles, sans pour autant mépriser le reste du monde. Et qu'en est-il du parler local ?

Une langue vivante méconnue

Mais que serait cette culture occitane sans la langue du pays ? Trouve-t-elle des défenseurs dans les discours des prix ? On a un très bel exemple de cet engagement sous la plume de Bernard Sarrieu, professeur au lycée d'Auch, qui, lors de la distribution des prix du 31 juillet 1909 propose à ses auditeurs une présentation de la littérature occitane à travers les siècles et les provinces et une organisation complète de l'enseignement de la langue dans toutes les classes du secondaire des départements du Midi. Bernard Sarrieu (1875-1935) est né à Montauban, mais sa famille est originaire de Saint-Mamet (Haute-Garonne). Professeur agrégé de philosophie, il enseigne à Montauban. Il sera professeur à l'Institut catholique de Toulouse et doyen de la faculté théologique. Il s'intéresse au parler du Haut-Comminges (Saint-Girons) sur lequel

il publie de nombreux travaux scientifiques et s'adonne à la littérature. Il compose des odes religieuses, une tragédie imitée de l'antique, *Era Pireneido*, une grande épopée de trente-deux mille vers, des mystères, plusieurs comédies, des chansons montagnardes. Il pratique la poésie, le théâtre, la philosophie, la toponymie. Auteur de biographies, d'un dictionnaire gascon, d'une grammaire, il s'est fait remarquer par ses travaux de linguistique. Il recueille des expressions auprès des villageois. En 1904, il a fondé *l'Escolo deras Pirenéos* pour le Sud-Est gascon (Comminges, Couserans français, Val d'Aran espagnol) qui organise chaque année des manifestations culturelles où sont mises en avant les traditions commingeoises (chants, danses, costumes) et la composition d'œuvres poétiques dans le goût mistralien. Il écrit aussi des articles pour diverses revues. Il obtient un prix aux Jeux floraux de Toulouse pour son œuvre maîtresse, *Era Pireneido*. Il est majoral du félibrige, et se rend célèbre pour son engagement dans la défense de la *lenga nòstre*.

Admirez l'audace de cet enseignant - il en fallait en ce temps pour proposer dans ce cadre universitaire par excellence, un plan comme celui dont nous allons prendre connaissance en lisant le discours de ce professeur qui prône un apprentissage systématique de la langue d'oc à une époque où les instituteurs ont mission (ou se donnent mission) de faire disparaître l'usage du « patois », sans pour autant favoriser la langue littéraire. (Fig. 2)

Pour illustrer ce combat contre le « patois », on pourrait invoquer bien des textes. Reportons-nous au livre d'Aimat Serre, *Bogres d'ases ! Bogres d'ânes !*¹⁴ qui nous raconte dans le concret de la vie quotidienne d'un village ordinaire, Bargelle, la lutte têtue pour déraciner la langue du pays. Aimé rentre à l'école primaire en 1927 :

« Nous parlions généralement un français – *franciman* serait plus juste – un peu meilleur, mais sans plus. Le maître,

un brave homme pourtant, jouait son rôle d'alphabétiseur-gendarme-franciseur. [...] Il n'est pas possible de se débarrasser de la langue maternelle en franchissant le seuil d'une classe. Notre milieu était occitan. [...] Nous disions tous « patois » et étions convaincus de ne pas parler une langue véritable. Personne n'avait jamais dit aux Bargellois que leur « patois » s'écrivait depuis le Moyen Âge et qu'il avait encore pas mal d'écrivains. [...] La langue occitane si vivante pourtant, était déconsidérée au maximum par l'école qui avait pour but, depuis sa création, de la tuer par l'enseignement exclusif du français [...] La morale officielle était là pour condamner la langue de nos pères et de nos mères. Le tout était de nous faire apparaître le parler occitan aussi honteux que la rapine dans le jardin du voisin. »

Cependant, parmi les gens cultivés, figurent des connaisseurs et des défenseurs de la langue. Et ils n'hésitent pas à se manifester. Ainsi la ville de Nîmes organisa-t-elle, le 12 mars 1859, une fête du Félibrige, en invitant trois des maîtres de la renaissance occitane, Roumanille, Aubanel et Mistral. Ces poètes furent reçus avec éclat au collège de l'Assomption par le père d'Alzon et l'abbé de Cabrières, qui était alors son second, et M. Germer-Durand, le préfet des études, agrégé des lettres. Une plaque dans le salon d'entrée et d'honneur rappelle cet événement historique, qui se poursuivit le lendemain à la mairie de Nîmes. Mais c'est au collège catholique que les convives prirent part au banquet triomphal, et qu'au moment de trinquer, les toasts furent portés en languedocien ou en provençal. Le compte-rendu de cette rencontre fut publié par *l'Armana provençau*, en 1859. Le poète nîmois, Jean Reboul, était de la fête à plus d'un titre¹⁵.

Dans la foulée, on peut aussi remarquer que nombre d'ecclésiastiques admirèrent Mistral et adhérèrent au félibrige. Mgr de Cabrières pratiquait la langue et en usait parfois avec humour avec les femmes de la halle. L'abbé Remize publiait *l'Armanac de Louzèro* où, écrivait-il, « il y a les fêtes, la pluie et le beau temps, les foires, les lunes, de petites choses pour amuser le monde, des proverbes, des contes, des chansons, des remarques. » Mais le but était plus large : « faire parvenir la littérature occitane dans tous les foyers, sauvegardant en cet acte notre patrimoine oral ». Le nombre d'abbés félibres était considérable en ce temps et leurs œuvres et entreprises sont nombreuses.

L'on cherche aussi à créer des ponts entre la langue française et la langue occitane, en utilisant celle-ci pour mieux apprendre le français. Vers 1840, Pierquien de Gembloux exposait cette manière de faire. Il cite une grammaire française datant de 1819, éditée à Marseille, expliquée au moyen de la langue provençale, et il écrit : « Nous ne pouvons apprendre le français que par notre langue maternelle. [...] Tous les peuples qui parlent un patois ne sauront bien le français que lorsqu'on se décidera à le leur enseigner par cette méthode. » Au lycée de Pézenas, vers 1840, Peytavi de Saint Christol expliquait comment faire aller de pair les deux langues en présentant le texte occitan et le texte français en deux colonnes parallèles. Et tel frère des Écoles chrétiennes originaire du Midi, Joseph Lhermitte, de son nom de religieux frère Savinian, organisait cet enseignement en

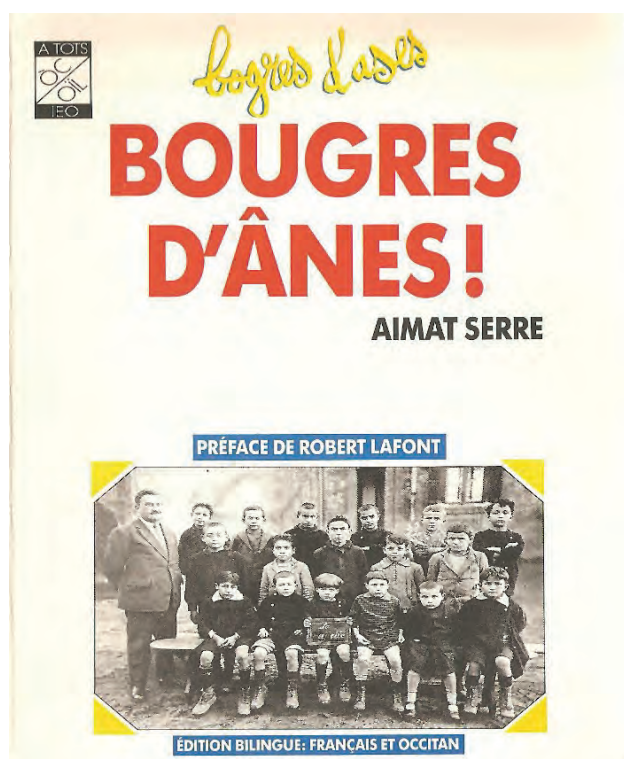


Fig. 2. *Bogres d'ânes*

créant une véritable méthode de ce type avec ses *Lectures ou versions provençales-françaises, cours préparatoire et cours élémentaire*, ouvrage publié en 1897¹⁶. Le célèbre linguiste Michel Bréal déclarera à son tour : « Le patois est le plus utile auxiliaire de l'enseignement du français ».

Dans cette veine s'inscrit Jean Jaurès en 1911 : « Mais je disais aussi avec une force de conviction qui ne fait que s'accroître que ce mouvement du génie méridional pouvait être utilisé pour la culture du peuple du Midi. Pourquoi ne pas profiter de ce que la plupart des enfants de nos écoles connaissent et parlent encore ce que l'on appelle d'un nom grossier "le patois". Ce ne serait pas négliger le français : ce serait mieux l'apprendre au contraire, que de le comparer familièrement dans son vocabulaire, sa syntaxe, dans ses moyens d'expression, avec le languedocien et le provençal. Ce serait, pour le peuple de la France du Midi, le sujet de l'étude linguistique la plus vivante, la plus familière, la plus féconde pour l'esprit ». Mais d'autres auteurs, comme le Catalan Jean Amade, déplorent que Jaurès ne réhabilite l'occitan que comme un moyen de mieux apprendre le français et non comme langue à part entière pour ses qualités intrinsèques.

Qu'en est-il de la pratique ? A l'échelon populaire dans les villes et les villages où l'on parlera couramment l'occitan encore longtemps, jusque vers les années 1950, se poursuivait la tradition des cours d'amour, avec concours de poésies occitanes, des musiques, des danses, des chants traditionnels et des représentations théâtrales données par des habitants de nos villages jouant parfois des pièces écrites par un des leurs, comme *la Pétola des Mestre Danis* de Bastide de l'Oulieu. Jean Fournel écrira à propos d'une *félibrée* de Courmonterral tenue en 1894 que « le félibrige n'est plus seulement aujourd'hui l'art de faire des chansons, mais il est le drapeau des revendications de notre race méridionale »¹⁷. Des revues comme la *Campana de Magalouna* en langue *nostre* diffusaient quant à elles la culture, les contes, les histoires et l'humour occitans¹⁸.

Un programme de retour à l'occitan

C'est dans ce contexte contrasté fait d'hostilité et de respect que se situe le discours de Bernard Sarrieu, *Une langue vivante méconnue, la langue d'Oc*, discours prononcé à la distribution des prix du lycée d'Auch, le 31 juillet 1909 dont nous publions des passages agrémentés de commentaires.

L'auteur se félicite d'abord de ce que l'on ait étendu l'enseignement des langues vivantes dans le secondaire en faisant place « à côté de l'allemand¹⁹, à l'anglais, et même, plus récemment à l'espagnol et à l'italien. Dans l'Académie de Paris, on a même admis le russe : depuis longtemps, en Algérie, on avait adopté l'arabe. »

Mais n'a-t-on pas oublié « une grande langue vivante, la langue maternelle de tout le Midi, c'est notre langue d'Oc. Aucune place ne lui est faite encore dans l'enseignement des lycées et collèges. Pour quelles raisons ? C'est souvent le fruit des préjugés ou des ignorances... »

« On dira d'abord [...] que la langue d'Oc n'est pas une langue. Les linguistes répondront qu'il existe un groupe d'idiomes locaux qui se ressemblent entre eux plus qu'à ceux qui les entourent. Leur domaine est

vaste : « l'Occitanie », comprend, en gros, le Nord-Est de l'Espagne, tout le Midi de la France et même un peu du Piémont. Les vingt millions d'hommes qui parlent ces dialectes ont bien le sentiment qu'ils forment une famille linguistique originale...

Mais, dira-t-on, votre langue d'Oc en est-elle bien une ? Ne se décompose-t-elle pas en une multitude de parlers ? Sarrieu fait remarquer qu'en tous pays, « l'idiome national varie toujours légèrement d'une localité à l'autre ; mais cela n'en détruit point l'unité foncière » et cela lui permet d'affirmer qu'il existe une langue d'Oc, et cette langue est une. Mais « ...son histoire a été différente de celle des langues sœurs. Chez celles-ci, les événements ont assuré la prépondérance d'un dialecte sur les autres... Dans notre Midi, au contraire, la domination passagère de l'idiome des troubadours n'eut point de lendemain, et la langue d'Oc resta divisée en dialectes... Mais cela ne saurait l'empêcher d'être une. Le grec ancien n'était-il pas lui aussi divisé en un grand nombre de parlers locaux ? Ne comptait-il pas au moins quatre dialectes littéraires ? En avait-on moins là une langue une et admirable ? Ainsi en est-il aujourd'hui de notre langue d'Oc. »

D'ailleurs, si pour mériter le nom de langue, il faut une littérature..., notre idiome maternel n'en manque pas...

« C'est lui qui, le premier, fit rayonner sur les nations occidentales la pure clarté de la beauté littéraire. D'une poésie populaire... germa pour fleurir pendant près de trois siècles, le lyrisme raffiné des Troubadours. Ceux-ci cultivèrent vingt genres poétiques, douces chansons, aubades et sérénades, romances à refrain, épîtres didactiques, badines ou passionnées, tensons subtiles, hymnes ou cantiques religieux, *planhs* ou lamentations funèbres, et fougueux *sirventès*. Venus des quatre coins de la Terre d'Oc, chacun d'eux imprima sur la "poésie courtoise" la marque de sa province natale et de son tempérament personnel à l'instar de Guillaume de Poitiers, de Bernard de Ventadour, d'Arnaud de Mareuil, de Bertrand de Born, de Gairaut de Borneil, que Dante²⁰ appelle "le poète de la droiture" ; Arnaud Daniel "le grand maître de l'amour et de la poésie", Pierre Cardinal, à la fois satirique violent et chantre mystique, et bien d'autres encore, la perfection et le fini de la forme n'avaient jamais été poussés aussi loin... L'Espagne, le Portugal, l'Italie, les trouvères du Nord, les Minnesanger allemands se mirent à leur école ; Pétrarque et l'auteur de la Divine Comédie furent leurs élèves. Et, en même temps, la langue d'Oc entonnait l'épopée, elle déroulait en prose de longs récits romanesques, elle consacrait nos libertés municipales, elle se pliait même à la vulgarisation scientifique [...] Mais, hélas ! toute cette éclatante floraison disparut comme en un clin d'œil au souffle de l'affreuse tempête dont la *Canson de la Crozada* nous apporte l'écho vibrant et douloureux. »

Après cette brillante période, B. Sarrien aborde une deuxième phase de l'histoire de notre Languedoc, du XIVe au XVIIIe siècle, période trop silencieuse, mais entrecoupée çà et là, de réveils partiels, présages d'une renaissance ultérieure. Nulle part on n'abandonna l'usage de la langue d'Oc. L'orateur énumère des moments fastes :

« À Toulouse, en 1323, sept bourgeois fondent l'Académie des Jeux Floraux. Si la langue courtoise était

tombée, les dialectes étaient demeurés vivants : ce sont eux qui désormais fournissent l'étoffe des productions littéraires. De 1760 à 1820, une nouvelle éclipse se produit chez elle. Les dialectes locaux, abandonnés au bas peuple, tournent alors au patois. La paix va permettre à l'Occitanie de reprendre conscience, elle aussi, de sa nationalité morale. La sève méridionale tout à coup bouillonne plus fort, et, un peu partout, surgissent des talents, éclosent même des chefs-d'œuvre. Sur les bords du Rhône, chantent déjà ceux que les Provençaux appellent *li Troubaire*. À Agen, c'est Jasmin, poète fécond, pittoresque, sentimental, avide de relever la gloire de sa langue...

Aucun de ces dialectes n'est devenu la langue officielle d'un État. À la France dont toute la partie méridionale parle cette langue, de s'en faire la tutrice. La France est assez grande... pour faire fleurir deux langues et deux littératures. Notre langue d'Oc le mérite absolument. Par sa diversité, par ses beautés, l'occitan représente à lui seul tout un concert : le béarnais, fluide et caressant, le gascon, fier, énergique, héroïque... le limousin, plein de finesse et de distinction, le montalbanais mignard, l'agenais coulant et le toulousain musical, l'accent plus rude et plus sombre du Haut-Quercy, du Rouergue et de l'Auvergne, le savoyard²¹, pittoresque et narquois, le provençal aux amples sonorités, le bas-languedocien, éclatant et bruyant, le valencien à la molle douceur, et le catalan nerveux, aux voyelles indécises, aux finales heurtées, mais aux consonnes généralement voisées, y font, chacun à leur poste, et produisent une impression d'ensemble d'une richesse extraordinaire. Une langue semblable non seulement existe, mais mérite d'être étudiée, ne serait-ce que pour cette variété phonique véritablement merveilleuse.

Nous voyons s'établir entre la Provence et la Catalogne des rapports suivis : la *Coupo Santo* vient des Catalans. Le Languedoc, et bientôt les autres provinces, entrent dans le chœur fraternel. La floraison littéraire issue de tout ce mouvement est considérable. Et cet épanouissement subit continue toujours. (Fig. 3)

Nul n'a fait autant que Mistral pour rendre à notre langue sa gloire passée. Qui ne connaît sa *Mirèio*, cette œuvre originale et harmonieuse... où la Provence entière a la joie de se voir vivre, où l'idylle s'élève à la hauteur de l'épopée ? *Calendau* et *Nerto*, *Lou Pouème dou Rose*, et *Lis Isclo d'Or*, *La reino Jano* et *Moun Espelido* lui font un magnifique cortège. Mistral est encore le savant linguiste du *Tresor dou Fèlibrige*, le grand traditionniste du *Museon Arlaten*. "Sa stature de demi-dieu", "et son éternelle jeunesse", et aussi sa simplicité généreuse expliquent, avec son génie, l'attrait qu'il exerce toujours sur les fils du Midi et le véritable culte dont il est l'objet de la part de ceux qui voient en lui l'incarnation la plus pure de notre renaissance.

Autour de lui, bien d'autres viennent de passer : les Roumanille, les Aubanel, les Félix Gras... D'autres vivent toujours, et, là-bas, au pays où s'épanouissent les tamaris et les oliviers... En Catalogne, même féconde abondance avec la noble figure de Jacint Verdaguer, poète épique dans *Lo Canigo* et *L'Atlantida*, mais aussi merveilleux poète lyrique et mystique... La Catalogne peut s'enorgueillir d'une foule de romanciers de valeur ; son théâtre, enfin,



Fig. 3. La Coupo Santo.

est peut-être actuellement le premier de l'Europe : Angel Guimera a fait applaudir jusqu'à Paris des adaptations de ses œuvres. Le mouvement a pénétré là les couches profondes de la population ; en Roussillon, il est déjà plein de promesses.

Plus près de nous en Languedoc, voici Fourès, dont les poésies sont souvent "belles comme l'antique". Beaucoup d'autres ont suivi dans l'Agenais, dans le Rouergue, en Auvergne avec le délicat Vermenouze, en Périgord avec Robert Benoît... À Tulle, c'était Joseph Roux et sa *Chansoun Limouzina*, deux grands poètes languedociens, dans l'Aude, Prosper Estieu, dans le Quercy, Antonin Perbosc, sont actuellement les représentants de cette tendance...

Enfin, notre Gascogne est résolument entrée dans la lice. Le Béarn, les Landes, la Bigorre. »

Mais cette langue peut aussi être utile. Cette langue peut profiter au latin et au grec. Les formes des mots et leurs désinences sont restées plus près du latin dans notre langue. Beaucoup de gasconismes sont des latinismes ou même des hellénismes.

Elle peut aussi servir pour le français, l'orthographe peut être mieux sue à l'aide de comparaison avec la langue d'Oc... la signification des mots savants est découverte aisément à l'aide des radicaux demeurés intacts ; les gasconismes ou provincialismes d'expression sont bien mieux corrigés par des indications expresses. Bien loin de nuire au français, l'enseignement intelligent de la langue d'Oc dans les lycées du Midi, ne saurait lui être que profitable, surtout en donnant, par des traductions des comparaisons continues une connaissance plus parfaite de son originalité et de ses nuances.

« Avantage considérable encore pour l'étude des langues néo-latines. Des professeurs qui enseignent l'espagnol et l'italien sont unanimes à reconnaître que les enfants

du Midi arrivent bien plus vite que ceux du Nord à les prononcer correctement, à les comprendre, à les posséder et que cela tient à l'usage de la langue d'Oc... Ainsi se trouvent aisément accessibles à nos méridionaux des contrées qui représentent hors de France, tant en Europe qu'en Amérique, près de 140 millions d'hommes... Il faut donc maintenir l'état de chose actuel et, pour cela, faire étudier expressément la langue d'Oc dans nos lycées et collèges.

Remarquons que la connaissance de notre langue d'Oc nous suffirait à nous pour nous faire comprendre... dans le Piémont et la Haute-Italie... dans l'Aragon, en Catalogne, à Valence et aux Baléares. C'est que ces régions voisines parlent des dialectes de notre langue ou du moins des idiomes assez analogues.

L'Occitanie est ainsi comme un pont matériel et moral jeté à travers la France, de l'Espagne à l'Italie ; grâce à elle, trois grands peuples latins ne sont pas seulement contigus, mais se trouvent même en continuité. Par son intermédiaire... L'esprit français pourra exercer sur l'Espagne et l'Italie une action plus efficace...

Mais, dans nos lycées et collèges, comment organiser son enseignement ? Et quels avantages peut-on donc en espérer ?

En fait, l'organisation de cet enseignement sera des plus faciles. Qu'on inscrive la langue d'Oc au programme officiel et l'on verra apparaître les professeurs et les livres. Les maîtres de français ou de langues vivantes originaires du Midi seront à la hauteur en un instant... » (Fig. 4)



Fig. 4. Hommage à Bernat Sarrieu.

Sarrieu propose alors un plan d'études. On ne part pas de zéro.

« Les enfants ne sont pas totalement ignorants de la langue à étudier, mais simplement illettrés à son égard. On s'attaquera de suite à la lecture et aux petits travaux écrits ». Il propose trois périodes. En sixième et cinquième, on prendra pour base le parler local, puis on passera à des textes provenant de la même région dialectale. En fait, à la fin de ces deux années, à une heure par semaine..., l'élève sera déjà plus fort dans le dialecte de sa région que dans n'importe quelle autre langue vivante. En quatrième et troisième, on commencera l'étude des quatre autres dialectes. Pour les gascons, il restera à étudier seulement le languedocien, le provençal, le limousin et le catalan. En même temps, on leur donnera un aperçu général de l'histoire de notre littérature d'Oc. Enfin, en seconde et en première et facultativement en mathématiques et en philosophie, on se familiarisera avec tout cela et on lira dans le texte les plus belles œuvres.

« Point de surmenage avec ce régime, mais un travail attrayant. Vous intéresseriez à notre langue et à notre littérature pour elle-même. On pourrait en tenir compte, à l'oral de la première partie du baccalauréat. Cette étude servira aux jeunes à mieux savoir ce qu'ils sont : elle leur inspirera une légitime fierté, et elle développera chez eux un patriotisme local à la fois ardent et raisonné. Or ce patriotisme est la condition indispensable d'un patriotisme plus général, d'une affection profonde et sans retour pour la France entière, protectrice née des régions qui se sont à jamais données à elle depuis tant de siècles ».

Ce long discours présente donc à la fois un résumé des œuvres littéraires et un projet d'intégration de la langue d'Oc dans le cursus des élèves à partir de la sixième. C'est à la fois un plaidoyer pour l'apprentissage de la langue à partir du parler maternel des élèves et une sorte de synthèse sur les divers auteurs, qui ont illustré les différents dialectes du parler occitan. B. Sarrien fait partie des auteurs et des précurseurs oubliés²². L'occitan et ses cinq grands dialectes auraient eu leur place dans le secondaire si l'on avait appliqué un tel projet.

L'on s'aperçoit au bout du compte que dans la première moitié du XXe siècle, l'étude de l'histoire et de la langue du pays n'a pas été présentée comme matière à apprendre mais comme un moyen de plonger les élèves dans leur culture originelle afin de façonner en eux l'âme d'un pays vénéré. ■

1. Jean Sagnes et Louis Secondy, *Ils ont parlé à la jeunesse*, Nouvelles Presses du Languedoc, 2013
2. Les discours de Pierre Brun (1902), Bernard Sarrieu (1909), Henri Gautier (1921), Paul Marres (1925), M. Sauvage (1932), M. Berne (1937), M. Rozière (1938) ont été consultés dans les bulletins annuels des lycées et collèges qui contiennent toutes les données sur ces établissements et les palmarès et les succès des élèves au baccalauréat et aux grandes écoles. Ces ouvrages portent le sceau officiel par les mentions suivantes : vu et approuvé par l'inspecteur d'Académie et le Recteur.
3. Paul Marres, discours de 1925
4. P. Clerc, Dictionnaire de biographie héraultaise, Nouvelles Presses du Languedoc, 2006, tome I, p. 405-406.
5. Lycée de Montpellier, distribution solennelle des prix 1902, lycée Joffre, CDI
6. P. Clerc, *op. cit.*, tome I, p. 1286.
7. C'est un botaniste suisse, fondateur de la Station internationale de géobotanique et alpine de Montpellier. Il s'établit dans cette ville où il épouse Gabrielle Blanquet, d'où le nom qu'il adopte alors : « Josias Braun-Blanquet ». Il soutient sa thèse de doctorat sur la végétation des Cévennes méridionales (1915).
8. P. Clerc, *op. cit.*, p. 904.
9. Archives du lycée de Béziers
10. Pierre II, roi d'Aragon, seigneur de Montpellier, vainqueur des Almohades à Las Navas de Tolosa, fut tué à Muret, en 1214, au cours d'une bataille contre les croisés du Nord. Il s'était porté au secours du comte de Toulouse.
11. Distribution solennelle des prix, lycée de Montpellier, 1921, CDI, lycée Joffre.
12. Mot occitan pour désigner l'étameur qui recouvre un objet d'une couche d'étain.
13. Lycée de Montpellier, distribution solennelle des prix 1909, lycée Joffre, CDI. On pourrait traduire *gemütlich* par « agréable », « où l'on est bien ».
14. Aimat Serre, Bogres d'ases ! Bogres d'ânes !, édition bilingue français/occitan, préface de Robert Lafont, « Oc-Oïl », Librairie Occitane, 1988, p. 54-58.
15. Voir le récit de cet événement dans *L'Assomption*, n° 35, 1er juin 1876, p. 82 à 84 et *Anthologie*, tome II, chap. 30, p. 142-146 (« Le Père d'Alzon et son ami le poète Jean Reboul 1859 »).
16. Sur ce thème, Pierre Boutan, « Apprendre le français par le provençal : l'échec du frère Savinian », *Tréma*, n° 22, septembre 2003, IUFM de Montpellier, p. 7 à 28. Voir les travaux de Philippe Martel, article cité, « L'École de la IIIe République et l'Occitan » in *Tréma*, n° 12-13, décembre 1997, IUFM de Montpellier, p. 115.
17. Voir Louis Secondy, *Dix Villages, dix visages*. Nous avons montré dans cet ouvrage la place de la culture populaire occitane et le rôle des fêlibres locaux qui écrivent, publient et récitent leurs textes. Cela va du chant à la louange du pays jusqu'à la parodie, les odes à la *Campana* (la cloche) et les Vendanges de Pignan, la culture de l'olivier, « les ouvriers et les parvenus », la crise de 1907 et des chants revendicatifs : « *Voulen de pan, crevan de fam, car la misèra, nous fai la guerra* » (Nous voulons du pain, nous crevons de faim, car la misère nous fait la guerre).
18. Créée en 1891 à Montpellier par Francès Dezeuze, elle a été l'organe du Félibrige de cette ville et a publié de nombreux textes littéraires, souvent humoristiques.
19. Curieusement, l'allemand est alors de très loin la première langue enseignée dans les lycées, comme nous l'avons montré pour celui de Montpellier : en 1875, 68% des élèves font de l'allemand, 19% de l'anglais, 13% de l'italien. Au grand collège de Perpignan, qui dépasse 500 élèves, en 1914, le pourcentage des hispanisants est très faible (20%) contre 80% pour les germanistes. Mais avant la Première Guerre mondiale, l'allemand est obligatoire pour entrer à Polytechnique. Le virage ne s'effectuera dans nos lycées et collèges qu'à partir des années 1916-1918, ce qui va mettre des professeurs d'allemand au chômage (L. Secondy, *Histoire du lycée de Montpellier*, p. 219-222).
20. Il s'agit bien sûr du florentin Dante Alighieri qui écrit *La Divine Comédie* au début du XIVe siècle.
21. Philippe Martel et Marie-Jeanne Verny, que je remercie pour leurs apports, précisent que le savoyard n'est pas de l'occitan mais du franco-provençal (note à l'auteur).
22. On doit à Sarrieu plusieurs œuvres dans ce domaine : 1923. *L'enseignement et les divisions universitaires au point de vue régionalistes*. Éd. Privat, 1923 ; *L'enseignement de la langue d'oc : son intérêt, son intégralité, sa portée*. Éd. Privat, 1923 ; *La graphie de la langue d'oc et la langue commune d'Occitanie*. Éd. de la Revue Méridionale, 1924 ; *La langue locale à l'école pour le français et pour elle-même : le breton, le basque, la langue d'oc*. Berthomieu, 1926. Toutes les publications de Sarrieu sont consultables au CIRDOD à Béziers.

Alex Bèges - Jacqueline Pech

UN SIÈCLE DE SPECTACLES DE DIVERTISSEMENTS & DE PLAISIRS A BÉZIERS

1860 - 1960



Théâtres - Cinémas - Concerts - Cafés

XXIVème cahier de la Société Archéologique
Scientifique & Littéraire de Béziers - 2012

Contrairement à notre époque, à Béziers comme ailleurs, spectacles et divertissements étaient, du second empire à la dernière guerre, entièrement intégrés au quotidien, à la vie sociale, comme la rencontre rituelle, le soir, après le travail, pour de longues promenades sur les Allées, du théâtre à la statue de Riquet, lieu de discussion, de partage et d'échanges.

Cafés, théâtres, music-hall, et autres lieux de spectacle et de divertissements permettaient le contact de toutes les couches de la société autour d'un même objet d'intérêt : la scène, et d'une autre manière, l'écran. Cette promiscuité ne se trouvait qu'au spectacle ou à l'église.

Voici donc un tableau qui se veut le plus exhaustif de ce que furent ces lieux de spectacle, de divertissements et de plaisirs, conçus par les directeurs, artistes, musiciens, machinistes... Cet ouvrage souhaite en même temps rendre hommage à ces femmes et à ces hommes tombés dans l'oubli, et grâce auxquels, cependant, la ville bruissait d'art et de culture.

Cette mémoire éphémère des gens et des lieux de spectacle, éminemment fragile, sur le point de disparaître, constitue pourtant un patrimoine qu'il convient de préserver. C'est la contribution proposée par cet ouvrage.

(Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers - 2012)

Entre mutualisme et diffusion musicale, la Mutuelle des Musiciens de Montpellier (1910-1914)

Sabine Teulon Lardic*

Résumé

En décembre 1909, la Mutuelle des Musiciens de Montpellier est fondée à l'initiative d'Armand-Cyprien Granier, directeur du Conservatoire de la ville. Après les deux arrêts de l'activité symphonique montpelliéraine – Société des Concerts symphoniques en 1903, Schola Cantorum en 1909 – cette Association reprend le flambeau du concert public tout en s'inspirant du courant de la mutualité pour servir des prestations sociales à ses adhérents musiciens.

De février 1910 jusqu'à la Grande Guerre, cinq saisons successives de concert se déroulent au Théâtre dans la salle des Concerts (actuelle salle Molière) et totalisent seize séances. La M.M.M. est placée sous la présidence d'honneur d'Emma Calvé, cantatrice de renommée internationale, qui vient d'aménager à Montpellier. Si quelques solistes invités sont de prestigieux artistes (E. Calvé, Gabriel Fauré, Felia Litvinne, consort de violes Casadesus, etc.), les 60 musiciens de la phalange assurent une programmation alliant la tradition à l'audace, soit contemporaine, soit baroque. La réception dans la presse locale et nationale offre un retentissement à cette activité musicale et sociale. En filigrane, elle dévoile les difficultés à articuler, hors de la capitale, innovation socioculturelle depuis la société civile et action publique républicaine.

En dépit de l'arrêt de la M.M.M. en 1914, l'engagement des artistes demeure caritatif dans l'espace montpelliérain. Certains participent à la soirée de gala de juin 1918, donnée au bénéfice de la Croix-Rouge française à Montpellier et clôturée par *La Marseillaise*.

Mots-clés :

Mutuelle des musiciens, Montpellier, Concerts, Programmation, Début du XXe siècle.

Abstract:

The Mutuelle des Musiciens de Montpellier was established in December 1909 by Armand-Cyprien Granier, the director of the town's music conservatory. Following the two breaks in the activity of the Montpellier Symphonia in 1903 and 1909 (Schola Cantorum), the Mutuelle des Musiciens took over the public concerts, and at the same time was inspired to follow the current trend towards mutual cooperation to provide beneficial conditions of individual and social welfare to the musician members.

Between February 1910 and the Great War five successive concert seasons took place in the Theatre de la Salle des Concerts (currently the salle Molière), with 16 performances in total (annex : concert programmes). Emma Calvé, an internationally renowned opera singer recently settled in Montpellier, was nominated honorary

president of the MMM. Although several invited soloists were star-studded artists (E. Calvé, Gabriel Fauré, Felia Litvinne, Casadesus viola ensemble etc.) the orchestra of 60 musicians produced a musical programme combining audacity and tradition, both contemporary and baroque. There was large media coverage in local and national press about this musical and mutualist activity. Implicitly this exposed the difficulties for modernization of social culture and innovation outside of Paris, in the civil society and French Republican policies.

Despite the end of the MMM in 1914 the artists remained committed on a charitable basis in the Montpellier area. Some of them participated in the Gala performance of June 1918, given in honour of the French Red-Cross in Montpellier, with *La Marseillaise* as the closing piece.

Key words:

Mutuelle des musiciens – Montpellier – Concerts – Programming – Early XX° century

* Docteur en Musicologie – CRISES Université Montpellier III.

« Ce fut donc un beau concert, une belle heure vécue dans de l'harmonie, qui promet par ses résultats financiers, de faire vivre des heures de repos et de calme aux cigales - devenues prévoyantes - fatiguées d'avoir trop chanté¹. »

En décembre 1909, la Mutuelle des Musiciens de Montpellier (MMM) est fondée à l'initiative d'Armand Granier, directeur du Conservatoire de la ville. Après les deux arrêts successifs de l'activité symphonique montpelliéraine - de la Société des Concerts Symphoniques de Montpellier (SCSM)² en 1903, puis de la *Schola Cantorum* en 1909 - cette Association reprend le flambeau du concert public tout en s'inspirant des principes de la mutualité pour servir des prestations à ses musiciens adhérents. A compter de novembre 1910, elle se trouve en concurrence avec la Société Charles Bordes³, organisant cinq concerts annuels, puis en 1913, avec l'Association artistique de Montpellier, dirigée par le chef d'orchestre du Grand-Théâtre, Léon Delort. Comme dans toute ville française, l'espace de la musique couvre plusieurs secteurs. Opéras et pièces de théâtre sont représentés au Grand-Théâtre (actuel Opéra-Comédie) tandis que deux music-halls et deux cinémas (Pathé Cinéma et Athénée Cinéma) se partagent les divertissements plus légers. Leur public est-il musicien « amateur » ? La pratique musicale apparaît comme le premier loisir culturel dans la préfecture de l'Hérault : on dénombre 104 professeurs particuliers de musique, faisant vivre trois luthiers et deux négoces de musique⁴, tandis qu'une quinzaine de chorales et d'harmonies maillent les quartiers⁵.

De février 1910 jusqu'à la Grande Guerre, cinq saisons de la MMM se succèdent, placées sous les auspices de la cantatrice Emma Calvé, qui vient d'aménager dans la villa Harmonie à Montpellier, au 72 avenue de Lodève⁶. Sous la plume d'un auditeur du concert inaugural, en exergue de cette étude, l'allusion aux cigales est doublement spirituelle car elle renvoie d'une part au logo de cigale et à la devise d'Emma Calvé, empruntée au poète félibre T. Aubanel : « Qui chante son mal enchante ! ». D'autre part, la prévoyance est bien le but poursuivi par la première mutuelle montpelliéraine en faveur de la profession musicale. (Fig. 1)

Comment se fonde cette Mutuelle, et quelle programmation bâtissent le chef, ses invités et les



Fig. 1. La villa Harmonie à Montpellier, architecte Emile Leenhardt. (cliché Chateaufort)

60 musiciens locaux dans la salle de concerts du Théâtre ? Quelle réception la presse locale et nationale accorde-t-elle à cette activité autant musicale que sociale ? Comment s'exerce le mutualisme de la société ? Les sources (lacunaires) de cette société, conservées aux Archives municipales de Montpellier et aux Archives de l'Hérault, forment le socle de notre investigation, enrichie du dépouillement de périodiques héraultais.

Une programmation ambitieuse dans la salle des Concerts du Théâtre

L'initiative émane du directeur du Conservatoire, Armand-Cyprien Granier (1864-1933) appartenant à une dynastie de musiciens montpelliérains particulièrement dynamiques⁷. (Fig. 2)

Né à Montpellier le 16 février 1864, « fils de Cyprien Granier, [il est le] petit-neveu d'Armand Granier, deux chefs d'orchestre qui tinrent respectivement la baguette avec autorité et distinction : l'un à l'Opéra Français de La Haye, l'autre à Montpellier⁸ ». Après avoir exercé au Théâtre de La Haye, il devient professeur à l'Ecole Nationale de Musique de Montpellier en 1903, puis directeur et en charge des



Fig. 2. Armand-Cyprien Granier (fonds privé Granier-André)

classes d'ensemble dès novembre 1905⁹. En choisissant pour « présidente d'honneur » la cantatrice Emma Calvé, alors au zénith de sa renommée dans l'Ancien et le Nouveau monde, Granier mise sur le succès de son entreprise. D'autant que l'artiste, d'origine aveyronnaise, est loin d'être inconnue pour les publics montpelliérains : elle s'est produite lors des Assises du Chant populaire l'été 1906, à l'instigation de Charles Bordes (1863-1909), créateur d'une antenne montpelliéraine de la *Schola Cantorum*. Le chroniqueur de *La Vie montpelliéraine* réactive le retentissement de cette manifestation :

« Elle vint pour la première fois à Montpellier en 1906 sur les instances du regretté Charles Bordes, prêter son concours désintéressé aux fêtes organisées à l'occasion d'un congrès de la Chanson populaire. Le pittoresque de notre cité lui plut, et c'est chez nous qu'elle fit construire une magnifique et somptueuse villa, au style florentin, désignée sous le nom de « villa Harmonie », où elle reçoit dans ses moments de loisir les notabilités artistiques, mondaines, littéraires et scientifiques qui apprécient les charmes de son caractère et le vif intérêt de ses conversations. / Un admirateur¹⁰. »

Quel lieu, quelle fréquence de concerts et quelle programmation sont choisis par la MMM ? Quels en sont les acteurs ?

Le Lieu

C'est tout naturellement dans la salle des Concerts du Grand-Théâtre (actuelle salle Molière de l'Opéra-Comédie) que les concerts se déroulent, alors que ceux de la *Schola Cantorum*, d'obédience catholique, occupaient

une salle non municipale (Saint-Ravy). Dans la semaine qui suit l'enregistrement de la MMM à la préfecture, le prêt de la salle est sollicité par le président auprès du maire.

« Monsieur le Maire [...], j'ai l'honneur de vous demander également si, pour les répétitions d'ensemble, il nous serait possible d'avoir la jouissance de la Salle des Concerts. Ces répétitions auraient lieu le dimanche matin et ne seraient pas fréquentes, attendu que nous avons l'intention de donner seulement un tout petit nombre de concerts annuellement¹¹. »

En investissant cette salle où les quelques quarante-vingt concerts de l'ex SCSM ont résonné (Société dont Armand-Cyprien Granier était d'ailleurs le pianiste accompagnateur depuis 1899), la MMM se positionne dans le sillage de la pionnière du concert public. En fin de première saison, une délibération du conseil municipal fait état de cette continuité lorsque la rétrocession des frais de location de la salle, déjà encaissés par la Ville, s'opère via une subvention. Cette délibération énonce alors l'utilité publique de son activité dans la sphère laïque :

« La Mutuelle des Musiciens de Montpellier, tout en poursuivant une œuvre purement philanthropique, contribue grandement, comme l'ancienne Société des Concerts Symphoniques, à élever le niveau artistique et à former le goût musical de notre ville. [...] L'ancienne Société des Concerts Symphoniques, dont les membres se trouvent en grande partie dans la Mutuelle des Musiciens de Montpellier, avait la gratuité de la salle des Concerts et la disposition de la salle du Théâtre deux fois par an. [...] il conviendra de voter un crédit de 400 francs pour permettre le remboursement à la Mutuelle de la location déjà encaissée par la Ville pour les quatre concerts donnés¹². »

Dès le premier courrier de Granier au maire, on apprend également que les assemblées de la Mutuelle se déroulent au Conservatoire, qui abrite la raison sociale de la société au vu du papier à en-tête : « Mutuelle des Musiciens de Montpellier / Siège social : 14 rue Eugène Lisbonne ».

« J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de réunir au Conservatoire, pour les assemblées générales et les répétitions partielles, les membres de la Société des Concerts de la Mutuelle des Musiciens de Montpellier, dont je suis le Président¹³. »

La modeste moyenne de trois à quatre concerts annuels est la fréquence qu'adoptent les musiciens montpelliérains. Lorsque la saison inaugurale se concentre sur trois mois seulement (de février à avril 1910), les suivantes sont plus disséminées comme le synthétise notre annexe (Annexe n°2). Le mode d'accès est médiatisé par la presse locale et régionale :

« Mutuelle des Musiciens de Montpellier.- Le premier grand concert organisé par cette Sté aura lieu le mercredi 23 février à la Salle des Concerts à quatre heures et demie, avec le concours gracieux de la grande cantatrice Emma Calvé et de MM. Flouch, Carles et Combes, professeurs au Conservatoire. / Les membres bienfaiteurs peuvent se présenter jusqu'au mardi 15 février au Conservatoire de musique [...] pour fixer les places qu'ils désirent encore. / A partir de mercredi 16 février, on pourra, sans augmentation de prix, retenir des places, moyennant 5 francs pour la

salle et les balcons, et trois francs pour l'amphithéâtre, chez le concierge du Théâtre. / Les personnes des environs pourront également retenir des places en envoyant les fonds à M. Grudel, trésorier de la Mutuelle des Musiciens, 14 boulevard Jeu-de-Paume¹⁴. »

La Programmation

La circulaire de lancement de la Mutuelle affiche sa volonté d'ouvrir la programmation : « La Mutuelle s'attachera dans la composition de ses programmes, à satisfaire les goûts de l'éclectisme le plus large¹⁵. » Objectivement, elle allie la tradition à l'audace dans un équilibre assez étudié pour cette décennie de la Belle Époque (Annexe n°2 : programme des concerts et opéras de la MMM 1910-1914). Pour tenter la comparaison avec une association contemporaine en région, les Concerts populaires au Havre¹⁶ proposent un large éventail d'œuvres couvrant les styles et les époques, dont une partie est également diffusée à Montpellier. Plus restreinte dans le temps, l'offre que représentent les seize séances de la MMM nous semble assez significative en direction des publics pour en brosser une brève présentation. D'autant que celles-ci sont à géométrie variable : concerts chambristes (au nombre de 5) ou bien symphoniques (8) auxquels se juxtapose une soirée lyrique ou dramatique annuelle à compter de 1912 (3 au total). Si toute la programmation ne ressortit pas de l'entière responsabilité du bureau de la MMM (les formations parisiennes de musique de chambre tournent avec « leur » programme), des orientations demeurent toutefois décelables.

La tradition s'appuie sur le répertoire européen que les sociétés de concert ont peu à peu édifié au cours du XIX^e siècle, en particulier les quatre associations parisiennes (Sté des concerts du Conservatoire, Concerts populaires Padeloup, Concerts Colonne, Lamoureux). Ici, les symphonies de J. Haydn (*Symphonie «La Surprise»*) ou de W. A. Mozart (*Symphonie n° 35*) côtoient celles de L. van Beethoven (8^e *Symphonie*, *Ouverture de Léonore 3*), F. Schubert (*Symphonie Inachevée*), et de R. Schumann (1^{re} *Symphonie*). A ce socle s'ajoute une sélection berliozienne (apanage des Concerts Colonne à Paris), les ouvertures wagnériennes (diffusées aux Concerts Populaires Padeloup¹⁷), ainsi que les poèmes symphoniques de C. Saint-Saëns (*Le Rouet d'Omphale*, *La Danse macabre*) ou les suites de Massenet (*Scènes pittoresques*). La mise à l'écart de V. d'Indy jusqu'à la dernière séance dirigée par E.-H. Petit (extraits de *Fervaal* et de *L'étranger*¹⁸) et le quasi retrait de C. Debussy (*En bateau*, extrait de la *Petite Suite*) demeurent énigmatiques... L'invitation faite aux solistes (pianiste, violonistes et organistes) offre l'opportunité d'aborder le concerto romantique (Beethoven, Tchaïkovski, E. Lalo) ou encore les pièces de genre pour instrument solo (F. Chopin, H. Wieniawski, A. Rubinstein, etc). Il convient de préciser que le pan symphonique du répertoire bénéficie de la bibliothèque de l'ex SCSM, puisque la quasi-totalité de ces œuvres y a été interprétée durant la décennie précédente¹⁹. Dès la fondation de la MMM, le président en fait la demande de prêt, le 9 novembre 1909 :

« Nous serions heureux, si vous pouviez en outre nous autoriser à faire usage (en en garantissant la rentrée en bon

état, bien entendu) des quelques morceaux de musique symphonique qui existent à la Bibliothèque de la Ville (au Théâtre). L'ancienne Société des Concerts Symphoniques avait obtenu pareille autorisation²⁰. »

Bizarrement, aucune œuvre à résonance civique ou citoyenne n'apparaît sur l'affiche, une résonance qui croiserait les visées sociales de la Mutuelle. Cependant, les Expositions universelles de 1889 et de 1900 avaient restauré une partie des musiques des fêtes nationales sous la I^{re} République, tandis que l'actuelle III^e République organise un concours annuel de musique sur un thème fédérant le peuple français²¹.

Quant à l'audace, elle s'exerce en direction d'œuvres soit contemporaines, soit baroques lorsque certains ensembles de chambre sont invités. Cette double orientation viserait au didactisme et l'hebdomadaire culturel de la cité lui en sait gré :

« L'institution essentiellement philanthropique, la Mutuelle des Musiciens, s'efforce en même temps de contribuer à l'éducation artistique de la cité, grâce à un certain nombre de manifestations de musique de chambre, symphonique ou dramatique²². »

Concernant la contemporanéité, la diffusion de C. Saint-Saëns ou d'H. Rabaud côtoie une sélection européenne, déjà objective sous l'ère de la SCSM²³. Elle continue sa percée avec une sélection de « premières » exécutions montpelliéraines, si importantes à l'heure où de rares gramophones équipent les foyers. C'est le cas de l'ouverture de la *Fiancée vendue* du Tchèque B. Smetana, de la *Suite en style ancien (Holberg's Zeit)* d'E. Grieg²⁴, compositeur norvégien, puis de la *Faust-Ouverture* de R. Wagner²⁵. A ce propos, relevons la présence privilégiée de R. Wagner : ses ouvertures ou épisodes symphoniques (*Siegfried-Idyll*) mobilisent les séances symphoniques en termes d'occurrences. Par là, la MMM, comme auparavant la SCSM, s'aligne sur l'orientation des sociétés de concert de l'espace français. Le pic de cette ouverture européenne semble atteint lors de la venue de Felia Litvinne au concert « de grand gala » du 3 mars 1911. La cantatrice de renommée européenne, dont la photo en scène orne le programme, interprète *Hopak* de Moussorgski en russe, en sus de la mort d'Yseult issu de *Tristan und Isolde* de R. Wagner en langue allemande (habituellement, ce répertoire est chanté en traduction française).

La seule création montpelliéraine - la *Symphonie en si mineur* d'Edmond Bost-Siefert²⁶ - dévoile le schisme entre la capitale et l'espace régional à propos de la réception d'une nouveauté. Celle-ci bénéficie d'une préparation soutenue en présence du compositeur, « un de nos concitoyens, très connu, qui a dirigé toutes les répétitions et qui promet une interprétation tout à fait supérieure²⁷ ». Lorsque cette création d'un musicien du corps militaire, en poste à Montpellier, recueillerait l'estime de l'auditoire, le critique local se positionne prudemment :

« J'ai la très intime conviction que la *Symphonie en si mineur* de E. Bost-Siefert est un chef-d'œuvre. Mais je me garderai bien de l'écrire ; je craindrais d'entraver sa marche à la gloire. Les confrères parisiens nourrissent à notre endroit d'injustifiées méfiances : ils taxent volontiers

d'exagérés nos amours comme nos aversions. Si donc une œuvre rare pour sa beauté vient à éclore dans un petit coin de province comme est le nôtre, l'habileté sera de laisser exalter ses mérites par les critiques de la capitale. [...] [la *Symphonie*] dont le succès a été unanime et considérable, malgré le peu d'affluence. Nous devons ajouter que l'exécution en a été des plus soignées. Le mérite en revient pour la plus grande partie à M. A. Granier, qui n'a ménagé ni sa peine ni son talent pour en assurer la réussite ; quant aux musiciens, ils se sont surpassés²⁸. »

En parallèle, le corpus plus intimiste de mélodies contemporaines est décliné selon un large éventail d'H. Duparc, E. Chausson, A. Roussel et C. Franck²⁹. En revanche, aucune mélodie du Montpelliérain Emile Paladilhe (1844-1926), ni du jeune Lodévois Georges Auric (1899-1983). Cet élève montpelliérain vient d'intégrer le Conservatoire de Paris et ses premières mélodies sont programmées à la Société Nationale de Musique en 1914³⁰. En revanche, celles de Gabriel Fauré, depuis peu directeur du Conservatoire national supérieur de Paris, ont le privilège, elles comme sa musique de chambre, d'être accompagnées ... par le compositeur au piano³¹ ! Ce faisant, Granier joue habilement de son réseau de directeur d'un établissement récemment élevé au rang de « succursale du Conservatoire National de Musique de Paris » (1904), ce qui dynamise les liens entre les deux institutions. (Fig. 3)

La même stratégie préside probablement au choix de programmer une œuvre d'A. Gédalge³², professeur de contrepoint au Conservatoire de Paris, dans la classe duquel la jeune Léontine Granier (fille d'Armand) accomplit ses études³³. C'est précisément Gédalge qui vient d'assurer deux inspections successives au Conservatoire de Montpellier (1910, 1911³⁴).

C'est par le truchement de formations de musique de chambre que le répertoire baroque est décliné, de J.-S. Bach à A. Corelli, par exemple avec le Trio hongrois d'Aranyi³⁵, rare ensemble féminin. L'innovation réside toutefois dans la présentation du consort des violes Casadesus, sous l'égide de la Société des instruments anciens. En leur confiant une séance entière, la MMM permet à l'auditoire montpelliérain de découvrir le *revival* baroque dans ses premiers pas, tout en empiétant sur le terrain de la Schola Cantorum, coutumière de la musique ancienne (plutôt vocale). Sous l'archet des violistes, dont Henri Casadesus, les compositeurs franco-italiens des XVII^e et XVIII^e siècles sont réhabilités, tels B. Asioli, A.-B. Bruni, G. Legrenzi, mais aussi M. Pignolet de Monteclair et J.-P. Rameau³⁶. Leur raffinement est goûté à une époque où la bourgeoisie française est friande d'arts décoratifs de style « néo-Régence » ou « néo Louis XV » :

« La viole d'amour surtout, qui est tenue par M. Henri Casadesus avec une rare *maestria*, a des accents prenants et inattendus : l'Aria du *Concerto* d'Asioli, pour cet instrument, a été une révélation. [...] On aurait voulu biser tous les morceaux de ces admirables artistes, tant ils étaient jolis, délicats et précieux ; il en restera le souvenir de quelque chose de rare, une sensation d'art très fin, très subtil, avec quelques reflets mélancoliques³⁷. » (Fig. 4)



Fig. 3. Programme du concert de grand gala de la MMM, 28 avril 1911. (Arch. Dép. Hérault, série 1 J 53)

L'éclectisme que promeut la MMM dans sa circulaire inaugurale est donc effectif. Néanmoins, il semble davantage le fruit des formations invitées que d'une stratégie raisonnée et appliquée par son bureau. Si l'idéologie républicaine n'anime pas non plus sa programmation, la notion de partage se vit plutôt dans la mutualisation des artistes allogènes avec les musiciens et auditeurs héraultais.

Orchestre et solistes

Nous avons pointé la proportion des concerts chambristes, qui n'éclipse cependant pas ceux symphoniques, sous la baguette du président de la MMM. Comment se constitue cet orchestre ? Les musiciens proviennent sans surprise des lieux de ressources musicales tels que le Conservatoire et le Grand-Théâtre, complétés par certains élèves du Conservatoire et amateurs, dans la filiation des académies du siècle des Lumières :

« La Mutuelle s'est assuré le concours de plusieurs amateurs, artistes distingués, et de la plupart des musiciens professionnels de la ville, des solistes de l'orchestre du Théâtre et de ses élèves les plus exercés du Conservatoire. La plupart de ces concours lui sont offerts dans un esprit de solidarité qui la touche vivement. Ils lui permettent de constituer un orchestre d'environ soixante musiciens³⁸. »

Il convient de préciser que les professionnels du Théâtre jouent cinq à six soirées par semaine l'opéra et l'opérette,

sans compter les répétitions... Cet aspect demeure le talon d'Achille de toute société de concert non subventionnée, puisqu'il réduit considérablement le temps de préparation. La qualité de la dernière séance s'en ressentirait d'ailleurs en 1914 :

« Le défaut de nos orchestres classiques [...] est d'être insuffisamment préparés. Les répétitions ne peuvent être nombreuses, chaque exécutant étant pris ailleurs presque tous les jours, et particulièrement au Théâtre. Ceux qui jouent ainsi de la musique dramatique ont l'habitude de la scène, c'est-à-dire de jouer vite et fort. Il en résulte dans l'exécution des morceaux symphoniques une mise au point insuffisante³⁹. »

Quant aux solistes invités au concert, ils sont soit implantés localement, soit de provenance nationale, ce qui en dit long sur le réseau qu'A. Granier a tissé depuis la place montpelliéraine et sur la générosité de tous. Dans la première catégorie figurent « nos camarades de la Mutuelle : MM. Carles, Flouch et Combes, solistes aimés du public de notre ville⁴⁰ » dès la circulaire inaugurale. Louis Combes, pianiste accompagnateur de l'ancienne SCSM, est un républicain libre-penseur, défenseur de la laïcité⁴¹. Fernand Carles, le violon solo de l'orchestre du Grand-Théâtre (également professeur au Conservatoire), ou encore la prestigieuse marraine cantatrice, sont d'ailleurs couverts de cadeaux pour leur prestation sans doute bénévole : « cadeaux à M^{lle} Calvé, à M^{me} Carles, M.

SALLE DES CONCERTS THÉÂTRE MUNICIPAL

MUTUELLE DES MUSICIENS DE MONTPELLIER

DEUXIÈME CONCERT

Donné le Mercredi 2 Mars 1910, à 8 heures 3/4 du soir, pour la première fois à Montpellier, avec le concours de la

Société des Instruments Anciens de Paris

Fondée par Henri CASADESUS
Président: CAMILLE SAINT-SAËNS

QUATUOR DES VIOLES

Maurice HEWITT * Henri CASADESUS * Marcel CASADESUS * Maurice DEVILLIERS
(Violon) (Viola d'amour) (Viola de Gambe) (Basse de Viola)

M^{me} Régina PATORNI M^{me} Marie BUISSON
Clavecin Soprano

PROGRAMME

I. Première Partie

1. Troisième Symphonie..... BRUNI. (1759-1823) Allegretto, Scherzando, Andante et Finale. par le Quatuor des Violes et le Clavecin. 2. a) Rondo..... RAMEAU. (1683-1799) b) Allegro alla Turca..... MOZART. (1756-1791) pour le Clavecin : M^{me} REGINA PATORNI.	3. a) Pour la Vie, Amour m'enchaîne..... LEGRENZI. (1679) b) La Bergère aux champs: Chanson Populaire du Limousin..... XVIII^e SIÈCLE. par M^{me} MARIE BUISSON, soprano. 4. Quartetto en LA majeur..... W. NICOLEY (1786-?-) Allegretto, Scherzando, Thème et Variations, Finale. par le Quatuor des Violes.
---	---

II. Deuxième Partie

1. Concert en LA majeur..... ASOLI. (1769-1832) Polacca, Minuetto, Aria Rondo, pour violon d'amour. HENRI CASADESUS 2. a) Musette..... Auteur inconnu du XVII^e SIÈCLE. b) En passant par la Lorraine..... XVIII^e SIÈCLE. par M^{me} MARIE BUISSON, soprano. 3. Les Plaisirs Champêtres..... MONTECLAIR. (1666-1737) Ritournelle, Passe-pied, Entrée des Bergers, Corège des Musettes et des Vieilles, Ronde du Bonheur. par le Quatuor des Violes et le Clavecin.	CLAVECIN PLEYEL
--	------------------------

Fig. 4. Programme du concert de la MMM, 2 mars 1910. (Arch. Dép. Hérault, série 1 J 53)

Carles et M. Baldous : 393 francs. » Quant à Raymond Bérard, sa double compétence de pianiste et d'organiste est exploitée lors de deux séances⁴².

De prestigieux artistes sont invités depuis les théâtres méridionaux (Toulouse, Nice) mais aussi depuis la capitale. Dans la sphère méridionale, le violoniste Georges Carles est le fils du violon solo montpelliérain, F. Carles. La basse de l'Opéra de Nice est un compatriote et disciple du chef d'orchestre, tel que *La Vie montpelliéraine* le présente : « Né à Montpellier, M. Jules Baldous suivit les cours de l'Ecole... des Beaux Arts de notre ville, d'où il sortit avec plusieurs mentions. Admis à 18 ans au Conservatoire de Paris, après y avoir été préparé par M. Granier, directeur de notre Conservatoire⁴³. »

D'autres profils émanent de la sphère nationale, voire européenne avec G. Fauré et le quatuor Capet en tournée⁴⁴, la soprano F. Litvinne d'origine russe, mais aussi le trio féminin hongrois d'Adila, Hortense et Jelly d'Aranyi⁴⁵, en tournée française cette année-là. Le concours du pianiste russo-allemand, Mark Hambourg, est quant à lui le fruit d'une coopération entre les conservatoires de Toulouse et de Montpellier, développées entre directeurs adeptes du partenariat :

« M. Mark Hambourg, qui a soulevé à Paris et à l'étranger un enthousiasme nullement artificiel grâce à une technique prodigieuse [...], avait remporté un tel succès il y a deux ans aux concerts du Conservatoire de Toulouse,

que M. Crocé-Spinelli l'a réengagé pour le concert du 11 janvier. Et le 12, les amateurs montpelliérains auront le plaisir de l'applaudir dans un programme merveilleusement composé et d'un rare éclectisme⁴⁶. » (Fig. 5)

Avec la contribution de ces solistes, cette programmation ambitieuse peut s'accomplir avec une certaine qualité d'exécution grâce aux « répétitions partielles » que le chef et les musiciens ménagent déjà au Conservatoire. Lorsque la circulaire inaugurale prévoyait que « le nombre statutaire de cinq répétitions par concert l'autorise à garantir des exécutions correctes et artistiques », un courrier ultérieur de Granier laisse la trace de celles réellement effectuées dans l'acoustique même de la salle :

« Au concert du 28 avril 1910, pour trois répétitions et une exécution, nous avons payé une note d'éclairage de 28 francs et quelques centimes ; au concert du 30 janvier 1911, pour une répétition et une exécution, c'est-à-dire pour un temps d'éclairage moitié moindre, nous payons 26 francs et quelques centimes⁴⁷. »



Fig. 5. Mark Hambourg, concertiste international.

La réception par la presse locale de l'activité musicale et caritative

Le concert inaugural du 23 février 1910 résonne sous les auspices de la marraine de la MMM, une semaine avant son départ pour sa longue tournée aux Indes, Australie, Chine et Japon⁴⁸. C'est quasiment un récital qu'offre la diva, entrecoupé de quelques interludes instrumentaux au violon et au piano⁴⁹, interprétés par deux musiciens de l'orchestre du Théâtre : Fernand Carles (violon solo) et Louis Combes (pianiste accompagnateur). Balayant le répertoire classique d'opéra, la mélodie contemporaine et la chanson traditionnelle, Emma Calvé se situe dans la généalogie du Congrès du chant populaire (Montpellier, 1906). Néanmoins sans la note proprement *clapassière*, puisque les chansons recueillies par V. d'Indy proviennent de son Vivarais natal.

« Puis apparaît M^{lle} Emma Calvé, silhouette majestueuse, sombre, entourée d'une flamme verte qui se tordait, avec au sommet comme une grosse fleur blanche qui chantait [...], telle fut, du moins, mon impression de spectateur de l'extrême fond. De la fleur blanche s'égrenèrent des notes cristallines, merveilleusement claires et pures ; ce fut l'air de *Rinaldo* de Haendel, l'air de Chérubin des *Noces de Figaro* et [non programmé], *Plaisir d'amour* de Martini et une *Chanson du Béarn* [...] où, dans le grand silence des altitudes, le cri d'un berger semble monter jusqu'aux étoiles. [...] L'apparition à la flamme verte [...] réapparut et chanta *Paysage musical* de Bordes, *La Captive* de Lalo, *Le Rêve de la bien-aimée* de Bizet, plus une chanson populaire recueillie par d'Indy et *La mort du Cosaque*, non marquées au programme. [...] Et M^{lle} Emma Calvé a encore infatigablement chanté, sous les bravos inépuisables, une *Chansons d'Égypte* avec accompagnement de flûte délicieux par M. Guillaume, un air de *Mefistofele* de Boito, la *Habanera* de *Carmen*. Chanté ? Mais aussi joué, mais aussi vibré ! Par la pureté et l'étendue de sa voix, par sa virtuosité prodigieuse, M^{lle} Emma Calvé a soulevé l'enthousiasme. Et des gerbes de fleurs magnifiques, à chaque morceau, allaient vers elle⁵⁰. »

Quant au socle du répertoire symphonique, il semble scrupuleusement exécuté sans doute grâce aux prestations de feu la SCSM, qui comptaient dans ses rangs les mêmes musiciens provenant du Théâtre et du Conservatoire. Ainsi, de la *VIII^e Symphonie* de Beethoven, dont trois occurrences à la SCSM avaient familiarisé les instrumentistes avec l'écriture beethovénienne⁵¹ :

« M. Armand Granier a conduit consciencieusement cette symphonie de même que les autres numéros du programme. Il s'est attaché surtout à obtenir une précision dans les attaques, une régularité dont Beethoven aurait été ravi pour l'*Allegretto scherzando* de sa *VIII^e* composée sur les oscillations du métronome de son ami Maelzel. Il ne faut cependant pas exagérer ces qualités⁵². »

Certaines « premières » montpelliéraines (voir chapitre ci-dessus) sont évaluées avec des présupposés nationalistes qui dévoilent les mentalités d'avant-guerre. Ainsi, l'ouverture de *La Fiancée vendue* du chantre de Prague libère ces représentations, qui participent de la construction des nationalismes en Europe. Cette perception de la culture

tchèque accuse des processus déjà analysés dans notre précédente étude : à savoir des stéréotypes dans le discours qui accompagnent les œuvres étrangères, à contre-courant de l'ouverture européenne des programmateurs⁵³.

« Avec cette dernière ouverture, on entendait pour la première fois un spécimen sérieux de la musique tchèque. [...] Or, la musique populaire tchèque est généralement bruyante ; ce peuple profite de tous les principaux actes de la vie - noces, naissances, *etc* - pour se livrer à des manifestations excessivement joyeuses : hurlements, pétards, coups de fusil. L'orchestre, qui joua un peu fort pendant tout le concert, fut très à son aise dans ce morceau⁵⁴. »

Au sein du répertoire européen, la musique de scène de *Peer Gynt* d'E. Grieg suscite encore la fascination d'un exotisme nordique, alors que celle-ci détenait déjà un rang élevé parmi les œuvres plébiscitées à la SCSM⁵⁵. *Le Petit Méridional*, par ailleurs critique, y consacre un paragraphe éloquent à ce propos :

« Mais que dire de la façon absolument parfaite dont fut exécutée la première suite de *Peer Gynt* ? Les quatre tableaux de cette adorable symphonie - *Le Matin* qui évoque d'une manière si étrange et si saisissante la lointaine Norvège, ses brumes et ses frimas, la *Mort d'Ase* où pleure toute la mélancolie des vieilles légendes scandinaves, enfin la *Danse d'Anitra* et la *Halle du roi des montagnes* si pittoresques et si colorées furent exprimés avec un art, une légèreté et une compréhension véritablement admirables⁵⁶. »

Enfin, les soirées lyriques ou théâtrales de gala font l'objet de relations nourries puisque la MMM et le Grand-Théâtre, partenaire, y invitent un ou plusieurs artistes de renommée nationale (Comédie-Française, Opéra de Paris) dans la grande salle de spectacles (1.300 places environ). Celle du 26 mars 1912 sélectionne un opéra culte du répertoire français, *Faust* de C. Gounod, avec le concours des chefs d'emploi des quatre protagonistes (Marguerite, Faust, Méphisto, Valentin) provenant « de l'Opéra de Paris [...] ». M^{lle} Yvonne Gall, MM. Gresse, Teissié et Fontaine firent valoir leurs qualités vocales et scéniques. [...] La salle, sans être comble - et cela est regrettable vu le but philanthropique de l'œuvre - présentait pourtant un coup d'œil fort séduisant, surtout pendant les entr'actes au cours desquels toutes les lampes électriques jetaient leurs mille feux⁵⁷. »

Celle du 19 avril 1913, qui programme *L'Arlésienne*, drame du nîmois A. Daudet avec la musique de scène de G. Bizet, paraît d'autant plus extraordinaire qu'elle se déroulerait sous la présidence d'honneur de F. Mistral, approché par Granier. En communiqué de presse, l'hebdomadaire culturel restitue la réponse du *capoulié* du Félibrige, récemment nobélisé (1904) :

« Monsieur, J'accepte avec plaisir la présidence d'honneur de la fête que vous donnez au bénéfice de la caisse des retraites de la Mutuelle des Musiciens de Montpellier et je vous remercie d'avance pour les chants provençaux que vous allez honorer à cette occasion. Mes cordiales salutations, F. Mistral⁵⁸ »

En partenariat avec le Théâtre de Montpellier et la prestigieuse scène nationale de la Comédie-Française, la

MMM mise sur l'évènementiel et se prépare pour cette confrontation avec les professionnels parisiens : « La Mutuelle des Musiciens a pour idéal de faire beau et veut encore faire plus beau ; aussi travaille-t-on ferme pour tout mettre au point, en attendant l'arrivée des deux régisseurs de la Comédie-Française qui viendront régler les moindres détails⁵⁹. » Néanmoins, le registre du réalisme provençal ne serait pas celui où ces acteurs excellent, ce dont les chroniqueurs héraultais s'emparent sans réserve :

« Donné samedi dernier au bénéfice de l'œuvre de la Mutuelle des Musiciens, la représentation de *L'Arlésienne* a été une manifestation artistique d'un très grand intérêt : ce qui nous rend d'autant plus vif [sic] que le public n'ait pu, vu la cherté des places, s'y associer plus largement. [...] Soutenue par une interprétation qui comprenait M^{me} Louise Silvain, MM. Silvain, Albert Lambert fils et Teste, la représentation ne pouvait qu'être brillante. [...] M. Albert Lambert [...] n'était pas dans son rôle. Songez que Frédéri est un rôle ingénu de vingt ans et que M. A. Lambert joue à la Comédie-Française les Hernani et les Rodrigue. D'où dans *L'Arlésienne*, une attitude forcée, un peu guindée ... et légèrement niaise pour un acteur tel que lui⁶⁰. »

La dernière soirée lyrique de gala a un triple atout pour attirer les publics. *Primo*, *Werther* est l'opéra de Massenet favori des Montpelliérains par ses réitérations depuis 1894⁶¹. *Secondo*, il s'appuie sur la direction musicale d'un concitoyen et confrère de Granier, Auguste Amalou, professeur de piano du Conservatoire de Montpellier devenu chef d'orchestre de la Gaîté-Lyrique. *Tertio*, en dépit de l'invitation faite à Edmond Clément, ténor vedette de l'Opéra-Comique de Paris, c'est le chef qui récolte les ovations :

« A cette occasion, les organisateurs, c'est-à-dire la Mutuelle des Musiciens, avaient fait revenir le ténor Clément, qui se montra toujours aussi bon comédien, mais dont les cordes vocales trahissaient une réelle fatigue. [...] les organisateurs méritent de chaudes félicitations pour nous avoir donné l'occasion d'applaudir notre concitoyen, le maestro Amalou, qui conduisit l'orchestre à la victoire, et dont l'entrée fut saluée d'une ovation enthousiaste⁶². »

De même, les solistes montpelliérains des séances symphoniques recueillent les suffrages de la presse régionale qui s'enorgueillit des ressources locales. Pour exemple, la prestation dans le 4^e *Concerto* de G.-F. Haendel, de l'organiste Raymond Bérard professeur au Conservatoire, est louangée en dépit de l'obstacle que représente l'installation d'orgues sur la modeste estrade :

« Le concert d'orgue a été superbement joué par M. Bérard, pianiste hors de pair, qui a également hérité des qualités de son père, organiste des plus apprécié en son temps. [...] Je ferai cependant des réserves sur l'instrument lui-même. Certes, l'idée d'installer un orgue à la Salle des Concerts est des plus heureuses. Mais il eût fallu la réaliser complètement et le placer autrement qu'on ne l'a fait. Je ne parle pas de l'aspect extérieur [...] mais de la sonorité qui est étouffée et devient crue, même désagréable, selon les registres⁶³. »

En novembre 1913, le conseil d'administration se

renouvelle entièrement, sans que la presse en livre les raisons. C'est Noël Caisso, clarinettiste solo de l'Orchestre du Grand-Théâtre, également professeur au Conservatoire, qui succède au fauteuil du président sortant :

« A la suite de l'élection des administrateurs par l'assemblée générale du 9 novembre, le Conseil d'administration a formé son bureau comme suit : Président : M. Noël Caisso ; Vice-président : Peyrolles Jean et Servel Pierre ; secrétaire général : Villaret François ; secrétaires Guillaume Noël et Reboul Pierre ; trésorier : Bousquet Antonin [...] ⁶⁴. »

Lorsque le fondateur Granier cède la baguette à E.-H. Petit, les éloges ne tarissent point à l'égard du chef d'orchestre du Grand-Théâtre, ancien directeur des Concerts classiques de Vichy :

« Le 14^e concert classique donné par la Mutuelle des Musiciens a remporté hier un très vif et très légitime succès. Il importe tout d'abord de féliciter M. Petit, qui dirige l'orchestre avec une autorité et un sens artistique dignes de tous les éloges. Sous la conduite d'un tel chef, nos musiciens ont pu faire montre de nombreuses et solides qualités qui nous font espérer d'excellentes représentations de *La Damnation de Faust*⁶⁵. »

Enfin, la réception du concert montpelliérain s'élargit à la presse nationale par le biais de revues spécialisées, telle la *Revue française de musique* qui ménage une sélection de compte-rendu en région. La venue de Felia Litvinne y est bien évidemment remarquée au printemps 1911. La soprano dramatique s'est récemment spécialisée dans le drame wagnérien, anoblée par sa prestation d'Isolde à l'Opéra de Paris en 1899 avant de contribuer à la *Tétralogie* de Bayreuth cet été 1911⁶⁶. A Montpellier, pour une occasion si brillante, le concert se transpose probablement dans la grande salle, en partenariat avec la direction du Théâtre (J. Godefroy). Le programme mentionne en effet l'« Opéra municipal de Montpellier » ainsi que « l'orchestre symphonique de la Société comprenant 70 exécutants » en vis-à-vis d'une photo de la diva. (Fig. 6)

A Montpellier, l'artiste s'arroge probablement quelques libertés d'interprétation au détriment de la cohésion orchestrale, que le perspicace chroniqueur décèle :

« Certes, une artiste comme M^{me} Litvinne passe avec raison comme une des plus parfaites interprètes de Gluck et de Wagner, mais si grande que soit l'autorité ou la valeur de la chanteuse, un chef d'orchestre ne doit pas se conformer aveuglément aux indications, ou plutôt aux injonctions de cette artiste, injonctions qui aboutissent [...] à des fluctuations de mouvement et de rythme parfois regrettables⁶⁷. »

Le regard du critique n'est pas magnanime lorsqu'il stigmatise la mixité des professionnels et des amateurs au sein des pupitres de cordes. Si Paris a les moyens d'entretenir quatre Sociétés de concert symphonique, partiellement subventionnées par l'Etat, cet aspect est cependant incontournable en région, d'autant que la plupart des musiciens n'est pas rétribuée.

« Les artistes de l'orchestre – 60 à 70 environ – ne font pas tous partie de la société [...] car le quatuor est renforcé par les meilleurs élèves du Conservatoire, dont M. Granier est le directeur, et par quelques amateurs, qui,

hélas ! ne valent que par le nombre. L'harmonie est par suite le meilleur élément, car malgré d'excellents pupitres, le quatuor manque vraiment d'équilibre et de cohésion. Ce défaut d'équilibre se manifesta très nettement l'autre jour, dans la 1^{re} Symphonie de Schumann, qui me permettait de prendre contact pour la première fois avec le jeune orchestre : des œuvres comme celles-là, d'une orchestration compacte et accablante, exigent des instrumentistes et un chef singulièrement éprouvés pour n'être pas d'une audition pénible⁶⁸. »

Par malchance, le cinquième concert souffre de la comparaison avec la tournée du *Münchener Tonkünstler* de Munich. Cet orchestre professionnel fait une halte montpelliéraine quelques jours après cette séance, programmant l'ouverture de *Tannhäuser* de Wagner :

« C'est pourquoi je ne saurais établir de comparaison équitable entre les exécutions qui nous furent fournies par le *Münchener Tonkünstler* de Munich et la Mutuelle des Musiciens de Montpellier. Tandis que l'orchestre allemand jouait peut-être pour la centième fois l'ouverture de *Tannhäuser*, nos instrumentistes devaient exécuter pour la première fois en public la même ouverture après trois ou quatre répétitions. Pas davantage je n'oserai tenter de parallèle au point de vue musical entre des villes tout à fait secondaires comme la nôtre et des centres d'art tels que Munich, qui occupent dans le monde une place exceptionnelle et presque unique. [...] les exécutions de l'ouverture

de *Tannhäuser*, des *Variations symphoniques* de Franck – que M. Bérard, pianiste montpelliérain réalisa fort intelligemment – et deux fragments des *Impressions d'Italie* de Charpentier (qu'en dépit de M. Ritter je ne trouve ni démodées, ni pauvres, mais seulement un peu sentimentales, défaut dont ne sont pas exemptes bien des compositions allemandes et tchèques), ces diverses exécutions, dis-je, furent d'une meilleure musicalité, grâce aux bonnes qualités des bois et des cuivres et à l'énergique et consciencieuse direction du chef d'orchestre⁶⁹. »

En clôture de dernière saison, le critique Jean Moulencq (d'origine montpelliéraine) témoigne de la désaffection des auditeurs face au progressisme de la programmation. Nous avons décrypté le même processus avant la disparition de la SCSM⁷⁰.

« L'unique concert de la Mutuelle des Musiciens a clos sans éclat la saison musicale 1912-1913. Un faible public y assistait. Convient-il d'attribuer ce peu d'empressement à la chaleur accablante qui régnait ce soir-là, à l'absence de soliste étranger à la localité, ou bien à la présence sur le programme de la *Symphonie* "sans littérature ni peinture" de M. André Gédalge ? Rebelle aux enseignements de la Société des Concerts symphoniques, qui de 1890 à 1903 menait le bon combat en province avec les sociétés marseillaises et angevines, rebelle à ceux de la Schola Cantorum, où, de 1905 à 1909, Charles Bordes multiplia les tentatives hardies, le public Montpelliérain s'enferme

OPÉRA MUNICIPAL
DE MONTPELLIER

DIRECTION :
J. GODEFROY

MUTUELLE DES MUSICIENS DE MONTPELLIER

DEUXIÈME ANNÉE

SIXIÈME CONCERT DE GRAND GALA

Donné le VENDREDI 3 MARS 1911, à 8 h. 3/4 très précises
AVEC LE CONCOUS DE LA CÉLÈBRE CANTATRICE

M^{ME} FELIA LITVINNE

ET DE
l'Orchestre Symphonique de la Société comprenant 70 exécutants,
Sous la direction de M. ARMAND GRANIER, Directeur du Conservatoire

PROGRAMME

Première Partie

1. Symphonie en MI b ... MOZART.
Adagio-Allegro, Andante con moto, Minuetto, Allegro.

2. La Cloche ... SAINT-SAËNS.
par M^{ME} FELIA LITVINNE

3. Hopak ... MOUSSORGSKI.
par M^{ME} FELIA LITVINNE
(M^{ME} LITVINNE interprétera cette mélodie en russe)

4. Air d'Alceste ... GLUCK.
(Divinités du Styx)
par M^{ME} FELIA LITVINNE

Deuxième Partie

1. Ouverture d'Athalie ... MENDELSSOHN.

2. Fragments de Tristan et Yseult ... WAGNER.
a) Prélude.
b) Mort d'Yseult.
(Jules Lohent)
par M^{ME} FELIA LITVINNE

3. Marche Slave ... TCHAIKOWSKI.

Le Piano Pleyel-Wolff de la Maison Ch. Lapeyrie.

Fig. 6. Programme du concert de grand gala de la MMM, 3 mars 1911. (Arch. Dép. Hérault, série 1 J 53)

aujourd'hui dans une farouche réserve dès qu'une "nouveau" apparaît sur l'affiche. Sans doute un tel effroi semble malaisément justifiable, et pourtant, auprès de ceux qui n'avaient pas craint de l'affronter, la *Troisième symphonie* de M. Gédalge s'est affirmée comme un ouvrage exagérément révolutionnaire, d'une complication extrême et d'un outrancier modernisme⁷¹. »

Néanmoins, il n'évoque pas une cause plus objective du manque d'affluence. Il s'agit de l'ascension fulgurante de la nouvelle Association Artistique (1913), dont les concerts symphoniques mobilisent tout à la fois les instrumentistes du Grand-Théâtre et l'intérêt des publics montpelliérains. Sans une action publique concertée, les initiatives du concert montpelliérain empiètent donc l'une sur l'autre, sans dégager une voie pérenne.

L'exercice du mutualisme par la société

Investir le milieu musical au sein du mutualisme héraultais

En décembre 1909, la circulaire présentant l'entreprise de la MMM est à l'initiative de son président quadragénaire, « A. Granier, directeur du Conservatoire de Montpellier, président du Conseil d'administration de la Mutuelle des Musiciens de Montpellier ». Elle désigne ses objectifs qui apparaissent utiles au vu du salariat musicien : les musiciens français de théâtre sont seulement rémunérés sur sept mois de saison d'opéra.

« La Mutuelle des Musiciens de Montpellier, s'inspirant des idées de la plus sage mutualité se donne pour programme : 1 - de constituer des retraites à ceux de ses membres que l'âge ou les infirmités empêcheraient de continuer l'exercice actif de leur profession ; 2 - de venir en aide, en cas de décès desdits membres, à leurs veuves et orphelins⁷². »

Dans la ville où enseigne le théoricien du mouvement coopératif, Charles Gide, cette solidarité corporatiste est calquée sur l'essor républicain des mutuelles agricoles, commerciales et ferroviaires de l'Hérault, et plus largement de l'espace méridional⁷³. Après les anciennes sociétés de secours mutuels, la vitalité de la mutualité est décuplée suite à la loi du 1^{er} avril 1898, dite Charte de la Mutualité, suivie de celle du 9 juillet 1900 qui confère une existence légale aux mutuelles. Depuis le 11 décembre 1901, l'Union départementale des mutuelles œuvre pour un réformisme social, notamment en vue « de promouvoir les principes d'association et de prévoyance, notamment en matière de lutte contre la maladie, et de retraites⁷⁴. » Pour exemple, la Mutuelle des Enfants de Montpellier, fondée en 1905, sert des indemnités journalières de maladie et rembourse les frais médicaux aux montpelliérains salariés.

Cependant, difficultés ou réticences auraient freiné la fondation de la MMM dans le milieu professionnel musical, moins sensibilisé à ces valeurs :

« Déjà un peu partout, un vent de solidarité souffle dans toutes les classes de la société et même dans le monde des artistes musiciens, qui, devant la nécessité toujours plus pressante de la vie moderne, résolurent un problème de prévoyance en fondant une Société dont le but est d'assurer à ses membres ou à leurs veuves et leurs orphelins, une

pension annuelle qui leur permette de supporter les rigueurs du destin. L'entreprise n'était pas chose facile, car il fallait vaincre les résistances des indifférents - et ils étaient nombreux ! - et persuader les individualistes à outrance qui manifestaient des avis contraires. Mais grâce à l'esprit d'initiative et la volonté tenace des plus clairvoyants, on eut raison de tous les obstacles et la Mutuelle des Musiciens de Montpellier fut enfin fondée le 1^{er} novembre 1909 sur des assises solides, en une réunion tenue au siège social, dans une des salles du Conservatoire prêtée bienveillamment par notre municipalité, plus bienveillante encore⁷⁵ »

Dès la circulaire inaugurale, les visées de solidarité sont parrainées par le bénévolat dont Emma Calvé, républicaine souvent engagée, est coutumière :

« Nous avons donc pensé être agréables à nos membres bienfaiteurs en organisant un premier concert avec le concours de M^{lle} Emma Calvé. L'éminente cantatrice, au cœur généreux de laquelle on ne fait jamais appel en vain quand il s'agit d'une œuvre philanthropique, s'est mise à notre disposition d'une façon absolument gracieuse, marquant ainsi sa sympathie pour les musiciens montpelliérains⁷⁶. »

Celle-ci figure désormais en médaillon des programmes délicieusement Belle Epoque, sous forme d'icône quasi mariale, les yeux au ciel, alors que le symbole mutualiste des mains réunies en une poignée marque la solidarité de la Mutuelle. (Fig. 7)



Fig. 7. médaillon de la couverture du programme de la MMM, 1910 (Arch. dép. Hérault, série 1 J 53)

Cependant, si l'affluence au concert Calvé ne permet pas d'accueillir tous les auditeurs d'une salle avoisinant les 800 places⁷⁷, la fréquentation accuse ensuite une décroissance préoccupante. Ainsi, lors de la troisième séance, « une grande partie de la salle était composée de mutualistes, c'est-à-dire de gens voyant spécialement la mutualité dans cette Association et pour lesquels la musique de Wagner est non seulement inconnue, mais amusante (...). L'évanouissement de la série de concerts, [...] le renvoi à huitaine du concert Wurmser, la réclame intelligente dans la presse, la présence de M^{me} et M. Georges Carles et de M. François Jean, que le regretté maître Ch. Bordes avait déjà fait entendre (il faut féliciter la Mutuelle de ses regrets), auraient dû attirer tout ce que Montpellier compte d'amateurs de musique⁷⁸. »

En fin de la saison inaugurale, l'objectif philanthropique est revendiqué par le président de la MMM afin d'obtenir le remboursement de frais par la Ville :

« Nous croyons devoir aussi appeler votre attention sur le but artistique de notre Société. Dans toutes les villes où existent des Sociétés de Concerts Symphoniques, elles sont favorisées d'une subvention municipale. Et cependant ces Sociétés ont un but commercial, puisqu'elles se partagent les bénéfices en fin d'exercice, tandis que notre Société est fondée dans le but de venir en aide aux musiciens âgés ou hors d'état de continuer à exercer leur profession⁷⁹. »

Au détour d'une chronique, nous apprenons que la vice-présidente du Conseil d'administration est pianiste : elle accompagne la jeune mezzo-soprano lors d'une partie de récital : « Pour que le concert soit absolument impeccable sous tous les rapports, la Mutuelle a fait appel au dévouement inlassable de sa vaillante vice-présidente, M^{lle} Léontine Laussel [...] ⁸⁰. »

D'une certaine manière, la mission de la Mutuelle est consacrée par sa prestation publique lors du XI^e Congrès national de la Mutualité, qui se déroule à Montpellier du 28 au 30 mars 1913. Lors de la visite du président de la République, R. Poincaré, les ressources locales sont mobilisées depuis la traditionnelle « Danse des treilles » jusqu'au banquet associant 2.500 mutualistes français. Les formations musicales civiles et militaires sont requises sur le parcours du cortège présidentiel : la musique de la Sainte-Cécile au Peyrou, l'harmonie du 81^e régiment d'infanterie à la Préfecture, celle du 2^e régiment du Génie sur le perron du Théâtre⁸¹. A l'intérieur, le programme prévoit la contribution de la MMM et du Conservatoire pour encadrer les discours :

« Salle du Théâtre municipal – Séance solennelle de clôture sous la présidence de M. le Président de la République, assisté de son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco [...]. L'Orchestre du Conservatoire et la Mutuelle des Musiciens sous la direction de M. le directeur du Conservatoire prêteront leur bienveillant concours à cette cérémonie⁸². »

Depuis le balcon du Théâtre, le Président de la République harangue le peuple et affirme que « la République qui connaît les Mutuelles, et les voit à l'œuvre, attend beaucoup encore de leur expérience et de leur bonne volonté⁸³ ». Cet intérêt n'ira cependant pas jusqu'à subventionner la MMM, dont l'action est pourtant relativement inédite.

Ressources financières

Quels sont les ressources financières du volet mutualiste de la MMM ? La circulaire inaugurale prévoit les cotisations de musiciens adhérents (comme dans toute mutuelle) mais également de membres bienfaiteurs (à l'instar des Associations de concert) en sus des recettes de concerts. Concernant la première catégorie, ceux-ci cotisent tous, mais différemment en fonction de leur appartenance ou non à la formation orchestrale :

« Cette nouvelle société compte déjà quarante membres adhérents, dont vingt-neuf membres forment une partie des meilleurs musiciens de l'orchestre. Ceux-là participent de droit, sans rémunération immédiate, aux répétitions et aux exécutions publiques des concerts en versant une somme de quarante francs, et onze membres parmi les notoires professeurs de musique, qui payent double cotisation – c'est-à-dire quatre-vingt francs – mais ne sont pas astreints aux exécutions (leur instrument n'étant pas compris dans l'orchestre). La somme fournie pour l'année 1909-1910 par les adhérents et les membres bienfaiteurs dépasse 4.500 frs⁸⁴. »

Alors que les musiciens adhérents ne perçoivent pas de cachet, leurs confrères de l'orchestre non adhérents sont en revanche rémunérés⁸⁵. La seconde catégorie, celle des non actifs, est sollicitée pour son engagement militant en faveur de la musique : « [La MMM] prévoit enfin, pour enrichir sa caisse - et comment ne pas le prévoir dans une ville comme la nôtre, si généreusement éprise de toutes les formes d'art ? - à côté des membres actifs, des membres bienfaiteurs⁸⁶. » Cette cotisation de membre bienfaiteur est annuellement fixée à 10 francs *a minima* pour des avantages doubles : « [La MMM] leur offre en retour le droit d'entrée à ses concerts, tant aux répétitions générales qu'aux exécutions publiques⁸⁷. »

Troisième ressource, la tarification au concert s'aligne sur celle pratiquée par la Société Charles Bordes à Montpellier, dans une fourchette légèrement inférieure. En outre, elle consent une réduction aux élèves et étudiants : « Prix des places : 4 fr., 3 fr., 2 fr. Réduction de 25 % aux étudiants, aux élèves du Conservatoire⁸⁸. »

A compter de 1912, l'instauration d'une soirée de gala de la MMM déploie les fastes d'une représentation lyrique ou théâtrale en fin de saison. Ce partenariat entre la MMM et la direction du Grand-Théâtre génère une rentrée substantielle, évidemment supérieure aux séances de concert. Néanmoins, si la représentation du *Faust* de C. Gounod (26 mars 1912) suscite l'engouement avec les artistes de l'Opéra de Paris, les choix *a priori* consensuels de *L'Arlésienne* d'A. Daudet / G. Bizet (19 avril 1913) ou de *Werther* de J. Massenet (3 avril 1914) ne paraissent pas assez attractifs pour les héraultais :

« Bien des personnes se sont demandées pourquoi la Mutuelle des Musiciens de Montpellier donnait *L'Arlésienne* cette année à notre Théâtre. La question est singulière. La Mutuelle est une société de secours qui cherche naturellement à remplir sa caisse le plus possible, et M. A. Granier, qui préside à ses destinées artistiques, met tous ses soins à la maintenir dans une voie digne de ceux qui en font partie. C'est ce que l'on semble n'avoir pas bien

compris. En venant assister à la représentation de *L'Arlésienne*, le public accomplissait un acte de charité louable, et en même temps les amateurs encourageaient une belle manifestation d'art. Je n'ai pas à juger l'abstention des uns, mais je dois discuter l'opinion des autres, de ceux qui ne sont pas convaincus que la partition écrite pour accompagner le drame d'Alphonse Daudet est un chef d'œuvre et un pur chef-d'œuvre. [...] L'exécution très soignée de cette difficile partition fait honneur à M. Joly qui l'a conduite excellemment⁸⁹ ».

A l'occasion d'une de ces soirées, la MMM noue des partenariats divers qui dévoilent son dynamisme créatif. Sous la bannière « L'Art et la Mutualité – L'Opéra de Paris à Montpellier », l'article du *Petit Méridional* orchestre un battage médiatique autour de la représentation de *Faust*. Nous y apprenons d'une part que la Mutuelle « ne recule devant aucun sacrifice, [...] que les artistes de l'Opéra porteront les costumes adoptés à l'Académie nationale de musique. [...] Les chœurs de l'Opéra de Montpellier seront renforcés par les meilleurs choristes des théâtres de Nîmes et d'Avignon et par une chorale de la Ville ce qui fournira une masse chorale d'environ 80 chanteurs⁹⁰. » D'autre part, la MMM s'engage ce soir-là avec des sociétés non mutualistes, mais actives dans le développement de la cité. Ainsi, le régisseur du Théâtre informe les spectateurs d'une quête « en musique » lors de l'entracte :

« [...] à la demande du Comité d'Aviation et de l'Union générale des étudiants, la Mutuelle des Musiciens avait bien voulu consentir à ce que d'aimable quêteuses, accompagnées d'étudiants, circulent dans les rangs des spectateurs pour recueillir leur obole en faveur de la souscription pour l'aéroplane national. En effet, après l'acte du jardin, l'orchestre [...] a exécuté l'ouverture de *Guillaume Tell*, et ce pendant que des dames et jeunes filles [...] qu'étaient pour l'aviation⁹¹. »

Enfin, l'entrepreneur Granier semble un habile précurseur de la notion d'« économie culturelle⁹² » lorsqu'il présente son activité au maire comme un enrichissement des acteurs du territoire. Visant une subvention, sa requête est d'autant mieux argumentée que les retombées économiques sont soigneusement détaillées :

« Nous apportons à la Ville un élément de recettes qui n'est pas à dédaigner puisque nous avons versé, pour quatre exécutions, soit dans la caisse municipale, soit dans la caisse des Hospices, soit au Commerce montpelliérain, une somme nette de 2. 559 francs 25 centimes dont voici le détail [...]»⁹³.

Suit la liste de frais chiffrés (sur l'exercice 1910) qui sont réinjectés dans l'économie montpelliéraine : location de la salle des Concerts et des chaises pour l'administration municipale, droit des pauvres pour l'hospice, cadeaux aux solistes provenant d'achats chez les commerçants et

enfin les cachets aux membres adhérents, en faveur des citoyens. Sa mise à l'écart pour la dernière saison ne laisse pas d'être inexpliquée ; elle provoque en outre des remous dans la médiation du concert :

« Lundi dernier, la Mutuelle des Musiciens de Montpellier, reconstituée sur les nouvelles bases [...], a dû donner à la salle des Concerts du Grand-Théâtre, sa première audition de la saison 1913-1914. Nous disons « a dû donner » car *La Vie Montpelliéraine* qui avait pourtant publié les communiqués annonçant le concert, n'ayant reçu - d'autres confrères se sont trouvés dans le même cas - ni lettre d'invitation ni carte d'entrée, nous avons totalement oublié d'assurer le service de cette soirée, ce qui explique et justifie l'absence de tout compte rendu⁹⁴. »

Une entreprise pionnière dans l'Hérault

Dans le terreau de la mutualité héraultaise, la MMM est pionnière dans le secteur de la profession musicale. Autour d'un consensus de musiciens français, solistes bénévoles de provenances diverses ou musiciens montpelliérains, elle met la mutualité en mouvement de marche. Tout en administrant la prévoyance, sa fonction première, elle génère en effet une sociabilité et une diffusion musicale dans l'espace public, sous l'impulsion d'A. Granier, héritier du concert montpelliérain autant que passeur entre les conservatoires de Montpellier et de Paris. Cette sociabilité rejaillit dans l'espace public puisqu'elle s'étend aux publics de concert et même d'opéra, eux non adhérents, mais contribuant à ses ressources. Cet exemple vécu de « solidarité » en milieu urbain peine cependant à se pérenniser sans subvention de l'Etat et sans la coordination publique de sociétés concurrentes sur le territoire.

Lorsque la Grande Guerre interrompt le cycle des concerts, nous observons des vestiges de l'activité de la MMM dans l'espace montpelliérain. En 1918, le concert organisé par la Société de secours aux blessés militaires, au bénéfice de la Croix Rouge⁹⁵, est à l'initiative de l'ex présidente d'honneur de la MMM. L'audace est encore de mise puisque la seconde partie est consacrée à la première locale du *Mefistofele* d'A. Boïto (prologue et acte de la prison), préfiguré lors du concert inaugural de la MMM⁹⁶, avant de se clôturer de manière patriotique avec *La Marseillaise*.

La MMM renaît des cendres de la Grande Guerre et poursuit ses séances de manière plus sporadique jusqu'en 1927 au moins. Cette année-là, elle s'implique dans une commémoration européenne qui dépasse les antagonismes franco-allemands : le centenaire de la disparition de L. van Beethoven. Ce n'est point *La Marseillaise*, mais l'Ode à la joie de la *IX^e Symphonie* qui retentit alors au Grand-Théâtre de Montpellier⁹⁷. C'est de l'intervention de la société civile, déconcentrée depuis la capitale, que des actions inédites peuvent naître sous la III^e République. ■

© Etudes Héraultaises - 46. 2016

99

© Etudes Héraultaises - 46. 2016



Monsieur le Maire,

Walter Gropius est, sans doute, d'une formation
impressionniste et pleurait de profusion les canonniers, le pointisme
et les autres. Il est de la Pléiade, les autres sont de la Pléiade.

Vous espérerez que le Monopole de l'Indice Broyé, n. 1, vous accablent
d'un traitement délectable, nous prions au cas, de vous en remercier.
Sans pour nous, quel aux honneurs de la Ville, et que, à notre
cité, nous sommes si fiers, à donner pour tout l'avenir, nous
tous, notre travail et notre argent pour attendre au bout de la
fin, siologique et scientifique.

Dear Father & dear affectionate friends,
I. Minnie, & her mother & sister, passed a joyful
day.

Annexe n°2

Programme des concerts et opéras de la Mutuelle des Musiciens de Montpellier (1910-1914)

1^{re} saison : 1910

23 Février 1910⁹⁸ (n°1)

Emma Calvé (soprano) ; Charles Flouch (violoncelle), Fernand Carles (violon) et Louis Combes (piano), professeurs au Conservatoire de Montpellier.

- 1 – C.-M. Widor, *Andante et Allegro* – C. Flouch (violoncelle) et L. Combes (piano)
- 2 – G.-F. Haendel, air de *Rinaldo* – E. Calvé (soprano)
- 3 – W. A. Mozart, air de Chérubin des *Noces de Figaro* – E. Calvé
- 4 – G.-B. Martini, *Plaisir d'amour* – E. Calvé
- 5 – *Chanson du Béarn* – E. Calvé
- 6 – L. van Beethoven, *Largo e mesto* de la 7^e Sonate pour piano – L. Combes (piano)
- 7 – Sinding, *Gazouillement de Printemps* – L. Combes (piano)
- 8 – C. Bordes, *Paysage musical* – E. Calvé et L. Combes
- 9 – E. Lalo, *La Captive* – E. Calvé et L. Combes
- 10 – G. Bizet, *Le Rêve de la bien-aimée* – E. Calvé et L. Combes
- 11 – *Chanson populaire* (recueillie par V. d'Indy) – E. Calvé
- 12 – L. van Beethoven, *Romance en fa* – Fernand Carles (violon) et L. Combes (piano)
- 13 – H. Vieuxtemps, *Polonaise* – F. Carles (violon) et L. Combes (piano)
- 14 – *Chanson d'Egypte* – E. Calvé
- 15 – A. Boïto, air de *Mefistofele* – E. Calvé et L. Combes
- 16 – G. Bizet, habanera de *Carmen* – E. Calvé et L. Combes

Mercredi 2 mars 1910⁹⁹ (n°2)

Quatuor de violes de la Société des instruments anciens de Paris (Maurice Hewitt, Henri et Marcel Casadesus, Maurice Devilliers) avec le concours de Marie Buisson (soprano), Regina Patorni (clavecin).

- 1 – A. B. Bruni, 3^e *Symphonie* – quatuor Casadesus et R. Patorni (clavecin)
- 2 – J.-P. Rameau, *Rondo* – W. A. Mozart, *Allegro alla turca* – R. Patorni (clavecin)
- 3 – G. Legrenzi, *Pour la vie, Amour m'enchaîne*. – *La bergère aux champs*, chanson du Limousin. – M. Buisson (soprano), R. Patorni (clavecin)
- 4 – W. Nicolet, *Quartetto en la majeur* - quatuor Casadesus
- 5 – B. Ascoli, *Concerto en la majeur* - H. Casadesus (viole d'amour), R. Patorni (clavecin)
- 6 – [anonyme du XVI^e siècle], *Musette*. – *En passant par la Lorraine*, chanson ancienne. – M. Buisson (soprano), R. Patorni (clavecin)
- 7 – M. P. de Montclair (1666-1737), *Les Plaisirs champêtres* (cantate) - quatuor Casadesus et R. Patorni (clavecin)

Mercredi 6 avril 1910¹⁰⁰ (n°3)

Orchestre sous la direction d'Armand Granier avec le concours de Georges Carles, professeur de violon au Conservatoire de Toulouse.

- 1 – L. van Beethoven, *Symphonie n° 8 en fa majeur* op. 93
- 2 – E. Lalo, *Concerto pour violon* op. 20 – G. Carles (violon)
- 3 – B. Smetana, Ouverture de *La Fiancée vendue*
- 4 – E. Grieg, *Suite en style ancien (Holberg's Zeit)*
- 5 – C. Saint-Saëns, *Le Rouet d'Omphale* op. 31
- 6 – A. Rubinstein, *Romance*. – H. Wieniawski, *Tarentelle* – G. Carles (vl.)
- 7 – R. Wagner, Ouverture des *Maîtres chanteurs*

28 avril 1910¹⁰¹ (n°4)

Orchestre sous la direction d'Armand Granier avec le concours de Jules Baldous, basse de l'Opéra de Nice.

- 1 – W. A. Mozart, *Symphonie n° 35 « Haffner »* K. 385
- 2 – M. Bruch, Introduction de *Loreley*
- 3 – L. van Beethoven, *Ouverture de Léonore 3* op. 72b
- 4 – R. Wagner, *Die Walküren*, scène finale – J. Baldous (basse)
- 5 – F. Schubert, *Symphonie inachevée en si m D. 759*
- 6 – R. Wagner, *Faust-Ouverture*
- 7 – G. Fauré, *Au cimetière*. – H. Duparc, *La Vague et la cloche*. – J. Baldous (basse)
- 8 – C. Saint-Saëns, *Orient et Occident*¹⁰² op. 25.

2^e saison : 1911

Lundi 30 janvier 1911¹⁰³ (n°5)

Orchestre sous la direction d'Armand Granier avec le concours de M^{me} Rohart-Villot, chanteuse, et de Raymond Bérard, professeur de piano au Conservatoire de Montpellier.

- 1 – R. Schumann, *Symphonie en si b M* « *Le Printemps* » op. 38
- 2 – G. Rossini, air du *Barbier de Séville* – M^{me} Rohart-Villot (chant)
- 3 – C. Franck, *Variations symphoniques* – R. Bérard (piano)
- 4 – G. Charpentier, *Impressions d'Italie* : Sérénade - Sur les cimes
- 5 – C. Franck, *Prélude, aria et final* – R. Bérard (piano)
- 6 – H. Duparc, *L'Invitation au voyage*. – E. Chausson, *Le Temps des lilas*. – A. Roussel, *Le jardin mouillé*. – G. Fauré, *Nell*. – M^{me} Rohart-Villot (chant) et R. Bérard (piano)
- 7 – R. Wagner, Ouverture de *Tannhäuser*

Vendredi 3 mars 1911¹⁰⁴ (n°6)

Concert de grand gala. Orchestre sous la direction d'Armand Granier avec le concours de Felia Litvinne, soprano dramatique.

- 1 – W. A. Mozart, *Symphonie n° 39 en mi b K 543*
- 2 – C. Saint-Saëns, *La Cloche* – F. Litvinne (soprano)
- 3 – M. Moussorgski, *Hopack* – F. Litvinne
- 4 – C. W. Gluck, air d'*Alceste* – F. Litvinne
- 5 – F. Mendelssohn, Ouverture d'*Athalie* op. 74
- 6 – R. Wagner, *Tristan und Isolde* : Prélude – Mort d'Isolde – F. Litvinne
- 7 – P. I. Tchaïkovski, *Marche slave* op. 31

Vendredi 28 avril 1911¹⁰⁵ (n°7)

Concert de grand gala avec le Quatuor Capet-Société des instruments anciens (consort de violes), Marie Buisson (soprano), Gabriel Fauré (piano).

- 1 – L. van Beethoven, 7^e *Quatuor* op. 59 n°1 – Quatuor Capet
- 2 – G. Fauré, *Automne*. – *Clair de lune*. – *Les Berceaux*. – *La Fée aux chansons* – M. Buisson (soprano), G. Fauré (piano)
- 3 – C.P.E. Bach, *Concerto pour les violes* – consort de violes Capet
- 4 – G. Fauré, *Sonate* – Lucien Capet (violon), G. Fauré (piano)
- 5 – W. Nicoley, *Quatuor en la majeur* : Thème et variations – consort de violes Capet
- 6 – G. Fauré, *Après un rêve*. – *Les Roses d'Ispahan*. – *Le Secret*. – *Fleur jetée* – M. Buisson (soprano), G. Fauré (piano)
- 7 – G. Fauré, 2^e *Quatuor en sol m* op. 45 – trio Capet et G. Fauré (piano)

3^e saison : 1911-1912

Mercredi 20 décembre 1911¹⁰⁶ (n° 8)

Le Trio hongrois Adila, Hortense et Jelly d'Aranyi.

- 1 – J.-S. Bach, *Double concerto en ré mineur* BWV 1043 – Adila, Jelly (violon) et Hortense (piano) d'Aranyi
- 2 – A. Corelli, *La Follia* op. 5, n° 12 – A. d'Aranyi (violon)
- 3 – P. I. Tchaïkovski, *Concerto pour violon* op. 35 – Jelly (violon) et Hortense (piano) d'Aranyi
- 4 – G.-F. Haendel, *Sonate en trio en sol mineur* – trio d'Aranyi
- 5 – B. Godard, *Adagio pathétique*. – F. Couperin, *Chanson Louis XIII* et *Pavane*. – J. Brahms-Joachim, *Danses hongroises*. – Adila (violon) et Hortense (piano) d'Aranyi
- 6 – C. Debussy, *En bateau*. – H. Wieniawski, *Valse capriccioso* – Jelly (violon) et Hortense (piano) d'Aranyi

Mardi 26 mars 1912¹⁰⁷ (n° 9)

Séance lyrique au Grand-Théâtre. Orchestre du Grand-Théâtre de Montpellier et de la MMM, sous la direction de X... avec Yvonne Gall, MM. Gresse, Teissié et Fontaine (Opéra de Paris), les chœurs des opéras d'Avignon, de Nîmes et Montpellier.

C. Gounod, *Faust*, opéra sur un livret de J. Barbier et M. Carré

Lundi 1^{er} avril 1912¹⁰⁸ (n° 10)

Orchestre sous la direction d'Armand Granier.

- 1 – C. W. Gluck, Ouverture d'*Iphigénie en Aulide*
- 2 – Bost-Siefert, *Symphonie en si mineur* (inérite)
- 3 – L. van Beethoven, *Les Créatures de Prométhée* op. 43 : introduction
- 4 – R. Wagner, *Siegfried-Idyll*
- 5 – H. Berlioz, *La Damnation de Faust* op. 24 : Marche hongroise

4^e saison : 1913

Dimanche 12 janvier 1913¹⁰⁹ (n° 11)

Récital de piano avec Mark Hambourg (piano), de chant et piano avec Germaine Robur (mezzo soprano) et M^{lle} Laussel (piano).

- 1 – J.-S. Bach, *Toccata et fugue en ré mineur* BWV 565 – M. Hambourg (piano)
- 2 – L. van Beethoven, *Sonata Appassionata*, op. 57 – *idem*
- 3 – F. Liszt, *Méphisto-Valse* S. 514 – *idem*
- 4 – F. Chopin, *Ballade en sol mineur* op. 23 – *Ballade en fa mineur* op. 52 – *idem*
- 5 – F. Chopin, *6 Etudes* – *idem*
- 6 – C. W. Gluck, *Orphée* : air « J'ai perdu mon Eurydice » – G. Robur (chant) et M^{lle} Laussel (piano)
- 7 – G.-F. Haendel, *Serse* : « Bois de lent oubli » – *idem*
- 8 – C. Franck, *Procession* – *idem*

Samedi 19 avril 1913¹¹⁰ (n° 12)

Séance dramatique au Grand-Théâtre : Orchestre du Grand-Théâtre de Montpellier et de la MMM sous la direction d'E.H. Petit avec M^{me} Louise Silvain (Rose Mamaï), MM. Silvain (Balthazar), Albert Lambert fils (Frédéri).
G. Bizet, *L'Arlésienne*, drame d'A. Daudet

24 mai 1913¹¹¹ (n° 13)

Orchestre sous la direction d'Emile Joly avec le concours de Léa Lombard, soprano.

- 1 – A. Gédalge, *3^e Symphonie en fa*
- 2 – C. Saint-Saëns, *La Danse macabre* op. 40
- 3 – J. Massenet, *Scènes alsaciennes* (suite n° 4)
- 4 – W.-A. Mozart, air de la reine de la nuit de *La Flûte enchantée* – Léa Lombard (soprano) et Xavier Forestier (piano)
- 5 – J.-P. Rameau, airs de ballet des *Indes galantes*
- 6 – R. Wagner, Ouverture de *Rienzi*

5^e saison : 1913-1914

Lundi 8 décembre 1913¹¹² (n° 14)

Orchestre sous la direction d'E.-H. Petit avec le concours de M^{lle} P. Clerval (soprano) et M. Razavet (chanteur).

- 1 – L. van Beethoven, *1^{re} Symphonie en ut majeur*, op. 21
- 2 – Méhul, air de *Joseph* – Razavet (chanteur)
- 3 – W. A. Mozart, air de *La Flûte enchantée* – P. Clerval (soprano)
- 4 – E. Grieg, *1^{re} suite de Peer Gynt* (le matin – la mort d'Aase – la danse d'Anitra – Dans la halle du roi de montagne)
- 5 – H. Rabaud, *La Procession nocturne*
- 6 – N. Isouard, scène et rondo du *Billet de loterie* – P. Clerval (soprano) et Razavet
- 7 – G.-F. Haendel, *Largo* (tous les instruments à cordes et orgue) – Paul André (orgue)
- 8 – J. Massenet, ouverture de *Phèdre*

Lundi 2 février 1914¹¹³ (n° 15)

Orchestre du Grand-Théâtre municipal sous la direction d'E.-H. Petit avec le concours de Raymond Bérard, organiste.

- 1 – J. Haydn, *Symphonie n° 94 « La Surprise »*
- 2 – H. Berlioz, *La Damnation de Faust* op. 24 : ballet des Sylphes
- 3 – G.-F. Haendel, *Concerto n° 4* – R. Bérard (orgue)
- 4 – H. Rabaud, *La Procession nocturne*
- 5 – V. d'Indy, *Fervaal* : introduction du 2^e acte. – *L'Etranger* : introduction
- 6 – H. Berlioz, *La Damnation de Faust* op. 24 : Marche hongroise

3 avril 1914¹¹⁴ (n° 16)

Séance lyrique au Grand-Théâtre. Orchestre et chœur du Grand-Théâtre de Montpellier et de la MMM sous la direction d'Auguste Amalou avec Edmond Clément de l'Opéra-Comique de Paris (Werther) et M^{lle} Téclar (Charlotte).
J. Massenet, *Werther* (opéra sur un livret de Blau et Milliet)

1. Amalric, Jacques, *La Vie montpelliéraine et régionale*, 27 février 1910.
2. Teulon Lardic, Sabine, *Inventer le concert public à Montpellier : la Société des Concerts Symphoniques (1890-1903)*, Lyon, Symétrie, 2014.
3. Présidée par Etienne Gervais (ex Président de la Société des Concerts Symphoniques de Montpellier) à sa fondation en octobre 1910, la Société Charles Bordes poursuit le but de diffusion de musique ancienne et contemporaine dans l'espace montpelliérain (salle de concert, églises). Installé à Montpellier depuis 1903, le fondateur de la *Schola cantorum* de Montpellier avait impulsé cette diffusion ; il vient de disparaître le 8 novembre 1909. Cette coïncidence entre la fondation de la MMM et la disparition de C. Bordes n'est probablement pas anodine : A. Granier profiterait-il de la vacance de l'activité du concert pour établir sa Mutuelle ?
4. *Annuaire de l'Hérault et des vignobles du Midi, pour l'année 1911*, Montpellier, Firmin, Montane et Sicardi, imprimeurs éditeurs, 1910, p. 680-681.
5. Teulon Lardic, Sabine, « Harmonies et orphéons à Montpellier (1850-1914) : vers une pratique culturelle citoyenne », *Bulletin historique de la Ville de Montpellier*, 35 / 2013, p. 78-105.
6. *Annuaire de l'Hérault*, p. 404.
7. Teulon Lardic, Sabine, *Inventer le concert public à Montpellier*, p. 56, 131-132.
8. Cf. *Hérault – Dictionnaire, annuaire et album*, p. 472. Armand Granier (1825–1894) a été le premier chef d'orchestre de la Société des Concerts symphoniques de Montpellier en 1890.
9. Peus, Olivier, *Le Conservatoire de Montpellier (1809-1914)*, mémoire de maîtrise, Montpellier, Université Paul Valéry, 1990, p. 89-90.
10. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 20 février 1910.
11. Lettre du directeur du Conservatoire [signé « A. Granier »] à Monsieur le maire de la Ville de Montpellier, 21 octobre 1909 [papier à en-tête du Conservatoire]. La première réponse du Maire opte pour l'octroi du Pavillon populaire (Minute de la mairie de Montpellier, 29 octobre 1909), avant d'accorder la salle de Concerts, plus emblématique de l'activité du concert. Arch. mun. Montpellier, série R 2 182.
12. Délibération du conseil municipal, Montpellier, 7 juillet 1910, sous la présidence du maire, Paul Pezet. Arch. mun. Montpellier.
13. Lettre du directeur du Conservatoire, 21 octobre 1909 [cité]. Arch. mun. Montpellier, série R 2 182.
14. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 13 février 1910.
15. Circulaire imprimée de la MMM, décembre 1909 (Arch. Dép. Hérault, série I J 53).
16. Cf. Simon, Yannick, « Les concerts populaires au Havre (1892-1913) », *Dezède* [en ligne], dezede.org/dossiers/id/64/ (consulté le 17 janvier 2016).
17. Cf. Simon, Yannick, *Jules Padeloup et les origines du concert populaire*, Lyon, Symétrie, 2011.
18. Annexe : 15^e concert, 2 février 1914.
19. Cf. Teulon Lardic, Sabine, « Répertoire des programmes de concert de la SCSM », *Inventer le concert public à Montpellier*, p. 331-353.
20. Granier, Armand, lettre au Maire de Montpellier, 9 novembre 1909 (Arch. Mun. Montpellier, série R 2 182). Le document est reproduit in extenso en Annexe n°1.
21. Voir Pasler, Jann, « L'utilité du concours et de la pensée comparative », dans *La République, la musique et le citoyen 1871-1914*, Paris, Gallimard, 2015, 217-225.
22. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 19 janvier 1913.
23. Cf. Teulon Lardic, *op. cit.*, p. 240-242.
24. Cf. Annexe : 3^e concert, 6 avril 1910.
25. Cf. Annexe : 4^e concert, 28 avril 1910. Les fragments symphoniques des drames wagnériens étaient déjà favorisés à la Société des Concerts Symphoniques de Montpellier, en termes d'occurrence comme de diversification d'extraits. Cf. Teulon Lardic, *op. cit.*, p. 277-285.
26. Cf. Annexe : 10^e concert, 1^{er} avril 1912.
27. *Le Petit Méridional*, 28 mars 1912.
28. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 7 avril 1912.
29. Cf. Annexe : 5^e concert, 30 janvier 1911 ; 11^e concert, 12 janvier 1913.
30. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 22 mars 1914.
31. Cf. Annexe : 7^e concert, 28 avril 1911.
32. Cf. Annexe : 13^e concert, 24 mai 1913.
33. Voir Granier, Léontine, lettres à sa famille, année 1909 (archive privée du fonds Granier-Rémond). Nous remercions chaleureusement Anne-Charlotte Rémond, productrice à France-Musique, de nous avoir communiqué ces lettres ainsi que la photo d'Armand-Cyprien Granier.
34. Cf. Peus, Olivier, *op. cit.*, p. 73.
35. Cf. Annexe : 8^e concert, 20 décembre 1911.
36. Cf. Annexe : 2^e concert, 2 mars 1910.
37. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 6 mars 1910.
38. Circulaire imprimée de la MMM, décembre 1909 (Arch. Dép. Hérault, série I J 53).
39. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 8 février 1914.
40. Circulaire imprimée de la MMM, art. cit.
41. Lors de ses obsèques en 1914, des délégations des Libres-penseurs, de l'Ecole laïque accompagnent son cortège, ainsi qu'A. Granier, qui représente la MMM et le Conservatoire où Combes enseignait (*Le Petit Méridional*, 8 janvier 1914).
42. Cf. Annexe : 5^e concert, 30 janvier 1911 ; 15^e concert, 2 février 1914.
43. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 1^{er} mai 1910.
44. Fondé par le violoniste Lucien Capet en 1904, le Quatuor Capet est l'interprète favori de la 2^e Sonate de violon op. 108 et des deux quatuors de Fauré. Le compositeur et le Quatuor reviennent d'ailleurs d'une tournée commune en Finlande et Russie (hiver 1910). Une lettre de G. Fauré témoigne de son estime envers ces interprètes ainsi que le choix de programmer un quatuor de Beethoven en vis-à-vis du sien. Cf. Fauré, Gabriel, lettre [1^{er} décembre 1904], *Correspondance*, Nectoux, J.-M. (édit.), Paris, Fayard, 2015, p. 308.
45. Cf. Annexe : 8^e concert, 20 décembre 1911.
46. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 5 janvier 1913. Cf. Annexe : 11^e concert, 12 janvier 1913.
47. Lettre d'Armand Granier au Maire de Montpellier, 4 février 1911 [papier à en-tête « Mutuelle des Musiciens de Montpellier »] (Arch. mun. Montpellier, série R 2 182). Les soulignements de l'épistolier et le propos dévoilent quel gestionnaire scrupuleux est le président de la MMM.
48. Cf. Construcci, Jean, *Emma Calvé, la diva du siècle*, Paris, Albin Michel, 1989.
49. Annexe : 1^{er} concert, 23 février 1910.
50. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 27 février 1910.
51. Teulon Lardic, *Inventer le concert public à Montpellier*, p. 386.
52. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 10 avril 1910.
53. Cf. Teulon Lardic, *op. cit.*, p. 296-303.
54. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 10 avril 1910.
55. Cf. Teulon Lardic, *op. cit.*, p. 231.
56. « Le concert de la Mutuelle des Musiciens », *Le Petit Méridional*, 10 décembre 1913.
57. « La représentation de la Mutuelle des Musiciens », *Le Petit Méridional*, 27 mars 1912.
58. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 6 avril 1913. La presse ne mentionnant pas la présence de Mistral en compte-rendu, nous pouvons douter de celle-ci.
59. « Chronique régionale », *Le Petit Méridional*, 10 avril 1913.
60. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 20 avril 1913.
61. Teulon Lardic, Sabine, « « Tout le monde est heureux à Montpellier ! » : programmation et présence de J. Massenet in loco de 1889 à 1912 », *Massenet and the Mediterranean World*, Ciolfi, Simone (dir.), Bologna, Ut Orpheus Edizioni, 2015, p. 219-251.
62. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 5 avril 1914.
63. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 8 février 1914. Cf. Annexe : 15^e concert, 2 février 1914.
64. « Chronique régionale - Montpellier », *Le Petit Méridional*, 11 novembre 1913. Trois mois plus tard, les échos de la presse laissent entendre une meilleure gestion : « Dans la dernière réunion de la Mutuelle, il fut rendu compte des deux derniers concerts ainsi que de la gestion générale. L'assemblée vota des félicitations au Conseil d'administration, à son président Noël Caisso et en particulier à M. Petit, le chef d'orchestre si aimé de tous, dont le concours précieux assura le succès de deux belles années musicales. » (*Le Petit Méridional*, 18 février 1914).
65. « Le concert de la Mutuelle des Musiciens », *Le Petit Méridional*, 10 décembre 1913.

66. Kocévar, Erik, art. « Litvinne » dans *Dictionnaire de la musique en France au 19^e siècle*, Fauquet, Joël-Marie (dir.), Paris, Fayard, 2003, p. 710.
67. « La musique dans le Midi », *Revue française de musique*, 1912, p. 670-673.
68. « La musique dans le Midi », art. cit.
69. « La musique dans le Midi », art. cit.
70. Teulon Lardic, *op. cit.*, p. 52-59, 213-224.
71. Moulencq, Jean, « Concerts à Montpellier », *Revue française de musique*, juin juillet 1913, p. 608. Dans Paris même, l'audition de l'œuvre de Gédalge avait été modérément accueillie. Cf. « Les Concerts », *Revue de musique*, avril 1913.
72. Circulaire imprimée de la MMM, décembre 1909 (Arch. Dép. Hérault, série 1 J 53).
73. Après le solidarisme, doctrine élaborée par Léon Bourgeois (1851-1925), celles-ci défendaient les valeurs collectives en couvrant les risques inhérents à l'activité des agriculteurs et viticulteurs, tels l'incendie, les inondations, la mortalité du bétail, etc. Elles succèdent aux nombreuses sociétés de secours mutuels, qui s'étaient multipliés depuis 1820, mais contrôlées par le pouvoir central. Cf. Praca, Edwige, *Histoire de la Mutualité dans l'Hérault. La grande aventure de la solidarité dans l'Hérault – XIX^e et XX^e siècles* (Toulouse, Editions Privat, 2003), p. 37-50.
74. Praca, Edwige, *op. cit.*, p. 53. Ces objectifs sont entérinés par la fondation de la première Caisse départementale de retraite de l'Hérault en 1903 (*idem*, p. 55).
75. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 20 février 1910.
76. Circulaire imprimée de la MMM, décembre 1909 (Arch. Dép. Hérault, série 1 J 53).
77. « La Mutuelle des Musiciens de Montpellier peut être satisfaite du concert qu'elle a donné mercredi dernier, qui devait être comme la cérémonie baptismale de la jeune Société. Il a été de tous points réussi, (...) malgré une centaine de chaises rajoutées aux places ordinaires de la salle de Concerts, quantité de personnes n'ont pu entrer, entre autres, notre collaborateur, Agnostos. » (*La Vie montpelliéraine et régionale*, 27 février 1910).
78. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 10 avril 1910.
79. Lettre d'Armand Granier au Maire de Montpellier, 17 mai 1910 [déjà citée]. Arch. mun. Montpellier, série R 2 182.
80. *Le Petit Méridional*, 11 janvier 1913.
81. « Le Congrès de la Mutualité », *Le Petit Méridional*, 31 mars 1913.
82. « XI^e Congrès national de la Mutualité à Montpellier », *Le Petit Méridional*, 20 mars 1913.
83. Relation transmise par « Le XI^e Congrès de la Mutualité », *Le Petit Méridional*, 31 mars 1913.
84. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 20 février 1910.
85. « Cachets aux Musiciens Montpelliérains non adhérents... 319 francs. » Cf. Lettre d'Armand Granier, 17 mai 1910, *op. cit.* (Arch. mun. Montpellier, série R 2 182).
86. Cf. Circulaire de la MMM (Arch. Dép. Hérault, série 1 J 53).
87. *Idem*.
88. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 12 janvier 1913.
89. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 20 avril 1913.
90. « L'Art et la Mutualité – L'Opéra de Paris à Montpellier », *Le Petit Méridional*, 24 mars 1912.
91. « La représentation de la Mutuelle des Musiciens », *Le Petit Méridional*, 27 mars 1912.
92. Actuellement, dans un pays qui dote le statut d'intermittence du spectacle, cette notion est théorisée par les sociologues et évaluée par les acteurs culturels. Cf. A.F.O. (Association Française des Orchestres) édit., *L'Orchestre dans la ville*, 2^e Forum des orchestres français, 26 et 27 juin 2003, Paris, 2004.
93. Lettre d'Armand Granier au Maire de Montpellier, 17 mai 1910 [papier à en-tête « Mutuelle des Musiciens de Montpellier ». (Arch. mun. Montpellier, série R2 182).
94. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 14 décembre 1913.
95. *Concert Emma Calvé / soirée de gala / donnée gracieusement au bénéfice de la Croix Rouge française*, Montpellier, Imprimerie Firmin et Montane, 1918 (Arch. Dép. Hérault, série 1 J 52)
96. Cf. Annexe : 1^{er} concert, 23 février 1910.
97. Voir la lettre du président de la MMM au maire de la Ville, décembre 1926 (Arch. mun. Montpellier, série R 2 182)
98. Source : *La Vie montpelliéraine et régionale*, 27 février 1910.
99. Source : Programme imprimé (Arch. dép. Hérault, série 1 J 53).
100. *Idem*.
101. *Idem*.
102. Cette pièce figure sur le programme imprimé. En réalité, la *Marche française*, issue de la *Suite algérienne* op. 60, a clôturé cette séance d'après *La Vie montpelliéraine et régionale*, 1^{er} mai 1910.
103. Source : Programme imprimé (Arch. dép. Hérault, série 1 J 53).
104. *Idem*.
105. *Idem*.
106. *Idem*.
107. Source : *Le Petit Méridional*, 24 et 27 mars 1912.
108. Source : Programme imprimé (Arch. dép. Hérault, série 1 J 53).
109. Source : « Mark Hambourg / Germaine Robur », *La Vie montpelliéraine et régionale*, 12 et 19 janvier 1913.
110. Source : « La Comédie-Française à Montpellier », *Le Petit Méridional*, 11 avril 1913.
111. Source : « La Mutuelle des Musiciens », *Le Petit Méridional*, 24 mai 1913.
112. Source : *La Vie montpelliéraine et régionale*, 7 décembre 1913.
113. Source : Programme imprimé (Arch. dép. Hérault, série 1 J 53).
114. Source : *La Vie montpelliéraine et régionale*, 5 avril 1914.

Divine surprise, iconoclasme et vandalisme symbolique : l'Hérault dans la vague blanche 1940-1942

Richard Vassakos*

Résumé

La toponymie urbaine en tant qu'objet d'histoire est un outil particulièrement pertinent pour comprendre les mentalités, les représentations et les comportements passés. L'objet de ce travail est de souligner les répercussions des affrontements politiques et symboliques sur le corpus des dénominations urbaines et des monuments républicains dans le département de l'Hérault sous le régime de Vichy.

Mots-clés :

Odonymie, Toponymie urbaine, Vichy, Statuaire publique, Mémoire collective.

Abstract:

Urban toponymy as a subject of history is a tool, particularly relevant in the understanding of the former way of thinking, representations and behaviours. The purpose of this study is to highlight the consequences

of the political and symbolic confrontations around the corpus of urban naming and republicans monuments within Hérault département under the Vichy regime.

Key words:

Odonymy, Urban toponymy, Vichy France, Public statuary, Collective memory.

La scène se déroule dans un village du Biterrois en 1940-1941. La préfecture de l'Hérault demande l'enlèvement des plaques de la rue Jean Laurès. Incompréhension et stupéfaction de la municipalité: pourquoi enlever le nom de ce natif du cru, félibre de surcroît ? En réalité la cible était le socialiste Jean Jaurès. La quasi homophonie des deux noms avait failli coûter au poète sa place au sein du panthéon municipal. Au-delà de l'aspect savoureux de cette tragi-comédie onomastique, cette anecdote révèle l'ambiance délétère qui accompagne l'installation du régime de Vichy, qui, sous le couvert d'injonctions à l'union nationale, profite de la « divine surprise » pour régler ses comptes avec la France républicaine et son avatar le plus récent, le Front populaire, à travers la suppression des symboles les plus quotidiens qui rappellent leur mémoire mais qui sont également un enjeu de pouvoir à différentes échelles.¹

Quelques mois à peine après que la France a subi la plus grande défaite militaire de son histoire, Vichy entreprend ainsi de s'occuper d'un sujet majeur : changer le nom des rues et évincer les symboles républicains. Cela apparaît tout de même assez trivial vu la gravité des circonstances et les souffrances endurées par les Français.² Pas pour les maîtres de l'heure qui y voient une question politique

primordiale à régler rapidement. Dans l'Hérault cette volonté réveille le vieil affrontement entre le Midi rouge et le Midi blanc³. Or, l'opportunité est belle pour ce dernier de prendre enfin sa revanche après avoir été tenu à l'écart des affaires publiques pendant des décennies. Car, changer les noms de rues, détruire des symboles tels que les statues, supprimer les bustes de Marianne des bâtiments publics, c'est vouloir marquer une rupture, vouloir faire table rase du passé ou tout au moins effacer une partie de celui-ci. Il s'agit de réécrire le roman national dans un sens différent par l'attribution de noms de substitution ou par la création d'un corpus totalement nouveau.⁴ C'est aussi créer une nouvelle tradition à la fois festive et discursive. Changer le décor civique c'est proposer incidemment aux citoyens qui le pratiquent quotidiennement un projet politique. Pour autant, un tel changement, qui bouscule les habitudes quotidiennes et s'attaque à l'incarnation d'une culture politique, ne semble pas évident. Le département de l'Hérault, contrôlé jusqu'alors par les gauches radicales et socialistes, fait partie de ce royaume du maréchal⁵ dans lequel se met en place cette politique de revanche à la faveur du trauma de la défaite.⁶ Néanmoins dans un espace *a priori* rétif à l'idéologie d'extrême droite, se pose la question de savoir comment s'est déroulée l'offensive de Vichy et quelle a été sa réception. Bien davantage que

*Professeur agrégé d'histoire. Doctorant en histoire contemporaine – CRISES, UPV Montpellier III.

sur le contenu de la réforme toponymique, c'est sous l'angle des modalités de la revanche qu'il faut envisager l'offensive symbolique pour mettre en évidence ses ressorts. L'épuration que souhaite Vichy s'appuie en effet sur la conjugaison d'une campagne menée par les cercles les plus actifs de la Révolution nationale relayée par l'État, provoquant une diversité de réactions chez les édiles et dans l'opinion.

Campagne de presse et agitation

Le traumatisme moral vécu dans les semaines de mai et juin 1940, ajouté au désarroi matériel de milliers de réfugiés disséminés dans le département, est un terreau fertile à la culture d'un sentiment de contrition. C'est pourquoi, saisissant cette occasion, au cours de l'été et de l'automne 1940, la presse d'extrême-droite incarnée par *L'Action Française*, *Gringoire* ou *Candide*, n'a pas le triomphe modeste. Leur anticommunisme viscéral peut désormais se doubler d'une exécution publique de la démocratie et du parlementarisme. Chantres du pacifisme avant septembre 1939, ils peuvent vouer aux gémonies les « bellicistes » qui ont déclaré la guerre, et le Front populaire qui ne l'a selon eux pas préparée et a sapé les fondements moraux de la Nation. C'est pourquoi très rapidement, ces journaux entrent dans une campagne sur le thème de la prescience. Pour ne les pas avoir écoutés, voilà dans quelle situation la France se trouve. Cette idée est exprimée par Maurras qui cite un courrier envoyé « par un vieil ami » d'un village de l'Hérault qui traduit selon lui « ce qui se dit et se fait dans les profondeurs du pays. »⁷ Le correspondant explique ainsi que le regard de la population sur l'Action française s'est subitement transformé :

« Depuis la catastrophe, on n'est plus des énergumènes, mais des gens en somme clairvoyants qu'on a eu peut-être tort de combattre. Mais maintenant, on doit oublier toutes les querelles, et avant d'adopter une opinion, on est bien heureux d'avoir l'avis des gens d'A.F. Enfin ! Mais pourquoi a-t-il fallu pour cela un désastre. Était-il indispensable ? »

Cette conviction d'avoir eu raison avant et contre tout le monde permet aux hommes d'extrême-droite de s'ériger en parangon de vertu et en police symbolique dont le département de l'Hérault est souvent la victime. Dès la fin du mois de juillet *Gringoire* dénonce le maire socialiste de Nissan coupable d'avoir dressé un drapeau rouge avec un liseré vert, et souligne qu'il faut châtier ce genre d'agissement avec la plus grande sévérité : « L'énergie des autorités est d'autant plus nécessaire dans ce Midi languedocien où le Cartel d'abord, le Front populaire ensuite, ont particulièrement exercé leurs ravages. »⁸ De l'affaire du drapeau à la question de la toponymie, il n'y a qu'un pas. La première bordée vient de l'hebdomadaire *Gringoire*, qui attaque dès le 8 août 1940, les fausses gloires qui ont été portées par la République dans le panthéon des plaques bleues. Cependant, c'est à partir de l'automne que le tir de barrage mené par la presse prend de l'ampleur à travers une véritable campagne de dénonciation publique. Frontignan a ainsi les honneurs d'une longue diatribe de *Gringoire* :

« Mais on signale le cas de Frontignan qui avait bien fait les choses pour Salengro ! On y a construit un square Salengro dans une avenue triomphale qui a été débaptisée pour se décorer, elle aussi, du nom de Salengro et l'on a planté au milieu de toutes ces merveilles d'urbanisme un buste de Salengro [...]. Il y a aussi la plaque Salengro qui porte dans le marbre le nom du président du Comité Salengro : Moch et celui du président du Conseil général actuellement encore maire de Frontignan. Et il y a une autre plaque Salengro apposée par la Fédération socialiste de l'Hérault : elle affirme, celle-là, que Salengro ne voyait rien au-dessus de son parti. Il avait la vue basse ! Sur l'avenue Salengro s'ouvre l'avenue Henri Barbusse et à quelque distance l'avenue Francisco Ferrer. Il y a la photographie de Salengro dans le bureau du maire, un agrandissement de Salengro dans la salle publique du conseil municipal et des mariages. Nous sommes à Salengroville ! »⁹

Gringoire procède ainsi à des dénonciations collectives qui donnent une impression d'un travail de masse de la part de l'hebdomadaire. C'est une façon de maintenir la pression sur les édiles qui sont désignés par le journal et sur les autorités qui sont dès lors mises en demeure d'agir de façon sous-entendue. À l'heure où Marcel Peyrouton, secrétaire d'État à l'Intérieur procède à des dissolutions nombreuses de conseils municipaux et renvoie maires et conseillers municipaux à l'état de simples citoyens, l'enjeu de ces dénonciations est bel et bien un enjeu de pouvoir. Compromettre un édile bon gestionnaire par ses choix odonymiques¹⁰ laisse espérer à certains l'opportunité de prendre sa place. Paul Lombard, à l'origine de nombre de ces articles, ne dissimule d'ailleurs pas cette intention. Dénonçant une salle Salengro à Balaruc-les-Bains, il demande franchement la disparition du conseil municipal : « Par quel prodige la municipalité de cette commune peut-elle se maintenir encore en fonction ? Avec elle, aussi, il y a compte à faire. »¹¹ Le journal devient ainsi une caisse de résonance aux affrontements internes des petites communes, car les informations qui sont publiées sur les localités les plus modestes ne peuvent provenir que de courriers envoyés au journal par des lecteurs. Cela induit un phénomène de délation détournée car on peut supposer que les correspondants espèrent susciter l'intervention de l'administration par cet éclairage médiatique. C'est d'ailleurs le cas en ce qui concerne le village de Montagnac où le maire est interpellé par la préfecture au sujet de la place Émile Combes qui se trouve ainsi dénommée, depuis 1904, devant l'église. *Gringoire* s'en prend à cette dénomination en novembre 1940 dénonçant le « fichard » Combes qui a pris la place de Saint-André. L'hebdomadaire y revient encore un mois plus tard car la dénonciation n'a pas eu l'effet escompté, et sur le ton de l'ironie précise à ses lecteurs que « c'est la place de l'église qui par une délicatesse exquise porte le nom d'Émile Combes. »¹² (Fig. 1)

L'acharnement à l'égard de Montagnac persiste avec un nouvel encart qui s'en prend à la municipalité coupable de maintenir le souvenir d'un événement douloureux pour les fidèles car la place avait été « débaptisée par anticléricalisme et provocation ». ¹³ Cette affaire est assez édifiante dans la mesure où elle met en évidence



Fig. 1. Gringoire, 21 novembre 1941.

la mémoire longue des affrontements toponymiques. Le changement de nom avait suscité l'ire des conservateurs lors de la période de la Séparation de l'Église et de l'État, et il provoque une nouvelle polémique lors de l'avènement de Vichy qui apparaît à quelque réactionnaire comme une opportunité de prendre sa revanche. Autre exemple de la résurgence des affrontements symboliques anciens, *Gringoire* dénonce les hommages rendus à Béziers, à l'ancien maire radical Émile Suchon¹⁴. Que lui reproche l'hebdomadaire ? C'est sous son mandat que les « anciennes rues » de la ville ont été débaptisées à grande échelle¹⁵. Près de quarante ans après l'événement, la laïcisation toponymique des années 1904-1905 devient le prétexte à l'éviction des noms républicains. La presse locale n'est pas en reste et s'implique en relayant les mots d'ordre venus des titres nationaux. Jules Vérant, éditorialiste de *l'Éclair*, se livre à la même dénonciation du sectarisme religieux et de la bassesse d'esprit des élus républicains en opposant l'immortalité des saints à la disparition de la Gueuse :

« En province, on s'est livré à un véritable massacre des plaques bleues sous l'empire des passions politiques qui n'étaient pas éclairées par l'intelligence. Quelle chasse on a donné partout aux saints, qui n'avaient pourtant fait de mal à personne et qui même parfois, appartenaient au pays d'où on les expulsait. Témoin entre mille autres, la rue Saint-Roch à Montpellier devenue rue de la République. Voyez comme vont les choses ! Le bon saint Roch vit toujours dans la vénération publique, ni son nom ni son culte ne sont près de s'éteindre et c'est la République qui est partie. »¹⁶

L'autre face du sectarisme toponymique dénoncé par la presse c'est l'adhésion aux théories marxisantes donc étrangères et surtout mères de la démagogie et du désordre. Il faut donc éradiquer les noms qui potentiellement peuvent exciter les masses et les pousser dans les bras de la révolution :

« Déjà dans de nombreuses villes, des mesures ont été prises qui ont emporté l'approbation de tous les hommes de bon sens. On a eu le tort de baptiser et de débaptiser des rues à tour de bras. On l'a fait en général par passion sectaire ou par grossière démagogie. Il en est résulté que trop de noms de rues écorchent les oreilles françaises. Les Salengro, les Jaurès, les Barbusse, les doctrinaires de la révolution et les agitateurs de la rue ont partout quelque plaque, dont l'inauguration fut, à l'époque, l'occasion de quelques manifestations de masse ou de quelques meetings de propagande électorale. »¹⁷

Cette campagne de presse suscite des pressions directes exercées par des habitants selon différents canaux. La Légion Française des Combattants s'érige par exemple en véritable auxiliaire du pouvoir. Se référant à la maxime du maréchal Pétain qui fait d'eux « ses yeux et ses oreilles », les légionnaires s'immiscent dans le fonctionnement municipal afin d'imposer l'épuration toponymique tant désirée. À Béziers, la Légion réclame un changement particulièrement symbolique : la suppression du nom de Jaurès donné en 1924 à la place de la Citadelle après une sévère polémique. Pour les cadres d'un secteur de la ville qui signent la demande, les plaques portant le nom du tribun doivent « être enlevées sans délai » car « ce nom de Jean Jaurès n'a plus aucune signification sinon celle de guerre civile et qu'il ne saurait subsister plus longtemps dans le secteur Pétain. »¹⁸ La LFC n'a d'ailleurs pas le monopole de ce genre de réclamation directe. Quelques mois plus tard, d'autres militants biterrois réclament la suppression du nom de boulevard d'Angleterre donné en 1918 à la suite de l'attaque britannique sur Madagascar. Une lettre parvient même au journal *l'Éclair* pour proposer de restaurer tous les anciens noms traditionnels comme place de la Citadelle, rue Saint-Aphrodise, place des Carmes, avenue d'Agde. L'argument du traditionalisme toponymique est donc mis en avant, mais il dissimule mal la volonté de revanche de l'auteur qui vise respectivement la place Jean Jaurès, la rue Étienne Dolet, la place de la Victoire et l'avenue Wilson. En sus, le remplacement de la République par le nom du général Huntziger est réclamé car ce mot « évoque le régime qui nous a valu la plus humiliante défaite de notre histoire. »¹⁹

Cependant, la presse va bien plus loin en incitant les activistes les plus virulents de son lectorat à s'en prendre physiquement aux symboles incriminés. Dans l'affaire de Montagnac, l'hebdomadaire nous apprend que ce sont de jeunes membres de la Légion Française des Combattants (LFC) qui ont rendu justice au parvis de l'église paroissiale en déboulonnant la plaque portant le nom d'Émile Combes, et les consacre en quelque sorte au tableau d'honneur de l'activisme en relatant leur geste²⁰. De ce fait les incidents se multiplient dans l'Hérault et notamment à Montpellier. Le 20 novembre 1940, le préfet apprend que dans cette ville les plaques indicatrices de la place Roger Salengro ont été enlevées par des jeunes gens²¹. Dans un de ses numéros, *Gringoire* décerne évidemment un brevet de civisme à cet acte et en profite pour se plaindre de l'action sélective de la police :

« À Montpellier, un groupement ami, celui des Gardes Françaises, a brisé les cinq plaques qui portaient le nom de Salengro. L'exécution qui eut lieu à dix-huit heures trente, attira l'attention de deux policiers qui verbalisèrent, tandis qu'il ne se trouve jamais dans cette ville, un représentant de l'autorité pour empêcher la lacération des affiches reproduisant le dernier appel du Maréchal. »²²

Durant la nuit du 21 au 22 novembre des événements similaires se produisent dans la même ville contre les plaques indicatrices de la place Jean Jaurès. Celles-ci sont recouvertes d'un placard indiquant : « Place Charles de Foucault ». Deux étudiants sont arrêtés, l'un d'eux fait partie du service d'ordre du PPF²³. Le 29 novembre, ce sont

les plaques de la place Aristide Briand qui sont descellées et enlevées. Ces trois incidents en une dizaine de jours, poussent la municipalité montpelliéraine à débaptiser la place Roger Salengro le 7 décembre. Un élu socialiste en vient même à déclarer avant le vote qu'il est « partisan de cette mesure dans l'intérêt de la tranquillité publique et de la France. »²⁴ Un incident du même acabit se produit également à Pézenas où, dans la nuit du 8 au 9 décembre, des inconnus recouvrent de goudron les plaques de l'Avenue Roger Salengro et du Cours Jean Jaurès²⁵. L'ancien adjoint au maire socialiste voit aussi la porte d'entrée de sa maison recouverte de goudron. Les monuments sont également visés. L'hebdomadaire s'en prend ainsi à la commune de Frontignan, « *Salengroville* » coupable de trop honorer Roger Salengro avec en particulier un buste qui décore un square du même nom. Le journal relate la mésaventure qui est arrivée au buste :

« On a planté au milieu de toutes ces merveilles d'urbanisme un buste de Salengro, affreux navet qui a été un beau matin, trouvé décapité. La tête de Salengro, tombée dans le bassin Salengro, - toujours bordé de fleurs rouges - a été repêchée, recollée, sans invitation ni discours, dans la plus stricte intimité, et avec adjonction d'un plâtre tout neuf qui forme cicatrice. Le nez a un peu souffert. Quant aux oreilles, elles ont disparu. »²⁶

Il s'agit évidemment de se féliciter de cette action et de dénoncer la municipalité indigne qui a restauré le monument. Cette mise en exergue publique du vandalisme est une constante de la part de *Gringoire* qui attribue ainsi des brevets d'activisme aux militants d'extrême-droite et provoque une émulation et une surenchère dans l'iconoclasme. Cette incitation à la destruction symbolique permet de créer une atmosphère délétère qui met le sujet sur le devant de la scène et impose aux autorités une réaction. Dans son édition du 5 décembre, le journal relate l'équipée des Gardes Françaises (PPF) à l'encontre du monument Jaurès de Montpellier « qui a reçu un pot de minium sur l'os frontal » mais qui, « touchante attention », a été immédiatement remis en état par la municipalité. Les vandales remettent le métier sur l'ouvrage quelques semaines plus tard en descellant le buste du député du Tarn avec des cordes au moment de la rencontre Pétain-Franco en février 1941²⁷. Même *satisfecit* à Béziers où l'hebdomadaire félicite ceux qui s'en prennent à la statue de l'ancien maire radical qui avait eu l'impudence de laïciser les rues de la cité de Riquet : « La statue de Suchon a été encapuchonnée dans un sac, et le piédestal goudronné et recouvert de cette inscription : « Ici, place à Pétain. » »²⁸

Dans la même tonalité mais sur un support différent, le scénario se répète à Montpellier où l'hebdomadaire s'en prend à une plaque qui orne le hall d'entrée de l'université : « Le nom du condamné Jean Zay brille encore sur la façade de la Faculté des Lettres et les protestations des étudiants ne font même pas tinter les oreilles obturées au coton maçonnerie des hauts personnages de l'administration départementale. »²⁹ L'effet de la dénonciation et de la mise en cause des autorités ne se fait pas attendre ; quelques jours plus tard, la plaque est prise d'assaut par des jeunes du PPF qui faute de pouvoir la desceller martèlent le nom de Jean Zay jusqu'à ce qu'il soit définitivement illisible.

Bien sûr, cela fait les choux gras de l'hebdomadaire qui s'empresse de fêter les vaillants nationaux en relatant tous les détails de l'opération : « Le groupement des Gardes Françaises de Montpellier a fait sauter l'autre dimanche à seize heures quarante-cinq, et à coup de ciseau, le nom de Jean Zay qui s'étalait sur la plaque de marbre du hall d'entrée de la Faculté des Lettres. »³⁰ Il n'en faut pas plus pour les autorités ; en l'occurrence, la direction de l'université donne l'ordre de desceller la plaque qui est remise à la cave. L'administration mise en cause dans le premier article a dû probablement intervenir en faveur de cette mesure radicale sous le motif d'éviter de nouveaux troubles. (Fig. 2)

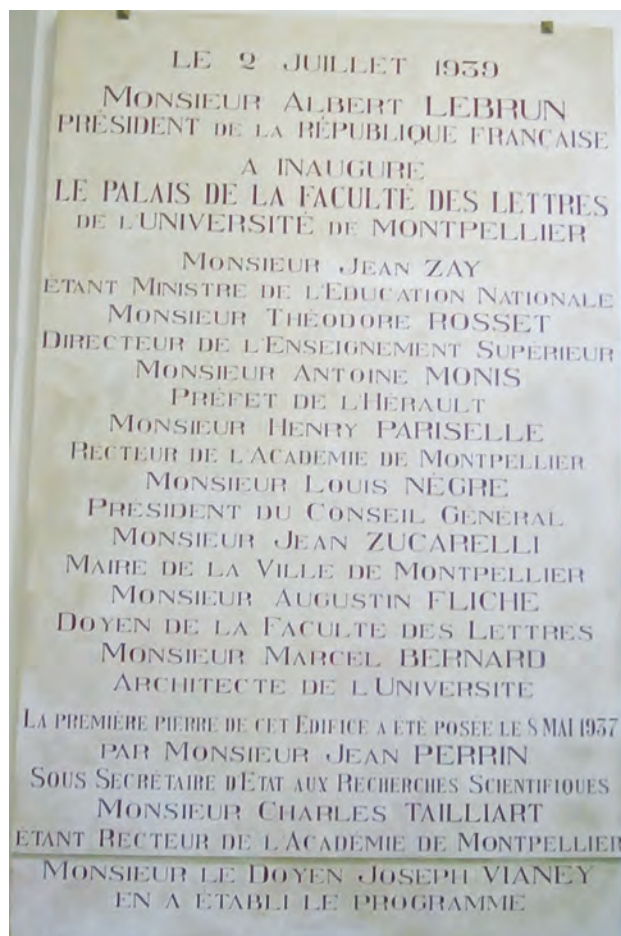


Fig. 2. Plaque de la faculté de Montpellier
(photographie de Jean-Claude Richard-Ralite.)³¹

Cette accumulation d'incidents troublant l'ordre public tombe à point nommé pour le pouvoir et l'administration, qui peuvent opportunément faire valoir la justesse de leurs instructions. Cela révèle une sorte de répartition des rôles tacite, sinon une complicité entre la presse, les agitateurs et les services officiels. Plusieurs exemples sont éclairants quant à l'ambiance de chasse aux sorcières qui se met en place au moment où campagne de presse et épuration officielle se conjuguent. L'enlèvement de la plaque rappelant l'inauguration de la faculté des lettres par le ministre de l'Education est ainsi révélatrice des interactions d'un triangle d'acteurs mêlant la presse de droite et d'extrême droite, les agitateurs de l'Action française et du PPF et l'administration. De là à y voir un

complot ourdi par les cercles les plus engagés en faveur de la Révolution nationale, il n'y a qu'un pas que l'on ne peut franchir faute de preuves étayant cette thèse. Néanmoins, la conjonction des événements accrédite l'idée d'une connivence assez poussée dans certains départements entre différents éléments de cette trilogie.

L'épuration d'Etat

Dans ce contexte particulier, quelques initiatives voient plus ou moins spontanément le jour. Certaines communes, sentant monter la contestation de la presse d'extrême-droite, n'attendent pas de voir se manifester de l'agitation pour prendre des mesures préventives. Cependant, cela reste sporadique et en tout cas tout à fait insuffisant pour ceux qui brûlent d'en finir avec les signes extérieurs du républicanisme. Au mois d'octobre 1940, le fruit semble mûr : l'intensification de la campagne de presse associée à l'agitation de cercles extrémistes rend possible ou nécessaire, selon le degré de connivence et de responsabilité que l'on veut attribuer à l'exécutif, la mise en œuvre d'une épuration toponymique à grande échelle. Du reste, la feuille n'est pas blanche puisque moins de huit mois auparavant, l'administration Sarraut avait diligenté une opération du même type entre le 15 mars et l'armistice à l'encontre des dénominations communistes. Le savoir-faire existe donc, tout comme une mémoire administrative fraîche qui permet aux exécutants de connaître assez rapidement l'état de la situation et éventuellement de cibler les endroits les plus sensibles. C'est pourquoi la machine administrative peut rapidement se mettre en route. Qui plus est, le secrétaire d'État à l'Intérieur, Marcel Peyrouton, en poste depuis l'éviction d'Adrien Marquet le 6 septembre, connaît bien les rouages de la maison, ayant été le secrétaire général de son prédécesseur depuis le mois de juillet. Le gendre de Louis Malvy arrive au ministère de l'Intérieur avec la réputation d'être un homme à poigne. Il épure très fortement le corps préfectoral, et préside sans aucun scrupule à la mise en œuvre des mesures contre les francs-maçons et contre les juifs. Il signe l'abrogation du décret Crémieux le 7 octobre 1940. C'est dans ce contexte que cet homme, dont la presse de droite vante l'énergie, formalise l'épuration symbolique. On peut se demander quelle part relève de sa seule initiative. La forte pression exercée par l'extrême-droite à travers la presse et l'agitation a pu pousser certains à vouloir donner des gages pour éviter les troubles à l'ordre public. La ductilité du chef du gouvernement, Pierre Laval, et son goût du marchandage pourraient expliquer une initiative dont le but serait d'acheter un soutien. On peut également imaginer que les maurrassiens du gouvernement et ceux qui orbitent autour du maréchal ont pu saisir l'occasion de prendre leur revanche sur la gueuse. Quoi qu'il en soit, le témoignage de Marcel Peyrouton au procès Pétain de 1945, signifiant qu'en tant que ministre de l'Intérieur il n'avait été qu'un agent d'exécution, tend à démontrer que la décision a été prise dans les cercles les plus élevés de Vichy, même s'il faut relativiser le propos dans la mesure où le témoin était lui-même accusé et emprisonné.

Comme au mois de mars 1940 sous la conduite de Maurice Sarraut, les ordres prennent la forme d'une

simple circulaire, publiée le 22 octobre à destination de tous les préfets. Dans ce texte relativement court, le ministre se livre à un bref historique avant de délivrer des ordres qui se veulent fermes. Il regrette notamment que les instructions données au début de 1940 pour faire disparaître les marques extérieures de l'influence de la III^{ème} Internationale n'aient pas été totalement appliquées : « J'ai été amené à constater que certaines dénominations de rues et édifices publics étaient toujours utilisées dans de nombreuses villes. »³² L'ordre est donc donné « d'appliquer strictement » les instructions données lors de la dissolution du PCF et de se livrer « à un examen attentif des dénominations utilisées dans les villes de votre département. » Cette décision est justifiée par des raisons de sécurité car selon le ministre : « Une tolérance excessive en ce domaine risquerait de susciter un légitime mécontentement, de provoquer des manifestations et, par suite, de troubler l'ordre public. » Cependant, la véritable motivation est idéologique et Marcel Peyrouton la dévoile dès le début de sa circulaire : « D'une manière plus générale, il est inconvenant et paradoxal que cette manière d'hommage public continue à être rendue à la mémoire de ceux qui, par leurs erreurs ou leurs fautes, ont contribué à précipiter notre patrie dans la ruine. »

Dans l'Hérault, le préfet Pierre Olivier de Sardan diffuse le 7 novembre 1940 une circulaire à l'attention de tous les maires du département. Le texte de ce document reprend mot à mot l'argumentation générale de la circulaire Peyrouton du 22 octobre. Le préfet enjoint aux édiles de lui rendre compte rapidement des mesures qu'ils comptent prendre. (Fig. 3)

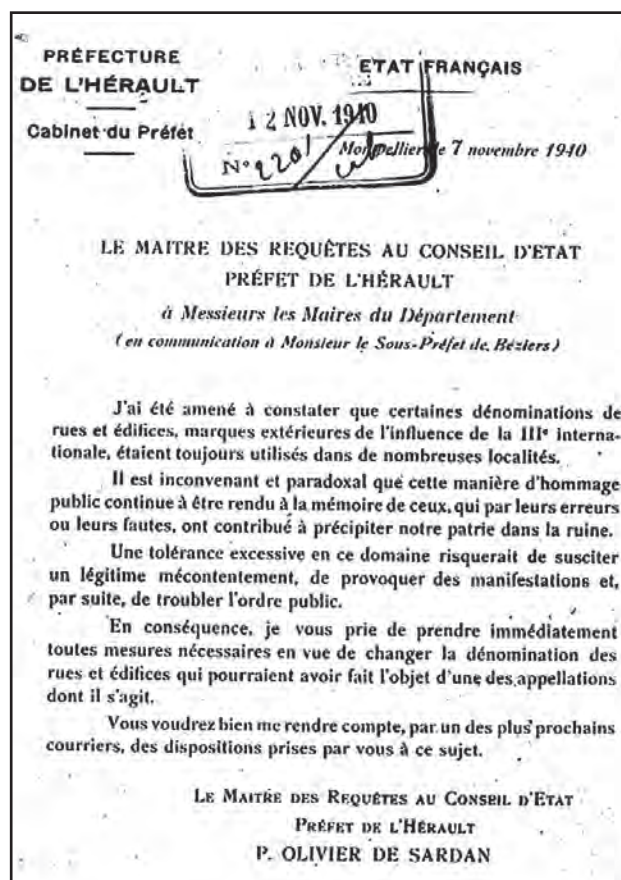


Fig. 3. Lettre du préfet de l'Hérault aux maires, 7 novembre 1940. (AD Hérault, 2W 88).

Habilement, le préfet de l'Hérault met à profit les troubles publics que constituent les arrachages de plaques pour insister sur la nécessité d'appliquer au plus vite ces directives. Après le déboulonnage des plaques Salengro du quartier de Figuerolles, le maire de Montpellier se fait tancer parce qu'il n'a pas suivi les instructions du 7 novembre avec suffisamment de promptitude : « J'estime qu'il eût été préférable que l'enlèvement de ces plaques à Montpellier résultât de votre action personnelle, plutôt que de l'intervention de tiers. » Même avec ce type d'arguments, l'exécution de ces ordres semble pourtant bien timide puisque dans le mois qui suit, seules trois communes effectuent des changements avant la fin du mois. D'ailleurs, ceux-ci demeurent limités à quelques rues. À tel point, que le sous-préfet de Béziers suggère de contraindre les communes à modifier leur espace dénomiatif :

« Ne pensez-vous pas, monsieur le préfet, que vous pourriez prendre un arrêté obligeant les municipalités à démarquer ces rues ? Je crois que c'est ce qu'a dû faire le préfet des Bouches-du-Rhône, qui a ainsi engagé la responsabilité des maires qui ne se sont pas conformés dans un certain délai aux prescriptions de cet arrêté. »³³

Finalement comme beaucoup de ses collègues d'autres départements, le préfet de l'Hérault se résout à faire un nouveau rappel aux maires le 6 janvier 1941. Dans cette nouvelle circulaire la fermeté est de mise. Il insiste sur le fait que « le gouvernement attache une importance toute particulière à l'observation stricte de ces prescriptions. »³⁴ Il met également en demeure les maires de lui fournir les listes complètes des dénominations et les mesures envisagées.

La toponymie urbaine n'est pas la seule en cause, tous les emblèmes du mouvement ouvrier doivent disparaître. C'est ainsi que dans le dossier des archives relatant l'enlèvement des dénominations urbaines de l'Hérault, on trouve également l'inventaire de la saisie de drapeaux appartenant à des partis politiques ou à des syndicats. Ce sont près d'une trentaine d'emblèmes qui sont saisis par la police dans la ville de Montpellier. Dans un inventaire à la Prévert on retrouve un drapeau noir saisi à la bourse du travail de Montpellier, 19 drapeaux rouges appartenant à la CGT, un autre au syndicat des ouvriers agricoles CGT, un drapeau de la SFIO montpellieraine et un autre des jeunesses socialistes, un drapeau rouge de la Fédération nationale des travailleurs des chemins de fer de France et des colonies, section syndicale PLM de Montpellier, un du club républicain antifasciste et un autre de l'Union des Libres-penseurs de l'Hérault ainsi qu'un drap d'honneur rouge et noir...³⁵ La ville de Montpellier n'est pas la seule visée puisque une note préfectorale du 8 novembre 1940 ordonne la saisie du drapeau mutualiste du petit village de Fontès qui a le tort d'être de couleur rouge. La razzia se poursuit, la préfecture saisissant un total de 29 drapeaux dans le reste des communes, notamment dix à Mèze, cinq dans la commune minière du Bousquet d'Orb mais aussi dans des communes viticoles comme Cazouls-les-Béziers, Nizas, etc.³⁶

Les premières décisions interviennent donc au cours de

l'automne. Le préfet de l'Hérault fait ainsi enlever le buste de Roger Salengro du square qu'il occupe à Frontignan après que celui-ci a été dégradé, anticipant ainsi les instructions formelles du ministère de l'Intérieur³⁷. Les plaques de rues sont également déposées. Salengro disparaît également dans la petite commune de Cruzy et à Montpellier. L'ancien ministre est également évincé à Capestang, Florensac, Villeneuve-les-Béziers. Dans ces deux dernières communes Jaurès l'accompagne tout comme à Cazouls-les-Béziers, Bédarieux. À Lunel et Montpellier son nom est enlevé en 1942. Le nom d'Henri Barbusse qui subsistait à Frontignan est supprimé en janvier 1941 alors que celui de Francisco Ferrer est enlevé l'année suivante à Capestang et Lunel. D'ailleurs les communistes et les socialistes ne sont pas les seules cibles, les radicaux Camille Pelletan à Béziers et Clermont-l'Hérault et Émile Combes à Pézenas voient leur plaques démontées. Coupables de laïcisation impénitente aux yeux des nouveaux maîtres, ils expient par la suppression de ces hommages publics. À Lunel, c'est le général Sarrail qui paie ses accointances radicales et franc-maçonnes. Plusieurs opérations se caractérisent par une certaine ampleur comme par exemple à Clermont l'Hérault en février 1941, à Pézenas au mois d'août suivant. Inversement, les grandes villes n'ont pas procédé à des révisions massives. Il semble qu'il y ait eu des projets de ce type à Montpellier mais au bout du compte seuls deux noms ont été enlevés. Au total 25 opérations de changement sont réalisées durant toute la période. Signe de la divine surprise et de la satisfaction que représentent ces résultats, un fonctionnaire de la préfecture annote un bordereau victorieusement à destination de son supérieur en s'exclamant « il s'agit de Capestang ! », lorsque lui revient la réponse de la municipalité, signe que malgré tout la réaction des hommes du Midi rouge était redoutée de la part du régime.

Face à la vague blanche

Il s'avère que face aux pressions et à l'épuration officielle les réactions à l'offensive symbolique sont protéiformes. Une attitude qui n'est pas un refus, mais qui apparaît comme notable, est la résignation triste. L'observation des textes de délibération montre différentes réactions face aux circulaires de la préfecture. La première réponse se traduit par l'exécution stricte des ordres des autorités, mais cette application est faite sans entrain et sans plus de commentaires du conseil. Dans ce cas la délibération se réduit à quelques lignes qui reprennent le plus souvent les prescriptions préfectorales. Tel est le cas à Cruzy où le texte se résume à deux phrases : « En exécution de la note de M. le préfet du 22 novembre 1940, le conseil décide que la place Roger Salengro portera dorénavant le nom de place de l'ancien château. »³⁸ La brièveté et la sécheresse de la décision semblent indiquer une certaine résignation dans l'application stricte des mesures édictées par le pouvoir ; résignation doublée d'une austérité qui ne peut que signifier que la décision n'est pas prise avec enthousiasme. La même sécheresse peut être observée dans d'autres communes, comme à Florensac pour l'enlèvement des noms Roger Salengro et Jean Jaurès³⁹, et à Capestang quand disparaît le patronyme Francisco Ferrer. Certains



soulignent le fait qu'ils ne font qu'appliquer les ordres ainsi qu'en témoigne la délibération de Saint-Pargoire :

« Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'une note de monsieur le préfet de l'Hérault en date du 7 novembre, relative aux marques extérieures de la III^{ème} Internationale dénommant des rues ou des édifices publics. Monsieur le Président explique au conseil municipal que la place Roger Salengro rentre dans cette catégorie, et qu'il convient d'après les ordres de monsieur le préfet de faire enlever cette plaque. »⁴⁰

La soumission aux instructions officielles peut aussi prendre d'étonnantes formes. À Castelnau-le-Lez, le maire décide de supprimer toutes les dénominations de la commune pour ne prendre aucun risque. La délibération précise que seul le nom du chef de l'État désignera la place de l'hôtel de ville et toutes les autres plaques indicatrices « seront enlevées et déposées à la mairie. »⁴¹ Zèle ? Prudence ? En tout état de cause, la peur de l'administration nouvelle pousse les élus à vouloir montrer patte blanche. Dans de nombreux cas, on prend des précautions pour se prémunir d'une sanction mais aussi pour se défaire de sa responsabilité sur l'administration. Les liasses de réponses aux enquêtes préfectorales contiennent ainsi des textes qui demandent des instructions directement au préfet sur des dénominations précises sur lesquelles les édiles se demandent si elles correspondent aux critères énoncés par la circulaire Peyrouton. La lecture de ces demandes tient presque d'un inventaire à la Prévert de la toponymie républicaine. Dans l'Hérault le premier magistrat de Villeveyrac demande ainsi s'il doit ou non enlever le nom de Ferdinand Buisson du fronton de l'école⁴². Le maire de Cazouls-les-Béziers fait de même en posant la question du maintien des noms de Jean Jaurès, d'Anatole France et le la place de la Révolution. Il précise d'ailleurs que cette dernière dénomination fait référence à 1789. Cependant, il s'incline d'avance et se défait sur ses prédécesseurs pour éviter les foudres administratives en répondant au préfet : « Si vous estimez que ces dénominations sont incompatibles avec le régime actuel, nous sommes prêts à les remplacer par d'autres. Ces dénominations ne sont certainement pas subversives, mais ce n'est pas pendant notre gestion qu'elles ont été utilisées. »⁴³

D'autres comportements sont révélateurs de certains retournement ou reniements. On peut également parler de duplicité pour ne pas dire d'une certaine veulerie dans les contorsions effectués par certains pour conserver coûte que coûte leur siège. Ainsi la délibération supprimant les noms de Jaurès et Salengro à Villeneuve-les-Béziers est-elle un modèle d'hypocrisie. Le maire y affirme sans trembler :

« L'ordre nouveau exclut toute politique de l'administration municipale; la municipalité de la commune n'a jamais fait de politique dans son administration; pour bien marquer ce caractère il propose au conseil de modifier le seul acte qui pourrait être interprété dans ce sens, c'est de redonner l'ancien nom aux places Jean Jaurès et Roger Salengro, les seules qui ont été modifiées durant son mandat. »⁴⁴

Or, le même, dans la délibération établissant les dénominations Jaurès et Salengro en 1937 rendait

hommage au « grand tribun français » et voulait perpétuer le souvenir « du citoyen ministre de l'Intérieur. »⁴⁵ Autre temps, autre mœurs.

Dans le même ordre d'idée mais de façon beaucoup plus poussée, l'attitude du maire de Béziers est tout aussi intéressante. En effet, la ville de Béziers dirigée par Auguste Albertini décide de changer le nom de certaines de ses rues au printemps 1942. Apparaît notamment le nom du général Huntziger décédé quelques mois auparavant, alors que disparaît le radical Camille Pelletan un peu trop anticlérical aux yeux du nouveau régime. Sont également inscrites les dénominations « maréchal Lyautey » et « Ceux d'Argeliers » qui sont des clins d'œil au mythe impérial et à la politique du retour à la terre⁴⁶. Pourtant la seule voie du corpus qui fait l'objet d'une inauguration est l'avenue Bertrand de Saussines. Ce dernier est un marin d'origine biterroise issu de la noblesse locale, condisciple de lycée d'Antoine de Saint-Exupéry. *L'Éclair* insiste d'ailleurs sur ce point en citant plusieurs fois le patronyme complet du héros et en évoquant son titre de comte. Pour un vieux radical comme Albertini un tel choix peut paraître assez étonnant, même si un aspect psychologique n'est pas à négliger dans la mesure où son propre frère, marin lui aussi, est décédé dans l'incendie du cuirassé Liberté en rade de Toulon en 1911. Nonobstant cet aspect, cette décision symbolique ne fait que confirmer l'évolution politique d'une certaine aile droite du radicalisme qui vit dans la crainte du rouge. Opposé au Front populaire lors des élections législatives de 1936, Albertini s'était déjà illustré en 1938 par une réforme onomastique qui avait effacé la toponymie anticléricale et militante imposées par les radicaux des années 1904. La rue du partageux Gracchus Babeuf avait ainsi repris son ancien nom. Confirmant cette évolution, le sénateur Albertini vote les pleins pouvoirs à Pétain et se voit maintenu dans ses fonctions de maire en 1941. De fait, l'inauguration de cette avenue est une véritable opération de propagande festive en faveur du régime à un moment où celui-ci se durcit avec le retour de Pierre Laval aux affaires et la nomination de collaborateurs affirmés comme l'amiral Platon. C'est en effet ce dernier qui vient, en tant que secrétaire d'État, parrainer l'évènement à l'occasion de la Quinzaine impériale. La cérémonie dans la veine des fêtes vichyste mêle l'Église - une messe, est prononcée dans l'ancien hôtel particulier des de Saussines -, l'armée avec un détachement de la coloniale, les anciens combattants, l'administration avec deux préfets et les corps constitués. (Fig.4)

Comme dans toute cérémonie de la période, la journée commence par un recueillement et un dépôt de gerbe au monument aux morts. Pour marquer l'objet de la journée, l'amiral Platon y dépose une ancre de marine en fleurs naturelles. Lors de l'inauguration même, le secrétaire d'État aux Colonies prononce un discours aux violents accents. L'anglophobie récurrente de Charles Platon transparaît dès l'introduction : « C'est quand la France vibrait encore de l'indignation soulevée par l'agression britannique contre Madagascar et commençait d'apprendre le nom des héros tombés au loin pour la défense de ses droits, que s'ouvrait malgré les deuils de nos cœurs cette





Fig. 4. L'Éclair, 27 mai 1942.



Fig. 5. Le Petit Méridional, 27 mai 1942.

quinzaine impériale. »⁴⁷ Il cite ensuite la liste des agressions britanniques de 1940 de Mers-el-Kébir à Dakar en passant par la capture de l'escadre d'Alexandrie. Les gaullistes ne sont pas plus épargnés :

« Idéologie ou intérêt, le crime des dissidents, ajoute le vice-amiral, est clair : refusant de reconnaître la défaite, ils refusent de s'associer à l'épreuve de leur patrie ; refusant d'obéir aux ordres de leur gouvernement, ces Français libres, comme ils s'intitulent, s'asservissent à un gouvernement étranger dans le fol et naïf espoir que l'étranger aura meilleur soin de la France que la France elle-même. »⁴⁸ (Fig. 5)

Auguste Albertini, ne pouvait ignorer qu'une telle dénomination et plus encore une telle cérémonie le rangeait *de facto* dans un pétainisme actif et militant. Il s'agit donc de sa part d'une manifestation d'adhésion au régime. Qui plus est, cela se produit au printemps 1942 alors que la perspective d'une guerre courte s'est éloignée avec la résistance soviétique de l'hiver passé et l'entrée en guerre des États-Unis. En outre, sur le plan symbolique, l'épuration de masse de l'hiver 1940-1941 s'était largement apaisée et rien n'obligeait le maire à mettre en place une chaîne dénomminative aussi orientée et à organiser un événement de cette ampleur. L'étendue du changement de pied réalisé se mesure au discours dans lequel, Albertini va jusqu'à citer Barrès⁴⁹.

Dans ces quelques exemples, le choix de figures issues de la noblesse ou rappelant les liens du trône et de l'autel et la France éternelle en disent long sur les revanches que certains se plaisent à prendre en profitant du malheur comme d'une occasion inespérée. Cela montre aussi comment d'autres peuvent abandonner les oripeaux d'hier pour conserver la part de pouvoir qui leur est dévolue.

Pourtant, des attitudes rigoureusement opposées peuvent voir le jour de différentes façons. On peut ainsi voir des municipalités utiliser des formes de résistance plus ou moins passives en ne prenant aucune mesure sans ordres ou bien encore en dissimulant par omission. En effet, alors que le préfet de l'Hérault réclame les listes de noms des voies et édifices publics, le maire SFIO du

village de Vendres, qui possède une rue Jean Jaurès depuis 1925⁵⁰, omet de l'inclure dans sa réponse. De la même façon, Olonzac, dont de nombreuses rues portent des noms en rapport avec la Révolution française et l'histoire républicaine, ne communique qu'une liste amputée d'une dizaine de noms⁵¹.

Cette soumission forcée et ce penser-double apparaissent dans d'autres cas et montrent qu'il se développe des stratégies d'évitement. Ainsi, la municipalité de Mèze rend-elle hommage au maréchal Pétain en janvier 1941 en attribuant son nom à l'esplanade. Cependant, le maire ajoute à la délibération envoyée à la préfecture la note manuscrite suivante : « *Veillez me faire envoyer quatre plaques portant l'indication place maréchal Pétain.* »⁵² Une sorte de mauvaise foi ou à tout le moins de mauvaise volonté transparaît dans ce mot. Il y a d'une certaine façon un sous-entendu disant- je m'incline devant le nouveau régime mais je n'ai pas l'intention de payer les plaques que l'on m'oblige à apposer. S'opposer à l'épuration toponymique sans s'attirer les foudres du régime ni s'aliéner le soutien d'une population qui vous a élus, telle est la gageure que tentent de remplir certains maires. La stratégie développée à plusieurs reprises consiste à tenir compte des circonstances nouvelles tout en préservant ses valeurs et ses convictions. Dans les faits, cela se traduit le plus souvent par l'attribution d'un hommage public au maréchal Pétain, tout en préservant les dénominations menacées. Les délibérations témoignent de ce subtil équilibre. Malgré les risques encourus par leurs auteurs, des gestes de résistance publics se produisent. Un de ces actes de penser-double revient à Vincent Badie, maire de Paulhan, un des premiers opposants à Vichy, puisqu'il fait partie des 80 parlementaires qui se sont opposés au vote des pleins pouvoirs le 10 juillet 1940. La section locale de la LFC demandant le baptême d'une voie Pétain par l'intermédiaire de la presse et d'une demande solennelle, Vincent Badie doit évoquer cette mesure en conseil municipal. Cependant, il rappelle les événements qui se sont produits au casino de Vichy l'été précédent, mentionnant en particulier que la motion dont il était le porte-parole n'avait pu être lue à la tribune. Evoquant le

contenu de ce texte, il précise que « s'il était prêt à accorder sa confiance au Maréchal, il ne pouvait en faire autant à ceux qui voulaient instaurer en France un régime dictatorial à leur profit. »⁵³ Il manifeste ainsi son opposition au régime de façon subtile, épargnant le maréchal Pétain pour mieux dénoncer le caractère dictatorial du régime. Il accepte donc le vœu de la LFC tout en prenant soin d'adresser une pique habile aux fervents de la Révolution nationale. Il conseille en effet de donner le nom du maréchal au cours national car « il ne pense pas qu'il soit opportun de débaptiser le boulevard de la Liberté, appellation à laquelle la population paulhanaise a toujours été très attachée. » L'opposition entre les dénominations « National » et « Liberté » est également un message de résistance indirect et astucieux.

Jean Bringuier, maire de Montagnac, se trouve comme on l'a vu confronté durant le deuxième semestre de l'année 1940 à une campagne de presse qui a pour objet de faire débaptiser la place publique en question : « le journal Gringoire, dont je suis moi-même lecteur, dans sa campagne contre les noms des rues, a fait paraître différents articles au sujet de cette place. »⁵⁴ Cette campagne contre la place Émile Combes est menée et orchestrée par un natif du village, expatrié depuis une vingtaine d'années. Contre toute attente, cette affaire se solde par un *statu quo* voulu par le maire qui, malgré ses convictions plutôt modérées, répond au préfet : « On a dit avec juste raison, que les passions ou les exagérations politiques, étaient les causes profondes de notre ruine. C'est profondément mon avis. Pourquoi alors recommencer dans l'autre sens, au moment où nous avons tant besoin de paix ? » Il ajoute fermement : « De ma propre initiative, je ne changerai pas le nom de la place Émile Combes. » Outre son dénouement inattendu, compte tenu des opinions politiques du premier magistrat de la commune, cette affaire met en exergue les pressions qui peuvent s'exercer sur les édiles par le biais de la population et de la presse réactionnaire. La volonté de revanche, la virulence et l'acharnement manifestés sont remarquables si l'on songe qu'il s'agit d'éliminer une dénomination apposée 37 ans auparavant. Il faut également souligner la rigueur et l'intégrité de Jean Bringuier qui dans un contexte d'épuration des conseils municipaux démontre un courage rare. Ce courage se manifestera d'ailleurs plus tard à l'automne 1942 puisque le maire de Montagnac fournira de faux papiers portant son nom pour sauver deux sœurs de confession juive⁵⁵.

La presse de gauche pourtant surveillée et contrôlée soutient ce genre d'attitude et dénonce insidieusement la revanche des blancs. Le quotidien radical de Montpellier, le *Petit Méridional*, dévoile ainsi son opposition au processus sous couvert d'humour au plus fort du mouvement de débaptisation. Le journal publie ainsi un petit récit imaginaire mettant en scène un personnage visiblement royaliste qui s'évertue à transformer les noms de rues de sa petite ville en écrivant à « son » journal que l'on peut supposer être *L'Éclair*, rival royaliste du *Petit Méridional*. Le récit ridiculise le délateur compulsif qui ne cesse d'écrire pour obtenir des modifications de la nomenclature comme le raconte le narrateur :

« Je vous ferai remarquer, lui dis-je, que cinq de nos rues ont été débaptisées sous votre impulsion et que vous avez

demandé, toujours par l'organe de votre journal, qu'une quinzaine d'autres changent de nom. Vous avez réclamé une rue Pépin-le-Bref, une rue Philippe-Auguste, une rue Madame-de-Maintenon, une rue Nicolas III, une rue Louis XII... Cela vous gêne ? »⁵⁶

L'article, sous une apparence légère et humoristique, est en fait beaucoup plus politique dans le fond. En effet, alors que la campagne pour le changement des noms de rues bat son plein, le quotidien montpelliérain met en évidence les traits essentiels du processus. Le personnage de Paul-Augustin, « le noble ami » du narrateur, souligne ainsi les sentiments revanchards de la droite conservatrice qui profite de la divine surprise pour régler ses comptes. En outre, il ridiculise les demandes, pour ne pas dire les délations, qui caractérisent souvent les courriers publiés dans la presse locale. Pour cela l'auteur invente un quiproquo savoureux autour de la figure de George Sand : « — Nous avons une rue George Sand me dit-il. Qu'est-ce que c'était au juste que George Sand, je veux dire comme opinions politiques ?

— De gauche, lui dis-je, très certainement et même socialiste à la mode 1848.

— Son compte est clair, s'écria triomphalement Paul-Augustin, j'écris immédiatement à mon journal, la rue du Duc-de-Reichstadt doit remplacer la rue George Sand. Baptiste, du papier et une enveloppe...

Dix jours se sont écoulés et, pour la première fois, la lettre vengeresse de mon ami Paul-Augustin n'a pas été publiée par son journal. Il commençait à se demander si la respectable feuille qui a nourri sa jeunesse et son âge mûr d'idées générales ne se serait pas vendue à de louches et de ténébreux ennemis de la morale et de l'ordre, quand, hier, au cours de la conversation, je laissai échapper que la conduite privée de George Sand fût assez scandaleuse, que celle-ci fut la maîtresse d'Alfred de Musset — qu'elle trompa du reste avec un médecin italien — celle de Chopin et de plusieurs centaines d'hommes moins illustres.

— Vous dites ? hurla Paul-Augustin, vous dites leur maîtresse ? C'était donc une femme ?

— Aucun doute sur ce point n'est possible. Les témoignages sont trop nombreux et trop formels.

Mon noble ami eut un gémissement.

— Voilà donc, fit-il douloureusement, pourquoi Ils n'ont pas publié ma lettre.

— Qu'y disiez-vous donc ?

— Que George Sand empoisonna sa première femme, battit la seconde et eut une grosse histoire de désertion pendant son service militaire. J'ajoutais même qu'il portait une longue barbe notoirement pleine de poux.

Mon impression très nette est que mon ami Paul-Augustin va renoncer pendant un bon moment à débaptiser les rues de notre jolie petite ville. Mais, qu'est-ce qu'il va bien pouvoir faire maintenant ? C'était, depuis deux mois, le grand travail de ses veilles et l'unique préoccupation de ses nuits. »

Cette farce permet ainsi de dénoncer les excès et surtout l'ambiance ubuesque et délétère dans laquelle se développe la campagne d'épuration. Les mensonges de Paul-Augustin, rappellent ceux de la presse d'extrême-droite qui colporte toute sorte de rumeurs pour arriver à

ses fins, soutenant ainsi un processus de revanche pensé et voulu au plus haut-niveau de l'État et souvent exécuté par des notables exclus du pouvoir par la République, gonflés de rancœurs et avides de vengeance.

La divine surprise, n'est pas une vaine expression, c'est un fait. L'évènement du régime de Vichy au cours de l'été 1940 aiguise les appétits de revanche et réveille les vieux contentieux. L'occasion est trop belle, et dès le mois de juillet, les cercles d'extrême-droite profitent du traumatisme, de l'abatement puis du climat de contrition et d'expiation qui découle de la défaite pour s'en prendre avec virulence à tout ce qui incarne la République et la démocratie. Le régime, professant à qui veut l'entendre qu'il faut s'unir derrière le maréchal Pétain pour « refaire la France » aurait pu laisser cette opportunité en jachère en ne suivant pas le fil du courant le plus extrémiste. De fait, c'est l'inverse qui se produit, les maurassiens et les journaux à succès de la plus droitière des presses deviennent les prescripteurs de ce nouvel ordre moral qui n'a que pour seule réponse au désastre, le déboulonnage de plaques bleues.

La campagne de revanche politique qui s'affirme à travers la destruction et la chasse aux symboles républicains résulte de la conjonction de la campagne de presse menée par ces journaux, de l'agitation des cercles d'activistes

notamment issus du PPF de Doriot, et surtout de l'action de l'État dans une sorte de tragi-comédie où les rôles ont été soigneusement répartis. Officiellement, la puissance publique n'a que le souci de la tranquillité publique, qui concrètement, est loin d'être menacée. Les arrachages de plaques menés par les plus déterminés et montés en épingle par *Gringoire* sont absolument minoritaires et faibles en valeur absolue mais ils servent de prétexte. La conjonction des évènements est donc bien opportune.

Qui plus est, l'action de l'État, loin d'être ponctuelle et apaisante, se traduit par une opération massive qui a du mal à dissimuler les intentions de ses initiateurs. De lourds moyens sont mis en œuvre puisque l'on sollicite des services préfectoraux, des policiers, des gendarmes, etc. Sous cette opération apparaît la vraie nature d'un régime et d'une révolution nationale qui pouvaient être encore mal compris sous le paravent du maréchalisme et du ralliement de l'été 1940. Cette large volonté d'épuration montre que Vichy est l'incarnation d'une contre-révolution en marche. Au-delà en effet de l'anticommunisme ou de la revanche sur le Front populaire, pointe concrètement un rejet des valeurs issues du XVIIIème siècle et de la Révolution Française qui se traduit d'ailleurs tant par la disparition de figures les incarnant que par l'apposition de dénominations qui reflètent leur négation. ■

1. Jean-Marie Guillon, « Les Toponymes de l'espace urbain », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 63 (1999), pp. 137-139.
2. Alary, Eric, « La zone libre, un Midi appauvri », *Arkheia, Revue d'histoire. Histoire, mémoire du vingtième siècle en Sud-Ouest*, n°14-15-16, 2005.
3. Secondy, Philippe, *La persistance du Midi Blanc*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2006.
4. Sagnes, Jean, *Le Midi rouge, mythe et réalité*, Paris, Anthropos, 1982.
5. Vassakos, Richard, « Les plaques bleues du midi rouge dans la tourmente. L'épuration de la toponymie urbaine en Languedoc-Roussillon sous Vichy », *Les Annales du Midi*, n° 280, octobre-décembre 2012, pp. 523-539.
6. Delperrié de Bayac, Jacques, *Le Royaume du Maréchal: histoire de la zone libre*, Paris, R. Laffont, 1975.
7. Chaubin, Hélène, *L'Hérault dans la guerre*, Paris, Éditions de Borée, 2015.
8. *L'Action Française*, 4 octobre 1940. Le vieil ami en question est peut-être Abel Pomarède, viticulteur à Pomérols, qui était l'emblème des «ouvriers agricoles monarchistes» dans les milieux d'Action Française. Voir à ce sujet l'introduction de l'ouvrage de Philippe Secondy, op. cit.
9. *Gringoire*, 25 juillet 1940.
10. *Gringoire*, 7 novembre 1940.
11. Les odonymes sont les noms propres désignant les voies de communication.
12. *Gringoire*, 9 janvier 1941.
13. *Gringoire*, 26 décembre 1940.
14. *Gringoire*, 21 novembre 1941.
15. *Gringoire*, 26 décembre 1940.
16. Vassakos, Richard, « L'odonymie en Midi rouge : une arme de « républicanisation » massive », dans *Le Midi, les Midis dans la IIIème République*, sous la direction de Christian Amalvi, Céline Piot et Alexandre Lafon, Nérac, Éditions d'Albret, 2012, pp. 35-52.
17. Éditorial de Jules Vèran dans *L'Éclair*, cité par *L'Action Française*, 15 avril 1941.
18. *L'Éclair*, 12 décembre 1940.
19. AM Béziers, non classé, lettre des cadres du secteur Pétain au président de la LFC de Béziers, 27 novembre 1941, document aimablement transmis par monsieur Jacques Cros.
20. *L'Éclair*, 3 mars 1942.
21. *Gringoire*, 21 novembre 1941.
22. AD Hérault, 1000W 31, lettre du préfet au maire de Montpellier, 20 novembre 1940.
23. *Gringoire*, 5 décembre 1940.
24. AD Hérault, 1000W 31, rapport de la direction de la sûreté nationale, 22 novembre 1940.
25. *L'Éclair*, 8 décembre 1940.
26. AD Hérault, 1000W 31, rapport du commissaire de police de Pézenas, 9 décembre 1940.
27. *Gringoire*, 7 novembre 1940.
28. Amalvi, Christian, Richard Vassakos, « Controverses autour des statues de Montpellier de la Révolution à 2010 », dans Christian Amalvi et Rémy Pech (sous la direction de.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 2015, pp. 785-796.
29. *Gringoire*, 26 décembre 1940.
30. *Gringoire*, 28 novembre 1940.
31. *Gringoire*, 5 décembre 1940.
32. La plaque a été retrouvée et restaurée grâce aux efforts de Jean-Claude Richard-Ralite. Remise en place en 2014, elle n'a toujours pas été inaugurée alors que désormais Jean Zay est entré au Panthéon. Tous nos remerciements à Jean-Claude Richard-Ralite pour les informations et les photographies qu'il a bien voulu nous transmettre.
33. AD Hérault, 1000W 31, circulaire diffusée aux préfets, 22 octobre 1940.
34. AD Hérault, 1000W 31, lettre du sous-préfet de Béziers au préfet.
35. AD Hérault, 1000W 31, circulaire aux maires du département, 6 janvier 1941.
36. AD Hérault 100W 31, note du 4 novembre 1940 ordonnant la saisie des drapeaux.
37. *Id.*, drapeaux saisis à Cazouls-les-Béziers, Loupian, Lansargues, Saint-Jean-de-Fos, Nizas, Cazouls-d'Hérault, Mèze, Pérols, Lézignan-la-Cèbe, Le Bousquet d'Orb, Gigean.
38. AD Hérault, 100W 31, rapport du commissaire spécial de police 30 octobre 1940
39. AD Hérault, 2W 88, Cruzy, délibération municipale, 30 novembre 1940.
40. AD Hérault, 2W 88, délibérations municipales du 17 janvier et du 15 juillet 1941.
41. AD Hérault, 2W 88, Saint-Pargoire, délibération municipale, 9 novembre 1940
42. AD Hérault, 2W 88, Castelnaud-le-Lez, délibération municipale, 18 janvier 1941.
43. AD Hérault, 1000W 31, lettre du maire de Villeveyrac au préfet, 19 novembre 1940.
44. AD Hérault, 1000W 31, lettre du maire de Cazouls-les-Béziers, 9 novembre 1940.
45. AD Hérault, 2W 88, Villeneuve-les-Béziers, délibération municipale du 22 janvier 1941.
46. AD Hérault, 2W 88, Villeneuve-les-Béziers, délibération municipale du 9 avril 1937.
47. Vassakos, Richard, « L'écu, l'apôtre et le martyr. Essai de typologie sur la mémoire viticole à travers la toponymie urbaine », dans Piot Céline, Chanoir Yohann, (sous la direction de.), *Figures paysannes en France : mythes regards et sociétés*, Nérac, Éditions d'Albret, 2012, pp. 167-189.
48. *L'Éclair*, 27 mai 1942.
49. *Le Petit Méridional*, 27 mai 1942.
50. *L'Éclair*, 28 mai 1942.
51. Sagnes, Jean, « Jaurès dans l'espace urbain départemental » dans *Jaurès et le Midi viticole*, Montpellier, Max Chaleil-Les Presses du Languedoc, 1988.
52. AD Hérault, 1000W 31, réponse des communes au préfet, janvier 1941.
53. AD Hérault, 1000W 31, délibération municipale, 18 janvier 1941.
54. AD Hérault, 2W 88, Paulhan, délibération municipale, 15 février 1941.
55. AD Hérault, 2W 88, lettre du maire de Montagnac au préfet de l'Hérault du 28 janvier 1941.
56. Iancu, Mickaël, *Spoliations, déportations, résistance, des juifs à Montpellier et dans l'Hérault, 1940-1944*, Avignon, Editions A. Barthélémy, 2000.
57. *Le Petit Méridional*, 11 janvier 1941.



*Place des Grands Hommes, dans le quartier d'Odysseum à Montpellier:
(Sculptures de François Cacheux). Cliché EH.*

Lorsque le 18 août 2010, Georges Frêche inaugure, à Odysseum, les cinq premières statues des grands hommes du XXe siècle commandées à François Cacheux, - celles de Lénine, Charles de Gaulle, Winston Churchill, Franklin Roosevelt, Jean Jaurès -, les polémiques se déchaînent : trop disgracieuses et trop coûteuses pour l'opposition - elles mesurent plus de trois mètres de haut, pèsent presque 1 tonne et coûtent 200 000 euros pièces -, elles suscitent aussi la légitime colère des défenseurs des Droits de l'homme, qui ont du mal à comprendre la présence de Lénine dans la première tranche et de Mao dans la seconde, qui comprend celles de Golda Meir, Gandhi, Nelson Mandela et Nasser. (Richard Vassakos, Histoire de Montpellier, page 793)

Quand l'économie amène à penser régional : retour aux sources de la région

Annie Parmentier*

Résumé

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'économie nationale est à reconstruire. Afin de rétablir le potentiel industriel, l'Etat décide de planifier les stratégies et les actions à mener. La mise en œuvre des plans nécessite une adaptation administrative. La régionalisation des actions met en relief les volontés politiques d'établir des courroies de transmission au plus près des territoires. De la création des commissariats régionaux de la République à la loi de décentralisation de 1982, qui institue la Région, comme collectivité territoriale de plein exercice, c'est l'histoire d'un long processus, souvent pragmatique, au cours duquel les réflexions sur l'économie, l'aménagement du territoire, le découpage des circonscriptions administratives et les pouvoirs des élus locaux trouvent encore écho aujourd'hui.

Mots-clés :

Région, Planification, Economie, Administration territoriale, Circonscription administrative, XXe Siècle, Histoire administrative, Languedoc-Roussillon.

Abstract:

After World War II, the country's economy needs rebuilding. In order to restore its industrial capacity, the government decides to plan the strategies and actions to carry out. Their implementation requires adapting the administration. The regionalization of operations emphasizes the political will to create local relays as close to the ground as possible. From the

creation of the Republic's regional commissions to the 1982 decentralization law setting up the Région, a fully-operative local administration, this is the history of a long and often pragmatic process, in which the brainstorming about economics, regional planning, the borders of administrative districts and the powers of local representatives still find echo today.

Key words:

Region, Planing economy, Territorial administration, Administrative district, XXth Century, Administrative history, Languedoc-Roussillon.

L'administration française doit résoudre dans l'après-guerre le problème le plus fondamental qui se soit posé depuis l'An VIII : le passage de l'ère de l'économie libérale à celle de l'économie planifiée.

Conçue par Bonaparte, l'organisation administrative française est demeurée, malgré l'évolution politique, profondément imprégnée de centralisme : larges pouvoirs de gestion accordés aux administrations centrales, tutelle étroite des collectivités locales, rigidité des procédures juridiques, financières et comptables.

Mais les tâches imparties à l'administration, à l'époque où son domaine se limitait au maintien de l'ordre public, à la justice, aux finances, aux travaux publics et au recrutement de l'armée, ont depuis subi une transformation, dont les prémisses apparaissent avec la révolution industrielle du XIX^e siècle.

De la loi Le Chapelier sur la « liberté du commerce et

l'industrie » au plan de modernisation et d'équipement, un siècle est demi s'est écoulé : la révolution industrielle s'est faite sous un régime d'économie libérale. Celle-ci implique cependant une certaine intervention de l'Etat dans le domaine économique : protectionnisme douanier, recherche de débouchés extérieurs, construction des chemins de fer et d'un réseau routier, grands programmes de travaux publics. En 1936, à l'époque où l'Anglais Keynes a dégagé les lois fondamentales de l'équilibre économique, la France entre dans une phase d'économie semi-dirigée où budget, fiscalité et crédit sont utilisés à des fins économiques. C'est la guerre de 1939-1945 et ses conséquences qui la conduisent dans la voie d'une économie planifiée, puis de l'expansion économique.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il s'agit d'adapter l'organisation administrative territoriale aux impératifs de l'Etat industriel.

*Conservatrice en chef du Patrimoine.

Du décret Pflimlin du 30 juillet 1955 posant le principe des programmes des actions régionales aux importants décrets de 1964 qui voient la naissance du préfet de région et de la CODER, en passant par le décret du 21 juin 1960 créant 21 circonscriptions d'action régionale, la IV^e et la V^e Républiques ont suivi la voie d'un régionalisme autant économique qu'administratif.

Un certain nombre de faits nouveaux sont apparus dans le domaine politique, économique et social, dont les répercussions ne pouvaient qu'être profondes sur la structure, les pouvoirs et les méthodes de l'administration française :

- les plans de modernisation et d'équipement et la politique d'expansion économique,
- la politique d'action économique régionale,
- la régionalisation - au sens de déconcentration des budgets - et la naissance des régions,
- le marché commun et les exigences de l'économie mondiale.

La régionalisation des actions met en relief les volontés politiques d'établir des courroies de transmission au plus près des territoires.

C'est l'histoire d'un long processus, souvent pragmatique, au cours duquel les réflexions sur l'économie, l'aménagement du territoire, le découpage des circonscriptions administratives et les pouvoirs des élus locaux trouvent encore écho aujourd'hui.

Les représentants de l'Etat dans la région

L'ordonnance du « Gouvernement d'Alger » du 10 janvier 1944 divise le territoire de la métropole en commissariats de la République et crée les commissaires régionaux de la République. L'ordonnance du 3 juin 1944 supprime les préfectures régionales et organise ces mêmes commissariats régionaux de la République. Leur organisation correspond de fait aux anciennes préfectures régionales. Le commissaire régional de la République de Montpellier, nommé par décret rendu sur la proposition du commissaire de l'Intérieur est le représentant du pouvoir central à l'échelle de la région (qui couvre le Languedoc et le Roussillon : Aveyron, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales). Il est chargé, sous réserve des pouvoirs dévolus à l'autorité militaire, de prendre toute mesure propre à assurer la sécurité des armées françaises et alliées, à pourvoir à l'administration du territoire, à rétablir la légalité républicaine et à satisfaire aux besoins de la population (ordonnance du 10 janvier 1944, art. 3).

Il lui est également confié des pouvoirs exceptionnels, comme celui de suspendre l'application des textes législatifs ou réglementaires qui se trouvent de fait en vigueur ; d'ordonner toutes mesures nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre, le fonctionnement des administrations et des services publics, la sécurité des armées ; de suspendre de leurs fonctions les élus et fonctionnaires et de leur désigner des intérimaires ; de suspendre l'application des sanctions pénales et des poursuites judiciaires ; de bloquer tous les comptes privés ; de réquisitionner les biens et services ; il peut déléguer ses pouvoirs aux préfets départementaux, sauf pour ce qui est de la suspension des textes législatifs et réglementaires.

Les préfets de département sont placés sous son autorité directe, ainsi que les services relevant de l'ex-préfecture de région. Ses décisions prennent la forme d'arrêtés.

Dans l'appareil administratif du commissaire de la République (Jacques Bounin à Montpellier)¹, notons en particulier la présence d'un secrétariat général aux Affaires économiques. Avec à sa tête Alfred Demangeot, il assiste le commissaire régional, en substitution à l'Intendant des affaires économiques créé par la loi du 19 avril 1941. Le commissaire de la République lui délègue tout ou partie de ses pouvoirs en matière d'économie. Il applique les directives et instructions du ministre de l'Économie nationale, à charge de transmettre directement au commissaire régional tous éléments d'informations sur la situation économique des départements de la région. Son activité s'exerce donc sur toutes les questions agricoles et viticoles, sur l'industrie (textiles, industrie du soufre, sulfate de cuivre, cuirs, distilleries), le commerce, le ravitaillement, le travail, la main d'œuvre, la reconstruction, l'équipement, l'exploitation des ports et canaux, les prix. Il préside un certain nombre de commissions à caractère économique (commission régionale des transports, commission régionale d'équipement rural, comité régional des prix). Il se substitue au commissaire régional en ce qui concerne les ordres et directives à donner en matière économique aux fonctionnaires régionaux ou départementaux. Il ne dispose pas de services départementaux, son autorité étant répercutée localement par les préfets. Il a acquis une certaine autonomie administrative depuis le 1er janvier 1945, en gérant son propre budget que lui octroie le Ministère de l'Économie nationale.

Le commissariat de la République de la région de Montpellier est dissous le 31 mars 1946 (en application de la loi du 26 mars 1946 portant suppression des commissariats régionaux).

Les débats et les discussions relatifs à la nouvelle constitution de 1946 ne peuvent évacuer la question de la décentralisation et du régionalisme.

Peu de temps après, au cours des derniers mois de 1947, des grèves généralisées, de graves menaces révolutionnaires provoquent de la part du pouvoir central une réforme destinée à concentrer et à élargir l'action des autorités régionales. Par le décret du 18 mars 1948, de vastes circonscriptions régionales, groupant chacune un certain nombre de départements sont créées avec des limites calquées sur celles des régions militaires établies lors de la réorganisation de l'armée au lendemain de la guerre 1939-1945, le chef-lieu étant celui de la région militaire. Son préfet est mis à la tête de la région sous le titre « d'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire » (IGAME). Il ne s'agit alors que de déconcentration, mais la création des nouvelles régions, désignées par des numéros, vont habituer à « penser régional ».

La région de programme

Le mouvement régional se renforce vers les années 1950 au sein des comités d'expansion. Des hommes appartenant aux horizons les plus divers se sont rassemblés et ont imaginé l'avenir des régions à partir des réalités les plus urgentes comme la reconstruction du patrimoine détruit

par la guerre et la reconversion des activités traditionnelles emportées par une technique galopante.

L'État n'est pas resté insensible à ce phénomène. Sa politique d'action économique régionale naît de la loi du 14 août 1954, du décret du 11 décembre 1954, et des décrets du 30 juin 1955, et poursuit les objectifs suivants :

« En vue de préparer les mesures destinées à favoriser l'essor économique des diverses régions, il est apparu nécessaire de coordonner, dans un cadre régional, l'activité des diverses administrations et l'utilisation des moyens financiers dont elles disposent avec les mesures à prendre pour encourager les initiatives privées propres à exploiter les possibilités économiques et les ressources du territoire ».

En 1955, les comités d'expansion sont agréés et élaborent les premiers Programmes d'Action Régionale (PAR).

La région de programme Languedoc a bénéficié très tôt de l'établissement d'un programme d'action régionale et de l'entreprise d'une grande œuvre d'aménagement conçue comme le moteur de l'évolution et comme le principal moyen d'action de ce programme : le canal du Bas-Rhône-Languedoc². Un arrêté du 13 novembre 1951 avait créé au Commissariat du plan une « Commission de modernisation et d'équipement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc ». A la mission purement technique d'exécuter et exploiter un vaste réseau d'irrigation, s'ajoute celle de la mise en valeur aussi bien dans les zones de plaines que dans celles de garrigues et de montagnes³.

Un décret du 2 juin 1960 permet de supprimer de nombreux chevauchements de ressorts territoriaux des services extérieurs de l'Etat : les limites géographiques de ces services d'une trentaine d'administrations coïncident désormais avec les 22 circonscriptions d'action régionale (21 régions de programme plus la région parisienne).

Quelles sont les conséquences pour la région du Languedoc ? L'Aude et l'Hérault, départements centraux, ne sont affectés par aucune modification ; les Pyrénées-Orientales sont rattachées à la région de programme Languedoc, alors qu'elles faisaient partie de la région Midi-Pyrénées. L'Aveyron voit quant à lui son rattachement à la région Midi-Pyrénées. Peu de changements donc, la région de programme étant déjà nettement dessinée dans la carte administrative française ; une certaine solidarité unissant par ailleurs les départements viticoles du Languedoc et du Roussillon.

Dans chacune de ces 22 circonscriptions, la conférence interdépartementale constitue l'instance permanente d'étude et de coordination des programmes d'investissements publics, et de mise en œuvre des plans régionaux. Elle est présidée à titre permanent par l'un des préfets de la région dit « préfet coordonnateur ».

Le comité régional d'expansion, groupant les différentes catégories professionnelles et sociales de la région, est essentiellement l'organe consultatif à l'échelle de la région.

La réforme de 1964

C'est surtout le IV^e plan (1962-1965) qui a mis en vedette la notion de « région ». A la prévision horizontale des différents secteurs de l'économie, il a ajouté une dimension verticale dont sont chargés les comités

régionaux d'expansion. Pour la première fois, les régions déterminent elles-mêmes les opérations qui leur semblent les plus urgentes à réaliser. Elles se prononcent sur leur propre devenir avant la décision du pouvoir central.

La mise en œuvre des plans appelle une adaptation des structures administratives. Le décret du 14 mars 1964, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les départements, et à la déconcentration administrative, et le décret du même jour relatif à l'organisation des services de l'État dans la région apportent de profonds changements pour l'administration départementale et régionale. La simplification des structures et des procédures administratives constitue un des aspects essentiels de cette réforme.

Le décret confie au préfet de la région la mission de mettre en œuvre la politique du gouvernement concernant le développement économique et l'aménagement du territoire de sa circonscription. Ce qui signifie qu'il a à la fois :

- des missions administratives : il anime et contrôle à cette fin l'activité des préfets des départements de la région ainsi que celle des chefs de service, des présidents et directeurs d'établissements publics et des sociétés d'économie mixte à caractère non national, dont l'action s'étend sur plusieurs départements de la circonscription. Il est en outre chargé de contrôler et de coordonner l'activité administrative des services civils de l'Etat et des établissements publics, n'ayant pas un caractère national dont l'action est sur plusieurs départements ;
- des missions d'ordre économique et social : il joue en particulier un rôle en matière de préparation et d'exécution de la tranche régionale du plan, dans la réalisation des investissements publics et dans l'aide à la décentralisation industrielle.

Pour l'aider dans cette mission, il dispose :

- d'un cabinet, dont les attributions classiques sont étendues au niveau de la région, notamment en ce qui concerne le secrétariat particulier du préfet, l'action d'information générale et les synthèses proprement politiques ;
- d'un bureau de la défense : pour l'exercice des pouvoirs dévolus en matière de défense aux inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire (IGAME).

Le préfet est secondé par une Mission économique et assisté par la Conférence Administrative régionale (CAR) et la Commission de Développement Economique Régionale (CODER).

Le service de la mission, est créé le 1^{er} juillet 1964, avec deux sections, l'une chargée de la planification, l'autre des affaires administratives régionales.

Par la création des CODER, le gouvernement veut que la consultation des instances régionales soit effective pour le V^e plan (1966-1970).

La commission ne peut avoir moins de vingt membres, ni plus de cinquante. Elle comprend : pour un quart de ses membres au moins un ou plusieurs conseillers généraux désignés, un ou plusieurs maires désignés ; pour la moitié, des membres désignés par les chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture et des métiers et par des organisations professionnelles et syndicales d'employeurs et de salariés, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce ; pour le surplus, des personnalités



Fig. 1. La presse et l'organisation de la région, 1968. Arch. Dep. Hérault, 701 W 206. (Cliché Christophe Cordier).

désignées par arrêté du Premier ministre, en raison de leurs compétences. La commission siège pour cinq ans, dans la ville où réside le Préfet de région et en présence de celui-ci.

Le projet de réforme régionale en 1968

« Il faut qu'un conseil régional réunisse lui aussi des représentants des collectivités locales et des représentants des diverses activités économiques, sociales et universitaires. Il faut que ce conseil soit saisi de tous les projets qui concernent l'équipement et le développement de la région, notamment quand il s'agit du Plan. Il faut qu'il reçoive certaines responsabilités financières quant à l'emploi des ressources, que celles-ci soient fournies par l'État ou par des impositions particulières à la région, ou par l'emprunt. Il faut qu'il soit impliqué en premier chef dans l'élection de ceux des sénateurs qui représenteront à Paris les collectivités locales et qu'ainsi la participation économique et sociale que nous entendons organiser à l'échelon national soit liée à celle que nous voulons créer à l'échelon régional », ainsi s'exprime le Général de Gaulle, le 9 septembre 1968. (Fig. 1)

Mais le référendum du 27 avril 1969 repousse en bloc les réformes du Sénat et de la Région, la première question occultant probablement l'importance de la seconde.

Il est aussi révélateur de la défiance des élus locaux, et commande pour la suite de la réflexion le maintien du découpage administratif, et des circonscriptions électorales existants. Ériger la région en collectivité territoriale, dont les représentants seraient élus au suffrage universel, risque de constituer une menace pour les départements en réduisant le Conseil général à un rôle secondaire.

La réforme régionale est donc reprise dans une nouvelle perspective, celle de la déconcentration administrative ; la notion de tranche régionale est abandonnée au profit de celle de programme régional de développement et d'équipement (PRDE). Le 30 octobre 1970, à Lyon, le

Président Pompidou définit sa conception de la région :

« Il s'agit dans tous les domaines de créer, sans détruire, de rénover en partant de ce qui est, en commençant par la base, au lieu de prétendre imposer des superstructures technocratiques à nos structures traditionnelles. La région doit être conçue comme un échelon administratif se superposant à ceux qui existent, mais avant tout comme l'union des départements permettant de réaliser la gestion rationnelle des grands équipements collectifs. Elle est, pour les départements, ce que sont les syndicats intercommunaux pour les communes. Elle permet à l'État de concentrer les responsabilités en évitant un écran supplémentaire [...] ».

1972, naissance de l'établissement public régional

L'article 1^{er} de la loi du 5 juillet 1972 stipule qu'il « est créé dans chaque circonscription d'action régionale qui prend le nom de « région », un établissement public qui reçoit la même dénomination ».

« L'établissement public a pour mission, dans le respect des attributions des départements et des communes, de contribuer au développement économique et social de la région ».

Il ne s'agit encore ni de gérer, ni de diriger. Les compétences sont limitées. La Région peut sur ses ressources propres commander et financer toutes études relatives au développement régional, participer au financement d'équipements collectifs d'intérêt régional, réaliser elle-même de tels équipements, dans le cadre d'une convention qu'elle passerait avec les collectivités locales intéressées, ou bien avec une autre région ou encore avec l'Etat.

La loi prévoit deux institutions : le conseil régional, et le comité économique et social qui doit assurer la représentation des organismes et activités à caractère économique, social, professionnel, éducatif, scientifique et sportif.



La circonscription d'action régionale Languedoc-Roussillon comprend la Lozère et les quatre départements du littoral méditerranéen situés à l'ouest du Rhône, le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Ces départements côtiers se caractérisent alors par une plaine vinicole, riche, peuplée et active, contrastant avec un arrière-pays en régression, avec un réseau urbain dense où pratiquement aucun point du territoire n'est à plus de 50 kms d'une des cinq villes les plus importantes (Carcassonne, Béziers, Perpignan, Montpellier et Nîmes).

Vu de l'extérieur, le tableau économique n'est pas réjouissant. Lors d'une question orale, le 8 juillet 1972, M. Léon Feix, député communiste, appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement et de l'aménagement du territoire sur les problèmes de l'aménagement de la région Languedoc-Roussillon. Au cours d'une mission d'études parlementaire du 18 au 23 juin dans les quatre départements du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, la délégation dont il était membre a pu constater les insuffisances du développement économique de cette région en dépit des richesses naturelles existantes et de la présence d'une main-d'œuvre nombreuse et qualifiée. Les agriculteurs ont fait des efforts pour sortir de la monoculture du vin et élargi leur production vers les fruits et légumes. Pourtant le pouvoir d'achat des exploitants familiaux diminue d'année en année. Au nom du développement touristique prioritaire du littoral, le Gouvernement a permis la liquidation de nombreuses entreprises. La fermeture du bassin minier des Cévennes en 1975 entraînerait pour les travailleurs licenciés, notamment les jeunes et les cadres, des difficultés pour trouver un emploi. Des menaces pèsent également sur l'avenir de Marcoule. Le niveau des salaires est inférieur à la moyenne nationale. Les étudiants diplômés de l'université de Montpellier ne peuvent trouver des emplois dans la région même. De l'avis des syndicats et des organisations professionnelles, des chambres de commerce et d'industrie, l'opération du grand delta, dans sa conception actuelle, ne saurait constituer une solution générale et rapide à ces difficultés. Un aménagement équilibré de cette région commande que soit assuré un développement simultané de l'industrie et de l'agriculture. Il implique à la fois le maintien (les industries existantes), et l'implantation d'industries de transformation...

Les responsables politiques locaux soulèvent quant à eux deux problèmes :

- la taille de la région, qui apparaît comme trop exiguë, dans la perspective européenne. Si le conseil général du Gard est plutôt favorable à une région type « Grand delta », tournée vers l'est, regroupant les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, les faveurs du celui de l'Aude vont plutôt vers l'ouest et une grande région englobant l'Ariège, la région Midi-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, afin de se ménager une ouverture vers l'Espagne, et d'offrir à la région Midi-Pyrénées un accès à la Méditerranée.

La région trop petite laisse subsister des antagonismes locaux qui auraient pu être dilués dans une région de plus grande dimension.

« Ainsi Monsieur Bène, Président du conseil général de

l'Hérault, nous a-t-il affirmé que les « hommes du Gard n'appréhendent pas les problèmes de la même manière que ceux de l'Hérault ». Monsieur Capdeville, Président du conseil général de l'Aude, est plus catégorique : des antagonismes marqués existeraient entre Montpellier et Nîmes ; de même qu'entre les Pyrénées-Orientales et l'Aude (les Perpignanais parlant volontiers des Audois comme des « *gavachs* »). Mais au-delà de ces querelles, une sainte-alliance se réaliserait entre toutes les villes de la région contre Montpellier... »⁴.

- le choix de Montpellier comme capitale régionale ne s'impose pas à tous, craignant de voir un préfet de région avant tout préfet de l'Hérault, ou encore craignant de voir Montpellier se comporter en capitale « autoritaire ».

Cependant, bien que la configuration géographique ne satisfasse pas tout le monde, il apparaît peu réaliste aux conseillers généraux de faire de la modification du découpage une condition préalable et absolue à la réforme, et ils le considèrent comme devant être maintenu au moins dans un premier temps.

La composition du Conseil régional du Languedoc-Roussillon, réparti un effectif de 56 conseillers en députés et sénateurs élus dans la région (26), représentants désignés par les conseils généraux (18, dont 11 au moins doivent être maires d'une commune autre que Montpellier, Béziers, Sète, Nîmes, Alès, Perpignan, Carcassonne, Narbonne et Mende), représentants désignés par les conseillers municipaux (12, soit les maires des communes ci-dessus plus un représentant pour Montpellier, Nîmes et Perpignan)⁵. Le Conseil régional pourra recevoir pour son premier exercice budgétaire une somme maximale de 15 francs par habitant (soit 25.750.000 F pour le Languedoc-Roussillon).

Organisme de conception, d'animation et de coordination, l'EPR est dépourvu de moyens et de règles de fonctionnement propres. Il doit donc appliquer les dispositions financières et comptables adoptées pour d'autres entités et utiliser les services de ces dernières. Elle ne prévoit pas de services pour l'exercice des attributions. Un rapport de l'inspection générale de l'administration de juin 1974 sur la mise en application de la réforme régionale fait état des différentes situations en régions. En Languedoc-Roussillon, après des débuts difficiles et une location de salles du Conseil général à un prix exorbitant, « la commission permanente [...] pense avoir trouvé l'immeuble idéal, susceptible d'abriter les deux assemblées. C'est un immeuble ancien, du début du siècle, situé sur un grand boulevard, à proximité de la gare (ce qui sera fort apprécié par les Conseillers)[...] ». Envisageant l'achat et de grands travaux, en attendant l'inauguration, on prévoit de tenir les sessions dans les différents départements de la région.

1982, la région, collectivité à part entière

La décentralisation est au tout premier rang des préoccupations du Gouvernement de Pierre Mauroy, Premier ministre et maire de Lille, et de son ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Gaston Defferre, maire de Marseille. L'article 72 de la Constitution énumère les catégories de collectivités territoriales existantes



(communes, départements, territoires d'outre-mer) et précise que « toute autre catégorie de collectivité territoriale est créée par la loi ». Les lois de décentralisation vont avoir pour effet de créer une nouvelle catégorie de collectivité locale : la Région.

Votée en première lecture à l'Assemblée nationale dès le mois d'août 1981, la loi promulguée en mars 1982 a pour titre « loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ».

Au terme d'une période de transition, jusqu'à l'élection au suffrage universel direct des conseils régionaux, prévue en 1986, la région devient une collectivité locale de plein exercice. Le pouvoir exécutif départemental ou régional est transféré du préfet, fonctionnaire de l'État, aux présidents des conseils général ou régional, élus territoriaux.

L'article 1^{er} de la loi dispose que « les communes, les départements et les régions s'administrent librement par des conseils élus » et prévoit que « des lois détermineront la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, ainsi que la répartition des ressources publiques résultant de nouvelles règles de la fiscalité locale et de transferts de crédits de l'État aux collectivités locales, l'organisation des régions, les garanties statutaires accordées aux personnels des collectivités locales, le mode d'élection et le statut des élus, ainsi que les modalités de la coopération entre communes, départements et régions, et le développement de la participation des citoyens à la vie locale. »

Les tutelles administratives et financières de l'État sur les actes des collectivités territoriales sont supprimées au profit d'un contrôle de légalité *a posteriori*, exercé par les préfets et les tribunaux administratifs. Les actes des collectivités territoriales sont exécutoires de plein droit. En ce qui concerne le contrôle financier, la loi du 10 juillet 1982 charge les Chambres régionales des comptes, nouvelle catégorie de juridiction, du jugement des comptes, du contrôle des actes budgétaires et de l'examen de la gestion des collectivités et des établissements publics locaux.

La loi de décentralisation du 2 mars 1982 donne donc naissance à une collectivité locale de plein exercice, le conseil régional qui se voit accorder des compétences propres.

Toutefois l'action de l'État dans la région se maintient et le préfet de région est le garant de sa cohérence. Cette mission régionale est poursuivie par le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR).

Placé sous l'autorité du préfet de région et dirigé par un secrétaire général, le SGAR est une administration de l'État en région au service de l'aménagement du territoire et du développement économique et social.

Le SGAR est une administration de mission puisqu'il anime, coordonne et évalue les politiques publiques conduites au nom de l'État (aménagement du territoire, économie et emploi, programmes européens, etc.). Il prépare également les stratégies de l'État en matière de planification et de développement économique et social (contrat de plan État-région, PASER).

C'est aussi une administration de coordination, de programmation, d'études, de gestion et de contrôle. En effet, il coordonne l'action des 22 services de l'État en région regroupés en 8 pôles régionaux. Il assure le

secrétariat du comité de l'administration régionale (CAR), précédemment appelé conférence administrative régionale, la programmation et la cogestion des crédits de l'État et de l'Union européenne en région. Il réalise des études d'aménagement du territoire, des diagnostics territoriaux et évalue les politiques publiques.

Enfin, le SGAR assure également le contrôle des actes administratifs du conseil régional et des établissements publics depuis les lois de décentralisation de 1982 qui ont supprimé la tutelle préfectorale.

Aux sources de l'histoire de la région

Outre les sources citées en notes, les archives de la Mission régionale puis du Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) font l'objet aux Archives départementales de l'Hérault d'un inventaire thématique regroupant les différents versements de dossiers de gestion de la préfecture, de 1946 à 2009, soit un ensemble de 1280 mètres linéaires ! Reflet de la présence de l'État en région, ce fonds représente l'ensemble des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire (planification) et de développement économique et social. Par ailleurs, il montre le rôle de l'Europe dans le développement régional par le biais de la programmation, du suivi et du contrôle de l'utilisation des fonds européens exercés par le SGAR.

Collectivité territoriale de plein exercice, la Région de par la loi du 22 juillet 1983 est propriétaire de ses propres archives, et responsable de leur conservation. On peut donc trouver également dans les services d'archives régionales des sources sur de multiples sujets tels que : l'histoire de l'institution régionale, l'identité des Régions, le plan Etat-Région, les finances locales, l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage, l'environnement, le cadre de vie, la culture, le sport, la coopération européenne et internationale, l'aménagement du territoire, la recherche et le développement, etc...

Enfin, pour compléter l'histoire de cette évolution administrative, politique et économique, on peut également consulter aux Archives départementales de l'Hérault, les archives de celui que certains considèrent comme le père de l'aménagement du territoire en France⁶, Philippe Lamour⁷. Déjà adjoint du commissaire de la République de Montpellier, Bounin, à la Libération, on le retrouve en 1955, président de la Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc, où il entreprend une œuvre d'envergure dans le domaine de l'irrigation, le canal du Bas-Rhône Languedoc, amenant l'eau du Rhône vers le sud du département du Gard et l'est du département de l'Hérault. C'est à la suite d'un projet élaboré par lui en 1962, alors qu'il présidait le Conseil supérieur de la Construction qu'est engagée la politique d'aménagement du territoire de la V^e République. À la présidence de la Commission nationale de l'aménagement du territoire, il joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre du plan d'aménagement du territoire de 1962 et dans la création de la DATAR en 1963. (Fig. 2 à 5) ■



Fig. 2. Les provinces en 1789.



Fig. 3. Les Commissaires de la République en 1945-46.



Fig. 4. Les 21 régions de programme en 1960.

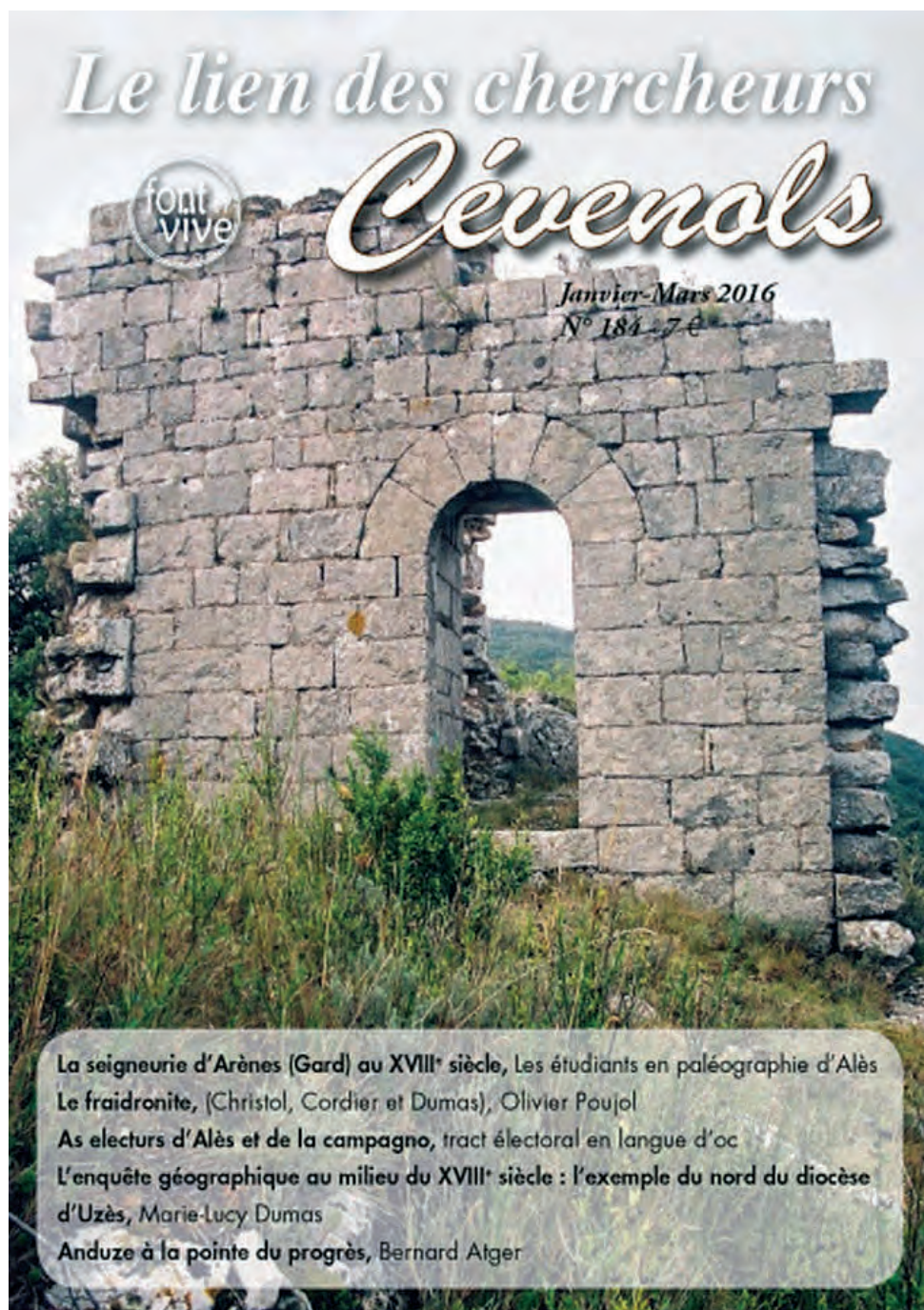


Fig. 5. Zones d'étude pour la préparation du VI^e Plan en 1968.

Consultation sur l'organisation de la région : cartes fournies, parmi la documentation officielle, 1968. Arch. Dep. Hérault, 701 W 206.

NOTES

1. Les archives du Commissariat régional (1939-1946), 20 mètres linéaires, sont regroupées sous la cote Arch. Dep. Hérault, 999W.
2. Aménagement du Bas-Rhône Languedoc, 1947-1955, dans les archives de Philippe Lamour, Arch. Dep. Hérault, 92 J 62
3. Joxe, Pierre, *Le cadre administratif de l'action économique régionale : de la dispersion des pouvoirs à la coordination des organes*, Préfecture de l'Hérault, mémoire de stage, décembre 1960. Arch. Dep. Hérault, BRA 2360
4. Sudre, Frédéric, *Le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon. La mise en place des nouvelles institutions régionales à Montpellier*, 1974. Arch. Dep. Hérault, CRC 65.
5. Arch. Dep. Hérault, 1084W 64
6. Pitte, Jean-Robert, *Philippe Lamour, père de l'aménagement du territoire en France (1903-1992)*, Fayard, 2002.
7. Fonds Philippe Lamour, Arch. Dep. Hérault, 92 J.



La seigneurie d'Arènes (Gard) au XVIII^e siècle, Les étudiants en paléographie d'Alès
Le fraidronite, (Christol, Cordier et Dumas), Olivier Poujol
As electurs d'Alès et de la campagno, tract électoral en langue d'oc
L'enquête géographique au milieu du XVIII^e siècle : l'exemple du nord du diocèse
d'Uzès, Marie-Lucy Dumas
Anduze à la pointe du progrès, Bernard Atger

Comptes-rendus et Notes brèves

"Nous ne nous serions jamais séparés"

Correspondance
de Marie et Paul Loubet
couple de jardiniers agathois
1915-1918

Présentée et annotée
par Christine Delpous-Darnige
et Virginie Gascon
Préface de Françoise Thébaud



Histoire de Montpellier (sous la direction de Christian Amalvi et Rémy Pech), Toulouse, éditions Privat, 2015, 927 pp.

La collection *Univers de la France et des pays francophones* qui nous avait offert tant de belles monographies régionales et urbaines, se continue chez Privat sous la bannière *Histoire des villes et des régions*. C'est l'occasion de mettre à jour des ouvrages devenus classiques, tels ceux consacrés à Toulouse, Agen, ou Montpellier. L'*Histoire de Montpellier*, qui datait de 1984, vient ainsi d'être « refondue » sous la houlette de Christian Amalvi et de Rémy Pech. Ces deux universitaires bien connus entre Montpellier et Toulouse, et qui ont déjà publié ensemble, chez le même éditeur, des *Mémoires plurielles de la Haute-Garonne*, ont réuni autour d'eux pas moins de 26 auteurs, pour la plupart historiens et souvent membres du laboratoire CRISES de l'Université Paul Valéry. Gérard Cholvy ne s'était entouré, à l'époque, que d'une douzaine de collaborateurs : il est vrai que son *Histoire* tenait en 438 pages, tandis que la nouvelle mouture s'étend sur plus du double (927 exactement).

L'*Histoire* de Gérard Cholvy avait connu plusieurs rééditions, dont une en 2001 « revue et augmentée » (bien que d'un format et d'une pagination très légèrement inférieurs). Mais entre une « révision augmentée » et une « refonte », il y a un monde. De l'*Histoire* de 1984, seuls subsistent quatre auteurs : Arlette Jouanna, Jean-Claude Gégot, Michel Lacave et Jean-Paul Volle, trois historiens et un géographe. On peut dire que trente ans ont passé, et qu'une nouvelle génération de chercheurs a pris la relève. Rien que de plus normal. Mais il ne s'agit pas seulement de renouveler les auteurs : la refonte transforme en profondeur l'économie d'ensemble de cette nouvelle *Histoire de Montpellier*. Si les trois premiers « survivants » conservent approximativement la part qui leur était faite en 1984, J-P. Volle voit le volume de sa collaboration fortement augmenté, à la mesure du traitement accordé au développement urbain de la période contemporaine. Avant de pousser plus avant l'analyse, il convient de noter les circonstances de cette publication. Un préambule de Philippe Saurel, « Les métamorphoses d'une ville millénaire » (page 17), apporte quelques précisions. Après avoir salué l'œuvre dirigée par Gérard Cholvy (« Comme de nombreux passionnés d'histoire, j'ai parcouru à de nombreuses reprises les pages de cet ouvrage, qui a été régulièrement mis à jour et demeure un véritable plaisir de lecture »), le maire de Montpellier tire aussitôt de cette satisfaction une conséquence inattendue : « Aussi, dès ma prise de fonction en qualité de maire, j'ai souhaité réunir à nouveau un collège d'historiens et d'éminents spécialistes de l'histoire locale afin de procéder à une nouvelle édition totalement refondue d'*Histoire de Montpellier*. » L'idée du maître d'ouvrage était de placer en évidence les bouleversements de la ville durant ces trente dernières années marquées par l'action de Georges Frêche entre 1977 et 2010. Le lecteur qui ouvre ce livre est ainsi, dès l'abord, conduit à s'interroger : pourquoi une refonte totale d'un livre qui donne pleine satisfaction, plutôt que le simple ajout d'un chapitre additionnel traitant la période immédiatement contemporaine ? Question initiale qui, au fil de la lecture,

se double d'une autre : pourquoi une telle précipitation à mener cette entreprise, longue et redoutable, entre les élections municipales d'avril 2014 et la sortie en librairie en janvier 2016 ?

Ceci posé, comment rendre compte de ces 900 pages ? Chaque lecteur, en fonction de ses centres d'intérêt et de ses compétences propres, jugera de la qualité des apports nouveaux sur telle période ou tel thème, et pourra comparer avec l'édition ancienne. Mais il n'est pas impossible d'effectuer une première approche significative en abordant ce monument de *biais*, par les annexes et la table des matières, qui permettront de saisir la structure et l'économie d'ensemble du livre.

Les chronologies proposées en fin de volume sont intéressantes à comparer, à trente ans d'intervalle. Les « grandes dates de l'histoire de Montpellier » (1984) concentrées en 6 pages, se déploient en 2016 sur 25 pages, réparties entre « dates de l'histoire politique, religieuse, sociale, économique » (14 pages) et chronologies spécifiques, l'une sur « l'histoire de l'Université de Montpellier – XII^e siècle-automne 2010 [en fait le 1^{er} janvier 2015] – fil rouge du passé de la cité » (5 pages) et une autre sur « la culture à Montpellier de l'époque moderne à 2010 » (6 pages).

La chronologie générale est, à d'infimes détails près, identique dans les deux *Histoires* jusqu'en 1977. Seuls deux thèmes viennent renforcer la nouvelle version : celui de la présence juive dans la ville, tout au long du Moyen-Age, et jusqu'à l'Occupation. Michaël Iancu ajoute ici des repères neufs et importants à l'histoire locale. Le second concerne le culte de Saint Roch, du Moyen-Age jusqu'au XVII^e siècle, introduit par Françoise Durand. Ils sont les deux seuls auteurs à avoir alimenté de façon significative la chronologie antérieure à la date fatidique de 1977. Pour tout le reste, la reproduction à l'identique à trente ans de distance pourrait laisser penser que la recherche historique n'a en rien renouvelé son regard ni ses questionnements, ni fait bouger les lignes ou modifié la hiérarchie des événements ou des « objets » historiques. Ce serait certainement injuste et malveillant, et mieux vaut se rabattre sur l'hypothèse d'une négligence due au manque de temps et à la précipitation ayant présidé à l'élaboration du volume. Cette même urgence a probablement empêché l'élaboration d'un véritable tableau synoptique, qui aurait permis de scander de façon beaucoup plus éclairante l'évolution urbaine dans ses multiples dimensions. Au lieu de quoi, les trois chronologies distinctes contribuent à fragmenter l'appréhension de la ville, que l'on souhaiterait plus synthétique. Si les annales universitaires n'appellent pas de remarque particulière par elles-mêmes, mais occasionnent des redites par rapport aux items de la chronologie générale qui ne se prive pas d'évoquer la vie des facultés, la frustration est plus douloureuse pour le recueil des grandes dates culturelles qu'il faut bien juger totalement déséquilibré. Dans les années 1970, on a souvent entendu parler de « désert culturel » pour stigmatiser la vie artistique mont-

pellérienne avant Georges Frêche, mais on n'imaginait pas alors que ce désert s'étendait sur des siècles. C'est pourtant ce qui ressort de « la culture à Montpellier depuis l'époque moderne » qui n'hésite pas à (mal)traiter en une page près de trois siècles d'histoire : 1616-1888 ! Et encore sur les 16 items retenus, plus de la moitié (9) sont des dates de naissance de futures personnalités artistiques ou intellectuelles, qui ne sauraient constituer par elles-mêmes des « événements culturels ». Plutôt que 1616 (naissance de Sébastien Bourdon), il eût été plus pertinent de pointer la date de 1657 (*La Chute de Simon le magicien*, pour la cathédrale Saint-Pierre) ; et Frédéric Bazille pouvait être illustré autrement que par ses seules dates de naissance et de mort. De même sont ignorées la création de l'académie de musique en 1752 et la construction de la première salle de spectacle quatre ans plus tard. Quant à la décision de faire débiter ces repères culturels au début du XVII^e siècle, il semble qu'il faille en trouver la raison dans l'article de Thierry Verdier sur « l'art et l'architecture sous l'Ancien Régime » qui s'ouvre sur la *tabula rasa* que le siège de la ville par Louis XIII en 1622 aurait provoquée. Mais enfin, à supposer que ne subsistent plus aucun vestige architectural ni œuvre d'art antérieurs, l'histoire culturelle ne se réduit pas à l'architecture et à la peinture, et bien des traces de la vie intellectuelle pourraient être repérées depuis le Moyen-Age.

Ces trois chronologies se voient appliquer un traitement identique : la densité des dates et des événements retenus à partir de 1977 est sans commune mesure avec tout ce qui précède : ce sont deux régimes bien distincts qui sont appliqués à l'histoire de la ville, autour de cette charnière fondamentale que constitue l'élection de Georges Frêche à la tête de la municipalité. Dès lors, les « grandes dates » s'amoncellent et chaque année qui passe se gonfle de plusieurs événements *mémorables*. Avant même de plonger dans l'analyse et l'évaluation *méthodique* des bouleversements qui ont secoué la ville durant ces décennies, ces annexes imposent l'idée d'un changement d'ère historique. La chronologie générale consacre plus de quatre pages à la période 1977-2012 (sur un total de 14, soit pratiquement un tiers des items retenus pour plus d'un millénaire d'histoire). Le ratio devient extravagant pour l'histoire culturelle - quatre pages sur six - qui conforte la vision d'une oasis luxuriante émergeant dans un désert multiséculaire. Evidemment, l'inflation soudaine et considérable de « grandes dates » ne peut éviter un certain ridicule. Il faut beaucoup de foi et de myopie pour transformer en événements historiques la *descente* du club de la Paillade en seconde division (1982), l'ouverture de l'Espace Montpellier jeunesse (1990), la transformation de la SMTU en TAM (2000) ou l'inauguration de la station d'épuration de Lattes (2006). Et que penser des événements culturels tels que l'élection comme « *homme de l'année* » (?) de Roland Ramade à la tête de son groupe musical Régg'Lyss (1994), du transfert administratif d'équipements sportifs ou culturels de la Ville à l'Agglomération (2003), du *projet* de musée d'art sacré dans les locaux de l'archevêché (2008) - et de l'oubli de l'installation à Montpellier des *Solistes de Moscou* dirigés par Youri Bashmet ?

La *Bibliographie*, regroupée en fin de volume, est divisée par auteurs, et non par grands chapitres, ce qui laisse supposer que chaque contributeur est responsable du choix proposé au lecteur. Telle qu'elle est ainsi établie, il est difficile de comprendre sa logique. S'agit-il de l'ensemble des références effectivement utilisées par chaque auteur, dans le but de mettre à disposition des chercheurs des outils de travail actualisés ? Ou plutôt d'un choix restreint et facilement disponible visant un large public ? Selon les cas, le lecteur se trouve confronté à des situations hétéroclites. Mais trop souvent, on peut être surpris par l'absence de références attendues. Prenons quelques exemples.

Le seul chapitre repris intégralement de l'édition de 1984 est celui que Jean-Claude Gégot consacre à la Révolution française (1789-1799). Si le texte est en principe inchangé, la bibliographie initiale qui s'appuyait essentiellement sur le vieil ouvrage de Duval-Jouve (1881) et des mémoires de maîtrise d'étudiants, connaît quelques aménagements, avec l'introduction d'un volume de la Fédération historique du Languedoc-Roussillon (colloque de 1987), et d'un recueil de documents publiés par la Ville de Montpellier en 1989. Mais nulle mention de l'ouvrage de Robert Laurent et Geneviève Gavignaud, ni d'aucune des études publiées à l'occasion du bicentenaire, telles que les recherches de Nathalie Alzas sur les sans-culottes et l'effort de guerre. Plus étonnant encore, la mention d'un roman récent, certes bien documenté, tout en oubliant la thèse de son auteur sur le rôle des juges de paix dans les villes de l'Hérault.

L'indigence bibliographique se manifeste dans d'autres chapitres, qui auraient pu se montrer novateurs. C'est le cas de la contribution de Mohand Khellil, professeur de sociologie à l'UPV, qui traite des « migrants et l'Islam à Montpellier » : ici, la bibliographie se borne à quelques livres généraux sur l'Islam (dont une édition du Coran !), et à un « Que-Sais-Je ? » de l'auteur sur la sociologie de l'intégration. Il existe pourtant divers rapports et études sur l'immigration locale, que l'auteur semble bien avoir méconnu si on se réfère au degré de généralité de son article.

Autre cas encore plus surprenant : l'article de Philippe Lacombrade sur *Midi Libre* ne cite aucune source. Mais les lecteurs des *Etudes héraultaises* se reporteront au récit détaillé de la naissance du journal sous la plume de Pierre Mazier.

Le choix des illustrations, nombreuses et souvent en couleurs, paraîtra bien curieux à nombre de lecteurs. Le responsable (s'il y en a un) semble parfois abandonner le souci informatif au profit de l'esthétisme photographique (par exemple pages 464, 532, 708, 764). Négligence que de doubler les statues de Lapeyronie et de Barthez (pages 235, 245 et 242) ? Que fait la photographie de la place de la Comédie et de ses trams au milieu d'un chapitre sur la droite montpelliérine au début du XIX^e siècle ? Il est bon de montrer les façades d'immeubles bourgeois de la fin-XIX^e (pages 354, 359, 503), mais assez désespérant de ne pas avoir une seule vue des cours intérieures d'hôtels du XVIII^e siècle, devenues si difficilement accessibles aujourd'hui. Et n'était-il pas possible d'obtenir de l'équipe universitaire travaillant à l'édition électronique du Petit Thalamus des documents d'une autre qualité que

les deux pages (pages 125 et 128) que l'on croirait sorties d'une photocopieuse hors d'âge ? Et enfin, fallait-il courir jusqu'à Castries pour assister au coup de truelle d'un Georges Frêche bâtisseur aux côtés d'une Hélène Mandroux méconnaissable ? (page 484)

L'impression générale est celle d'un choix effectué à la va-vite, sans méthode, souvent sans lien réel avec les textes. La précipitation se marque également dans la quasi absence de cartes et de plans nécessaires pour illustrer l'évolution du tissu urbain. Le lecteur doit se contenter d'un plan schématique de l'écusson médiéval (page 79), d'une représentation du siège de 1622 (page 209) et d'une misérable photo aérienne des quartiers Est de la ville (page 854). La numérisation des plans anciens et du cadastre est restée inutilisée, ici aussi probablement faute de temps et de réflexion.

Le *Sommaire* de 2016 et la *Table des matières* de 1984 structurent l'histoire de la ville de façon assez différenciée, ce qu'il convient d'analyser en détail. Il paraît légitime d'aborder cette question en scindant chaque volume en deux grandes parties, traitant respectivement du passé révolu (jusqu'à l'aube du XIX^e siècle) et de la période contemporaine (XIX^e et XX^e siècles, jusqu'à aujourd'hui). L'Histoire de Cholvy accordait, de façon équilibrée, 250 pages au passé et 150 au présent. Amalvi et Pech renversent totalement la proportion. Ils cantonnent la première grande période à moins de 300 pages : l'écart est faible, et dû pour une part au « rallongement » de l'histoire de la ville par l'introduction d'un chapitre initial étoffé sur « Montpellier avant Montpellier ». Ce qui ne faisait que deux petites pages en 1984 prend le temps, avec Michel Christol, de s'interroger longuement sur les raisons de la naissance tardive de la ville. Question qui reste sans réponse assurée, mais il était essentiel de scruter les caractéristiques du territoire humain durant les deux millénaires qui précèdent l'apparition de la ville médiévale. L'histoire s'ouvre donc en arpentant l'espace entre le port de Lattes et le castellas de Murviel, le site de Maguelone et le Sextantio de Castelnau-le-Lez. Mais à l'autre bout de l'échelle temporelle, les 520 pages dévolues à l'histoire contemporaine profitent essentiellement au récit des dernières décennies et à ce qui se présente comme une accélération de l'histoire : il ne s'agit pas seulement d'intégrer les trente années qui séparent les deux éditions, mais de mettre en évidence leur exceptionnalité.

Revenons au passé. Les longs siècles qui séparent les origines de la ville de la fin de la Révolution étaient traités par Cholvy en 7 chapitres, chacun d'eux confié à un auteur, dans une perspective classiquement chronologique (à l'exception de celui, thématique, par André Gouron, portant sur l'Université médiévale). Ces chapitres se caractérisaient par leur équilibre (le plus long, confié exceptionnellement à deux auteurs, Anne Blanchard et Henri Michel, ne dépasse pas les 70 pages pour traiter des XVII^e et XVIII^e siècles). Chaque auteur brassait l'ensemble des aspects de la cité, activités économiques, organisation politique, structure sociale, conflits religieux. En 2016, il n'y a plus que 5 chapitres (dont le nouveau consacré à l'avant-Montpellier), mais chacun d'eux est morcelé :

l'émiettement de l'histoire et la spécialisation croissante des historiens rendent plus difficiles l'appréhension synthétique de chaque période. Le parcours dans l'histoire de la ville est complexifié par le parti pris éditorial de mener de front les grandes étapes chronologiques habituelles aux historiens et des coupes thématiques longitudinales de durée variable, qui concernent en particulier la vie religieuse et les productions culturelles et artistiques. Quelques grands blocs de texte structurent cependant cette longue période, en particulier l'article d'Arlette Jouanna sur le XVI^e siècle, repris de l'édition Cholvy, bien qu'amputé de sa partie conclusive sur les troubles religieux, qui sont analysés dans un autre chapitre. Mais la grande nouveauté est la disparition du XVIII^e siècle, auparavant traité par Henri Michel. Celui-ci n'a manifestement pas été remplacé, et l'Ancien Régime s'achève en 1715. Le siècle des Lumières n'apparaît plus que sous la forme disloquée de fragments épars : ici la faculté de médecine, là les Protestants, ailleurs l'architecture.

Le traitement de la partie contemporaine prend davantage ses distances par rapport au canevas de 1984. L'armature d'alors était assurée par un fil conducteur unique : « Montpellier capitale viticole ? » déroulé sur trois trames : l'activité économique et l'espace urbain, la vie politique, l'univers intellectuel et les mentalités. L'architecture classique à trois étages (économie, politique, idéologie), pour conventionnelle qu'elle fût à l'époque, avait du moins l'avantage de permettre des tableaux d'ensemble aussi cohérents que possible.

Aujourd'hui, la parcellisation des contributions traitant de sujets parfois étroitement circonscrits : Planchon et le phylloxera, Jaurès, *La Gazette*, les cimetières, le sport depuis 1977, la « statumania »..., tout autant que les absences inexpliquées et les trous dans la trame chronologique, font parfois davantage penser à des actes d'un colloque qu'à un récit suivi (assez curieusement d'ailleurs, les auteurs collaborant à l'entreprise sont présentés comme des *intervenants*, page 7). Voyons plus en détail l'organisation de cette partie contemporaine.

La question fédératrice de 1984 (la viticulture) est renvoyée en seconde ligne, au profit de l'histoire politique qui occupe désormais le devant de la scène. Le « retour du politique » signifie-t-il l'épuisement du modèle économiste dominant, même lorsque celui-ci n'est pas assumé en tant que tel (ce qui était bien le cas de l'édition Cholvy peu suspecte de marxisme larvé, et qui paraissait plutôt obéir à la *doxa* labroussienne de l'époque) ? Toujours est-il que le chapitre sur les structures socio-économiques, hérité de Michel Lacave accompagné aujourd'hui de Rémy Pech, est étroitement enserré par de copieuses contributions détaillant la vie politique tout au long des XIX^e et XX^e siècles (enfin, pas tout à fait, puisque, de même que le XVIII^e siècle s'achevait dès 1715, le XIX^e lui, ne commence qu'en 1815. L'Empire est superbement ignoré). Se révèle peut-être plus gênant le traitement de la question politique, coupée en quatre, ce qui fait beaucoup de morceaux. Une coupe chronologique : le XIX^e siècle, prolongé jusqu'en 1939, est traité indépendamment de la période récente (depuis 1945). A quoi s'ajoute une coupe longitudinale, distinguant la droite et la gauche. Deux camps, sur deux périodes successives. Le choix de traiter en parallèle

les deux grandes traditions politiques nées de la Révolution peut se justifier, justement parce qu'il s'agit de traditions, c'est-à-dire de cultures, de sensibilités assises sur des institutions, des appareils qui ont leur consistance propre : Jean-François Sirinelli l'a suffisamment montré dans son *Histoire des droites en France* (absente de la bibliographie d'Yves Billard). Reste que la vie politique n'est pas affaire de parallèles mais d'intrications conflictuelles avec leurs permanences et leurs soubresauts, et que l'intelligence historique perd à ne pas prendre à bras le corps le conflit politique. C'est particulièrement visible lorsque la solution de continuité chronologique laisse béante la faille de 1939-1945. En confiant à Jean-François Muracciole un chapitre sur « le temps des guerres » de 1914 à 1962, l'occasion est manquée d'analyser comment le conflit droite-gauche sur le long terme montpelliérain trouve son paroxysme dans la guerre civile idéologique et politique de l'Occupation. Peut-être le sujet a-t-il été jugé encore trop sensible et les maîtres d'œuvre ont-ils craint les polémiques ? Il est dommage que n'ait pas été suivie la voie ouverte par Philippe Secondy qui mettait l'accent sur la « persistance du Midi blanc » tout au long des XIX^e et XX^e siècles, et pointait ainsi une continuité hautement significative de la singularité montpelliéraine à l'époque contemporaine. Dans le même ordre d'idées, l'étude de la presse locale aurait certainement gagné à s'arrêter sur l'histoire conjointe du *Petit Méridional* et de *L'Eclair* dont le rôle dans les batailles politiques de la III^e République paraît plus déterminant que l'unanimité du *Midi Libre* tout entier tendu vers l'imposition d'un monopole économique régional.

À côté de ce grand bloc politico-socio-économique, l'ère contemporaine est balayée par des chapitres thématiques d'ampleur très variable. « L'évolution des mentalités et des croyances » recouvre, de façon très classique, un panorama des croyances religieuses monothéistes – et des incroyances militantes – et fort peu des mentalités si on entend par là l'ensemble des structures mentales, des affects, des attitudes dominantes dans un milieu anthropologique donné. Le portrait de l'*homo religiosus* montpelliérain est suivi par une série disparate d'études d'amplitude temporelle et de taille très variables, qui tentent de couvrir des domaines relevant peu ou prou de la notion vague de culture, sous l'intitulé patriotique d'« Eclat intellectuel, culturel, artistique et sportif de la cité ». Certaines contributions arpentent la totalité de la période contemporaine, de 1800 à 2010 : c'est le cas de celles d'Amalvi pour l'Université, ou de Luce Barlangue pour la peinture. Louis Secondy interrompt son tableau de l'enseignement secondaire aux années 1960, au moment où Thierry Verdier commence le sien sur l'architecture.

Les déceptions qu'accumule cette nouvelle *Histoire de Montpellier* demandent à être analysées. Je vois pour ma part trois sujets de réflexion, qui tiennent à la façon dont le livre entend prendre place dans l'histoire culturelle, l'histoire urbaine, et l'histoire locale.

Dans leur *Introduction* (pages 21-22), Amalvi et Pech affichent leur choix de méthode : « ... nous nous inspirons ici, pour tous les temps forts de la vie urbaine, de l'histoire culturelle, élaborée au mitant des années 1980 :

rendre compte de toutes les productions de la vie sociale en général et artistiques en particulier sans porter de jugements de valeur subjectifs et anachroniques ; dresser un inventaire aussi complet que possible des supports qui ont permis à ces créations d'être diffusées dans toutes les couches sociales, notamment le livre dans tous ses états et les images de toutes natures ; tenter enfin de comprendre la réception sociale de cette culture en sondant les reins et les cœurs des Montpelliérains. » Prise de position qu'il convient de compléter par ce programme affiché quelques lignes plus haut : « Pour mettre en perspective la longue durée de la ville, nous avons adopté un principe qui nous sert de fil rouge : repérer [...] les témoignages du génie de ses artistes et penseurs, inscrits dans les grands courants esthétiques, philosophiques ou littéraires de leur temps, tels Sébastien Bourdon, Auguste Comte, Frédéric Bazille, Léo Malet, Germaine Richier, Frédéric-Jacques Temple, Vincent Bioulès, entre autres. »

Ce que ce manifeste sous-tend de théorie historique implicite est assez problématique, et je vais y revenir. Mais à le prendre à la lettre, il faut bien douter de son application. Il y a peut-être une once de naïveté dans l'assurance de s'abstenir de « jugements de valeur », mais surtout quelque incohérence à célébrer dans la foulée le « génie » de Léo Malet : le père de Nestor Burma n'en demandait certainement pas tant, et n'imaginait pas illustrer les « grands courants littéraires de son temps ». De même, on voit mal en quoi les Malet, F.-J. Temple ou V. Bioulès contribuent à mettre en perspective la longue durée de la ville.

Reste cette référence revendiquée à l'histoire culturelle des années 80. « Histoire sociale des représentations » nous proposait Pascal Ory, qui ouvrait ainsi son application à toutes sortes de territoires : l'économie, la politique, la guerre, le corps, etc. L'étiquette peut se coller sur d'innombrables flacons, depuis une « anthropologie historique » à la Burguière jusqu'à une « histoire sociale des œuvres d'art ». Mais dans tous les cas, cette histoire culturelle ne peut faire l'économie d'un recours aux apports des sciences sociales. Et c'est cette assise sur les problématiques élaborées par l'anthropologie, la psychanalyse ou, bien sûr, la sociologie, qui semble manquer cruellement à cette *Histoire de Montpellier*. Il faudrait prendre le temps de scruter attentivement chaque chapitre, et ceci se fera à l'usage, mais la lecture de ceux consacrés spécifiquement à la « culture » met en évidence le déficit d'analyse. Caractéristique est le grand chapitre sur la peinture durant les deux siècles d'histoire contemporaine, qui ne s'écarte pas d'une conception de l'histoire de l'art concentrée sur les biographies d'artistes, le catalogue des œuvres, et les questions de datation ou d'attribution. Du coup, le titre « Peindre à Montpellier » se révèle particulièrement trompeur. Outre le fait que quelques uns des noms mis en vedette *ne peignent pas* à Montpellier (Fabre, Cabanel, Viallat...), l'auteur reste muette sur ce qu'implique « peindre à Montpellier », c'est à dire sur les conditions et les modalités d'exercice de cet art dans la ville. Il eût fallu pour cela adopter le programme sociologique consistant à étudier le « champ artistique » (version théorique avec Bourdieu) ou le « monde de l'art » (version empirique chez Howard Becker), c'est-à-dire l'ensemble des relations de coopération et/ou de conflit et de rivalité qui se nouent dans un espace

donné (géographique et social) entre toutes les catégories d'acteurs qui y participent : créateurs, public, fournisseurs, galeristes, critiques, intermédiaires et médiateurs, institutions et réseaux divers... Les historiens de la culture ne manquent pas, de Roger Chartier à Christophe Charle, qui ont admis avec Paul Veyne que, si la sociologie n'existe peut-être pas (les sciences sociales sont de part en part historiques), du moins les sociologues contribuent puissamment à « allonger le questionnaire de l'historien ». Il n'en est rien ici, et il est bien regrettable qu'il n'ait pas été tenté d'esquisser des analyses du champ culturel montpelliérain. La tâche n'est pourtant pas insurmontable, comme le prouve la musicologue Sabine Teulon Lardic, auteur d'une étude sur les milieux musicaux de la Belle Epoque, et dont le lecteur déplorera l'absence : c'était l'occasion de ne pas oublier la musique dans « l'éclat artistique de la cité ».

Mais comme cet éclat est également sportif, je me permets de consacrer quelques lignes au « sport à Montpellier de 1977 à 2010 : un tremplin médiatique » qui me semble emblématique des difficultés de l'entreprise éditoriale à assumer son programme d'histoire culturelle. Amalvi et Volle concentrent leur analyse sur la gestion frêchiste du sport de haut niveau, outil de communication pour façonner l'image médiatique de Montpellier l'Entrepreneuse. Ce faisant, ils décrivent la brusque irruption d'une politique volontariste dans un milieu peu préparé aux exploits sportifs, sans se donner les moyens de resituer les réussites et les échecs de l'intervention municipale dans la longue durée de l'histoire sportive locale. Il ne suffit pas de se féliciter de l'éclat tout neuf de la cité sportive : il eût été plus intéressant de se pencher sur la persistance depuis la III^e République du désintérêt des élites autochtones, décideurs politiques ou investisseurs privés, et de la maigreur du public local, des constantes de l'histoire montpelliéraine qui la distinguent de celles des villes voisines. Les aides au sport ne se montrent sportivement « performantes » que dans les disciplines proches de l'amateurisme ou à coût financier modéré, tant en matière d'équipements que de masse salariale, et peu médiatisées (sport féminin, water-polo, volley-ball, et même hand-ball), tandis que les grands sports populaires et coûteux plafonnent très vite malgré des coups d'éclat passagers, et doivent s'en remettre à des investisseurs venus de l'extérieur (le Lyonnais Nicollin hier, Mohed Altrad aujourd'hui). L'histoire du sport peut devenir alors un élément pertinent dans la description de la « culture » locale et des représentations durables des activités corporelles et des loisirs compétitifs, en permettant l'analyse des limites du volontarisme politique en butte aux *trends* de longue durée.

Tout aussi problématique est la conception que les maîtres d'œuvre se font de l'objet ville qu'ils entendent décrire. Dans la même page introductive, Amalvi et Pech se donnent deux perspectives : insérer Montpellier dans des réseaux d'influences extérieures, nationales et peut-être au-delà, qui agissent sur la vie urbaine - autrement dit, élargir la compréhension de la cité en la rattachant à tout un monde qui la dépasse et dont elle n'est pas autonome ; et en même temps, scruter la trame locale et régionale, en faire ressortir les singularités et ses capacités à

générer un « art de vivre méditerranéen ». Sur le premier point, comment ne pas être d'accord, s'il s'agit d'évoquer le commerce des épices dont Montpellier fut longtemps un point d'entrée en France, ou les guerres de religion dont la ville eut à souffrir si violemment ? Mais cela n'éclaire guère la question de la « ville » en tant que telle, prise comme objet d'histoire. Les maîtres d'œuvre affirment se poser la question : « Qu'est-ce qu'être Montpelliérain ? » mais ont bien des difficultés à proposer une réponse plausible : la seule œuvre reproduite d'un peintre vivant est due à Claude Viallat, qui n'est pas un peintre Montpelliérain (qu'en penserait une Histoire de Nîmes ?).

On peut admettre d'ailleurs que la collection d'*Histoire des villes* de Privat s'est élaborée à une époque, dans les années 70, où l'histoire urbaine balbutiait encore, dans l'ombre des préoccupations technocratiques d'aménagement et de développement. Mais trente ans plus tard, tout se passe comme si la question urbaine n'avait pas fait de place à l'histoire, et comme si cette dernière continuait imperturbablement de voir dans la ville une simple réalité empirique *allant de soi*, un pur contenant destiné à accueillir des contenus successifs. Le résultat est que l'histoire de la ville semble, pour l'essentiel, se limiter à décrire toute une variété de phénomènes ou d'événements qui se déroulent dans la ville, à l'intérieur d'un cadre géographique commode posé avec la force de l'évidence. Mais plus encore, il semble difficile de trouver quelque réponse à une question non posée : « Qu'est-ce que la ville de Montpellier dont on fait l'histoire ? ». Les réflexions des historiens menées ces dernières décennies sur la ville comme objet d'histoire n'affleurent guère. A la suite de Jean-Claude Perrot, puis de Bernard Lepetit, les propositions n'ont pas manqué pour donner consistance à l'objet « ville ». Certes, la discipline « histoire urbaine » est peut-être balbutiante, faite d'incertitudes et d'hésitations, mais ne pouvait-on pas au moins se poser la question ? Sauf dans quelques pages de Lacave, il n'est guère d'approche de l'histoire des usages et des appropriations de l'espace urbain, des conflits entre groupes sociaux et des mobilités générés autour de cet espace. Aborder l'étude de l'espace urbain par les pratiques des acteurs sociaux semblerait s'imposer pour la période la plus actuelle, lorsque se forme en quelques décennies une véritable agglomération. Oubliée la leçon de Braudel pour qui « jamais une ville ne se présente sans l'accompagnement d'autres villes, points d'appui, relais ou rivales ». Voir la ville comme sous-système dans un système de villes permettrait de décrire la constitution progressive de l'agglomération actuelle. Mais obnubilés par la politique municipale, les auteurs enferment Montpellier dans l'espace de sa définition communale : est-il raisonnable d'aborder la démographie, le système social, les activités de la ville sans la prise en compte du système urbain qu'elle forme avec ses communes périphériques ? Le lecteur aura pourtant du mal à trouver la moindre analyse (quelques lignes page 524) qui permettrait de penser la ville : Montpellier, commune de 250 000 habitants, ou agglomération de 400 000 ?

Le dernier point de réflexion que suscite la lecture de cette *Histoire* concerne la situation actuelle des études

locales et régionales. Dans leur page introductive, les maîtres d'œuvre font le constat de l'intensification des courants migratoires et des brassages géographiques qui dissolvent « le Montpelliérain chimiquement pur » incarné par les barons de Caravètes, et se félicitent que cette variété touche aussi le groupe des auteurs réunis à l'occasion, originaires « de tout l'hexagone mais aussi de la francophonie ». Si je les comprends bien, Amalvi et Pech suggèrent que cette diversité d'origine des contributeurs les sensibilise à la situation cosmopolite de la métropole régionale, et fait « d'un handicap un atout » en leur permettant d'aborder de façon neuve et appropriée la question de l'identité montpelliéraine. Devant ce paragraphe introductif, le lecteur perçoit bien l'esquisse d'un parallèle entre les deux versions successives de *l'Histoire de Montpellier* : en 1984, c'est un petit groupe d'historiens bien implantés qui fait le récit d'une ville provinciale centrée sur elle-même ; en 2016, l'ouverture à tous les vents d'une capitale dynamique exige l'appel à des historiens en phase avec ces turbulences. Dans les deux cas affleure l'idée d'une symbiose entre le rythme de la ville, l'état du monde et la situation des auteurs universitaires. Tout irait pour le mieux, si ne venait se glisser le grain de sable d'un « handicap devenu atout », le soupçon d'une nécessité faite vertu, la question sous-jacente de la situation faite aux études régionales et locales en régime universitaire actuel.

Il paraît assez évident que la force de *l'Histoire* de 1984, en dépit de sa construction assez conventionnelle qui tenait au faible développement de l'histoire urbaine dans la France de l'époque, résidait dans la connaissance fine de la société locale dont étaient porteurs tous les auteurs. Résultat de recherches personnelles de longue durée menées au fil de carrières universitaires ancrées dans les institutions locales, appuyées sur la direction programmée systématiquement de travaux d'étudiants eux-mêmes d'origine languedocienne, la constitution d'un stock d'érudition collective ne pouvait que faciliter une vision totalisante de la région et de ses villes. Ce n'est pas par hasard que les contributions d'Arlette Jouanna et de Michel Lacave, reprises de cette édition, toutes nourries de recherches de longue durée, donnent leur armature et leur colonne vertébrale aux XVI^e et XIX^e siècles dans la nouvelle édition.

A contrario, les nouvelles conditions de fonctionnement du système universitaire, résultant des critiques multipliées dès les années 1970 de la « préférence locale » et de l'endogamie régnant dans les universités de province - non sans bonnes raisons - ont généré une mobilité du corps professoral qui a manifestement mis à mal les études locales. La disparition de la *Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon* qui dans ses colloques annuels participait au travail d'accumulation des connaissances régionales en mettant en contact universitaires et « érudits locaux » est l'un des multiples indices de cette cassure. Il en est de même pour le *Centre d'histoire contemporaine* né en 1972 pour fédérer les recherches isolées et combler « le retard considérable de l'histoire contemporaine du Languedoc par rapport aux autres périodes » comme le remarquait André Martel : mais, ajoutait-il, « une organisation méthodique de la recherche permettrait d'organiser des colloques périodiques dont le thème serait annoncé assez longtemps à l'avance pour

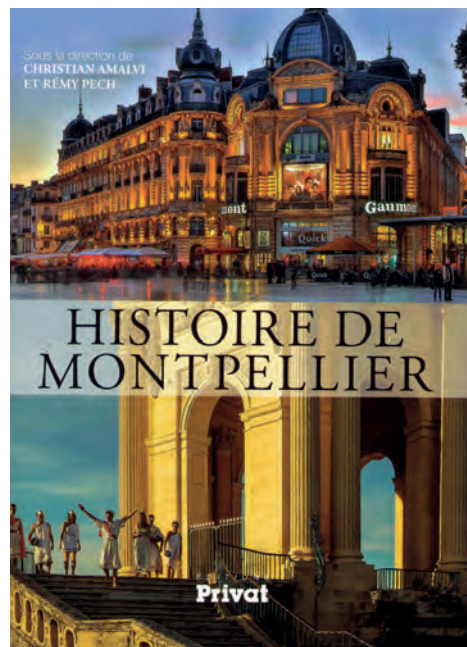
donner lieu à des travaux approfondis. »

Les collaborateurs de la nouvelle Histoire ne sont évidemment en rien inférieurs à leurs prédécesseurs, mais ils n'émargent à l'histoire régionale que par l'approche plus ou moins étroite d'un sujet de thèse ou quelque recherche ponctuelle. Faute de familiarité véritable avec la ville et la région de Montpellier, leur compétence se limite à un périmètre restreint, qui retentit sur le morcellement du récit historique. Ajoutons la raréfaction des recherches régionales entreprises par les étudiants en cours de formation, l'éloignement des milieux d'érudits amateurs, le manque de temps nécessaire au recueil des sources existantes et des bibliographies à consulter, et nous avons pour résultat « un récit délibérément inachevé, en pointillé, en miettes, qui reste à réécrire en permanence, à ravauder sans cesse » (Introduction, page 22).

Le « délibérément » est mal venu, et les contraintes éditoriales, techniques, financières, humaines laissent peu de perspectives de ravaudage périodique. Restent les conditions politiques qui semblent bien avoir présidé à cette entreprise, et qui laissent songeur sur la nature des rapports qu'entretient la communauté scientifique universitaire avec les pouvoirs locaux. Les maîtres d'œuvre semblent bien vouloir proposer une histoire de *célébration* de Montpellier, sur le modèle de Lavis instituteur de la République, ce qui ne nous rajeunit pas. Histoire culturelle et histoire urbaine conflueraient pour présenter une image idéale de la ville, toute entière définie par son « ouverture à l'autre », comme l'assure avec insistance Christian Amalvi dans un entretien publié par *La Gazette* (n° 1442 du 4 février 2016). Les 900 pages d'analyses ne suffisent pas à conforter une telle conclusion : « On peut aussi évoquer, dit Amalvi, l'accueil des Italiens antifascistes, des républicains espagnols... ». On pourrait, mais on ne le fait pas : la *retirada* espagnole à Montpellier fait un titre de chapitre, mais tient en exactement une ligne.

Alors, pourquoi, en définitive, cette aptitude à l'accueil ? « C'est sans doute une des facettes de l'empathie méridionale pour l'autre ». Misère de l'histoire...

[Guy Laurans, guy.laurans@wanadoo.fr]



Philippe MARTEL, *Études de langue et d'histoire occitanes*

Textes réunis par Marie-Jeanne Verny et Yan Lespoux. Limoges, Lambert-Lucas, 400 pages (24€).

Marie-Jeanne Verny et Yan Lespoux ont eu l'heureuse idée, pour qui s'intéresse à l'histoire de l'Occitanie et à celle de l'occitanisme, de débiter le rassemblement des textes majeurs de Philippe Martel, historien de formation, et professeur à l'Université Paul-Valéry de Montpellier. Ces travaux sont incontournables, mais dispersés et nombreux. Ainsi, au-delà du présent volume, d'autres sont promis que l'on attend déjà avec envie. Philippe Martel a conçu le plan de cette première compilation et s'en explique dans l'introduction, en revenant sur ses premiers pas en « histoire occitane », l'expression « histoire de l'espace occitan » ayant toutefois sa préférence.

Son œuvre balaie largement le champ de la connaissance, entre histoire culturelle et histoire sociolinguistique, depuis son premier article de 1973 sur la société occitane au XII^e siècle (thème issu de son mémoire de maîtrise), jusqu'aux travaux les plus récents analysant les mouvements occitanistes contemporains (sans compter sa participation à la publication à venir du *Petit Thalamus* montpelliérain). Ces temps ne sont pas cloisonnés, puisqu'une partie des travaux observe comment ont évolué les représentations que les hommes des XIX^e et XX^e siècles se sont construites du Moyen Âge occitan perçu comme l'apogée d'une civilisation. Totalement idéalisé et fantasmé, le temps d'avant la Croisade contre les Albigeois est celui où règne la Courtoisie entre hommes et femmes qui se gouvernent sagement dans des municipalités démocratiques. Cet âge d'or est détruit par la Croisade, c'est la fin par les armes françaises d'une civilisation brillante. Cette historiographie méritait d'être analysée et approfondie, ce que Philippe Martel a fait dans le cadre de sa thèse de troisième cycle soutenue en 1980. L'auteur nous offre ici deux articles issus de ce questionnement sur l'acte fondateur de la mythologie occitane qu'est la Croisade, et la façon dont les discours français et occitan se répondent ; ils forment la première partie du livre. Entre Moyen Âge et perception contemporaine de ce temps, les écrits de Philippe Martel se répondent eux aussi. Deux articles sont ainsi donnés dans ce recueil sur la dualité entre les langues occitane et française dans les textes médiévaux ; associés à un autre (livré en occitan) sur la naissance d'une mythologie portant sur la société occitane du XII^e siècle, ils forment la deuxième partie du recueil. Suivent ensuite cinq parties nettement centrées sur l'époque contemporaine, la toute dernière contribution interrogeant même ce que pourraient être « Les langues de France au futur ». La troisième partie offre deux textes sur les écrits occitans du XIX^e siècle dans le domaine politique. Bien sûr, on attendait que soient repris dans ce recueil des textes sur le félibrige et le mouvement mistralien. C'est l'objet des quatre articles formant la quatrième partie. La suite rassemble cinq travaux portant sur le XX^e siècle, mais interrogeant essentiellement le fait d'être occitan vers la fin de ce siècle où compter les occitanophones n'est ni aisé ni neutre (« Compter les occitanophones... histoire d'enquêtes »).

Bien sûr, arrivent également dans le champ de l'analyse les questions liées aux controverses graphiques, avec deux articles (dont un en occitan). Enfin, on retrouve tout l'humour de Philippe Martel dans le titre de la septième et dernière partie (« Un peu de tout pour ne pas conclure ») rassemblant quatre articles, deux sur la poésie et, plus généralement, la littérature, et deux revenant pour finir sur la question linguistique elle-même.

Ainsi, de l'analyse de la société occitane médiévale au discours inventé durant le XIX^e siècle sur cette société, on a une partie du trajet intellectuel de Philippe Martel. Ensuite, ce XIX^e siècle est celui du discours politique en occitan, mais aussi et surtout celui de l'émergence d'une poésie qui participe du renforcement de ce regard rétrospectif sur ce Moyen Âge érigé en âge d'or d'une civilisation que l'on pense détruite par les troupes de la Croisade. On le voit, les discours se croisent, s'entretiennent et se nourrissent réciproquement, entre littérature et politique comme le montrent plusieurs des articles rassemblés. Mais le mouvement mistralien ouvre aussi le champ, cahin-caha au gré des avancées et des crises internes, au développement d'un occitanisme qui se prolonge jusqu'à nos jours, et en cela les travaux de Philippe Martel offerts dans ce recueil sont éclairants. Finalement, il n'est guère besoin d'être historien pour comprendre tout l'intérêt des textes regroupés par Marie-Jeanne Verny et Yan Lespoux : ils éclairent notre monde occitan pour que chacun, militant de la cause occitaniste ou pas, puisse mieux comprendre un ensemble de discours sur l'histoire occitane, dynamique courant sur le temps long des deux derniers siècles, mais aussi sur le temps bien plus long de presque un millénaire d'histoire de l'espace occitan.

[Éric FABRE, Maître de Conférences, Aix-Marseille Université]



Salagou-Mourèze-Villeneuve-Cabrières, *Matorral, Saint-Privat, 2015, 228 pages.*

C'est d'abord un livre d'images, de belles images. Le format (30x30) se prête à la présentation de magnifiques photos prises à partir de drones. Le drone permet des vues de paysages que seul fournissait auparavant, mais à grands frais, l'hélicoptère. Les ruffes du Salagou ou les dolomies de Mourèze prennent un relief étonnant. Pour les zones construites, le drone autorise des vues à mi-hauteur de bâtiments que l'on ne voyait jamais sous cet angle. C'est le cas pour Villeneuve et pour Celles. Le livre présente aussi des dessins remarquables, peintures fabuleuses mais réalistes. Ainsi sont reconstitués des milieux préhistoriques saisissants de vérité. Des maquettes géologiques ou géomorphologiques en perspective avec coupes « parlent » au lecteur même non-spécialiste. L'éditeur a su utiliser aussi une collection de superbes photographies historiques en noir et blanc dues à un photographe de la fin du XIX^e siècle, Gustave Trambly.

C'est aussi un livre attachant qui s'intéresse à des lieux peu connus, à l'écart, disparus, submergés par un lac, le Salagou, résultant d'un barrage projeté dans les années 1950, achevé en 1969, et/ou préservés depuis peu. On comprend que des équipes de cinéastes aient souhaité planter là les décors de nombreux films.

C'est un livre qui se présente comme « pluridisciplinaire, embrassant les ensembles ». Un nombre impressionnant de spécialistes ont été mobilisés pour rédiger des notices ou commenter les images. Adoptons l'ordre alphabétique pour énumérer cette longue théorie : animateur sportif ou culturel, archéologue, architecte, archiviste, botaniste, chasseur, chevalier de l'olive Lucques, dessinateur, écologue, géologue, géomorphologue, graphiste, hydrobiologiste, ornithologue, paléontologue, parapentiste, pêcheur, pédologue, photographe, sédimentologue, vulcanologue, avec une variété de statuts étonnante : chercheurs et universitaires en exercice ou retraités, enseignants, responsables administratifs ou politiques, amateurs, bénévoles.

Il y avait peu de chance qu'un tel rassemblement conduise à une véritable approche interdisciplinaire. Pluridisciplinarité n'est pas synonyme d'interdisciplinarité. Le livre irrite parfois par cette juxtaposition de multiples points de vue, les uns scientifiques, d'autres pas. Le patchwork est un peu lassant. Difficile aussi pour le lecteur de s'y retrouver face à des manques ou des divergences. Par exemple, pour le lac du Salagou, il est dit que les vignerons de la région ont refusé l'irrigation qui devait contrer la crise de la viticulture. Le barrage, construit à grands frais économiques, patrimoniaux, écologiques, s'est donc avéré inutile. Mais aucun des nombreux auteurs du livre ne précise le pourquoi du refus. Autre exemple : pour Mourèze, un archéologue évoque, preuves à l'appui, la présence de Gaulois dans le cirque dolomitique. Mais trois pages plus loin, un guide du patrimoine du Clermontais semble tout ignorer de cet épisode historique.

Pourtant c'est un livre militant, idéaliste, ce qui incite à pardonner quelques défauts. Dans leur grande diversité,

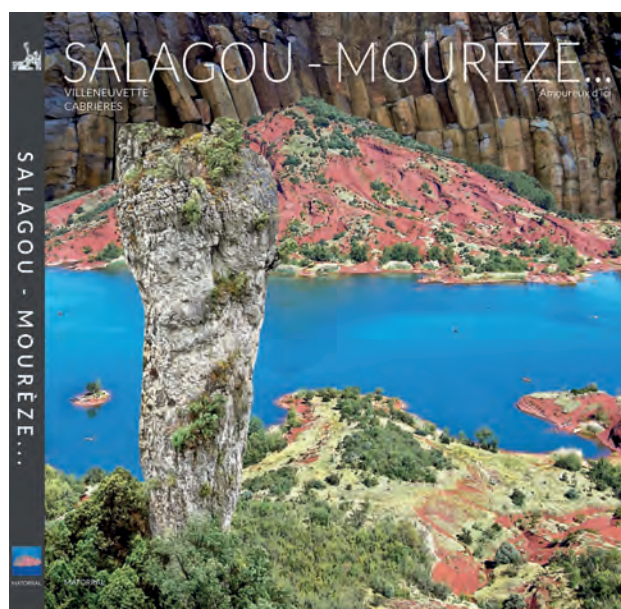
les auteurs ont en commun d'aimer les lieux, les paysages, leurs histoires (« Amour d'ici » annonce le sous-titre). Ils œuvrent, s'activent, militent pour conserver ce patrimoine.

Il n'empêche que le livre manque de cohérence. Le titre en témoigne : Salagou, Mourèze, Villeneuve et Cabrières sont certes quatre facettes d'une même région, mais se distinguent fortement à de multiples égards. Les rassembler dans un même ouvrage est problématique. L'amour commun du pays et le militantisme affirmé ou rampant ne suffisent pas à intégrer la multitude des approches présentées dans l'ouvrage.

C'est un peu dommage. Face à ce beau livre, ou a le sentiment d'être passé à côté d'un grand livre. Les conditions dans lesquelles l'œuvre a été produite sont peut-être à l'origine du regret que l'on éprouve. Ces conditions sont évoquées de manière allusive à la fin de l'ouvrage. La critique est vigoureuse à l'égard des autorités. Il semble que, finalement, le projet a été porté par un seul financeur et une poignée de convaincus qui n'avaient probablement pas les moyens d'assurer la tâche éditoriale pour un tel ouvrage. C'est regrettable mais compréhensible. On souhaite seulement, comme elle est promise à la fin du livre, une deuxième édition, sans doute débarrassée de quelques propos militants et peut-être plus unifiée au plan éditorial.

[Gabriel Dupuy, professeur émérite U. Paris I Panthéon-Sorbonne]

[La seconde édition a apporté des rectifications souhaitables dans les dernières pages du livre. NDLR]



Louis Gabard, Henri Pitot - Un académicien et constructeur languedocien au cœur du Siècle des Lumières,

Éditions Decoopman 2015

Alors que Montpellier vient de célébrer, le 7 décembre 2015, les 250 ans de l'inauguration de l'aqueduc de Saint-Clément, l'ouvrage de Louis Gabard vient à point nommé pour rappeler le parcours de son principal initiateur, le mathématicien et ingénieur Henri Pitot. Tombé progressivement dans l'oubli, ce dernier est pourtant un scientifique et un constructeur reconnu, tant à Paris que dans le Bas-Languedoc, dans la France des « Lumières » au mitan du règne de Louis XV. De facture classique dans sa présentation, l'ouvrage évoque les trois facettes de la vie d'Henri Pitot : celle de l'autodidacte devenu académicien à partir de 1724 ; celle de l'ingénieur devenu directeur des travaux publics des États du Languedoc et du Canal Royal ; celle du notable dans le Bas-Languedoc des deux premiers tiers du XVIII^e siècle.

L'histoire d'Henri Pitot est d'abord celle d'une ascension sociale, ascension qui doit autant à son appétence pour les sciences qu'à une série de rencontres heureuses. Cinquième d'une famille de dix enfants - le père est militaire, la mère est issue d'une famille bourgeoise de Beaucaire - Henri naît à Aramon dans le Gard le 31 mai 1695. Élève médiocre, il ne manifeste aucun goût pour la culture classique dispensée au collège des Doctrinaires de Beaucaire et entre en 1712 comme cadet dans le Royal-Artillerie de Grenoble. C'est dans la cité natale d'Henri Beyle que l'autodidacte se met à la lecture et se passionne pour l'astronomie et l'architecture. Une première rencontre décisive a pour cadre Uzès, après qu'il a quitté l'armée. Séjournant chez des parents, il rencontre l'abbé Cabot, chanoine d'Uzès et habile mathématicien. Après une série de tests, l'ecclésiastique, impressionné par les compétences du jeune homme, convainc le père d'envoyer son fils compléter sa formation à Paris. Vraisemblablement recommandé par la marquise d'Aramon, Henri devient en septembre 1718 l'élève de Réaumur. C'est au contact de son illustre professeur qu'il prend connaissance des travaux de Newton, de Leibnitz et de Bernoulli. Une autre rencontre va donner une nouvelle impulsion à sa carrière. Mis en relation avec le tout-puissant Abbé Bignon, qui règne en maître dans le monde des sciences et des lettres, il sait s'en faire apprécier et bénéficie de son soutien pour intégrer, en tant qu'adjoint, l'Académie Royale des Sciences et des Lettres, le 14 juin 1724. Associé en 1727, il devient définitivement pensionnaire de l'Académie à partir de 1733. Il y rédige 25 mémoires, se distinguant particulièrement par ses travaux sur l'hydraulique, travaux qui vont déboucher en 1732 sur la mise au point d'un instrument servant à mesurer la vitesse de l'eau, le célèbre tube de Pitot. Possédant alors une renommée qui dépasse la seule capitale et le monde académique, il intègre ainsi la Royal Society of London, puis les académies de Montpellier et de Lyon, et entretient une correspondance avec Voltaire qu'il aide à publier ses travaux sur Newton.

La carrière de Pitot prend un tour nouveau dans les années 1740. Appelé par l'archevêque de Narbonne,

qui préside alors les États du Languedoc, à faire une expertise sur l'assèchement des marais, il est recruté en 1741 comme directeur des travaux de la Sénéchaussée de Nîmes-Beaucaire et du Canal Royal - l'autre nom du canal du Midi. Les États jouent alors un rôle majeur dans l'aménagement du territoire régional et Louis Gabard nous fait partager, dans la deuxième partie de son livre, le quotidien et les préoccupations de l'ingénieur Pitot. Ce dernier multiplie les visites sur le terrain, les expertises et les mémoires, s'imposant alors comme un des rouages, à l'échelle régionale, de la monarchie administrative des Lumières telle qu'elle a été décrite par Pierre-Yves Beaupaire (*La France des Lumières*, Belin, 2011). Au-delà de la surveillance et de l'entretien du Canal Royal, les champs dévolus à son activité sont multiples : construction de bâtiments et aménagements urbains, entretien et développement d'un réseau routier dont tout le monde s'accorde à reconnaître la qualité, lutte contre l'insalubrité et les problèmes sanitaires causés par les marais, prévention des inondations, et en particulier des « Gardonnades » ou « Vidourlades », protection contre les crues du Rhône... Si certains ouvrages ne résistent pas aux intempéries ou à l'usure du temps - les ponts sur l'Ardèche et sur l'Eyrieu achevés en 1767 sont emportés par les crues en 1846 et 1890 - d'autres traversent les siècles : route d'Auvergne par le Vivarais entre Alès et Pradelles ; pont routier jouxtant le pont du Gard ; aqueduc de Carcassonne. La principale réalisation de Pitot, celle qui l'a rendu célèbre, demeure l'aqueduc de Montpellier. Louis Gabard consacre de longs développements à la construction de l'ouvrage, insistant sur la minutie avec laquelle Pitot prépare l'opération - mesure du débit des sources, nivellement et choix du tracé - mais aussi sur les conflits qu'occasionnent la délimitation du tracé et le retard pris par les travaux - prévus pour 6 ans et provisionnés à hauteur de 260-300 000 livres, ils prennent 10 ans et coûtent un million de livres. Malgré ces difficultés, inhérentes à la nature de l'activité d'un homme qui doit en permanence composer avec les exigences de ses commanditaires et avec la diversité des intérêts locaux, l'inauguration, le 7 décembre 1765, est un succès et l'ouvrage célébré de manière unanime par les contemporains.

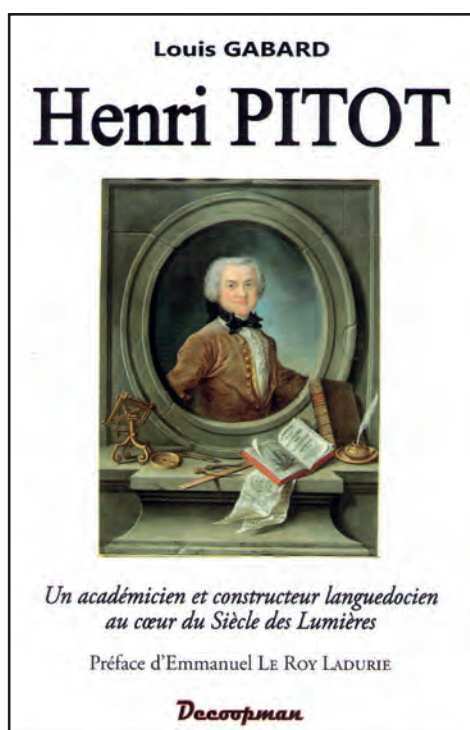
Dans la troisième partie, l'auteur dresse le portrait d'un homme qui gravit progressivement les échelons de la notabilité. Après son mariage en 1735 avec une jeune fille de la petite mais ancienne noblesse originaire de Basse-Navarre, Marie-Léonine de Saballoua d'Harambure de Saint Martin, Henri Pitot est anobli au mérite en 1745 et devient Chevalier du très élitiste Ordre de Saint-Michel en 1754. Au moment de son décès, le 27 décembre 1771 à Aramon, l'ancien commis des États du Languedoc se trouve à la tête d'une fortune conséquente, qui s'élève à la coquette somme de 80 000 livres. Si son caractère a donné lieu à des jugements contradictoires - « un timide qui par réaction, se comportait de manière hautaine et autoritaire »

selon l'auteur - Henri Pitot reste un professionnel reconnu pour sa probité et sa compétence. Membre des confréries de pénitents blancs de Montpellier et d'Aramon, il demeure surtout, comme le remarque Emmanuel Leroy-Ladurie dans la préface de l'ouvrage, un des dignes représentants de ces « Lumières » catholiques qui, aux côtés de leurs homologues anticléricaux, ont, de la France à l'Italie, illuminé le siècle de Voltaire.

On l'aura compris, Louis Gabard apporte, à travers son livre, un éclairage décisif sur la trajectoire d'Henri Pitot. On pourra certes regretter la longueur de certains développements, le caractère parfois trop descriptif de l'ouvrage, mais aussi le choix d'un plan unanimement thématique qui, par exemple, amène l'auteur à consacrer

un développement à la famille de Pitot dans le dernier chapitre du livre. Mais ces quelques imperfections ne sauraient remettre en cause la qualité d'ensemble de l'ouvrage. Doté de remarquables illustrations et d'annexes très éclairantes, le livre tire sa force de l'exploitation de sources de premier plan mais aussi de la capacité de l'auteur de mettre avec succès au service de son entreprise les ressources combinées de sa formation d'ingénieur du génie civil, qui lui permet de décrypter avec aisance le travail de Pitot, et d'une connaissance approfondie voire souvent érudite, de l'objet, de la période et du territoire étudié.

[Philippe Lacombrade]



Sabine Teulon Lardic, *Inventer le concert public à Montpellier : la société des concerts symphoniques (1890-1903)*,

Lyon, éditions Symétrie, 2014, 391 pages.

L'histoire musicale n'est pas si développée dans notre région que l'on puisse laisser passer un travail de grande ampleur consacré à un épisode bien oublié de la vie culturelle montpelliéraine à la Belle Epoque. Il serait d'autant plus impardonnable de négliger de se pencher sur ce beau livre qu'il propose une tentative largement réussie d'histoire culturelle, au moment même où l'*Histoire* de la ville qui vient d'être publiée se montre particulièrement médiocre dans cette discipline difficile.

Sabine Teulon Lardic est à la fois musicienne et musicologue, et exerce sa double compétence entre Nîmes et Montpellier. Ses recherches sur la vie musicale régionale au XIX^e siècle l'ont conduite à s'intéresser à l'aventure des Concerts symphoniques de Montpellier, créés sur le modèle des grandes associations parisiennes de l'époque,

concerts Lamoureux, Colonne ou Padeloup, et qui se produisent dans la salle des concerts adossée à la grande salle de l'Opéra municipal. L'entreprise ne durera, ici, que quelques années, mais elle fut suffisante pour raviver la vie musicale locale et diffuser le grand répertoire, ancien et contemporain, à l'adresse des mélomanes - des *dilletanti*, comme on les appelait alors. L'absence d'archives propres à l'association n'empêche pas l'A. de rassembler toutes les sources disponibles dans les Archives tant municipales que départementales, à fin de dresser un tableau aussi complet que possible de cette institution. De fait, ce travail dépasse largement le cadre d'une simple monographie. Certes, l'A. se cale sur des travaux préexistants consacrés à d'autres villes de province, particulièrement Angers et Lille, pour détailler les chapitres attendus : naissance et fonctionnement de l'association, recrutement des

musiciens, programmation des concerts. Mais elle n'hésite pas à pousser ses investigations dans de multiples directions à fin d'enrichir le tableau de la vie musicale au tournant du siècle.

Commençons par les données factuelles les plus simples. L'A. analyse avec précision la composition et le fonctionnement de l'orchestre. Il s'agit en fait des instrumentistes qui œuvrent tout au long de la saison musicale dans la fosse du Grand Théâtre, soit une cinquantaine de musiciens. Les solistes et premiers pupitres sont aussi, souvent, professeurs au Conservatoire. L'instigateur des Concerts symphoniques, et qui en fut le premier chef durant deux saisons est Armand Granier, originaire de l'Aude, qui cumule les directions de l'orchestre lyrique et du Conservatoire municipal. En fin de carrière, son expérience ne peut totalement pallier le handicap majeur de l'orchestre : le manque de temps de répétitions, en nombre insuffisant, pour assurer l'exécution de programmes symphoniques très différents du répertoire d'opéras. Jusqu'en 1903, six chefs se succèdent à la tête des Concerts, puisqu'ils sont d'abord engagés, à la saison, pour le service du Grand Théâtre. Sabine Teulon Lardic insiste sur leur recrutement qui privilégie une filière flamande, mais aussi sur leur expérience nationale et internationale qui favorise la découverte de répertoires éclectiques et la confrontation de traditions nationales diverses.

Sabine Teulon Lardic participe à un groupe de recherche visant à constituer le *Répertoire des programmes de concert en France* depuis le XVIII^e siècle. On voit pour Montpellier à quoi peut servir une telle base de données : l'A. a compilé l'ensemble des programmes des quelques 80 concerts joués en une douzaine d'années. C'est le moyen d'apprécier l'horizon musical d'une ville moyenne de province à l'extrême fin du XIX^e siècle, entre constitution du « grand répertoire classique » et musique contemporaine, à savoir la production des compositeurs vivants. Dans le premier groupe figurent surtout Mendelssohn et Beethoven, dont la plupart des symphonies sont jouées durant la période - à l'exception évidente de la IX^e qui excède les moyens mis en œuvre, mais aussi Wagner et Berlioz ; Mozart est en retrait, et plus encore Haydn, Haendel ou Bach ; au-delà, de fugitives apparitions de Lully, Marin Marais ou Rameau. Le répertoire contemporain fait un triomphe à Saint-Saëns et Massenet. Et de jeunes compositeurs de moins de 40 ans apparaissent aussi : ils ont nom Dukas (*L'apprenti sorcier*), Ropartz, Lekeu, Mascagni ou Henri Rabaud. Le célèbre compositeur local Paladilhe (grand prix de Rome à 16 ans, et membre de l'Institut en 1892), n'apparaît qu'une fois, pour des extraits symphoniques de ses *Saintes Maries de la mer*. La curiosité est plus vive pour des répertoires exotiques : la Russie, de Tchaïkovski au groupe des Cinq, et la Scandinavie, de Grieg à Svendsen. Des comparaisons systématiques avec les programmes des associations parisiennes permettront d'évaluer d'éventuels décalages entre la capitale et la lointaine province dans la diffusion et la réception du répertoire symphonique.

C'est surtout la question des goûts musicaux dans le public des concerts qui est posée à travers l'analyse du répertoire. Goûts de qui précisément ? Du chef d'orchestre ? De l'auditoire ? Des critiques qui font les réputations

dans la presse locale ? Dès 1892, il semble bien qu'une commission d'amateurs participe avec le chef d'orchestre au choix des œuvres. L'A. fait, avec raison, plusieurs constats et lance des hypothèses explicatives. Remarquant, par exemple, la faible proportion de musiques chorales (par rapport à ce qui est proposé ailleurs), et s'étonnant qu'il ne soit pas fait appel, à défaut des chœurs du Grand Théâtre, aux chorales d'amateurs de la ville qui ne grèveraient pas le budget de l'association, elle suggère que de telles œuvres souvent à connotation religieuse, ont peut-être été prudemment écartées, dans une ville déchirée par les conflits politico-religieux. Le cas voisin de Paladilhe vient à l'appui de cette thèse, puisque ses *Saintes-Maries de la mer* sont le résultat d'une commande de Mgr de Cabrières et ont été jouées à ND des Tables. Mais cette hypothèse « idéologique » interfère avec le discrédit général dont souffrent les compositeurs régionaux, comme Déodat de Séverac ou le Carcassonnais Paul Lacombe pourtant joué à Paris. On voit ainsi toute la complexité des choix et des goûts musicaux au carrefour de multiples considérations d'ordres divers.

Autre question, à propos de la courte durée de vie de ces Concerts symphoniques, qui serait due à l'essoufflement du public peu en phase avec une programmation trop « moderne ». Sabine Teulon Lardic s'étend sur le cas de la *Symphonie cévenole*, de d'Indy, créée à Paris en 1887. Exécutée à deux reprises à Montpellier en 1900 (soit après 13 ans, et non 3 comme l'écrit l'A. par inadvertance), elle essuie deux foudres et est jugée ennuyeuse au possible par la critique locale. Mêmes critiques acerbes à l'encontre d'Ernest Chausson, dont l'audition du *Poème de l'amour et de la mer* et de la *Symphonie* aurait laissé de marbre les auditeurs (et le critique). Plusieurs hypothèses se présentent dans l'explication de ces rejets. L'A. suggère des conflits esthético-politiques autour de compositeurs membres éminents de la Société nationale de musique mais en conflit avec Saint-Saëns, qui est un pilier des programmes montpelliérains.

La partie la plus intéressante du travail de Sabine Teulon Lardic, aussi bien par les résultats obtenus que par la foule de questions qu'elle soulève, concerne ce que l'on peut appeler « le monde musical » montpelliérain. Il s'agit de la description des multiples intervenants qui, chacun à sa place, contribuent à faire exister la pratique de la musique : cela va des musiciens d'orchestre (dont l'auteur dresse la géographie à partir de leur domicile en ville) aux commerçants qui vendent ou louent des instruments de musique et des partitions, du public assistant aux concerts aux critiques musicaux dans la presse locale, des amateurs pratiquant un instrument pour leurs loisirs aux orphéons et aux entrepreneurs de spectacles de variétés ou de bals, etc. C'est dans cet espace local construit autour de l'intérêt pour la musique, que se dessinent tout à la fois des coopérations ou des complémentarités entre ces catégories d'acteurs qui ne peuvent véritablement exister que par les relations qu'elles entretiennent entre elles, et un système sous-jacent de hiérarchie des goûts musicaux qui institue des clivages tout à la fois esthétiques et sociaux entre milieux différenciés. Sans avoir utilisé Howard Becker (*Les mondes de l'art*, Flammarion 1988), ni Bourdieu (*La Distinction*,

L'amour de l'art...), l'A. saisit très bien la nécessité de sortir de la monographie classique d'une institution aux contours bien définis, pour la situer dans un univers plus vaste qui seul peut lui donner ses pleines significations.

Que ce projet ambitieux excède les limites d'un livre centré sur la vie éphémère d'un orchestre, personne ne peut en faire grief à l'auteur. Il faut bien au contraire la féliciter pour la profusion de questions qu'elle laisse en suspens, des pistes qu'elle esquisse à longueur de pages, et qui toutes convergent vers l'espoir que cette première pierre servira de fondation à des recherches systématiques de plus grande ampleur encore.

En l'absence des archives de la société, les documents d'origines diverses rassemblés par Sabine Teulon Lardic ne peuvent répondre à toutes les questions, et la curiosité des lecteurs bute sur des « blancs » frustrants. Je voudrais simplement livrer quelques réflexions nées de ma lecture.

En particulier, l'un des points essentiels de l'histoire de ces « Concerts symphoniques » est le passage d'un groupe de musiciens professionnels décidant en 1889 d'ajouter à leurs activités courantes au Grand Théâtre et au Conservatoire des séances périodiques de musique symphonique, à une association déclarée en préfecture en 1892 et dirigée par des notables de la ville, mélomanes distingués et parfois instrumentistes amateurs. Tant le montage juridique de l'association que les modalités pratiques de la « gouvernance » de l'institution ainsi modifiée restent opaques, faute de sources directes. L'A. comme ses lecteurs en sont réduits aux conjectures. Il est en tout cas significatif que, lorsque les membres de l'orchestre du Grand Théâtre renouvellent l'aventure d'un ensemble symphonique en 1909 (cf. dans ce numéro d'*Etudes héraultaises* l'article de Sabine Teulon Lardic sur la Mutuelle des musiciens), ils se gardent bien de rallier leurs anciens administrateurs et préfèrent s'organiser entre eux.

On peut imaginer plusieurs hypothèses concernant l'évolution de la structure institutionnelle des Concerts, et leur fragilité conduisant à une disparition rapide. L'une consisterait à douter de la réalité du mécénat qui semble être à l'origine de l'arrivée des notables de 1892. Les apports financiers se révèlent modestes, et les musiciens se rémunèrent essentiellement sur les recettes des concerts. Dans ce cas, ce serait une pièce supplémentaire à verser au dossier de la faiblesse des investissements culturels de la bourgeoisie montpelliéraine (on pourrait faire le même constat pour les investissements sportifs), que ce soit au sein de la Municipalité ou dans les initiatives privées. L'introduction des notables dans le fonctionnement de l'institution musicale, loin d'apporter à celle-ci une certaine assise économique, aurait surtout pour rôle de conforter les élites dans l'assurance de leur supériorité : l'A. utilise, peut-être imprudemment, les notions de « légitimité culturelle » ou de musique « légitime » héritées de Bourdieu, pour prêter aux notables des stratégies de distinction, sans d'ailleurs vraiment évaluer les difficultés de mise en œuvre de ces notions hautement problématiques (le concert symphonique est-il plus ou moins légitime que l'opéra ?).

Une autre hypothèse mettrait en avant des conflits entre membres fondateurs, c'est-à-dire entre fractions (ou factions) politiquement et idéologiquement divisées. C'est ainsi que coexistent protestants et catholiques, républicains radicaux et monarchistes, propriétaires terriens et hommes d'affaires, etc, sans pour autant que ce patchwork local puisse se réduire à quelques grandes catégories macro-historiques. Lorsque Sabine Teulon Lardic, dans son Introduction, avance que les Concerts symphoniques, à l'instar des autres associations musicales de l'époque, en utilisant le modèle de liberté d'association proposé par l'Etat « apparaissent en symbiose avec les valeurs de la III^e République. En effet, démocratisation, vulgarisation et (...) décentralisation sont au cœur de l'action publique républicaine » (page 10), elle s'appuie certes sur les recherches très documentées de Jann Pasler (*La République, la musique et le citoyen. 1871-1914*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2015), mais n'évite pas toujours les relations de causalité hasardeuses entre idéologies politiques générales et pratiques culturelles particulières. Il est ainsi trop rapide d'indexer l'association musicale des Concerts sur l'idéologie républicaine : au même moment, les catholiques monarchistes de Montpellier s'organisent en utilisant au mieux toutes les ressources législatives des gouvernements radicaux. Quant aux objectifs de démocratisation culturelle, il reste difficile d'en tester la réalité, entre manque d'informations sur le public des concerts, et absence avérée d'engagement municipal. Pourtant, il faut savoir gré à l'A. de tenter courageusement de dresser une galerie de portraits de ces notables mélomanes qui sont le noyau du public, et de les situer dans l'espace social montpelliérain, mais un tel portrait de groupe exige de descendre jusque dans les détails des biographies individuelles, ou à tout le moins familiales, pour pouvoir espérer reconstituer le tableau des tensions, clivages, rivalités ou alliances qui se jouent à plusieurs niveaux simultanément. La question reste de savoir si cette fragmentation des élites locales est facteur de conflits et d'instabilité au sein de l'institution, ou si le goût commun pour la musique suffit à réduire les fractures (on pense à ce que Frédérique Patureau dit des abonnés de l'Opéra de Paris se retrouvant au foyer de la danse « terrain neutre des privilégiés », dans *Le Palais Garnier dans la société parisienne*, Mardaga, 1991, page 363).

Autre hypothèse encore, celle de désaccords esthétiques au sein du monde musical montpelliérain, sur le type de musique souhaité au programme des concerts. D'éventuelles divergences ont pu se manifester entre les musiciens de l'orchestre (et leurs chefs successifs) et les « membres fondateurs » qui ont voix au chapitre, sans même parler du public qui peut manifester son désaccord par sa désertion des soirs de concerts. Sabine Teulon Lardic suggère une telle situation lorsqu'Etienne Gervais prend les rênes de l'association, et milite en faveur de la « musique contemporaine », ce qui aurait lassé le public, et hâté la fin des Concerts symphoniques. On peut regretter que l'A. n'utilise pas ses compétences de musicologue pour essayer de démêler dans le répertoire joué par la société des Concerts les éventuels linéaments d'une politique esthétique suivie par l'orchestre. Tout au plus

peut-on remarquer, si on suit la thèse de Jann Pasler déjà citée selon qui l'idéologie républicaine serait en phase avec une esthétique éclectique, que les programmes présentés pendant une douzaine d'années correspondent plutôt bien à cet impératif de diversité musicale. Si des conflits doivent se manifester, ce serait alors avec les tenants d'une ligne musicale plus dogmatique, ce que pourrait bien confirmer l'évolution de la scène musicale locale après la fin des Concerts symphoniques en 1903. Il n'a pas fallu très longtemps en effet pour que se manifeste, avec l'installation de Charles Bordes à Montpellier pour raisons médicales, une reprise des concerts et manifestations de grande ampleur. Le fondateur de la Schola Cantorum de Paris a très vite implanté en ville une annexe de la Schola, avec chœurs et orchestre, se spécialisant dans la défense et illustration de la tradition musicale française ancienne, tant liturgique que populaire, qui se prolonge chez des contemporains tels que d'Indy, Séverac ou le Carcassonnais Lacombe. L'entreprise reçoit l'appui de l'évêque Mgr de Cabrières, et du même Etienne Gervais que nous retrouvons actif dans la nouvelle organisation. La tenue à Montpellier des Assises nationales de la Schola, consacrées au chant populaire (du plain chant à la chanson) au printemps 1906, tout en se trouvant en butte à de multiples obstacles politiques, réunit plusieurs dizaines de noms, dont certains se trouvaient déjà parmi les membres fondateurs des Concerts symphoniques. A l'évidence, l'existence de la Schola à Montpellier n'a été possible que par le soutien des milieux catholiques et monarchistes, et tout particulièrement de *L'Eclair* et de son jeune chroniqueur Raoul Davray. Les articles détaillés parus autour de 1906 dans *La Tribune de Saint-Gervais*, l'organe de la Schola Cantorum, éclairent les luttes de légitimité du champ musical montpelliérain - c'est-à-dire les conflits autour de la question de savoir quelle musique

mérite d'être défendue – sur un fond de profonds clivages idéologico-politiques.

Il serait trop long de détailler toutes les questions que les analyses de Sabine Teulon Lardic font naître chez le lecteur. On trouve des matériaux pour prolonger l'étude des rapports entre les différents types de musique proposées au public, de l'opéra au café-concert et à l'orphéon, mais aussi une approche économique des conditions de diffusion de la musique, ou encore l'esquisse d'une sociologie de la réception cherchant à distinguer les différents types d'écoute, ou même à évaluer les capacités d'attention du public. Thèmes extrêmement variés, qui font toute la richesse de ce beau livre, qui vaut autant pour la masse des informations recueillies que pour la profusion des questionnements qu'il suscite. C'est le type même de livre dont on souhaite qu'il ait une suite. Le lecteur se prend à rêver d'un programme coordonné de recherches universitaires qui, sur cette base solide, se donnerait pour tâche l'analyse de l'espace culturel montpelliérain sous la III^e République, cette période foisonnante de sociétés musicales, de revues littéraires, d'expériences artistiques, de révolutions corporelles... Sabine Teulon Lardic nous montre en quoi une histoire culturelle ambitieuse permet de retrouver la leçon de Bourdieu et de faire de l'analyse des goûts (et des dégoûts) le carrefour où se croisent l'espace social des groupes en lutte ou en concurrence idéologique et politique, les institutions de production et de diffusion des objets culturels, les sociabilités de réception de ces objets qui se forment par affinités de goût, et les trajectoires de vie individuelles qui façonnent les dispositions personnelles et les capacités à s'appropriier ces mêmes objets. Bref, une histoire totale, dont l'auteur nous laisse espérer la possibilité.

[Guy Laurans – guy.laurans@wanadoo.fr]



LES AUTELS CHRÉTIENS
DU SUD DE LA GAULE

(V^e-XII^e SIÈCLES)

Yumi Narasawa



Préface de Michel Fixot

BREPOLS  PUBLISHERS

L'autel chrétien, symbole du Christ, centre de l'acte rituel, est également un objet archéologique. Un autel ancien parvient rarement dans son intégralité. Cependant, en étudier un simple fragment permet d'établir des renseignements relatifs à l'aspect historique du site, à l'aspect liturgique et artistique. La Gaule méridionale est privilégiée par la quantité d'autels anciens conservés. Certaines difficultés particulières - la rareté de la conservation du contexte originel et le conservatisme de la typologie - causent un inévitable flou sur les datations de la majeure partie des restes. Pour affronter les obstacles, cette étude dresse d'abord une documentation aussi exhaustive que possible, ce qui consiste à inventorier chaque exemple avec des photos, des dessins, à analyser et classer les formes et les décors, à éclaircir sa provenance, son histoire. Les documents recueillis sont suffisamment satisfaisants pour apporter une vue d'ensemble. L'inventaire compte 454 objets sur onze départements du Sud de la France. C'est-à-dire six départements de Provence (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse), deux de la Basse Vallée du Rhône (Ardèche, Drôme) et trois du Languedoc méditerranéen (Gard, Hérault, Aude). Englober deux régions, la Provence et le Languedoc méditerranéen, revient à se donner un cadre géographique cohérent. Dans l'étude synthétique, on commence par l'analyse de quatre groupes d'autels de tradition paléochrétienne, chacun s'avérant fortement caractérisé par la morphologie et le décor. Est abordée ensuite l'étude typologique de l'ensemble du corpus, afin de dégager d'éventuelles tendances chronologiques et géographiques. Le dernier chapitre est consacré au problème du réemploi, point particulièrement intéressant pour ce type de mobilier, qu'il s'agisse de la réutilisation de matériaux ou de blocs antiques, de la réutilisation d'un autel dans un autre autel ou dans une nouvelle église. Ce mobilier liturgique s'inscrit ainsi dans une histoire longue. La chronologie de l'étude s'étend de la date la plus ancienne de conservation (Ve s.) jusqu'à la fin de l'époque romane, date à laquelle l'aspect de l'autel a connu un vrai changement avec l'apparition des retables. L'enquête sur cette «longue durée» était donc incontournable pour compléter le témoignage fort lacunaire des formes les plus anciennes de cet objet liturgique, et elle permet de mettre en relief leur spécificité par rapport à celle des époques qui suivent.

[Présentation de l'éditeur]

Les autels de Languedoc et de Provence

Le meuble le plus important d'une église est bien l'autel dans lequel sont insérées des reliques et qui permet au prêtre de célébrer la messe. Dans l'Hérault, depuis les publications classiques du chanoine Jean Hébrard (*Anciens autels du diocèse de Montpellier*, Montpellier, 1942) et de l'abbé Joseph Giry (Autels romans inédits du département de l'Hérault, *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 22, 1955, p.5-12), notre département avait bénéficié d'un très large inventaire complété, au fur et à mesure, par de nouvelles découvertes.

C'est Yumi Narasawa, chercheuse à l'Université de Tokyo, qui, après une thèse dirigée par M. Fixot, à l'Université d'Aix-en-Provence en 2008, vient de publier un magnifique livre : *Les autels chrétiens du Sud de la Gaule (V^e-XII^e siècles)*, Turnhout, 2015, collection Bibliothèque de l'Antiquité tardive n° 27, 604 pages. Il s'agit d'abord d'une recension des sites qui ont livré des autels, inventaire alphabétique riche de 454 numéros, qui est suivi d'une étude synthétique.

Notre département est particulièrement bien pourvu, puisque ce sont 103 numéros qui le concernent, dans 64 communes : certaines d'entre elles possèdent plusieurs autels, comme Saint-Guilhem-le-Désert (13), Villemagne (6), ou Villeneuve-lès-Maguelone (4).

Les notices sont accompagnées de dessins, de relevés

et de photographies qui font de l'ouvrage un corpus directement utilisable.

Le problème posé reste celui de la datation. Certes, quelques-uns d'entre eux - comme les autels décorés de lobes - sont aujourd'hui datés du plein Moyen Âge, ou bien, comme à Minerve, l'autel, provenant de Narbonne, possède une inscription qui permet de donner la date de 456/457. Mais la plupart des tables sont d'une grande simplicité, sans décor ni inscription, si bien qu'il est impossible de parvenir à une précision chronologique, d'autant plus que, très souvent, malgré des transformations ou reconstructions d'un édifice, l'autel primitif a été maintenu dans sa place éminente.

Bien entendu, l'enquête s'est étendue à tout le Languedoc-Roussillon et à la Provence, permettant de constituer des séries. Depuis 2008, de nouvelles découvertes ou des publications ont contribué à une meilleure connaissance ou datation. Tel qu'il est, ce corpus fait néanmoins de cet ouvrage la base de toute recherche ultérieure fondée sur l'archéologie, mais aussi sur les textes encore inédits qui sont très nombreux. Les noms de pèlerins qui ont été gravés sur certains autels, comme à Minerve, montrent bien que chacun voulait se mettre sous la protection divine et proche des reliques dont le rôle a été déterminant pour tout ce qui concerne les lieux et les cultes.

[Jean-Claude Richard Ralite]

Les cimetières au village



Croix au cimetière de Lacoste. (Cliché EH).

Les Journées internationales de l'abbaye de Flaran (Gers), depuis 1979, réunissent chaque année sur une thématique fixée à l'avance les meilleurs spécialistes du sujet considéré. Le volume 35, 2015, sous la direction de Cécile Treffort, réunit les Actes des Journées de 2013 consacrées au Cimetière au village dans l'Europe médiévale et moderne (Presses Universitaires du Midi, 2015, 256 p.).

Le sujet n'est certes pas nouveau et la bibliographie de plus en plus étendue (voir déjà celle publiée dans les *Etudes Héraultaises*, 45, 2015, p. 7-9). La communauté des morts - comme celle des vivants - se regroupe, en général, autour de l'église et le sol qui l'abrite est béni et sacré ! Cette situation est encore celle de nombreux cimetières de nos villages, même si, depuis les 18^{ème} et 19^{ème} siècles, pour des raisons diverses, les autorités ont engagé les municipalités à créer de nouveaux cimetières, ce qui n'implique pas nécessairement la suppression du cimetière primitif et des exhumations et transports dans le nouveau lieu qui, comme les précédents, est sacré et béni par les autorités religieuses. Parfois, la nécessité d'un cimetière pour les protestants ou pour les juifs a entraîné la création d'un autre cimetière qui reste toujours un lieu privilégié et religieux.

Le rapport introductif d'A. Dierkens et de C. Treffort fixe les termes du sujet et ses grandes lignes historiques : successivement, la diversité des espaces funéraires, la relation village/cimetière, l'étude d'exemples, l'apport de l'archéologie, les relations avec les récoltes hébergées dans les églises et les cimetières, les ensevelissements d'enfants, les « mauvais morts » interdits de cimetière, la recherche des morts des grandes batailles du Moyen Âge, l'impact des épidémies, tels sont les sujets des contributions qui nourrissent la réflexion. On n'ignore pas non plus que les cimetières, parce que, un jour ou l'autre, chaque famille visite ces lieux, restent un lieu d'affirmation sociale et que les édifices au-dessus des tombes sont parfois de vrais monuments, objets même de visites touristiques sinon même, comme la tombe de Jim Morrisson (1943-1971) au Cimetière du Père Lachaise à Paris, des lieux de vénération.

Parmi la bonne douzaine de communications, retenons particulièrement celle d'Isabelle Cartron, sur les espaces funéraires d'avant le cimetière, celle de Régis Bertrand sur les cimetières villageois français entre XVI^e et XIX^e siècles, et particulièrement celle signée par Aymat Catafau et Olivier Passarrius : « "Village ecclésial" et cellera en Languedoc-Roussillon : questions en débat et éclairages archéologiques ».

Les cimetières, les nécropoles, depuis l'aube des temps restent les lieux de mémoire et de souvenir, intégrés aux cultes de la Cité, et dont la permanence est la réponse à la fuite du temps et au départ de ceux qui restent chers.

[J.-C.R.R.]

L'archéologie régionale 1942-2015

Depuis 1942 et la publication de la Loi - dite Loi Carcopino, la situation de l'archéologie nationale a énormément évolué. Avant la Loi, chaque chercheur, professionnel ou amateur, avait toute liberté d'engager des recherches et des fouilles. Dans les meilleurs des cas, ces recherches étaient signalées dans les revues nationales (*Bulletin de la Société Préhistorique Française* par exemple) ou régionales/départementales que des Sociétés faisaient paraître. Devant une situation aussi éclatée, le gouvernement de l'époque et Jérôme Carcopino en particulier ont promulgué une Loi qui instituait des Directions régionales des Antiquités préhistoriques et historiques. Leurs directeurs, nommés par Paris et bénévoles, devaient accorder des autorisations officielles de fouilles et recevoir les rapports qui en découlaient. Ces deniers, intégralement ou sous forme de notices résumées, étaient publiés dans la nouvelle revue *Gallia* qui, chaque deux ans, donnait, par région, un compte rendu des activités des directions régionales, toutes périodes confondues. Puis une nouvelle revue, *Gallia-préhistoire*, recueillait les informations et articles concernant la Préhistoire entendue depuis les origines jusqu'au premier âge du Fer. Les directeurs respectifs devenaient des personnages distincts jusqu'en 1984, date à laquelle les Conservateurs régionaux de l'Archéologie réunirent en leurs mains les deux domaines.

La constitution au début des années 60 d'un Bureau des fouilles et antiquités, après la création du Ministère de la Culture, donnera une réelle impulsion à l'archéologie nationale avec la création, pour aider les Directeurs régionaux bénévoles - membres de l'Université, du CNRS ou indépendants - d'une catégorie d'assistants à plein temps qui peu à peu quadrillèrent la France (ayant fait partie de la première volée de nominations en 1964, j'ai pu suivre l'évolution du service). Peu à peu, le développement du service, la nécessité de faire face aux permis de construire, permirent, non seulement d'accroître le personnel, mais d'aboutir à une nouvelle Loi, en 2000, relative à l'archéologie préventive et à la création de l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives). Ce dernier, désormais, allait se charger de tous les travaux préalables à toute construction, sous le contrôle des Conservations mais avec un budget autonome financé par les promoteurs.

Les chantiers de fouilles dites programmées continuaient à ne dépendre que des Conservations avec, pour directeurs des fouilles, des membres du Service, de l'Université, du CNRS ou d'indépendants.

La question de l'information et de la diffusion des résultats a été, alors, prise en charge, par le Ministère de la Culture et, depuis 1991, chaque région doit donner un *Bilan scientifique régional* (27 publiés annuellement) qui fait le point de l'activité archéologique, à partir des rapports de fouilles provenant des chantiers programmés ou de l'INRAP. La revue *Gallia* ne donne plus désormais que des articles soit en relation avec des chantiers de fouilles soit d'ordre thématique ; les chercheurs du CNRS quant à eux ont pour mission la publication d'études d'analyses ou de synthèses, mais non pas la responsabilité de fouilles, même si, en réalité, certains d'entre eux assurant les deux !

Le dernier *Bilan scientifique 2014* du Languedoc-Roussillon vient de paraître en 2015 (un volume A4 de 260 pages, diffusé par le Service) avec des informations classées par département et accompagnées de comptes rendus des programmes interdépartementaux. Il ne s'agit donc pas de publications de recherches, mais de synthèses des rapports adressés chaque année au Service. L'avantage, par rapport à l'ancien système, est de fournir plus rapidement ces informations qui laissent espérer des publications complètes et détaillées. Cela n'est certes pas la règle générale et on ne saurait énumérer les recherches qui, à ce jour, n'ont donné lieu à aucune autre publication. Un peu comme pour les Archives Départementales, faut-il se satisfaire de ces accumulations dont il y a gros à parier qu'elles ne donneront rien d'autre, et ne seront pas suivies d'études de synthèse ?

La défunte Fédération archéologique de l'Hérault (1970-2015) lors de la célébration de son trentenaire, en 2000, dans sa revue *Archéologie en Languedoc* (vol 23, 1999 et 24, 2000) a donné un large bilan régional auquel on peut se référer. La question est aujourd'hui posée au moment de la fusion entre Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, afin que la recherche archéologique ne donne pas lieu seulement, comme à Nîmes ou à Narbonne, à des musées mais bien à des actions importantes de terrain : le milieu urbain comme l'espace rural sont susceptibles de voir disparaître les vestiges de leur histoire sous l'impact des constructions et des restructurations. [J.-C.R.R.]

Passez la monnaie...

Philippe Sénac et Sébastien Gasc viennent de diriger un ouvrage de synthèse sur : *Monnaies du Haut Moyen Age, Histoire et archéologie, Péninsule Ibérique-Maghreb, VII-XI^{ème} siècle*, Toulouse, 2015, regroupant treize articles qui montrent l'importance dans la péninsule ibérique et dans notre Septimanie de la circulation des monnaies d'or ou de bronze visigothiques (on ne saurait oublier ici le magnifique *corpus* de Ruth Pliego Vazquez, *La moneda visigoda*, Séville, 2009, 2 volumes) et islamiques durant les siècles, encore mal connus, qui précèdent l'époque carolingienne. Les découvertes de monnaies d'or restent très rares même si les cartes de répartition pour les visigothiques couvrent le territoire de leurs rois avec de nombreux ateliers y compris celui de Narbonne. Il n'est pas possible d'envisager ces monnaies comme des espèces circulantes mais bien plutôt des thésaurisations, des frappes de prestige, des contributions aux impôts... Ce sont les espèces en bronze, reconnues depuis peu pour les visigothiques, qui pouvaient circuler de façon courante. Cette « soif de l'or » n'est pas propre à ces siècles, c'est une constante de nombreuses civilisations, depuis l'Antiquité. On rappellera ici que, encore au XIII^{ème} siècle, le pape Clément IV, depuis Rome, avait fulminé contre l'évêque de Maguelone, Béranger de Frédol, accusé de faire frapper,

dans son atelier de Melgueil, des imitations de monnaies d'or islamiques (A. Germain, De la monnaie mahométane attribuée à un évêque de Maguelone, *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, 1^{ère} série, 3, 1850-1854, p. 683-704).

Cet ouvrage a aussi le grand intérêt d'éclairer les relations de la Septimanie avec la péninsule ibérique en ce qui concerne les monnaies islamiques et les tributs versés aux nouveaux maîtres du territoire en attendant la « Reconquête » carolingienne (Ph. Sénac, *Mahomet et Charlemagne en Espagne, (VIII-IX siècles)*, Paris, 2015). Le site de Ruscino (Perpignan, Pyrénées-Orientales) a livré des plombs avec inscriptions en langue arabe, en relation avec les combats et les prises de villes. L'archéologie n'a pas encore révélé des architectures en relation avec les visigoths ou les populations musulmanes, mais ont-elles existé ou bien ces conquérants (réduits peut-être à des dirigeants, après la conquête) ne se sont-ils pas établis dans des édifices civils ou même religieux existants ? Les récents ouvrages sur ces siècles mal connus constituent une invitation à les inclure dans nos mémoires et ne pas envisager un « passage » de l'Antiquité aux Carolingiens sans aucune transition. [J.-C.R.R.]

Congrès d'Histoire de l'Art à Montpellier

C'est avec beaucoup trop de retard que nous signalons la publication des Actes du 4^{ème} Congrès de l'Association des Professeurs d'Archéologie et d'Histoire de l'Art des Universités tenu à Montpellier en novembre 1996, et qui concerne à plusieurs titres notre département et notre région. Ce volume, intitulé *Arts et culture, une vision méridionale*, sous la direction de Marianne Barrucand, a été publié en 2001 par les Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.

On retiendra plusieurs communications : celle de Luce Barlangue (Université de Toulouse) sur la sculpture dans la ville en Languedoc, celle de D. Saudron sur l'architecture gothique, de Thierry Janin (CNRS) sur les importations dans les communautés protohistoriques, de Sylvie Aubenas (BNF) sur les premiers usages de la photographie dans les ouvrages d'histoire de l'art en France, et celle d'A. Goudal sur le centralisme artistique.

Mais nous voudrions attirer l'attention sur la contribution de la regrettée Ghislaine Fabre : « Identification d'une

vue gravée de Montpellier au XVI^{ème} siècle » qui étudie, de façon très détaillée et comparative une vue de Montpellier, la plus ancienne, datée par elle de 1562. Elle est due à Antoine Du Pinet qui l'a publiée dans son livre sur les représentations de villes à Lyon en 1564. L'auteure montre que c'est bien cette représentation et non pas celle de la Cosmographie universelle de S. Münster qui est la première et qu'elle a été utilisée de façon plus ou moins servile ultérieurement.

Ce sujet a été travaillé ultérieurement par cette auteure, avec d'autres, dans le *Bulletin historique de la ville de Montpellier* et dans les volumes monographiques sur Montpellier publiés dans le cadre des travaux de l'Inventaire Général des Monuments. (Cette vue gravée fait également l'objet d'un article détaillé dans le numéro spécial d'*Etudes Héraultaises* en hommage à Jean Nougaret, à paraître).

[J.-C.R.R.]

L'Audois André Hélène, « prince noir du roman noir francophone »



Il existe des auteurs de romans fort connus et célèbres ailleurs que dans leur terre natale : c'est le cas d'André Hélène (Narbonne 1919-Leucate 1972) dont l'œuvre est, disons-le, considérable : il a écrit de la poésie, des romans noirs, des reportages, des scénarios... qui révèlent un anticonformiste libertaire et provocateur, n'hésitant pas à écrire en 1946-1947 : « Nous, nous ne sommes pas seulement des bohèmes, nous sommes la Bohème. Ceux que l'on ne connaît pas parce qu'ils ne fréquentent pas les bars américains ni les cafés qui n'ont de littéraire que le nom... Il n'est qu'un moyen de sauver la Librairie française d'une mévente grandissante au bénéfice des étrangers : c'est la Vérité », salué par M. Lebrun dans un *Dictionnaire des auteurs de romans policiers* : « Il mourut alcoolique et ignoré, sa vie fut celle d'un forçat de la plume ». Grâce à quelques amis fidèles, il est possible aujourd'hui de trouver des ouvrages restés longtemps épuisés.

Fils de Philippe Hélène (conservateur de bibliothèque et de musée à Narbonne, auteur de : *Les origines de Narbonne*, Toulouse-Paris, 1937), André Hélène publie d'abord des poèmes, rejoint Paris en 1936 où il est assistant de Henri Diamant-Berger (*Arsène Lupin détective*) puis gagne l'Espagne en pleine guerre civile. Réformé en 1939, il demeure à Leucate avant de rejoindre le maquis dans les Pyrénées. La guerre terminée, il se trouve à Paris où il exerce mille métiers tout en prenant le temps d'écrire et inaugurant une très longue série de romans policiers (Les n° 23, 2000, et 24, 2001 de la revue *Polar* sont presque entièrement consacrés à A. Hélène).

Bon nombre de ces romans se passent dans notre région : Perpignan, Leucate, Narbonne, Montpellier... souvent dans l'atmosphère très glauque de la dernière guerre mondiale et dans la période qui a suivi la Libération où se rencontrent des personnages de tout acabit, cherchant à se sauver, n'hésitant pas à dénoncer ou collaborer, commettant des méfaits, etc... On ne saurait les citer tous, mais seulement un choix subjectif dans les réimpressions disponibles : *Les clients du Central Hôtel* (2000), *Le festival des Macchabées*, (2001), *Les voyageurs du vendredi* (2001), *Le Bon Dieu s'en fout* (2002), *Les flics ont toujours raison* (2002), *Les salauds ont la vie dure* (2001), tous aux éditions e-dite à Paris, choisis dans une œuvre de 200 romans ! Ces réimpressions sont en général accompagnées de préfaces détaillées qui apportent un éclairage bienvenu. [photo d'André Hélène, coll. particulière]

[J.-C.R.R.]

Raoul Lambert... Nîmes, Montpellier, Paris, le Vercors, le Pic Saint Loup...



Raoul Lambert au travail en 1955 (© famille Lambert).

Il faut être montpelliérain de longue date pour avoir connu le peintre Raoul Lambert et apprécié ses œuvres exposées dans plusieurs galeries, celles qui sont au Musée Fabre ou dans des collections privées. Ses enfants avaient commencé un Catalogue (voir *Etudes Héraultaises*, 30-32, 1999-2001, p. 388) mais l'ampleur de la tâche et, surtout, la dispersion des œuvres n'ont pas permis d'aboutir. Il faut espérer qu'un jour ou l'autre, le Musée Fabre, comme il l'a fait pour Camille Descossy ou Georges Dezeuze, nous donnera un ouvrage consacré à l'un des meilleurs peintres du Clapas.

Nous rappellerons que Raoul Lambert, né à Nîmes en 1914, fils de militaire, fait ses études au lycée de Montpellier, commence des études de notariat en même temps qu'il peint, mais entre à l'Ecole des Beaux-Arts en 1932, part à Paris mais revient à Montpellier en 1939... En juillet 1940, il entre dans la Résistance et s'engage dans la lutte contre l'occupant dans la Drôme et le Vercors. Retour à Montpellier qu'il ne quittera plus ; il ouvre un atelier, les Tonnelles, dans la rue Saint-Louis où vont se retrouver une pléiade de peintres devenus célèbres depuis (nous devons tous nos renseignements biographiques et artistiques à Mme Andrée Lambert-Tremblay que nous remercions ici).

Sur l'œuvre de l'artiste, nous n'avons pas de meilleures appréciations que celles de l'excellent critique d'art du Midi Libre, J.-L. Gourg, qui écrivait dans un article de 1956 :

« Point d'artiste qui donne davantage l'impression qu'il obéit à une nécessité intérieure. Dès l'abord, on est frappé par la véhémence, le mouvement, le lyrisme de ces toiles qui représentent des paysages du Languedoc : garrigues, vignes, oliviers, de cette Provence que Lambert connaît bien pour en avoir contemplé souvent, près de son ami Chabau, le visage noble et grave. Certes nous sommes devant un coloriste qui a retenu la leçon des Fauves tout en l'accordant avec les exigences de son tempérament. Raoul Lambert sait exalter à son paroxysme un rouge, un bleu profond lui permet d'obtenir les accords les plus sonores. Mais, ce faisant, il donne aux volumes leur pleine valeur, car il part d'un dessin vigoureux, incisif, d'une étonnante autorité. A l'occasion d'ailleurs, il use d'une palette aux ressources volontairement limitées. Ainsi cet amoureux fervent de la nature qui fixe, en quelques taches d'aquarelle, une impression fugitive, un état d'âme, atteint des effets pathétiques, d'une prenante austérité. Il n'est pas de ceux enfin à qui les longs ouvrages font peur. Nous en voulons pour preuve des compositions à plusieurs personnages aussi importantes que ses scènes de vendanges, les nus qu'il campe en plein air, soucieux de donner à leurs chairs nacrées la transparence même de la vie. Que dire des tableaux d'amples dimensions sur le thème de la Passion dans laquelle Raoul Lambert donne vraiment la mesure de sa science de la construction et du rythme ? ».

Nous voudrions attirer l'attention sur un ensemble de fresques qu'il réalisa en 1955 pour décorer la chapelle



Fresque de la chapelle en 1955 (Coll. privée).

Saint Joseph en haut du Pic Saint Loup. Certes Raoul Lambert ne se prenait pas pour le nouveau Michel Ange... mais celui que ses amis dénommèrent « l'ermite du Pic Saint Loup » avait sur place réalisé des fresques en relation avec la passion du Christ. Malheureusement, le fameux hiver sibérien 1955-1956 eut raison de ces œuvres. L'artiste dépité dans son atelier de Montpellier va refaire la composition sur des panneaux d'isorel susceptibles de résister aux infiltrations et humidité de la chapelle. Mais ce travail n'aboutit pas, les panneaux ont disparu et on ne dispose pas de documents sur l'ensemble de la composition. Seules quelques photographies gardent le

souvenir d'une œuvre forte, très colorée, riche de portraits de dix personnages grandeur nature dont il ne reste aucune trace aujourd'hui dans cet ermitage.

Raoul Lambert continuera d'exposer dans plusieurs galeries, principalement de Montpellier, poursuivant jusqu'à sa fin en 1969, à 55 ans, une belle œuvre de plus de trois mille toiles. Citons encore J.-L. Gourq qui, dans le Méridional, fait son éloge funèbre : « Il y a chez lui une fureur de créer, d'entrer ainsi en sympathie avec les êtres et les choses, une allégresse communicative que traverse bien souvent un sentiment tragique de l'existence. »

[J.-C. R.R.]



Chapelle St Joseph au Pic St Loup (cliché EH).



La fresque en 2015 (cliché EH).

Lien des Chercheurs cévenols. Années 2015 et 2016.*LCC 180, janvier-mars 2015,*

- Castagno, Jan, « Le document en langue d'oc. La trombe ! Une crue du Galeizon », p. 29.
 Dumas, Marie-Lucy et coll., « Villefort d'après le compoix de 1602 », p. 4-8.
 Dumas, Marie-Lucy, « L'enclos de la ville de Villefort : une construction au tournant du XII^e siècle ? », p. 9-13.
 Liotard, Gabriel, « La loge 'le Réveil des Cévennes' à Alès (1919-1949) », p. 14-18.
 Pieters, Jean-Gabriel, « De quelques inondations survenues à Alès », p. 21-28.
 Poujol, Olivier, « Arthur Ranc (1831-1908). Sa famille, ses combats, ses relations avec Marcellin Pellet » (I), p. 19-21.

LCC 181, avril-juin 2015,

- Coll., « L'impact de la guerre dans nos familles : une génération perdue », p. 16-20.
 Peladan, Robert, « Pierre Peladan, galérien pour la foi », p. 12-14.
 Pieters, Jean-Gabriel, « Heurs et malheurs du jardin du connétable de Montmorency à Alès », p. 4-11.
 Poujol, Olivier, « Arthur Ranc (1831-1908). Sa famille, ses combats, ses relations avec Marcellin Pellet » (II), p. 21-25.

LCC 182, juin-septembre 2015,

- An., Les loges maçonniques dans le Gard septentrional (frise chronologique), p. 32. [XVIII^e -XXI^e siècles]
 Cadoret, Florian, « Les notables catholiques et protestants en Piémont cévenol (l'exemple de Durfort) : possession de la terre, métiers et répartition sociale (XVIII^e siècle) », p. 19-25.
 Malclès, Robert, « Un Villefortais oublié : Jacques Bonnet, curé, député de la Sénéchaussée de Nîmes aux États Généraux de 1789 », p. 7-17.
 Rolland, Pierre, « Un 'épisode cévenol', à Saint-Ambroix en 1772 », p. 4-6.
 Wienin, Michel, « Le document en langue d'oc. Un poème de François Pouzol sur la Grande Guerre », p. 26-27.

LCC 183, octobre-décembre 2015,

- Bastide, Robert, « Avèze, la chapellenie Sainte-Catherine, 1471-1789 », p. 21-28.
 Coll., « Les 40 ans de LCC. Hommage à Jean Pellet et Jean-François Breton », p. 3-5.
 Couderc, Freddy, « Lettre d'un prieur d'une paroisse de la Cévenne ardéchoise en 1735 », p. 15-18.
 Dumas, Marie-Lucy, « Villefort, ville protestante (1562-1663) », p. 6-14.
 Wienin, Michel, « Le document en langue d'oc. Poème sans titre, monologue », p. 19-20.

LCC 184, janvier-mars 2016,

- Coll., « La seigneurie d'Arènes au XVIII^e siècle », p. 4-12.
 Dumas, Marie-Lucy, « L'enquête géographique au milieu du XVIII^e siècle : l'exemple du nord du diocèse d'Uzès », p. 24-29. [Enquête des bénédictins]
 Poujol, Olivier, « Le fraidronite (Christol, Cordier et Dumas) », p. 13-21.
 Wienin, Michel, « Le document en langue d'oc. Un texte en occitan très patoisé : tract électoral en langue d'oc à l'occasion des élections de 1877 », p. 21-23. [As electurs d'Alès et de la campagno]

Revue d'Histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard.*RHMC, n° 29, 2014.*

- Aramel, Philippe, « Les faubourgs de Nîmes du XVII^e au XX^e siècle. Intérêt patrimonial et enjeu urbain », p. 58-78.
 Bertrand-Fabre, Danielle, « Bibliographie 2013 », p. 183-192.
 Cabane, Fabrice, « Louis Mouric, chansonnier gardois de la Belle Époque », p. 7-18.
 Chamboredon, Robert, « Gaston Doumergue (1863-1937). D'Aigues-Vives à l'Élysée », p. 91-108.
 Chamboredon, Robert, « Un document exceptionnel : le registre des expéditions vers l'Amérique (1748-1767) », p. 109-118.
 Christol, Michel et Pugnière, François, « Les artisans du savoir : une lettre de Boileau de Castelnau à Jean-François Séguier », p. 119-131.
 Freyssinet, Marianne, « Anne de Rulman (1582-1632) et le dessin d'antiques : de la représentation à la réinterprétation de l'Antiquité », p. 79-90.
 Galant, Jean-Christophe, « Histoire d'une ascension : quand les Mathieu deviennent Mathei de Valfons, marquis de La Calmette (XVII^e -XIX^e siècles), p. 132-142.
 Goossens, Irian, « Entre protestantisme et catholicisme : le parcours politico-religieux d'Antoine de Crussol (1528-1573), 1^{er} duc d'Uzès, pendant les guerres de Religion », p. 33-45.
 Huard, Raymond, « À l'arrière du front : le Gard mobilisé, 1914-1919 », p. 19-32.
 Pélaquier, Elie et Durand, Stéphane, « Les états de Languedoc et les diocèses de Nîmes, Uzès et Alès (milieu XVII^e siècle-fin XVIII^e siècle) », p. 46-57.

RHMC, n°30, 2015.

- Bernard, Thomas, « L'homme face au mal : le journal de santé de Fournier d'Albe (1826-1834) », p. 79-97.

- Bertrand-Fabre, Danielle, « Bibliographie 2014 », p. 163-172.
 Chamboredon, Robert, « *In memoriam*, Robert Debant (1928-2015) », p. 121-122.
 Creissen, Claire-Lise, « Alès au XIX^e siècle, la ville en métamorphose », p. 7-19.
 Delanoé, Nelcy, « D'un poème d'Aragon aux deux rafles de Villeneuve-lès-Avignon, 1942-1943 », p. 21-31.
 Herrmann, Anny, « La 'bouvino' au début du XX^e siècle, d'après les œuvres de Paul Vézian, félibre gallargois (1869-1952). De la violence à la noblesse », p. 32-48.
 Huard, Raymond, « *In memoriam*. Maurice Agulhon (1926-2014) », p. 117-119.
 Martel, Philippe, « Le Félibrige et la renaissance d'Oc au XIX^e siècle », p. 99-115.
 Raynaud, Claude, « Le Lunellois : une société rurale du XVI^e au XVIII^e siècle », p. 65-78.
 Ritter, Philippe et Mathon, Georges, « Le bombardement de Nîmes du samedi 27 mai 1944. 1944-2014 : 70 ans, de la propagande à l'histoire... du mythe à la réalité », p. 49-63.

Annales du Midi, tome 127, 2015.

Annales du Midi, 289, janvier-mars 2015.

- Chareyre, Philippe, « Travail et repos dominical dans une ville calviniste, Nîmes, XVI^e et XVII^e siècles », p. 47-64.
 Juillet, Clair, « Occuper une usine de haute technologie : Sud-Aviation Toulouse en mai-juin 1968 », p. 83-104.
 Laumonier, Lucie, « Manières de parenté. Les formes de l'adoption dans la région de Montpellier au XV^e siècle », p. 7-24.
 Nakayama, Shun, « Alexandre Du Mège et l'enrichissement des collections archéologiques du Musée de Toulouse dans les premières décennies du XIX^e siècle », p. 65-82.
 Vitores Casado, Imanol et Bochara, Michel, « Une attaque castillane contre le Labourd en 1419 : portée militaire et enjeux stratégiques d'une algarade frontalière », p. 25-46.
 Brunet, Marc, Chronique des thèses, p. 105-110.

Annales du Midi, 290, avril-juin 2015.

- Peyrard, Christine, « Introduction », n° spécial, *Biographies révolutionnaires*, p. 165-168.
 Alzas, Nathalie, « Un pasteur 'rouge' de la Révolution française, Jacques Molines », p. 183-201.
 Belmonte, Cyril, « Leblanc de Servanes (1739-1822) de la vallée des Baux à la Convention nationale », p. 203-215.
 Doria, Alessandra, « Biographies révolutionnaires et migrations : les français à Nice en 1794 d'après les cartes de sûreté », p. 217-233.
 Lapacherie, Jean-Gérard, « Bourcier, prêtre queyrassin réfractaire », p. 235-251.
 Peyrard, Christine, « Ange-Alexandre Bondon ou un ingénieur-architecte en révolution », p. 169-181.

Annales du Midi, 291, juillet-septembre 2015.

- Berthe, Maurice, « Des 'bastides' avant l'ère des bastides classiques », p. 293-324.
 Dominici Verdier, Camille, « 'Les enfants de la ville' : le consulat montpelliérain et ses nourrices à l'aube du XVI^e siècle », p. 349-366.
 Plat, Emmanuel, « Les dockers du port de Bayonne à travers les mouvements sociaux de la Belle Époque », p. 389-406.
 Roques, Rémy, « Le gouvernement d'Alphonse de Poitiers en Auvergne », p. 325-348.
 Walshaw, Jill Maciak, « L'adaptation du jacobinisme au monde rural : la politisation populaire dans les villages de la Haute-Garonne, 1790-1795 », p. 367-388.
 Alvira Cabrer, Martin, Chronique des thèses, p. 421-433.

Annales du Midi, 292, octobre-décembre 2015. N° spécial, *Élites en représentation, représentation des élites. Les élites méridionales de la Renaissance au XX^e siècle*.

- Agostino, Marc, « Les archevêques de Bordeaux : le seigneur et le pasteur. Les représentations aux XIX^e et XX^e siècles », p. 489-497.
 Coste, Laurent, « Les magistrats urbains dans la France méridionale sous l'Ancien Régime : diversité des messages et des représentations », p. 477-487.
 Lagrange, Marion, « Les représentations des universitaires bordelais et la temporalité de la figure du savant (1880-1960) », p. 499-516.
 Le Mao, Caroline et Figeac, Michel, « Les représentations de la magistrature sous l'Ancien Régime », p. 455-476.

SESA : Bulletin de la Société d'Études scientifiques de l'Aude, tome CXIV, 2014. Section « Histoire ».

- Bascou, Pierre, « Moulins et meuniers des Hautes Corbières du XVI^e au XVIII^e siècle », p. 113-124.
 Blanco, Jacques et Raucoules, Alfred, « Le club de rugby à XIII le plus humble de la ville de Carcassonne », p. 149-158.
 Bousquet, Bénédicte, « La bibliothèque de l'abbaye de Lagrasse (1663-1792) », p. 95-102.
 Capéra, Jean-Claude et Vizcaïno, Daniel, « Le château de Ferrals, approche environnementale, géologique et paléontologique », p. 11-16.
 Cau, Michel, « Le domaine de Paret-Longue à Pennautier et la famille Castel (1818-1992) », p. 125-134.



- Escudier, Jean-Louis, « L'exploitation viticole : un espace à conquérir pour les femmes, 1880-1980 », p. 135-148.
- Ferriol, Marie-Chantal, Gardel, Marie-Élise et Sarrand-Guilhem, Claude, « Le château de Couffoulens : première approche », p. 71-82.
- Foltran, Julien, « Création et transformations urbaines médiévales du bourg de Lagrasse », p. 61-70.
- François, Michèle, « Roger Hyvert (1901-1988), recenseur des monuments historiques de 1945 à 1965 », p. 159-169.
- Gazel, David, « L'interprétation de la *Divisio Wambae* et les limites des diocèses de la Narbonnaise wisigothe », p. 17-31.
- Grassin Delye, Julie, « Nouveaux regards sur les décors sculptés de Notre-Dame de Marceille à Limoux, XVII^e – XVIII^e siècles. Le cas du lambris sculpté de la Vierge Noire », p. 103-111.
- Langlois, Gauthier, « À propos d'une représentation du vicomte Trencavel sur une peinture murale de la conquête de Valence ; l'exil du dernier vicomte de Béziers, Albi et Carcassonne dans les états de la couronne d'Aragon », p. 49-60.
- Robion, Claude-Marie et Peytavie, Charles, « Nouvelles données sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Hilaire », p. 83-94.
- Roquefort, Guillaume, « Le génie civil du XII^e au XIV^e siècle en pays d'Aude à travers la construction des ponts », p. 33-48.

Annales Historiques Compiégnaises, Études picardes modernes et contemporaines, 2015.

AHC, n°137-138, printemps 2015. N° spécial, Le château de Compiègne (1788-1852)

- Bernet, Jacques, « Le château de Compiègne, la révolution de 1848 et la II^e république. », p. 31-42.
- Dancoisne, Éric, « Histoire de drapeaux à Béthisy-Saint-Pierre (1830-1936) », p. 51-55.
- Haigron, Cécile, « La villa Marcot à Compiègne (1908) », p. 43-50.
- Michon, Clément, « Le château de Compiègne sous la Révolution française (1788-1799) », p. 5-20.
- Quentin, Roger et Bernet, Jacques, « D'un Empire à l'autre. Lazare Pierre Julien (1776-1853), concierge-régisseur du château de Compiègne sous la monarchie de Juillet », p. 21-30.

AHC, n°139-140, automne 2015. N° spécial, Pierrefonds (XVII^e - XX^e siècles)

- Dancoisne, Éric, « Les maires de Pierrefonds au XIX^e siècle, 1915-1914 [étude prosopographique] », p. 15-28.
- Hébert, Rémi, « François Ferrand (1877-1953) : un demi-siècle de passion pour Pierrefonds », p. 49-54.
- Hébert, Rémi, « Le thermalisme à Pierrefonds », p. 41-48.
- Kokanosky, Laurent, « Petite histoire de la reconstruction du château de Pierrefonds d'après le journal inédit de Lucjan Wyganowski », p. 29-40.
- Pilot, Marc, « La famille Boitel de Dienval et la Follie à Pierrefonds, XVII^e - XX^e siècles », p. 5-14.

[Danielle Bertrand-Fabre]



Bâti traditionnel rural : le village de Lacoste. (Cliché EH).

Magalona : Istòria e arquitectura.

Andrieu Burgos

Resumit :

Monografia de la catedrala de Magalona, embarandant l'istoric de la construccion, seguit d'una visita comentada del siti. Marca lo ponch (annadas 1960) sus las donadas arqueologicas e arquitecturalas.

Noms-claus :

catedrala de Magalona ; Lengadòc mediterranèu ; art roman ; istòria ; arquitectura ; arqueologia.

Lo lexic del bastit dins los compèses medievals e moderns

Pèire Casado

Resumit :

Los objectius d'aquela contribucion son d'un costat de mostrar l'evolució de la lenga escricha occitana en fàcia de l'avançada de la lenga oficiala del reiaume de França, d'un autre costat de revelar la riquesa del lexic occitan e la sieuna especializacion. Presentar de tièras de tèrmes e de citacions pòt parèisser fastigós, mas es lo sol biais de revelar l'espandida d'airals lexicals e bènleu d'airals dialectals especifics. Fòrça d'aquels tèrmes desapareguèron e son pas ges en usatge dins la lenga parlada de uòi. Los compeses ne son un testimoniatge.

Noms-claus :

Compeses ; Dialècte ; Lexèm ; Geografia lingüística ; Linguistica istorica ; Occitan

Enric Pitot (1695-1771), l'ascension del bastisseire del pòrtaiga de Montpelhièr.

Loís Gabard

Resumit :

Enric Pitot es pas un desconegut dins Montpelhièr. Una carrièra, un « espaci » e una piscina pòrtan lo sieu nom. Justa recompensa per aquel Lengadocian que porgiguèt a la ciutat un provesiment d'aiga e daissèt un testimoniatge consequent de sas qualitats de bastisseire a través del pòrtaiga jonhent las fonts de Sant-Clamenç al Peiron. Lo sieu nom es ligat tanben al « tube de Pitot », aparelh qu'aviá inventat per mesurar la velocitat de l'aiga e que, uòi, arnesca tots los avions e es aprofecat dins tots los domenis de l'idraulica. Res predispausava Enric Pitot per aquela astrada. Al despièch d'estudis mediòcres, capitarà una remirable ascension tant profesionala coma sociala. Autodidacte, pasmens serà fach academician de sciéncias può director de las òbras publicas en Lengadòc. De tracha borgesa, obtendrà l'anobliment e serà ondrat de l'Òrdre de Sant-Miquèl.

Noms-claus :

Pitot ; pòrtaiga ; autodidacte ; academician ; bastisseire ; anobliment ; Montpelhièr ; Lengadòc ; sègle XVIII.

L'escòla dels Ponts e Cauçadas de Montpelhièr, 1787-1790.

Catarina Isaac

Resumit :

Dins lo cors del sègle XVIII, los Estats de Lengadòc endralhan de projèctes grands per lo desenvolopament del malhum de comunicacions. País d'Estats, Lengadòc possedis la sieuna administracion pròpria d'òbras publicas, independenta de l'institucion dels Ponts e Cauçadas. Per dispausar d'un personal plan format e competent, los Estats prenon la decision al mitan de la decennia 1789 d'establir d'escòlas de Ponts e Cauçadas dins Tolosa e Montpelhièr. Aquestas se desvolopan a partir d'escòlas de dessenh apiejadas sus las Acadèmias dels Arts de las doas ciutats. La fusion de l'administracion provinciala amb l'institucion dels Ponts e Cauçadas sona los classes de las ambicions de la província. L'Escòla de Tolosa foguèt estudiada dins mantas publicacions, çò que foguèt pas lo cas de la de Montpelhièr. La tòca d'aquel article es de porgir çò qu'es revelat par las fonts disponiblas sus l'organizacion e l'ensenhament d'aquela escòla, e de la tornar botar en perspectiva amb las institucions de Tolosa e París.

Noms-claus :

sègle XVIII ; Lengadòc ; Ponts e Cauçadas ; escòlas ; Montpelhièr.

La construccion del Licèu Clemenceau de Montpelhièr, « primièr licèu de dròllas de França »

Daidièr Porcer

Resumit :

Lo licèu Jòrdi Clemenceau de Montpelhièr foguèt lo primièr licèu de dròllas de França. Dubriguèt sas pòrtas en 1881 aprèp lo vòte de la lei Camille Sée. La municipalitat Alexandre Laissac donèt pròva, amb l'ajuda de la borjesia protestanta, d'un voluntarisme grand per amor que Montpelhièr siá la primièra ciutat de França a s'aprovesir d'un licèu de dròllas. Situat dis lo barri Sant-Danis, s'establiguèt d'en primièr dis de bastendas ancianas : la villà Noguier, venguda clinica del doctor Delpech, può bastissa Castelnau. Mas aquela primièra intallacion se revelèt tanlèu insufisenta. De bastendas novelas (internat può externat) foguèron edificadas. L'inauguracion se desrotlèt en 1890 jos l'autoritat del president de la Republica Sadi Carnot. Aquelas bastendas foguèron recentament tornar adobadas per lo Conselh Regional. L'edificacion de las bastendas del Licèu Clemenceau pòrta testimoniatge de l'envam del ensenhament feminin. Son una de las melhoras capitadas de l'arquitectura escolara.

Noms-claus :

licèu ; ensenhament feminin ; Montpelhièr ; annadas 1880 ; bastendas ancianas / novèlas ; arquitectura escolara ; Lengadòc-Rossilhon (region).

Las estacions balneàrias de Lengadòc-Rosselhon

Tierrí Lochard

Resumit :

L'agençament de las estacions balneàrias de Lengadòc-Rossilhon que debuta en 1962 s'espand sus l'ensem de la còsta mediterranea de la region sus quicòm coma 180 km, dempuèi Camarga e lo Deltà de Ròse de levant, e fins a la còsta Rocassuda a la frontièra espanhòla, e pertoca quatre departaments : Gard, Erau, Aude e Pirenèus orientals.

Adonc es un projècte d'una amplor geografica considerabla. E l'es tant mai per la tièra de questions que planteja. Per ensajar d'i far de responsas, una documentacion consequenta es ara disponible : un obratge e dos articles que atrason l'atencion d'un biais fòrça particular, los testimoniatges dels actors, de documents originals servats dins mai d'un fons, de nombroses articles e dorsièrs publicats dempuèi 1964 dins de revistas especializadas e d'estudis especifics per cada estacion balneària (v. infra).

Aquel fais documentari particularament ric fa la mòstra de la complexitat d'un subjècte que pòt pas èstre analisat aquí son que somàriament. Amb l'evolució de l'agachada e de la critica, autoriza uòi segurament una compreneson melhora del projècte e de las realizacions.

Noms-claus :

estacions balneàrias ; Lengadòc-Rossilhon ; arquitectura ; projèctes.

L'arma e la lenga dels païses d'Òc. Los cantorals del Miègjorn

Loïs Secondy

Resumit :

Cap a long del sègle XIX e dins la primièra mitat del sègle XX, un flòt poderós cor per lo Miègjorn que torna onorar la literatura occitana e la cultura populara, dementre que l'escòla defug lo parlar local. Per l'escasença dels discorses pels prèses dins los licèus e collègis, fòrças orators espausan la belesa dels paisatges, los grands traches de l'istòria d'aquela region, sa riquesa culturala e artistica. Pasmens aquela istòria es pas ensenhada : aqueles cantorals del Miègjorn adonc demandan « l'almòina d'una plaça » par aquel ensenhament. Mai d'un presica atamben per l'aprendissatge de la lenga d'òc. Bernat Sarrieu prepausa a una Universitat ostila d'estudis dins las classes del segondari.

Noms-claus :

Discorses ; orators ; istòria locala ; civilizaciò occitana ; l'arma mediterranea ; patés ; lenga d'òc ; occitan ; dialèctes locals ; trobadors ; Mistral ; Felibritge.

Entre mutualisme e difusion musicala, la Mutuala dels Musicians de Montpelhièr (1910-1914)

Sabina Teulon-Lardic

Resumit :

En decembre 1909, la Mutuala dels Musicians de Montpelhièr foguèt fondada sus l'iniciativa d'Armand-Ciprian Granier, director del Conservatòri de la ciutat. Aprèp las doas cessas de l'activitat simfonica montpelhièrenca – Societat dels Concèrts simfonics en 1903, Schola Cantorum en 1909 – aquela associacion pren tornar lo flambèl del concèrt public s'inspirant del corrent de la mutualitat per porgir a l'encòp de prestacions socialas a tots sos adherents musicians. De febrièr 1910 fins a la Guèrra Granda, cinc temporadas successivas de concèrt se desrotlan al Teatre dins la sala dels Concèrts (ara sala Molière) e totalizan setze sessions (annèx de l'article : programa dels consèrts). La M. M. M. es installada jos la presidéncia d'onor de Emma Calvé, cantatritz de renomada internacionala, que ven de mudar a Montpelhièr. Se qualques solistas convidats son d'artistas prestigiòses (Emma Calvé, Gabriel Fauré, Felia Litvinne, consort de violas Casadessus, etc.), los 60 musicians de la falanja asseguran una programacion mesclant la tradicion e l'audàcia, siá contemporanèa, siá barròca. L'aculhensa dins la premsa locala e nacionala òfre un resson per aquela activitat musicala e sociala. En filigrana desvela las dificultats d'articular, fòra de la capitala, innovacion socioculturala a partir de la societat civila e accion publica republicana. Al despièch de l'arrèst de la M. M. M. en 1914, l'engatjament dels artistas demòra encara caritatiu dins l'espaci montpelhièrenc. D'unes participan a la serada de galá de junh 1918, balhada a benefici de la Crotz-Roja francesa a Montpelhièr e acabada per la Marselhesa.

Noms-claus :

Mutualisme ; Societat dels Concèrts simfonics ; annadas 1910-1914 ; Montpelhièr.

Suspresa divina, iconoclasme e vandalisme simbolic : Erau dins l'èrsa blanca (1940-1942).

Ricard Vassakos

Resumit :

La toponimia urbana coma objècte d'istòria es un esplech particularament pertinent per comprene las mentalitats, las representacions e los compòrtaments passats. La tòca d'aquela recèrca es de soslinhar las repercussions dels afrontaments politics e simbolic sus lo còrpus de las denominacions urbanas e dels monuments republicans dins lo departament d'Erau jos lo regim de Vichy.

Noms-claus :

odonimia ; toponimia urbana ; Vichy ; estatuària publica ; memòria collectiva.

Quand l'économie mena lo pensar regional

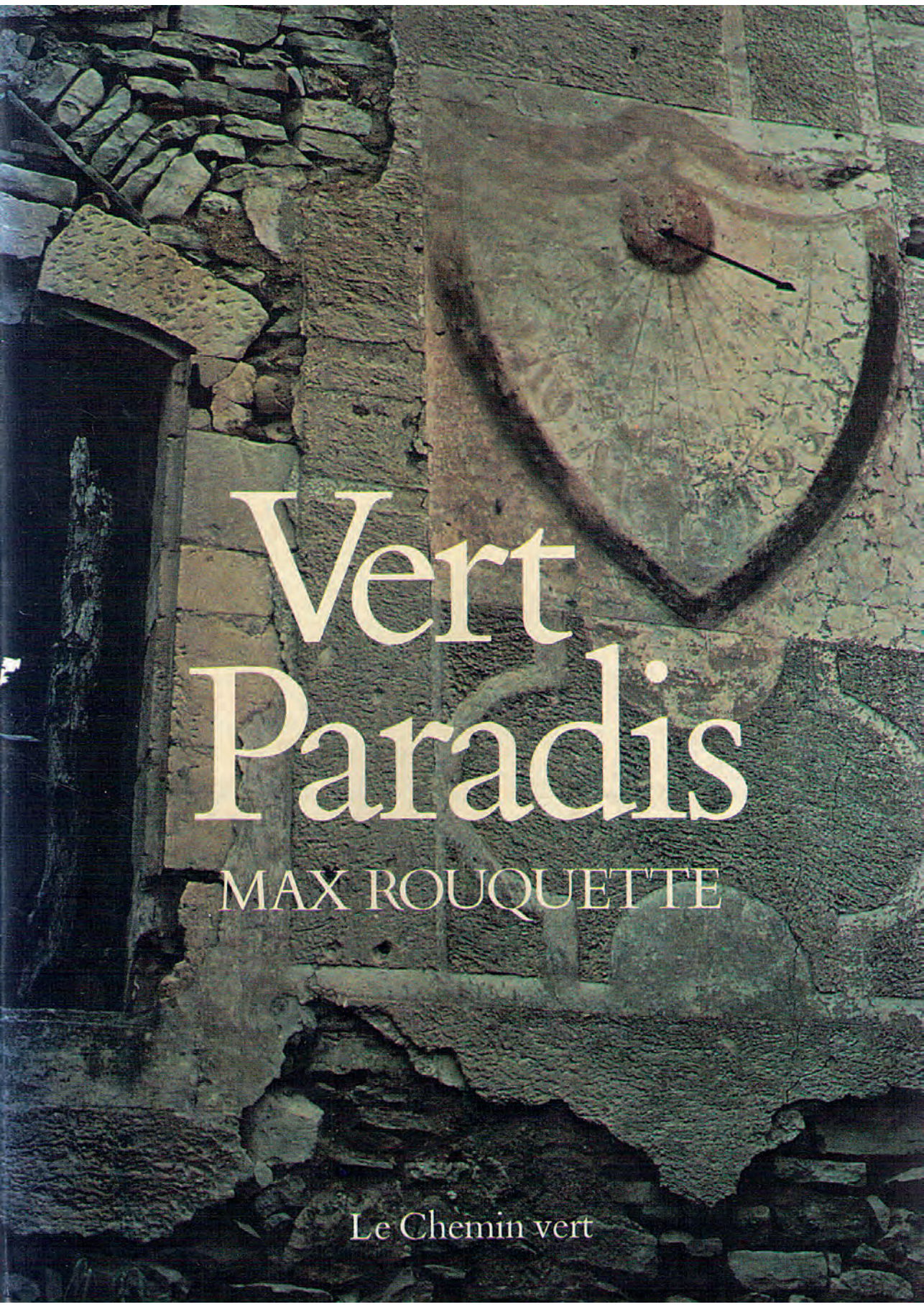
Annia Parmentier

Resumit :

Al endeman de la segonda guèrra mondiala, l'economia nacionala es de tornar bastir. Per restablir la podença industrial, l'Estat pren la decision de planificar las estrategias et las accions de menar. Per alandar aquels plans es necite ne far una adaptacion administrativa. La regionalizacion de las accions fa la mòstra que las volontats politicas volon establir de correjas de transmission al mai prèp dels territòris. Desempuèi la creacion dels commissariats regionals de la Republica fins a la lei de la decentralizacion de 1982, que instituis la region coma una collectivitat territoriala de plan drech, es l'istòria d'un procediment long, soventa fes pragmatica, dins lo corç del cal las reflexions sus l'economia, l'acapçament del territòri, lo departiment de las circonscripcions administrativas e los poders dels elegits locals son uòi encara vivas.

Noms-claus :

region ; planificacion ; economia ; administracion territoriala ; circonscripcion administrativa ; sègle XX ; istòria administrativa.



Vert Paradis

MAX ROUQUETTE

Le Chemin vert

Editorial / Introduction	1
Dossier : Regards sur le bâti languedocien / Building in Languedoc / Dorsier Agaches sul bastit lengadocian	
Maguelone : histoire et architecture	5
Maguelone : history and architecture	
Magalona : Istòria e arquitectura	
<i>André Burgos / Andrieu Burgos</i>	
Le lexique du bâti dans les compoix médiévaux et modernes	15
Vocabulary used in building constructions in medieval and modern compoix	
Lo lexic del bastit dins los compèses medievals e moderns	
<i>Pierre Casado / Pèire Casado</i>	
Henri Pitot (1695-1771), l'ascension du constructeur de l'aqueduc de Montpellier	29
Henri Pitot, the rise of the inventor of the Montpellier aqueduct	
Enric Pitot (1695-1771), l'ascension del bastisseire del pòrtaiga de Montpelhièr	
<i>Louis Gabard / Loïs Gabard</i>	
L'école des Ponts et Chaussées de Montpellier 1787-1790	45
The Montpellier ponts et chaussées civil engineering school 1787-1790	
L'escòla dels Ponts e Cauçadas de Montpelhièr, 1787-1790.	
<i>Catherine Isaac / Catarina Isaac</i>	
La construction du Lycée Clemenceau de Montpellier, « premier lycée de jeunes filles de France »	55
The building of the Lycée Clemenceau in Montpellier « first grammar school for young ladies in France »	
La construccion del Licèu Clemenceau, « primièr licèu de dròllas de França ».	
<i>Didier Porcer / Daidièr Porcer</i>	
Les stations balnéaires du Languedoc-Roussillon	65
Coastal resorts of Languedoc-Roussillon	
Las Estacions Balneàrias de Lengadòc-Rosselhon.	
<i>Thierry Lochard / Tierri Lochard</i>	
Histoire contemporaine / Recent history / Istòria contemporanèa	
L'âme et la langue des pays d'Oc. Les chantres du Midi	77
The soul and language of occitan country The champions of the Midi	
L'arma e la lenga dels païses d'Òc. Los cantorals del Miègjorn	
<i>Louis Secondy / Loïs Secondy</i>	
Entre mutualisme et diffusion musicale, la Mutuelle des Musiciens de Montpellier (1910-1914)	87
Mutualisme and music in Montpellier (1910-1914)	
Entre mutualisme e difusion musicala, la Mutuala dels Musicians de Montpelhièr (1910-1914)	
<i>Sabine Teulon Lardic / Sabina Teulon-Lardic</i>	
Divine surprise, iconoclisme et vandalisme symbolique : l'Hérault dans la vague blanche (1940-1942)	105
Stunning surprise, iconoclasm and symbolic vandalism : Herault during white tide 1940-1942	
Suspresa divina, iconoclisme e vandalisme simbolic : Erau dins l'èrsa blanca (1940-1942)	
<i>Richard Vassakos / Ricard Vassakos</i>	
Quand l'économie amène à penser régional : retour aux sources de la région	117
Economy and regionalist thinking : the rise of region	
Quand l'economia mena lo pensar regional : la Region Lengadòc-Rosselhon.	
<i>Annie Parmentier / Annia Parmentier</i>	
Comptes rendus / Reviews / Comptes renduts	
Christian Amalvi et Rémi Pech (sd), <i>Histoire de Montpellier</i>	127
<i>History of Montpellier / Cristian Amalví e Remí Pech (sd), Istòria de Montpelhièr.</i>	
<i>Guy Laurans / Gui Laurans</i>	
Philippe Martel, <i>Études de langue et d'histoire occitanes</i>	133
<i>Study of Occitan Language and History / Felip Martel, Estudis de lenga e d'istòria occitanas</i>	
<i>Eric Fabre</i>	

Coll., <i>Salagou-Mourèze...</i> <i>Gabriel Dupuy</i>	134
Louis Gabard, <i>Henri Pitot - Un académicien et constructeur languedocien au cœur du Siècle des Lumières</i> <i>Henri Pitot - Native Languedoc academic and builder in the heart of the 'Age of Enlightenment'</i> Loïs Gabard, <i>Enric Pitot - un academician e un bastisseire lengadocien en plen del Sègle dels Lums.</i> <i>Philippe Lacombrade / Felip Lacombrade</i>	135
Sabine Teulon-Lardic, <i>Inventer le concert public à Montpellier : la société des concerts symphoniques (1890-1903)</i> <i>The Invention of public concerts in Montpellier : the society of symphonic concerts (1890-1903)</i> Sabina Teulon-Lardic, <i>Inventar lo concèrt public dins Montpelhièr : la societat dels concèrts simfonics (1880-1903).</i> <i>Guy Laurans / Gui Laurans</i>	136

Notes brèves / Brief notes / Notas brèvas

Les autels de Languedoc et de Provence Altars in Languedoc and Provence / Los autars de Lengadòc e de Provença. <i>Jean-Claude Richard-Ralite / Joan-Claudi Richard-Ralite</i>	141
Les cimetières au village The graveyards in villages / Los cementèris el vilatge <i>Jean-Claude Richard-Ralite / Joan-Claudi Richard-Ralite</i>	141
L'archéologie régionale, 1942-2015 Regional archeology 1942-2015 / L'arqueologia regionala 1942-2015 <i>Jean-Claude Richard-Ralite / Joan-Claudi Richard-Ralite</i>	142
Passez la monnaie... Pass the money... / Balhatz la moneda... <i>Jean-Claude Richard-Ralite / Joan-Claudi Richard-Ralite</i>	143
Congrès d'Histoire de l'Art à Montpellier Congress on the History of Art, Montpellier / Congrès d'Istòria de l'Art en Montpelhièr <i>Jean-Claude Richard-Ralite / Joan-Claudi Richard-Ralite</i>	143
L'Audois André Hélène, « Prince noir du roman noir francophone » Aude native André Hélène « The Black Prince of French Crime Fiction » / L'Audenc Andrieu Helena, « Prince negre del roman negre francofòn » <i>Jean-Claude Richard-Ralite / Joan-Claudi Richard-Ralite</i>	144
Raoul Lambert... Nîmes, Montpellier, Paris, Le Vercors, le Pic St Loup... Raols Lambert... Nîmes, Montpelhièr, París, Vercòrs, Pic-de-Sant-Lop... <i>Jean-Claude Richard-Ralite / Joan-Claudi Richard-Ralite</i>	145
Sommaires des revues échangées Summary of exchanged reviews / Somari de revistas escambiadas <i>Danielle Bertrand Fabre / Danièla Bertrand-Fabre</i>	147

Résumés des articles en Occitan / Resumits occitans

151

ASSOCIATION ÉTUDES SUR L'HÉRAULT

Revue *Études héraultaises*

Direction de la publication

Comité de rédaction

Adresser les propositions d'articles par courriel au directeur de la publication à : etudesheraultaises@gmail.com

Site Internet : <http://www.etudesheraultaises.fr>

ÉTUDES HERAULTAISES _ Normes de publication

À seule fin d'uniformiser le contenu des numéros et de faciliter le travail de l'imprimeur, nous souhaitons voir appliquer les quelques règles qui suivent :

Texte, notes, références bibliographiques

- L'article sera accompagné d'un résumé de 1000 signes maximum en français et d'un résumé de 1000 signes maximum en anglais, ainsi que de 5 à 10 mots-clefs (indiquant notamment : chronologie, géographie, objets) en français et 5 à 10 mots-clés en anglais.
- Le volume de texte maximal d'un article devrait se situer entre 35 000 et 60 000 signes, espaces et notes compris.
- Il est préférable d'utiliser le caractère Times New Roman, en corps 12 (en corps 10 pour les notes). Ne pas mettre de retraits ni de tabulations. Les lettres capitales doivent être accentuées (Ê, À...).
- Mettre titres et sous-titres ou inter-titres en gras. Ils seront justifiés à gauche. Ne pas les faire précéder d'une numérotation.
- Les citations en langue française sont en romain (caractère droit) entre guillemets ; les citations en langues étrangères sont en italique et entre guillemets. Les citations longues peuvent être détachées du corps du texte et mises à la ligne en plus petits caractères. Les guillemets (français : « ») ne sont jamais mis en italique. Les points de suspension représentant une coupure de la citation seront mis entre crochets carrés [...], de même que la restitution des éventuelles abréviations.
- Rappel : merci de ne pas oublier que les guillemets de début de citation sont toujours suivis d'un espace insécable. Ceux de fin de citation sont précédés d'un espace insécable, tout comme les signes : ! ? ; et :
- Les notes sont placées en fin d'article. Elles visent uniquement à donner les références bibliographiques et archivistiques et à éclairer le texte : il faut absolument éviter les notes trop longues. L'appel de note dans le texte précède la ponctuation ; il suit, le cas échéant, le guillemet fermant d'une citation.
- Dans les notes, les références aux sources manuscrites ne comportent pas de soulignement ou d'italique. Pour les archives, on notera clairement la désignation du dépôt, de la série, du fonds (ou de la collection), et la cote précise ; en ajoutant éventuellement et de manière facultative des précisions relatives à une sous-chemise à l'intérieur d'une liasse ou à une pièce précise.

Liste des principales abréviations utilisées dans les notes :

ms. = manuscrit

coll. = collection

vol. = volume

f° = folio ; exemple : f° 15 r° (= folio 15, recto) ; f° 15 v° (= folio 15, verso)

Arch. nat. = Archives nationales

Arch. dép. + nom complet du département = archives départementales (Arch. dép. Hérault)

Arch. mun. + nom de la ville = archives municipales (Arch. mun. Pézenas)

BnF = Bibliothèque nationale de France

Bibl. mun. + nom de la ville = bibliothèque municipale (Bibl. mun. Béziers).

- À la première occurrence, les références bibliographiques contenues dans les notes doivent être libellées sur les modèles suivants, selon qu'il s'agit d'un ouvrage ou d'un article : Alzieu, Gérard, *Les églises de l'ancien diocèse de Maguelone-Montpellier*, Montpellier, Éditions Pierre Clerc, 2006 ; Bergeret, Agnès, Donat, Richard, et Guionova, Guergana, « L'église Saint-Martin-de-Castries : premier bilan d'une fouille programmée (La Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries, Hérault) », *Études héraultaises*, n° 36, 2006, p. 5-19. Aux occurrences suivantes, il s'agit seulement de les rappeler en précisant : Nom de l'auteur, prénom de l'auteur, *op. cit.* ou art. cit., date, et le cas échéant page. À ce propos, les termes *id.*, *ibid.*, et *op. cit.* doivent être écrits en italique, ce qui n'est pas le cas pour art. cit. ou doc. cit. Pour les références à des sites internet, on indiquera toujours l'URL précis ainsi que la date de consultation du document. Exemple : http://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie_edition/fichiers_conf/BAL12012.pdf (consulté le 10 juillet 2013).

Illustrations

- L'illustration doit être établie par l'auteur lui-même, avec pour objectif de compléter le texte et appuyer une démonstration. Les auteurs devront veiller à obtenir l'autorisation de publication des ayants droit. Chaque illustration devra comporter une légende qui précisera l'origine du document ; en cas d'avis contraire de l'ayant droit elle devra porter la mention « collection particulière ».
- Les éventuelles illustrations ne sont pas limitées en nombre. Toutefois, selon l'importance ou la nature du sujet, un maximum de 10 est souhaité.
- Elles pourront être reproduites en noir et blanc ou en couleur. Aussi, les auteurs sont-ils priés de préciser à l'avance leurs souhaits en la matière.
- Pour une impression de bonne qualité, chaque image doit répondre aux normes suivantes, exigées par le maquettiste : format jpg ou Photoshop EPS, avec une qualité optimale, et une résolution minimale de 300 dpi.
- Il est important de nous remettre les illustrations sur des fichiers distincts de celui du texte, sans les inclure directement dans celui-ci. Seuls, les appels de figure numérotés dans le corps du texte doivent permettre au maquettiste de les mettre à la place qui convient.
- Les légendes des illustrations, numérotées, devront figurer sur un fichier à part.

Remise et lecture des articles

- L'ensemble de l'article, texte, légendes et illustrations, doit nous être remis sur support informatique, de préférence envoyé par courriel ou système d'échange de fichiers volumineux à l'adresse électronique ci-dessus. Le courriel sera le moyen de communication privilégié, davantage que le téléphone ou le courrier postal.
- Selon l'usage de notre revue, chaque article sera soumis pour lecture à au moins deux membres du comité de rédaction de la revue. Les relecteurs seront très attentifs au fond comme à la forme, et en particulier à la nouveauté des informations (et de leur traitement) apportées par la proposition d'article. Pour être accepté, tout article devra être à la fois rigoureux et clairement explicité par son auteur au regard d'un double contexte scientifique et régional. Les observations éventuelles formulées par les relecteurs seront communiquées à l'auteur par le responsable de la publication afin qu'il en tienne compte pour la validation de son texte définitif.

Publication des articles

Les textes seront publiés, après sélection du comité de lecture, sous forme d'éditions électroniques (site Internet et/ou cdrom) et papier.

L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :

Les auteurs cèdent à l'association *Études sur l'Hérault* le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.

Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Montpellier, le 11 mai 2015

Le Directeur de la publication : Christian GUIRAUD

Dossier : Regards sur le bâti languedocien

Maguelone histoire et architecture.

André Burgos

Le lexique du bâti dans les composites médiévaux et modernes.
Etude de linguistique historique et de géographie linguistique.

Pierre Casado

Henri Pitot (1695-1771), l'ascension du constructeur de
l'aqueduc de Montpellier.

Louis Gabard

L'école des Ponts et Chaussées de Montpellier 1787-1790.

Catherine Isaac

La construction du Lycée Clémenceau de Montpellier,
« premier lycée de jeunes filles de France ».

Didier Porcer

Les stations balnéaires du Languedoc-Roussillon.

Thierry Lochard

Histoire contemporaine

L'âme et la langue des pays d'Oc. Les chantres du Midi.

Louis Secondy

Entre mutualisme et diffusion musicale, la Mutuelle des
Musiciens de Montpellier (1910-1914).

Sabine Teulon Lardic

Divine surprise, iconoclasme et vandalisme symbolique :
l'Hérault dans la vague blanche (1940-1942).

Richard Vassakos

Quand l'économie amène à penser régional : retour aux
sources de la région.

Annie Parmentier

Comptes-rendus et notes brèves

Couverture : Portrait d'Henri Pitot, collection privée d'Henri Coquebert de Neuville.

Revue fondée en 1970 par les Amis
de Pézenas, éditée par l'Association
Études sur l'Hérault, avec le concours
du Département.

Édition

Association Études sur l'Hérault

Président d'honneur : Jean Nougaret (+)

Président : Christian Guiraud

Siège

Archives départementales de l'Hérault

Pierresvives

907 av. Professeur Blayac

34000 Montpellier

Directeur de la publication

Christian Guiraud

Direction de la rédaction

Christian Guiraud, Guy Laurans

Comité de rédaction

D. Bertrand-Fabre

H. Chaubin

R. Hyacinthe

Ph. Lacombrade

Th. Lochard

P. Lopez

R. Lopez

H. Michel

JC Richard

J. Sagnes

L. Secondy

J.L. Vayssettes

Traduction en occitan :

P. Casado

Relectrice d'anglais :

S. Clozier

Couverture et mise en page

Atelier Nanuq infographie

5, rue de la République

26190 St Jean en Royans

<http://nanuq-infographie.fr>

Impression

Couleur et Impression

Parc Agropolis

2214 Bld de la Lironde

34980 Montferrier-sur-Lez

Site internet

<http://www.etudesheraultaises.fr>

Webmaster

Raymond Lopez

etudesheraultaises@gmail.com



Prix : 25,00€ TTC



16214609